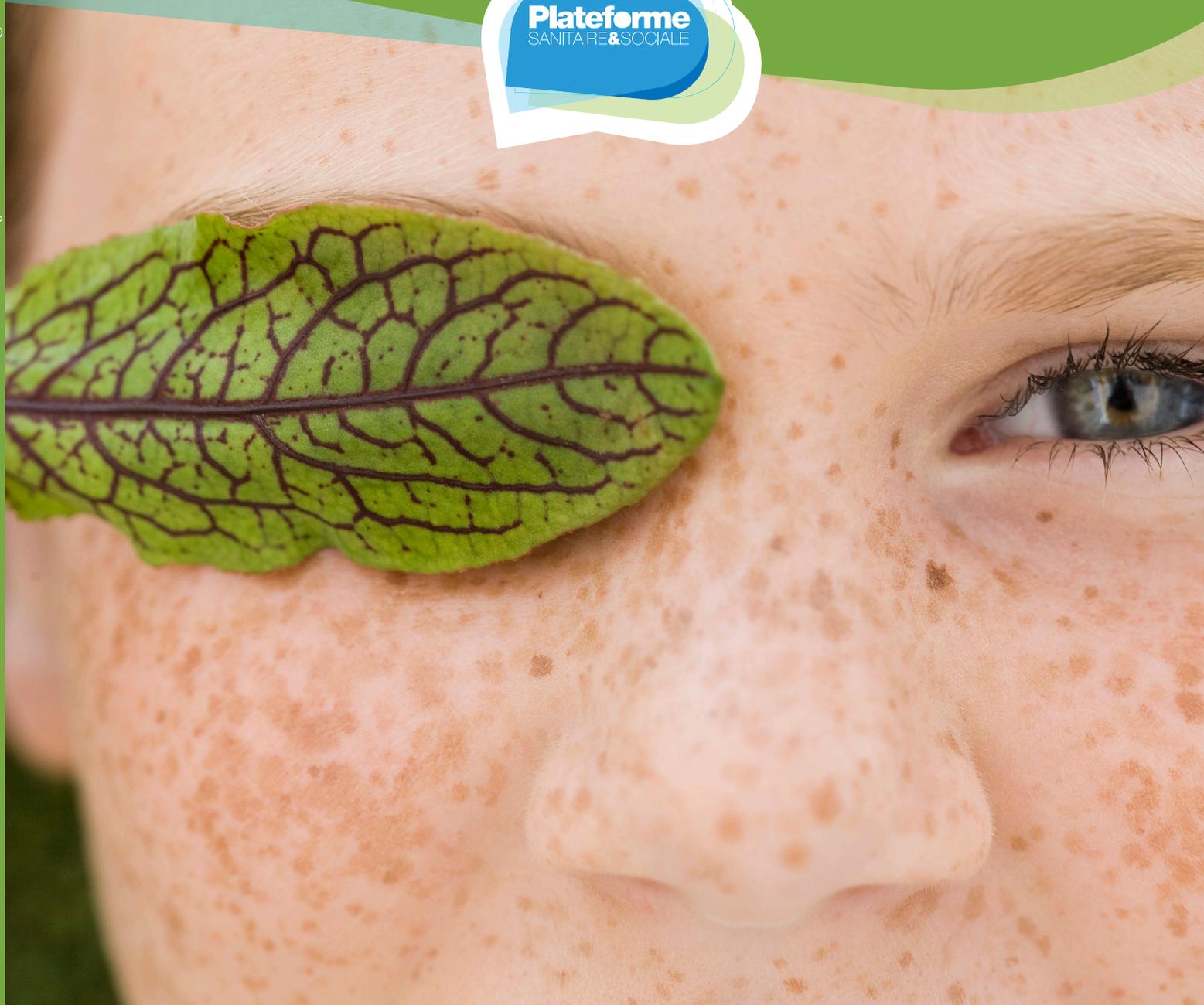


# Croisement d'Informations Régionalisées

N° 13 • Décembre 2013

Plateforme  
SANITAIRE & SOCIALE



# Préambule

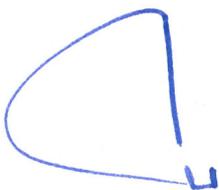
**La** démarche d'observation sanitaire et sociale, engagée au début des années quatre-vingt en Picardie, a pris une nouvelle dimension en 2011, avec la création de la *Plateforme sanitaire et sociale* (PF2S) dont l'acte de naissance, la charte de partenariat, a été signée par une soixantaine d'organismes et institutions ayant pour volonté commune le partage de l'information. L'année 2013 aura été tout particulièrement marquée par l'ouverture du site internet qui permet de retrouver toute l'actualité du domaine sanitaire et social en temps réel et qui complète les productions écrites.

Faisant partie de celles-ci, ce treizième numéro du Croisement d'informations régionalisées, constitue dans la région l'outil emblématique du rassemblement des données de santé avec les déterminants sociaux. Il se décline comme le précédent numéro au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et s'est enrichi au fil du temps. Ainsi, le présent document propose de nouveaux indicateurs, à l'exemple des informations ayant trait au logement dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) engagé à notre demande en 2013.

Puisse la lecture des différents indicateurs être fructueuse et permettre, à tous -élus, décideurs au sens large, mais aussi acteurs de la vie civile, et ils sont nombreux, et de façon plus étendue l'ensemble de la population- de prendre connaissance des enjeux et d'ainsi mieux prioriser les actions à mettre en place et à faire vivre dans notre région.

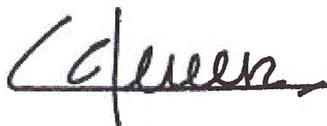
Nos remerciements vont bien sûr à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce document, des vigies du recueil d'une information validée au quotidien à ceux qui arrêtent les indicateurs et nous les font partager. De manière plus large, ces remerciements s'adressent à tous les membres au sein de la *Plateforme sanitaire et sociale* de Picardie qui se sont engagés depuis plusieurs décennies dans la démarche d'une observation sanitaire et sociale partagée et volontariste.

Le préfet de la région Picardie  
Préfet de la Somme



Jean-François Cordet

Le président  
du conseil régional de Picardie



Claude Gewerc

Le directeur général  
de l'agence régionale de santé de Picardie



Christian Dubosq

Le document a été financé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le conseil régional et l'agence régionale de santé de Picardie.

Il a été rédigé par :

M<sup>me</sup> Lefèvre Anne, M<sup>me</sup> Debuissier Sophie, M<sup>me</sup> Hssaida Myriam, M<sup>me</sup> Alix Cindy, M<sup>me</sup> Halifax Juliette, M<sup>me</sup> Thomas Nadège et M. Trugeon Alain

avec les contributions de

- M. Baudet Guillaume (MSA de Picardie),
- M<sup>me</sup> Bellavoine Michèle (Insee de Picardie),
- M. Caron Jérôme (RSI de Picardie),
- M<sup>me</sup> Dargaisse Céline (Conseil général de la Somme),
- M<sup>me</sup> Delattre-Massy Hélène (Adema 80),
- M<sup>me</sup> Delclitte Maryse (Conseil général de l'Aisne),
- M. Dumoulin Christophe (RSI de Picardie),
- M<sup>me</sup> Évrard Anne (Dreal de Picardie),
- M. Gauchet Jérôme (Caf-Pôle régional mutualisé - Picardie Ardennes),
- M<sup>me</sup> Gobin Lugdivine (MSA de Picardie),
- M. Goethals Bruno (Carsat Nord-Picardie),
- M<sup>me</sup> Herduin Sylvie (Rectorat de l'académie d'Amiens, DEPP),
- M<sup>me</sup> Huette Catherine (Conseil général de la Somme - PMI),
- M. Lacoste Maxime (Carsat Nord-Picardie),
- M<sup>me</sup> Laude Ludivine (Rectorat de l'académie d'Amiens, DEPP),
- M<sup>me</sup> Leroy-Derome Annabelle (Conseil général de l'Oise - PMI),
- M<sup>me</sup> Lescellierre Claire (Urssaf de Picardie),
- M. Moreau Éric (Conseil général de l'Oise),
- M<sup>me</sup> Obein Louise (Direccte de Picardie),
- M. Peng Jérôme (Aisne Preventis),
- M. Rusé Mickaël (Coordination régionale des Cnam de Picardie),
- M<sup>me</sup> De Seze Chantal (Adécaso),
- M<sup>me</sup> Smulevici Jacqueline (Conseil général de l'Aisne - PMI),
- M<sup>me</sup> Vasseur Isabelle (RSI de Picardie).

A réalisé la mise en page et les graphiques : M<sup>me</sup> Bonin Sylvie.

A réalisé les cartes : M<sup>me</sup> Lefèvre Anne.

Ont réalisé la maquette et les photographies : M. Lorenzo Philippe et M. Trugeon Alain.

Les contextes ont été enrichis à partir des publications de la CCMSA, de la Cnaf, de la Cnamts, de la Drees, de la Fnors, de l'Insee, de l'InVS et de l'Irdes.

### Précision

*Attention, certains chiffres peuvent varier, dans les contextes notamment, entre ce document et les Croisements d'informations régionalisées précédents. En effet, certaines données proviennent d'estimations au moment de la réalisation des documents. Celles-ci peuvent avoir été affinées, voire légèrement modifiées a posteriori. Plus que les valeurs absolues, ce sont les tendances qui sont à prendre en compte. Par ailleurs, tant pour les faits marquants que pour les contextes, la volonté des auteurs est de créer une continuité de lecture entre les différents Croisements d'informations régionalisées. Il peut donc être intéressant de retourner aux contextes ou faits marquants des numéros précédents qui peuvent pour certains indicateurs compléter les informations présentées dans le présent document. Ces divers numéros sont téléchargeables sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie ([www.or2s.fr](http://www.or2s.fr)) et le site de la Plateforme sanitaire et sociale ([www.pf2s.fr](http://www.pf2s.fr)).*

# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>p. 1</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>p. 7</b>
<b>Population .....</b>	<b>p. 9</b>
Densité et accroissement de la population	p. 11
Cadres et PIS, et professions intermédiaires	p. 12
Employés et ouvriers	p. 13
Jeunes pas ou peu diplômés et diplômés Bac +2 ou plus	p. 14
<b>Logement.....</b>	<b>p. 15</b>
Année de construction des résidences principales	p. 17
Logements sans confort	p. 18
Ménages sous le plafond HLM	p. 19
Densité de logements sociaux et logements sociaux individuels	p. 20
Année de construction des logements sociaux et emménagements récents	p. 21
Allocations logement et aide personnalisée au logement	p. 22
Allocations de logement à caractère familial et à caractère social	p. 23
<b>Emploi, fragilité professionnelle et revenu.....</b>	<b>p. 25</b>
Actifs et emploi précaire	p. 27
Salariés du secteur privé et effectif de salariés par établissement	p. 28
Masse salariale par établissement et masse salariale par salarié	p. 29
Emplois et employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole	p. 30
Exploitants indépendants et masse salariale par ETP du secteur agricole	p. 31
Femmes DEFM et DEFM de moins de 25 ans	p. 32
DEFM de 50 ans ou plus et DEFM ayant plus d'un an d'ancienneté	p. 33
DEFM agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs ou cadres et DEFM de moins de 25 ans pas ou peu diplômés	p. 34
Revenus nets imposables et foyers fiscaux non imposables	p. 35

## **Prestations sociales..... p. 37**

Allocataires parmi l'ensemble des ménages	p. 39
Allocation aux adultes handicapés	p. 40
Allocataires de l'AAH isolés et de 20-39 ans	p. 41
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	p. 42
Revenu de solidarité active	p. 43
RSA socle non majoré et RSA activité	p. 44
RSA majoré	p. 45
Dépendance aux prestations	p. 46

## **Enfance et familles..... p. 47**

Familles monoparentales et accroissement de cette population	p. 49
Mères mineures et accouchement hors du département	p. 50
Allaitement et naissances d'enfants de faible poids	p. 51
Allocataires avec au moins un enfant et allocataires avec un enfant	p. 52
Allocataires avec deux et avec trois enfants ou plus	p. 53
Ressources inférieures au Smic	p. 54
Prestation d'accueil du jeune enfant	p. 55
Allocation de soutien familial	p. 56

## **Personnes âgées..... p. 57**

La grille Aggir	p. 58
Personnes de 75 ans ou plus et accroissement de cette population	p. 59
Personnes de 75 ans ou plus vivant seules à domicile et accroissement de cette population	p. 60
Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus	p. 61
Pensions de réversion et montant des pensions vieillesse	p. 62
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile	p. 63
Plan d'actions personnalisé	p. 64

## **Autour des soins..... p. 65**

Consommants de soins	p. 67
Dépenses moyennes remboursables de consultations et de visites de généralistes	p. 68
Dépenses moyennes remboursables de spécialistes et de transport	p. 69
Dépenses moyennes remboursables d'actes dentaires	p. 70
CMU de base et CMU complémentaire	p. 71

Densités de généralistes et de spécialistes libéraux et mixtes	p. 72
Densité de chirurgiens-dentistes libéraux et mixtes et d'officines pharmaceutiques	p. 73
Densité d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux	p. 74
Dépistages organisé et individuel du cancer du sein	p. 75
Dépistage organisé du cancer colorectal	p. 76

## **Autour de la santé..... p. 77**

Liste des affections de longue durée	p. 78
Affections de longue durée (part)	p. 79
Mortalité générale	p. 80
Affections de longue durée (taux)	p. 81
Mortalité chez les moins de 65 ans	p. 82
Affections de longue durée chez les moins de 65 ans	p. 83
Mortalité par cancers	p. 84
Affections de longue durée pour cancers	p. 85
Mortalité par maladies cardio-vasculaires	p. 86
Affections de longue durée pour maladies cardio-vasculaires	p. 87

## **Annexes..... p. 89**

### **Aide à la lecture des cartes..... p. 91**

### **Population protégée - Bénéficiaires consommateurs..... p. 93**

Répartition de la population protégée par régime	p. 94
--	-------

### **Autres indicateurs - autres découpages..... p. 95**

Chômage	p. 96
Réussites au CAP et au BEP	p. 98
Réussites au baccalauréat toutes filières et au BTS	p. 99
Réussites aux baccalauréats général et technologique	p. 100
Réussite au baccalauréat professionnel	p. 101
Scolarisation en Segpa et PCS du chef de famille des collégiens	p. 102
Scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1 <sup>er</sup> degré	p. 103
Scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 2 <sup>nd</sup> degré et en établissement hospitalier ou médico-social	p. 104

## **Méthodologie et définitions..... p. 105**

Méthodologie du découpage en classes	p. 105
Cartographie	p. 106
Formules de calcul	p. 106

## **Correspondances et cartographies..... p. 113**

Les EPCI de l'Aisne	p. 114
Les EPCI de l'Oise	p. 115
Les EPCI de la Somme	p. 116
Cartographie des EPCI	p. 117
Cartographie des bassins d'éducation et de formation	p. 118
Cartographie des zones d'emploi	p. 119

## **Allocations, aides et attribution..... p. 121**

## **Glossaire..... p. 125**

## **Une implication générale..... p. 127**

# Introduction

*Le présent document constitue la treizième édition du Croisement d'informations régionalisées (Cir). Il a pris cette forme il y a une douzaine d'années dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006 au sein de l'observatoire social picard. Il est aujourd'hui réalisé par l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S) dans le cadre de la Plateforme sanitaire et sociale de Picardie et garde comme objectif prioritaire la description la plus fine et la plus complète possible de la situation socio-sanitaire de la région. Les trois co-présidents de la Plateforme sanitaire et sociale, la préfecture de région avec la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), le conseil régional et l'agence régionale de santé (ARS) en assurent le financement.*

*Dans ce numéro, l'unité géographique de référence reste, comme pour la précédente édition, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), échelon correspondant à une échelle plus en rapport avec la réalité d'une prise de décision. Les difficultés liées au passage de l'échelon du canton à celui de l'EPCI, opéré entre la onzième et la douzième édition du document, restent d'actualités, tant au niveau du partenariat avec les fournisseurs de données qu'au niveau du traitement des valeurs antérieures pour les calculs d'évolution. Néanmoins, les données vont être accessibles, lorsque les conventions passées avec les différents partenaires en offrent la possibilité, pour les membres de la Plateforme, à différents échelons géographiques, sur le site internet dédié à la Plateforme au cours de l'année 2014.*

*La structure du présent Cir a été quelque peu modifiée avec la présence d'un chapitre renforcé sur le logement, intégration rendue possible grâce aux réflexions menées par un groupe de travail sur le logement, constitué au sein de la Plateforme sanitaire et sociale, et grâce au partage des données qui en a découlé. En effet, entre les indicateurs habituellement présentés sur le logement issus du recensement de la population et du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), une place est donnée à quatre indicateurs provenant de l'exploitation du fichier des logements par commune (Filocom). Ceux-ci abordent l'époque de construction des résidences principales et la situation des ménages vis-à-vis des plafonds de revenus permettant l'accès au logement social.*

*Le recensement de la population de 2010, qui alimente nombres d'indicateurs dans plusieurs chapitres, a permis d'étoffer le chapitre "Emploi, fragilité professionnelle et revenu" de deux indicateurs, celui du taux d'activité des 15-64 ans et celui du taux d'emploi précaire des 25-54 ans.*

*En outre, un indicateur a également été ajouté pour permettre une meilleure connaissance des ménages en situation de fragilité financière, avec la part de ménages allocataires dépendant des prestations pour 100 % de leur revenu. Enfin, pour mettre en regard les données de mortalité et celles de morbidité au travers des admissions en affection de longue durée (ALD), les taux standardisés de nouvelles admissions en ALD ont été calculés et présentés pour l'ensemble, pour les moins de 65 ans et pour les deux principaux groupes de pathologies (cancers et maladies cardio-vasculaires).*

*La partie centrale du Cir n°13 est composée de quatre-vingt-dix-huit cartes et douze graphiques auxquels sont à rajouter quatorze cartes et un graphique présentés sur d'autres unités géographiques que l'EPCI. Outre cette partie cartographique, les annexes font quant à elles l'inventaire de la structure des populations protégées, des méthodes utilisées pour la construction des indicateurs, d'une aide à la lecture des différentes cartes, des conditions d'attribution des allocations présentées dans le document et d'un glossaire explicitant les sigles jalonnant ce Cir. Dans un contexte général de diffusion de l'information (Open data), ce document continue de s'inscrire comme un des outils majeurs de l'information territorialisée en Picardie.*

***L'information ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.***



# Population

**Au** 1<sup>er</sup> janvier 2013, la France est peuplée de 65,8 millions de personnes dont 63,7 millions séjournent en France hexagonale et 2,1 millions dans les départements d'outre-mer. Elle compte, hors Mayotte, 300 000 personnes de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit une augmentation de 0,47 %, la plus faible depuis dix ans.

La France est le deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne des 28 après l'Allemagne, avec une population représentant 13 % de la totalité de la population de l'Union en 2012.

En 2012, 822 000 naissances ont été répertoriées hors Mayotte (dont 792 000 dans l'Hexagone) contre 571 000 décès (dont 560 000 dans l'Hexagone) cette même année, soit un excédent naturel de 251 000 individus. Si le nombre de naissances se stabilise, le nombre de décès est beaucoup plus élevé qu'en 2011, expliqué en partie par l'arrivée des générations nombreuses aux âges où les taux de mortalité sont les plus élevés et, en partie, par les conditions climatiques du mois de février 2012. Le solde naturel est le plus faible enregistré depuis 2003 et le solde migratoire, estimé à +54 000 personnes en 2012, est relativement léger. En effet, jusqu'en 2007, les soldes naturels élevés conjugués à des soldes migratoires atteignant 100 000 personnes permettaient une croissance un peu plus importante de la population.

La natalité, illustrée par l'indice conjoncturel de fécondité, reste stable en 2012 à 2,01 enfants par femme, se maintenant à plus de 2,0 depuis 2008, soit un niveau élevé en regard de nombreux pays européens. Néanmoins, la population française continue son processus de vieillissement : au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 17,5 % des habitants sont âgés d'au moins 65 ans. C'est 0,8 point de plus qu'en 2011, et 1,4 point de plus qu'en 2003. Près d'un habitant sur dix a au moins 75 ans. L'allongement de la durée de la vie et l'avancée en âge des générations du baby-boom sont les principaux facteurs de ce vieillissement.

À la rentrée 2012, en France (y compris Dom dont Mayotte), le système éducatif public et privé compte 15,2 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, effectif en hausse de 50 000 par rapport à la rentrée précédente. L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 1,5 point. Les deux autres niveaux d'enseignement voient leurs effectifs peu évoluer : ceux du premier degré augmentent de 0,1 point alors que ceux du second degré baissent de 0,1 point. Le premier degré concentre 6,8 millions d'élèves, le second degré 5,9 millions d'élèves et apprentis et le supérieur 2,5 millions d'étudiants ou apprentis.

Les 14,9 millions de jeunes scolarisés en France (y compris Dom, hors Mayotte) en 2011-2012 représentent 22,8 % de la population totale. Environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années deux mille, ce taux est trois fois moindre avec 11,6 % à la rentrée 2011, en recul régulier depuis une dizaine d'années.

En 2012, d'après l'Insee, 16 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis de diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire (correspondant au seuil minimum de qualification défini par l'Union européenne et repris par les critères de référence de la stratégie Europe 2020), soit un point de moins qu'en 2003 (17 %). Cette même année, 70 % des jeunes de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire avec un diplôme de l'enseignement supérieur, Bac ou équivalents contre 64 % en 2003.

## Faits marquants en Picardie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Picardie compte 1 914 844 habitants, nombre croissant depuis le dernier recensement sous son ancienne forme en 1999. Cet accroissement ainsi que la densité de population restent néanmoins inférieurs au niveau national. La population augmente essentiellement dans le nord de l'Oise et l'ouest de la Somme, autour d'Abbeville, alors que le nord de l'Aisne, l'est de la Somme et certains EPCI comprenant des grandes villes ont tendance à se dépeupler. Au niveau des structures socioprofessionnelles, c'est dans l'Oise et à Amiens et ses alentours que se situent les plus fortes proportions de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures. En revanche, le nord se distingue par une forte proportion d'ouvriers (à l'exception de l'Amiénois), supérieure à la moyenne nationale, et c'est à Laon et ses alentours que les employés sont les plus représentés. Les jeunes pas ou peu diplômés se retrouvent en majorité dans le nord de l'Aisne et l'est de la Somme, et ceux diplômés d'un Bac +2 ou plus dans le sud de l'Oise et dans la périphérie amiénoise.

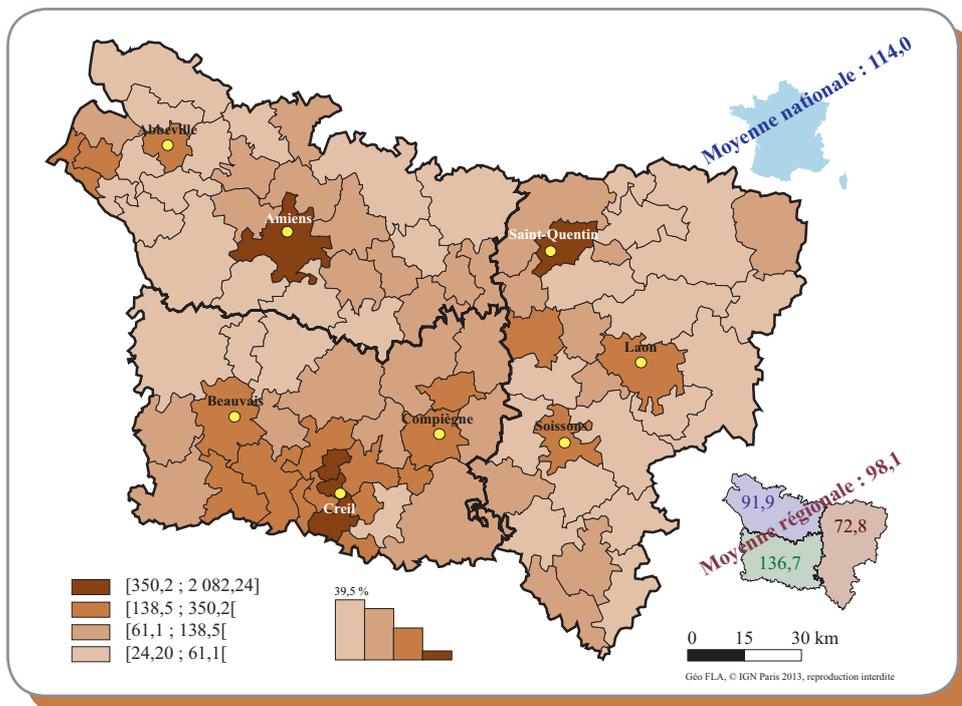


## Densité et accroissement de la population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Picardie compte 1 914 844 habitants dont 42 % sont des Isariens, 30 % des Samariens et 28 % des Axonais. La densité régionale (98,1 habitants au km<sup>2</sup>) est plus faible qu'au niveau hexagonal (114,0 hab/km<sup>2</sup>). L'Aisne et l'Oise ont des densités éloignées (respectivement 72,8 contre 136,7 hab/km<sup>2</sup>). Les grandes agglomérations picardes ainsi que le sud de

l'Oise concentrent les plus fortes densités, notamment la CA Creilloise (2 082,2 hab/km<sup>2</sup>). La capitale régionale arrive ensuite avec une densité près de quatre fois inférieure (546,3 hab/km<sup>2</sup>). À l'inverse, parmi les dix-neuf EPCI avec une densité inférieure à 50 hab/km<sup>2</sup>, un seul est isarien, huit sont samariens et dix axonais (le minimum est de 24,2 hab/km<sup>2</sup> dans la CC Canton d'Oulchy-le-Château).

### Densité de population au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>)



Source : Insee

Min : CC Canton d'Oulchy-le-Château

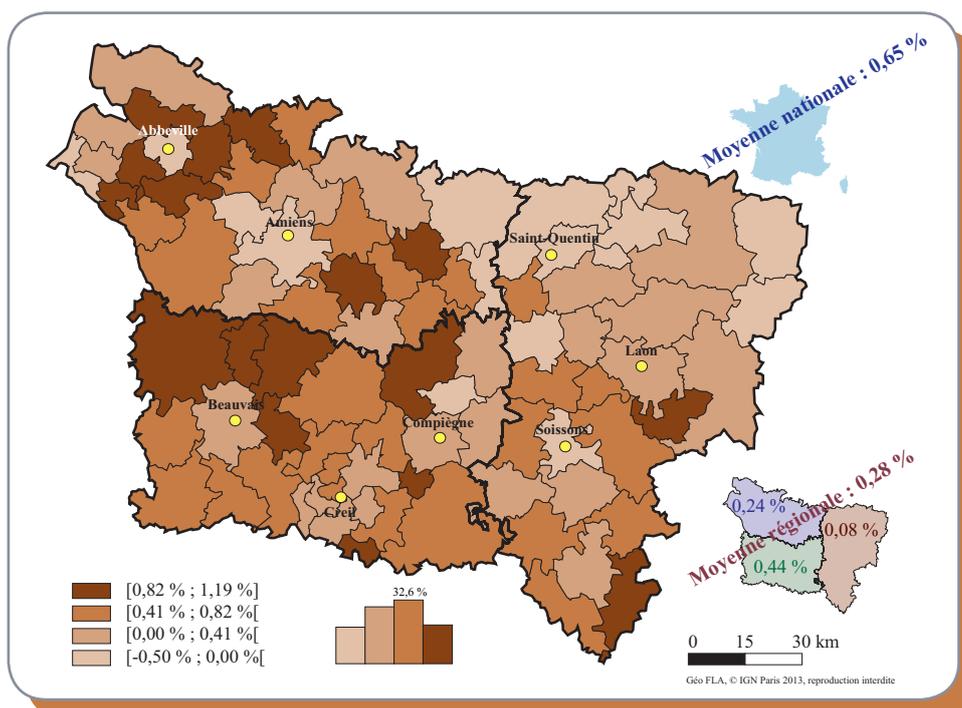
Max : CA Creilloise

Entre les recensements de 1999 et 2010, la population picarde a augmenté en moyenne annuelle de 0,28 %, ce qui est plus faible qu'en France hexagonale (0,65 %). Les trois départements ont une croissance inférieure au niveau national, l'Aisne ayant un taux particulièrement faible (0,08 %) en regard de celui de l'Oise (0,44 %).

Le nord de l'Aisne, l'est de la Somme et certains EPCI comprenant des grandes villes connaissent des baisses de population. Au total, cela concerne seize EPCI, dont neuf dans l'Aisne et six dans la Somme. Parmi eux, celui de la CA Amiens Métropole est cependant en quasi stabilité (-0,01 %).

À l'opposé, les plus fortes progressions se localisent majoritairement au nord de l'Oise et autour d'Abbeville.

### Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1999 et 2010



Source : Insee

Min : CC Pays Hamois

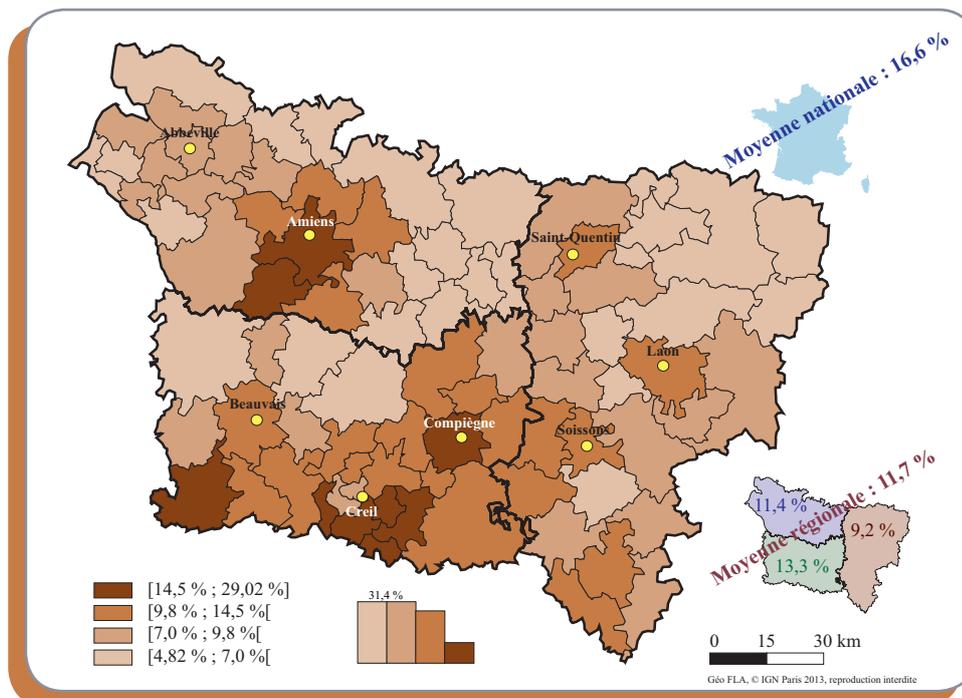
Max : CC Chemin des Dames

## Cadres et PIS, et professions intermédiaires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 11,7 % des actifs picards ayant un emploi sont de PCS cadres ou professions intellectuelles supérieures (PIS), contre 16,6 % en France hexagonale. L'Oise devance les deux autres départements (13,3 % contre 11,4 % dans la Somme et 9,2 % dans l'Aisne), même si son pourcentage reste sous la moyenne nationale. Les proportions les plus importantes sont enregistrées

dans une grande partie des EPCI de l'Oise, notamment au Sud et à l'Est, ainsi que dans ceux au centre de la Somme, au niveau de la CA Amiens Métropole et de ses alentours. À l'inverse, de faibles proportions sont observées dans le nord de l'Aisne, le nord-ouest de l'Oise et l'est de la Somme.

**Part des cadres et professions intellectuelles supérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
(parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi)**

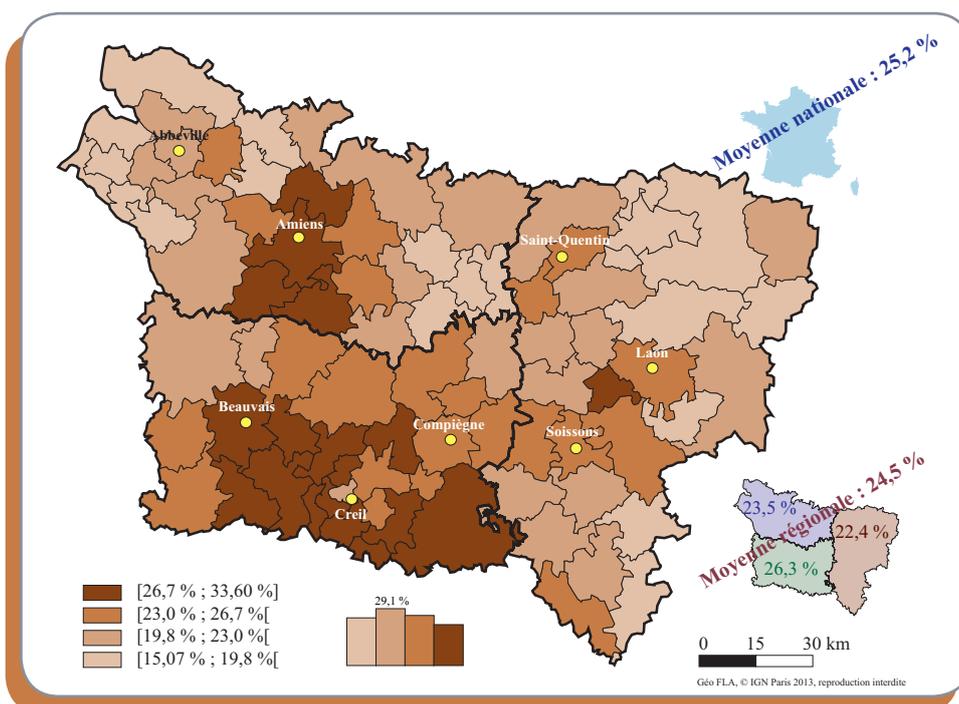


Min : CC Val d'Origny

Max : CC Aire Cantilienne

Source : Insee

**Part des professions intermédiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
(parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi)**



Min : Secteur CC Bresle Maritime

Max : CC La Ruraloise

Source : Insee

Parmi les actifs picards ayant un emploi, 24,5 % font partie des professions intermédiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce groupe socioprofessionnel est davantage représenté dans l'Oise : 26,3 % contre 23,5 % dans la Somme et 22,4 % dans l'Aisne.

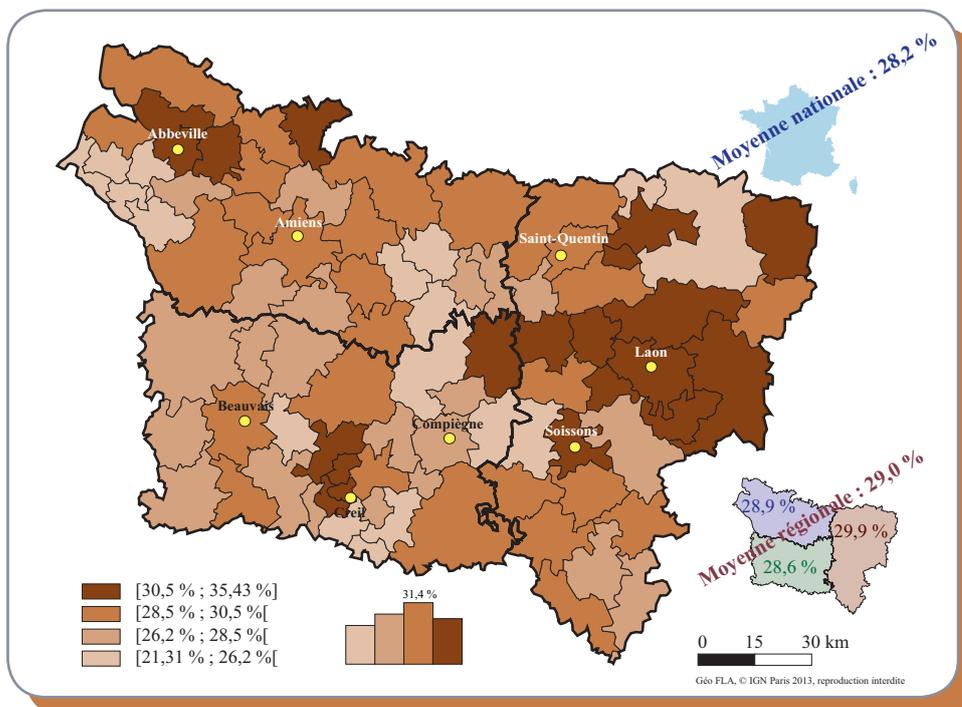
À l'instar de ce qui est observé pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, la proportion intermédiaire relevée dans le département de la capitale régionale est la résultante de deux situations contrastées. La CA Amiens Métropole et ses EPCI voisins enregistrent des proportions importantes, du même niveau que celles des EPCI du sud de l'Oise, alors que les EPCI du restant de la Somme ont des proportions plus faibles, de même nature que bon nombre des EPCI de l'Aisne.

## Employés et ouvriers

La catégorie des employés représente 29,0 % des actifs ayant un emploi en Picardie au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce qui est proche du niveau national (28,2 %). Les départements picards ont des parts quasiment identiques (variant de 28,6 % dans l'Oise à 29,9 % dans l'Aisne). Au niveau des EPCI, les proportions vont de 21,3 % dans le secteur Sud Senlis à 35,4 % dans la CA Creilloise. Un bandeau horizontal central dans l'Aisne incluant Laon et se prolongeant sur un EPCI de

l'Oise, ainsi que la CA Creilloise et ses EPCI voisins du Nord, les CC de l'Abbeillois, du Doullennais, du Haut Clocher, Val d'Origny et du Pays Noyonnais comptent les plus grandes parts d'employés. À l'inverse, les parts sont moindres dans les EPCI du Vimeu, du sud Santerre jusqu'au nord et à l'est de Compiègne, dans le sud de Creil et dans les CC Rurales du Beauvaisis, Thiérache du Centre et Thiérache d'Aumale.

**Part des employés au 1<sup>er</sup> janvier 2010**  
(parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi)



Source : Insee

Min : Secteur Sud Senlis

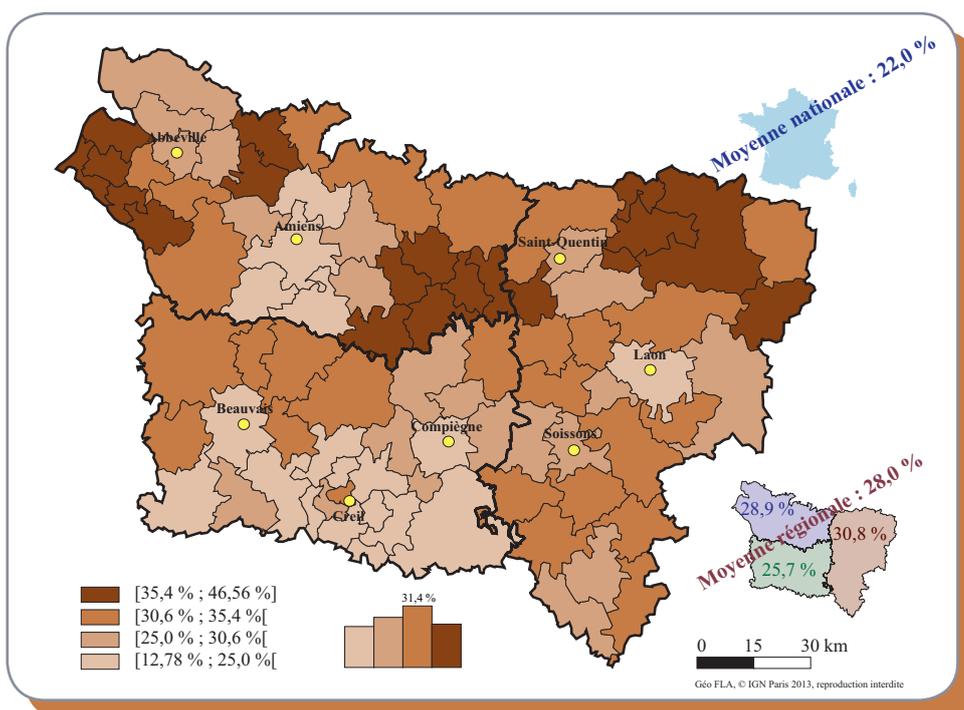
Max : CA Creilloise

Les actifs picards ayant un emploi sont pour 28,0 % des ouvriers au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (22,0 % en France hexagonale). L'Aisne compte le plus d'ouvriers (30,8 %), devant la Somme (28,9 %) et l'Oise (25,7 %).

Les zones aux fortes proportions d'ouvriers se localisent dans le Vimeu, le Ponthieu et le Santerre dans la Somme (notamment les CC Région de Oisemont, de Haute-Picardie, Vimeu Industriel et le secteur CC Bresle Maritime, avec une proportion maximale de 46,6 % d'ouvriers) et la Thiérache dans l'Aisne (dont la CC Thiérache d'Aumale avec 43,0 %).

À l'inverse, les EPCI des grandes villes (Amiens, Beauvais, Compiègne et Laon), la zone centrale de la Somme et le sud de l'Oise ont des pourcentages d'ouvriers inférieurs à un quart des actifs ayant un emploi. La CC Aire Cantilienne présente le plus faible pourcentage avec 12,8 % d'ouvriers.

**Part des ouvriers au 1<sup>er</sup> janvier 2010**  
(parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi)



Source : Insee

Min : CC Aire Cantilienne

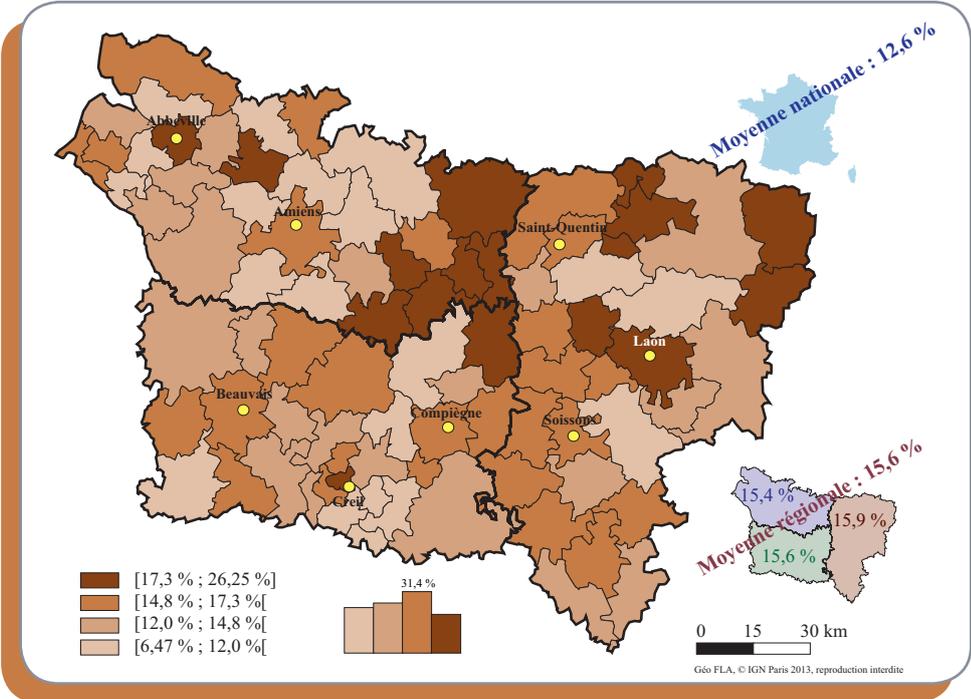
Max : Secteur CC Bresle Maritime

# Jeunes pas ou peu diplômés et diplômés Bac +2 ou plus

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les jeunes pas ou peu diplômés représentent 15,6 % des Picards sortis du système scolaire âgés de 20-29 ans, ce qui est supérieur de trois points à la valeur nationale. Les trois départements picards sont dans la même situation. Les EPCI affichent cependant des situations fort contrastées, les proportions variant de 6,5 % dans la CC Bocage Hallue à 26,3 % dans la CA Creilloise.

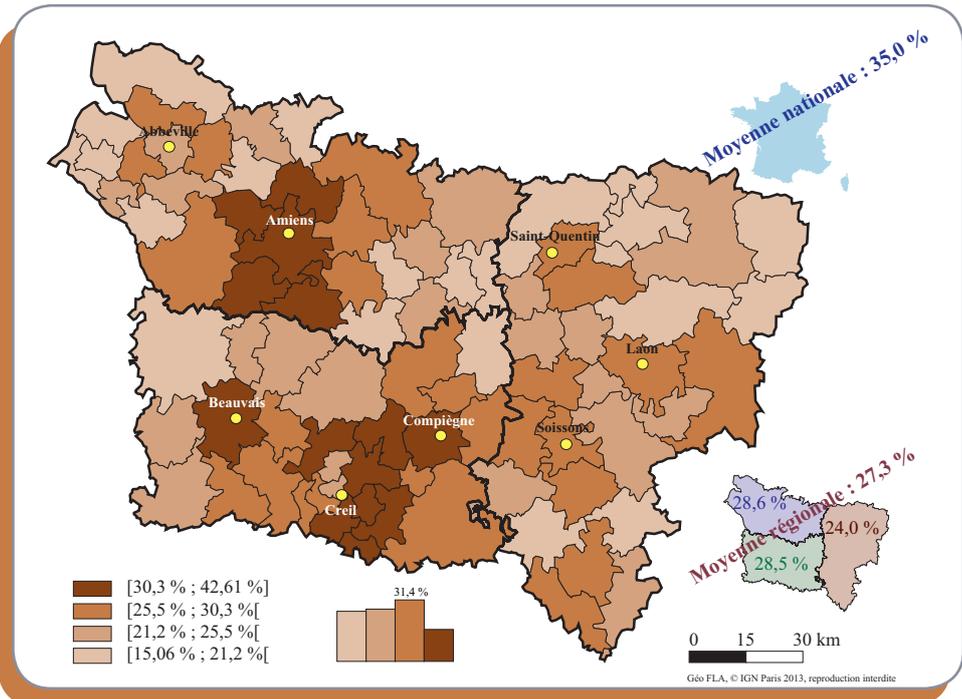
Vingt-six EPCI ont une part inférieure ou égale à celle de la France hexagonale (soit 30 % des EPCI), dont douze dans la Somme. Les parts les plus faibles sont situées autour d'Amiens ainsi que dans une zone allant du nord-ouest de Compiègne au sud de Creil et dans des EPCI proches de Laon. À l'inverse, les plus fortes proportions se situent surtout à l'est de la Somme et dans le nord de l'Aisne.

**Part de jeunes de 20-29 ans pas ou peu diplômés au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
(parmi les personnes non scolarisées de 20-29 ans)**



Min : CC Bocage Hallue Max : CA Creilloise Source : Insee

**Part de jeunes de 20-29 ans avec un Bac +2 ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
(parmi les personnes non scolarisées de 20-29 ans)**



Min : Secteur CC Bresle Maritime Max : CC Aire Cantilienne Source : Insee

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 27,3 % des Picards de 20-29 ans sortis du système scolaire ont un Bac +2 ou un diplôme plus élevé, ce qui est inférieur de près de huit points à la moyenne nationale. L'Aisne affiche même un écart de onze points avec la France hexagonale (24,0 %). Les proportions de jeunes diplômés ayant un Bac +2 ou plus sont élevées dans les EPCI ayant des établissements du supérieur et des entreprises pouvant les accueillir (Compiègne, Amiens, Beauvais). La zone centrale de la Somme ainsi que la moitié sud de l'Oise concentrent les EPCI aux plus forts pourcentages (le maximum étant de 42,6 % dans la CC Aire Cantilienne). À l'opposé, les parts sont assez faibles dans le nord de l'Aisne, l'ouest de la Somme ainsi que le nord-est de l'Oise. Sur les dix pourcentages les plus bas, six sont axonais et quatre samariens, le minimum se situant dans le secteur CC Bresle Maritime avec 15,1 %.

# Logement

**En** 2012, la France hexagonale compte 33,2 millions de logements, en progression de 1 % par rapport à 2011. Les résidences principales représentent 83,4 % des logements, les autres logements se partageant entre les résidences secondaires, les logements occasionnels (9,5 %) et les logements vacants (7,1 %). Les logements individuels représentent 56,8 % des résidences principales et 58,2 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

En 2010, la surface moyenne des logements par personne s'élève à 41 m<sup>2</sup>. Ces dernières années, elle s'accroît, du fait de l'augmentation de la taille moyenne des résidences principales et de la diminution du nombre moyen de personne par ménage, mais dans une moindre mesure que sur la période 1984-2005. Conjointement, le confort a progressé. En 2010, près de 199 000 résidences principales sont sans confort sanitaire, c'est-à-dire sans douche ni baignoire, soit 0,7 % des résidences principales contre 2,3 % en 1999.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le parc locatif des bailleurs sociaux compte 4,7 millions de logements, en progression de 1,7 % par rapport à 2011. Parmi ces logements, 4,5 millions sont offerts à la location et 73 200 sont vides. Plus de cinq logements sociaux sur six (84,4 %) sont des logements collectifs. Un logement social sur dix (10,1 %) a fait l'objet d'un emménagement en 2011.

Le logement occupe une place importante et croissante dans le budget des ménages. En 2011, les locataires du secteur libre comme les propriétaires accédants consacrent en moyenne plus du quart de leur revenu à leurs dépenses de logement. Environ un cinquième de ces ménages dépense plus de 40 % de leur revenu pour leur logement. De 2005 à 2011, le taux d'effort (rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu) des locataires s'est accru (+2,5 points) tandis que celui des propriétaires reste stable. L'accès à la propriété devient plus difficile pour les ménages modestes.

Le dispositif d'aides directes au logement repose sur trois types d'aides, accordées sous conditions de ressources aux locataires ou aux accédants à la propriété : allocation personnalisée au logement (APL), allocation logement à caractère social (ALS) et allocation logement à caractère familial (ALF). Elles permettent aux ménages de réduire leurs dépenses de logement. Plus d'un allocataire de la Caf sur deux perçoit une aide au logement, soit 5,9 millions d'allocataires, l'APL concernant 44,0 % des allocataires d'une aide au logement, l'ALS 36,5 % et l'ALF 19,4 %. Quant au régime agricole, un peu plus de 230 000 ménages perçoivent une allocation logement versée par la MSA, l'ALS étant l'aide la plus représentée (43,3 % des bénéficiaires d'une aide au logement), suivie de l'APL (40,3 %) et de l'ALF (16,4 %).

## Faits marquants en Picardie

La Picardie comprend une part de résidences principales construites avant 1949 supérieure à celle du niveau national ; elles sont situées majoritairement dans le nord de l'Aisne. Inversement, l'Oise comprend la plus grande proportion de résidences bâties après 1975, ce qui donne une part supérieure à celle de la France hexagonale. La part de logements sans confort, en diminution depuis 1999, reste supérieure au niveau national, les plus fortes proportions de logement sans douche ni baignoire se situant dans le nord de l'Aisne, l'est et l'ouest de la Somme. Les logements sociaux sont avant tout situés dans les grandes villes picardes et l'Oise, les logements sociaux individuels étant sur-représentés dans le Marquenterre, le Vimeu et le Ponthieu. Les grandes agglomérations concentrent également les taux de bénéficiaires d'allocations logements les plus élevés mais la répartition géographique des bénéficiaires est différente selon le type d'aide au logement. Le taux d'allocataires de l'ALF est supérieur au niveau national et plus important dans l'Aisne alors que le taux d'allocataires de l'ALS est inférieur au niveau national et plus élevé dans la Somme, et notamment sur Amiens, ville estudiantine. Les taux d'allocataires de l'APL les plus élevés sont également enregistrés dans les grandes agglomérations.



## Année de construction des résidences principales

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 40,0 % des résidences principales picardes ont été construites avant 1949<sup>1</sup> pour 32,0 % en France hexagonale. Si l'Oise a une proportion équivalente à celle du niveau national (32,0 %), la Somme (42,4 %) et surtout l'Aisne (48,4 %) la dépassent sensiblement.

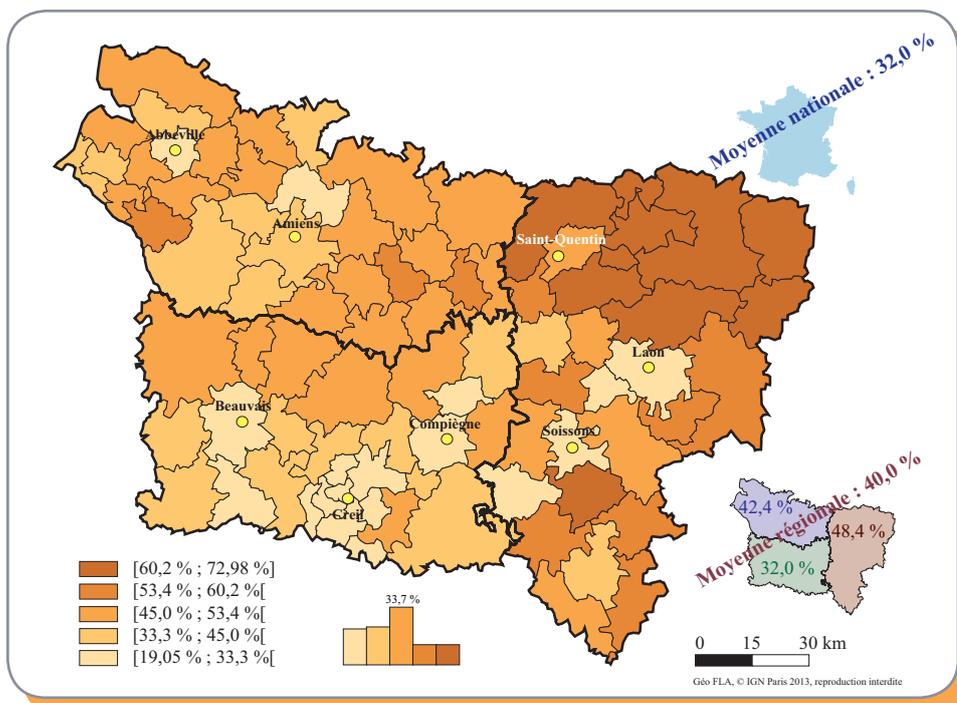
En effet, les forts pourcentages de résidences anciennes se situent dans le nord de l'Aisne, et plus spécifiquement en Thiérache,

avec un maximum dans la CC Région de Guise (73,0 %).

À l'inverse, les proportions les plus basses sont situées dans le sud de l'Oise et dans les grandes agglomérations, dont le minimum est situé dans la CA Creilloise (19,0 %).

En Picardie, 36,2 % des résidences principales recensées au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ont été construites depuis 1975<sup>2</sup>, ce qui est faible comparé à la France hexagonale (41,8 %). Au niveau

### Part de résidences principales construites avant 1949 au 1<sup>er</sup> janvier 2011



Source : Dreal Picardie - Filocom 2011, MEEDDM d'après DGFîP

Min : CA Creilloise

Max : CC Région de Guise

départemental, l'Oise dépasse le niveau national (43,1 %) tandis que la Somme (33,6 %) et l'Aisne (29,4 %) sont sous la moyenne régionale.

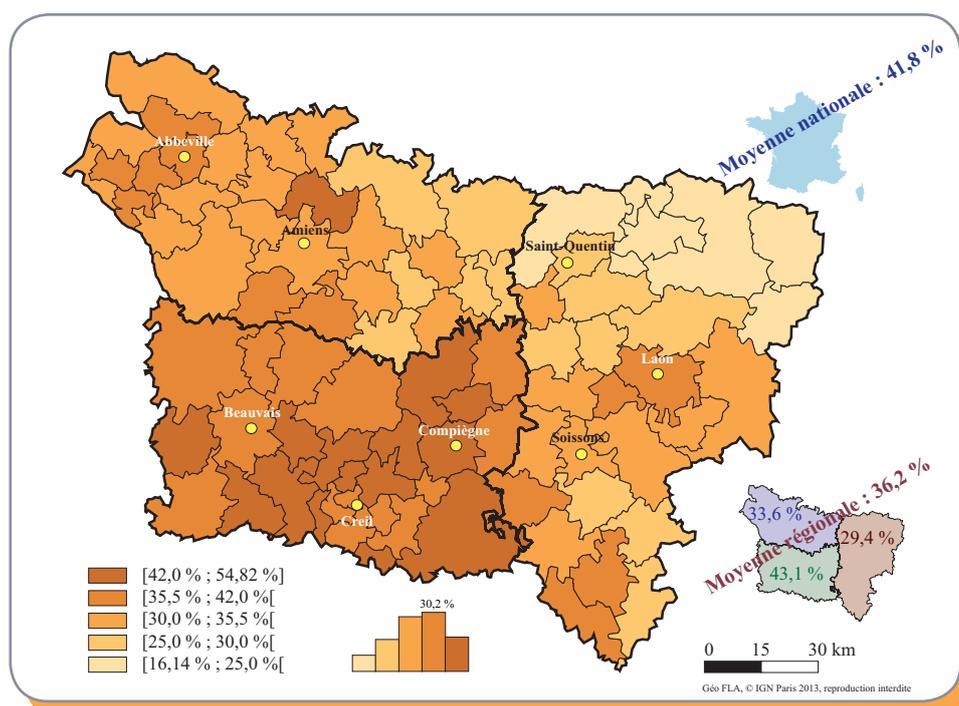
Cette carte est de façon logique le négatif de la précédente. Ainsi, les plus fortes parts de résidences construites depuis 1975 sont localisées dans une grande partie de l'Oise (valeur maximale située dans le secteur Sud Senlis).

À l'inverse, le nord de l'Aisne compte peu de logements récents en regard des autres EPCI picards. La CC Région de Guise affiche le pourcentage minimal (16,1 %).

<sup>1</sup> année de l'interdiction de l'emploi de la peinture au plomb dans les constructions, sa commercialisation n'ayant néanmoins été interdite qu'en 1993.

<sup>2</sup> année d'application des premières normes thermiques en France.

### Part de résidences principales construites depuis 1975 au 1<sup>er</sup> janvier 2011



Source : Dreal Picardie - Filocom 2011, MEEDDM d'après DGFîP

Min : CC Région de Guise

Max : Secteur Sud Senlis

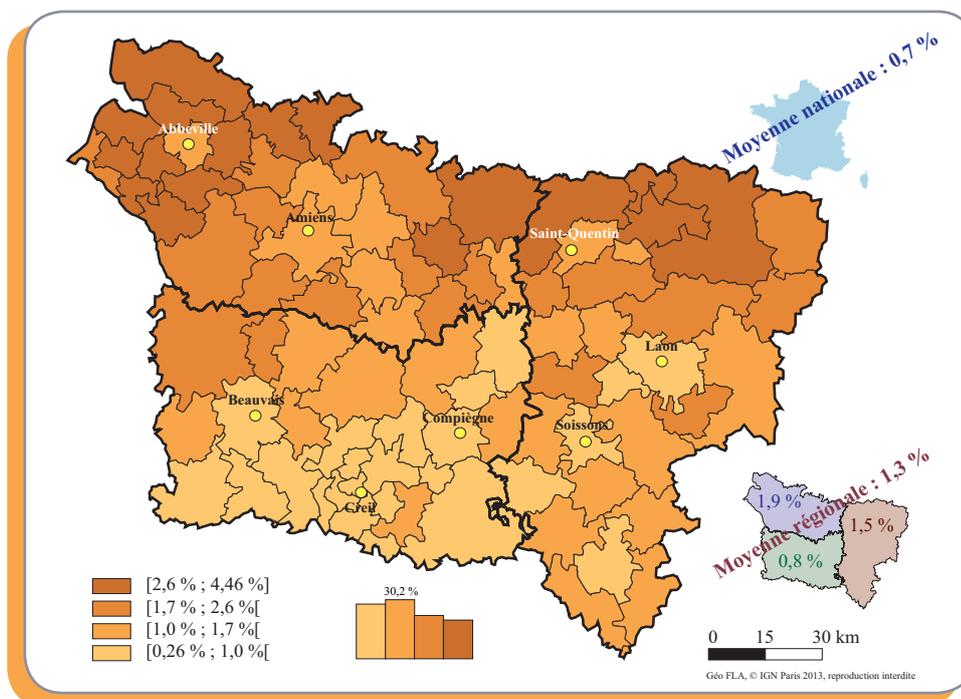
## Logements sans confort

Au recensement de population de 2010, 1,3 % des résidences principales picardes sont qualifiées de sans confort (cf. encadré ci-dessous). Cette part est sensiblement supérieure à celle de la France hexagonale (0,7 %). Les proportions départementales varient de 0,8 % dans l'Oise à 1,9 % dans la Somme.

Parmi les EPCI, les parts vont de 0,3 % à 4,5 % de

logements sans confort. Les résidences principales les plus inconfortables se situent au nord de l'Aisne, ainsi qu'à l'est et à l'ouest de la Somme. Sur les dix proportions les plus élevées des EPCI picards, huit concernent des EPCI samariens et deux des EPCI de Thiérache. Quatre d'entre eux dépassent les 3,5 % de résidences principales sans confort : CC de la Baie de

### Part des résidences principales sans confort au 1<sup>er</sup> janvier 2010



Min : CC des Trois Forêts

Max : CC Région de Oisemont

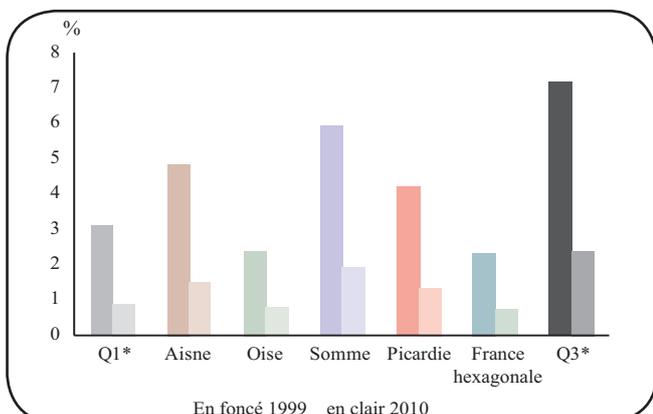
Source : Insee

Somme Sud (3,6 %), secteur Vimeu Sud (3,6 %), CC Vimeu Vert (3,8 %) et CC Région de Oisemont (4,5 %).

À l'inverse, les pourcentages les plus faibles dominent dans l'Oise, et notamment au sud et à l'est de ce département, et dans plusieurs grandes agglomérations picardes (0,8 % dans la CA Creilloise, 0,7 % dans la CA Soissonnais, 0,6 % dans la CA du Beauvaisis et 0,5 % dans la CC Laonnois et

le secteur CA de Compiègne). Le sud-est de Creil regroupe les trois pourcentages les plus faibles des EPCI picards : 0,4 % dans le secteur Sud Senlis et la CC Aire Cantilienne et 0,3 % dans la CC des Trois Forêts.

### Évolution de la part de résidences principales sans confort entre 1999 et 2010



Source : Insee

\*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 106)

Entre les recensements de 1999 et 2010, la part de logements sans confort parmi les résidences principales est passée de 4,2 % à 1,3 % en Picardie, soit une baisse moyenne de 10,0 % par an, comparable à celle observée en France (-10,2 %). Les départements affichent des baisses équivalentes (-9,9 % dans l'Oise et la Somme et -10,3 % dans l'Aisne).

Onze EPCI ont des évolutions inférieures à -9 %, dont cinq EPCI isariens et quatre samariens.

À l'inverse, seize EPCI présentent des baisses leur part de logements sans confort en deçà de -11 % en moyenne par an entre 1999 et 2010. Parmi eux, six sont situés dans l'Aisne, six dans la Somme et quatre dans l'Oise.

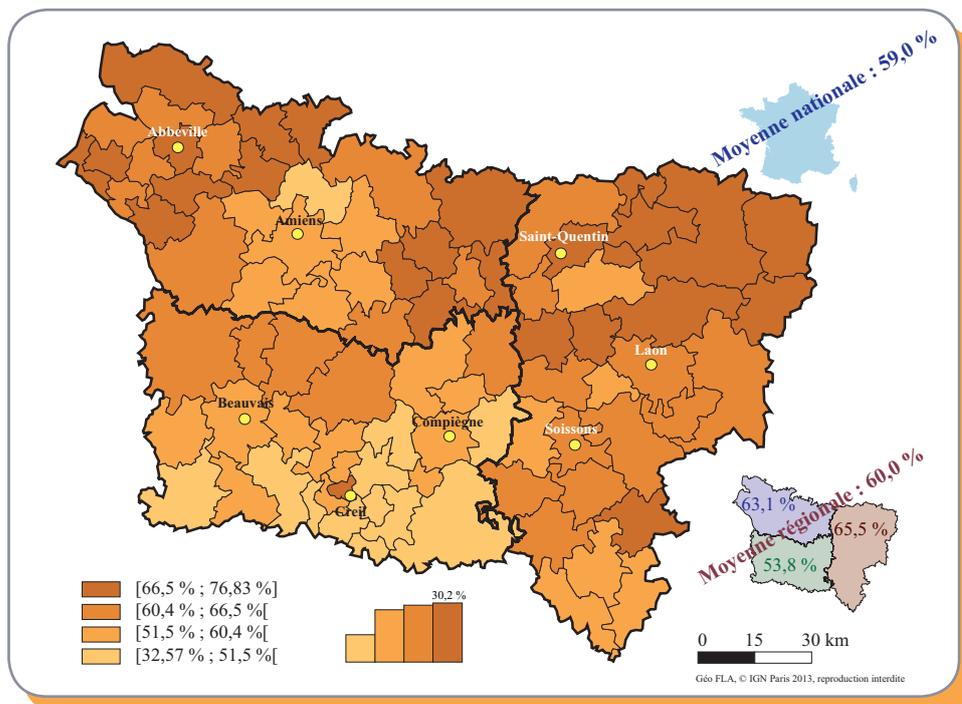
*Un logement sans confort est un logement ne disposant ni de douche ni de baignoire.*

## Ménages sous le plafond HLM

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 60,0 % des ménages fiscaux picards ont des revenus inférieurs au plafond HLM\* (59,0 % en France hexagonale). Alors que l'Oise (53,8 %) présente une proportion faible au regard des niveaux régional et national, la Somme (63,1 %) et l'Aisne (65,5 %) sont à l'inverse davantage concernés. Les parts les plus élevées se situent dans le nord de l'Aisne et particulièrement en Thiérache, dans

la CA Creilloise, ainsi qu'à l'est et à l'ouest de la Somme. Huit EPCI, dont six axonais, ont des pourcentages supérieurs à 70 % (le maximum étant de 76,8 % dans la CC Portes de la Thiérache). Les pourcentages inférieurs à 52 % sont localisés dans le sud de l'Oise, avec un minimum dans le secteur Sud Senlis (32,6 %) et dans l'EPCI situé au nord d'Amiens (CC Bocage Hallue).

### Part des ménages fiscaux dont les revenus sont inférieurs au plafond HLM\* au 1<sup>er</sup> janvier 2011



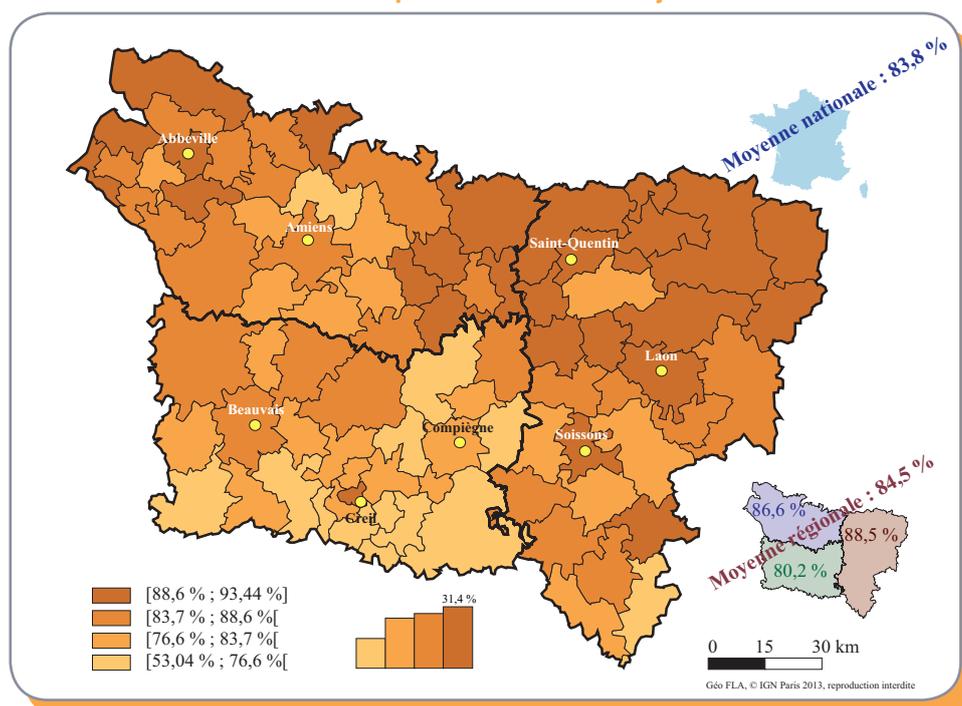
Source : Dreal Picardie - Filocom 2011, MEEDDM d'après DGFIP

Min : **Secteur Sud Senlis**

Max : **CC Portes de la Thiérache**

En Picardie, 84,5 % des ménages fiscaux monoparentaux ont des revenus inférieurs au plafond HLM au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (83,8 % en France hexagonale). Le département de l'Aisne (88,5 %) devance la Somme (86,6 %) et surtout l'Oise (80,2 %) dont le pourcentage est inférieur aux niveaux régional et national. Les parts les plus élevées sont relevées dans une zone regroupant le nord de l'Aisne et se prolongent à l'est de la Somme, ainsi que sur la côte Picarde, Creil et Soissons. Dix-sept EPCI dépassent les 90 % de ménages fiscaux monoparentaux sous le plafond HLM. Les parts plus faibles sont à l'inverse surtout concentrées dans l'Oise. Quatre d'entre elles sont sous les 70 %, dont la CC Cœur Sud Oise (53,0 %, minimum des EPCI picards).

### Part des ménages fiscaux monoparentaux dont les revenus sont inférieurs au plafond HLM\* au 1<sup>er</sup> janvier 2011



Source : Dreal Picardie - Filocom 2011, MEEDDM d'après DGFIP

Min : **CC Cœur Sud Oise**

Max : **CC Pays des Trois Rivières**

\* revenus inférieurs ou égaux au plafond permettant l'accès au logement social.

# Densité de logements sociaux et logements sociaux individuels

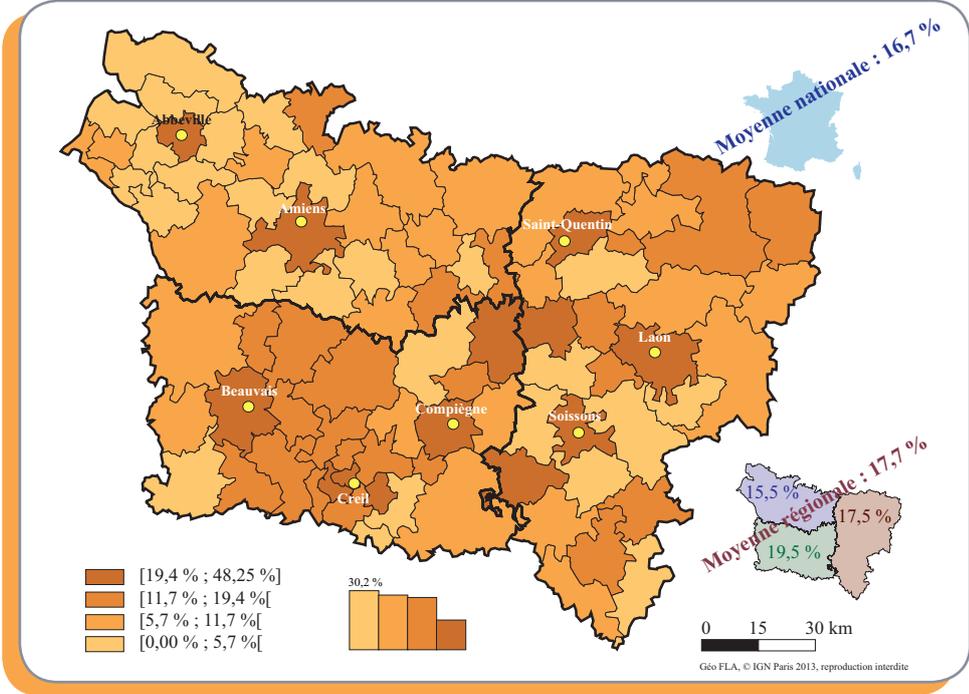
Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Picardie présente une densité de 17,7 logements sociaux pour 100 ménages (16,7 % en France hexagonale). L'Oise devance les deux autres départements : 19,5 % contre 17,5 % dans l'Aisne et 15,5 % dans la Somme.

Les huit grandes agglomérations picardes regroupent les densités les plus élevées avec les CC Pierre-Sud-Oise et

Villers-Cotterêts-Forêt-de-Retz et comptent des densités supérieures à 25,0 %. Le maximum est atteint dans la CA Creilloise avec 48,2 %.

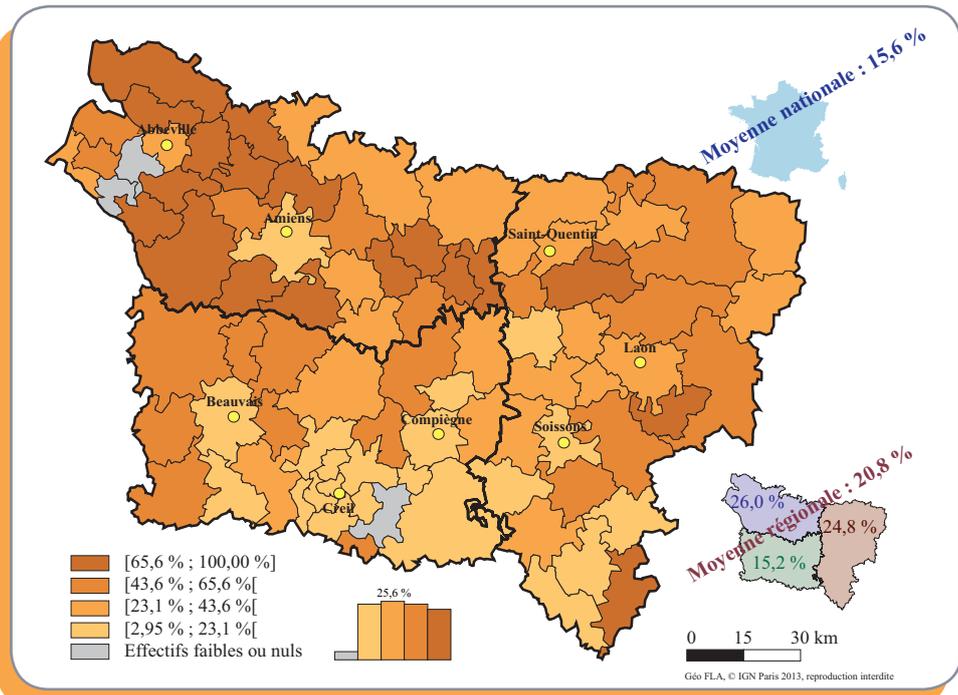
Les densités les plus faibles se situent dans les zones rurales à l'ouest de la Somme, aux abords de l'agglomération amiénoise et dans le centre de l'Aisne en périphérie de la CA Soissonnais.

**Densité de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(pour 100 ménages)**



Min : CC Cœur Sud Oise    Max : CA Creilloise    Sources : Dreal Picardie - RPLS, Insee

**Part de logements sociaux individuels au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(parmi l'ensemble des logements sociaux)**



Min : CA Creilloise    Max : CC Région de Oisemont    Source : Dreal Picardie - RPLS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 20,8 % des logements sociaux sont des logements individuels en Picardie, contre 15,6 % au niveau national. Le département de la Somme est particulièrement concerné avec 26,0 % de ses logements sociaux tandis que l'Oise (15,2 %) est en dessous de la moyenne hexagonale.

Les parts de logements sociaux individuels sont plus importantes dans une grande partie de l'ouest samarien (là où se situent les densités les plus faibles) et dans le Santerre, ainsi que dans quelques EPCI de l'Aisne proches des grandes villes.

À l'inverse, le sud de la région (au niveau d'une ligne Beauvais, Compiègne, Soissons) et la CA Amiens Métropole comptent des proportions inférieures à 23 %.

## Année de construction des logements sociaux et emménagements récents

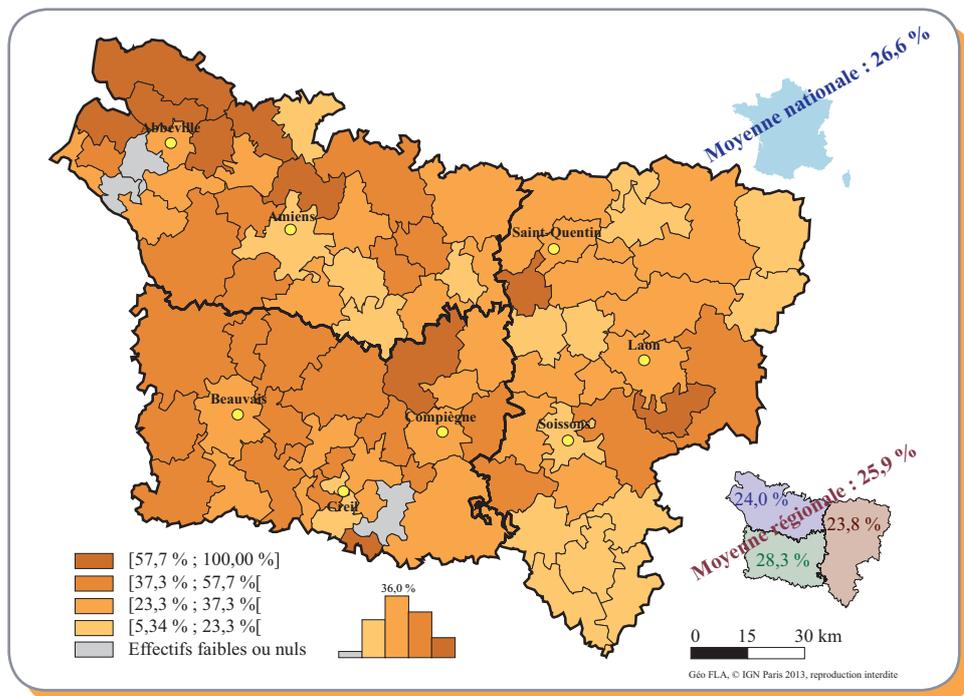
En Picardie, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 25,9 % des logements sociaux ont été construits depuis 1990, soit un pourcentage proche de celui du niveau national (26,6 %). Cette situation globale au niveau de la région masque cependant des différences marquées entre l'Oise *versus* les deux autres départements.

Les plus fortes proportions se situent dans une zone reliant

l'EPCI de CC Bocage Hallue (où tous les logements sociaux ont été construits après 1990) à ceux situés au niveau de la côte Picarde.

À l'inverse, les proportions de logements sociaux récents sont faibles dans les grandes agglomérations, ainsi que dans les EPCI situés au sud de l'Aisne (5,4 % dans la CC Charly-sur-Marne et 5,3 % dans l'Aire Cantilienne).

### Part de logements sociaux construits depuis 1990 au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (parmi l'ensemble des logements sociaux)



Source : Dreal Picardie - RPLS

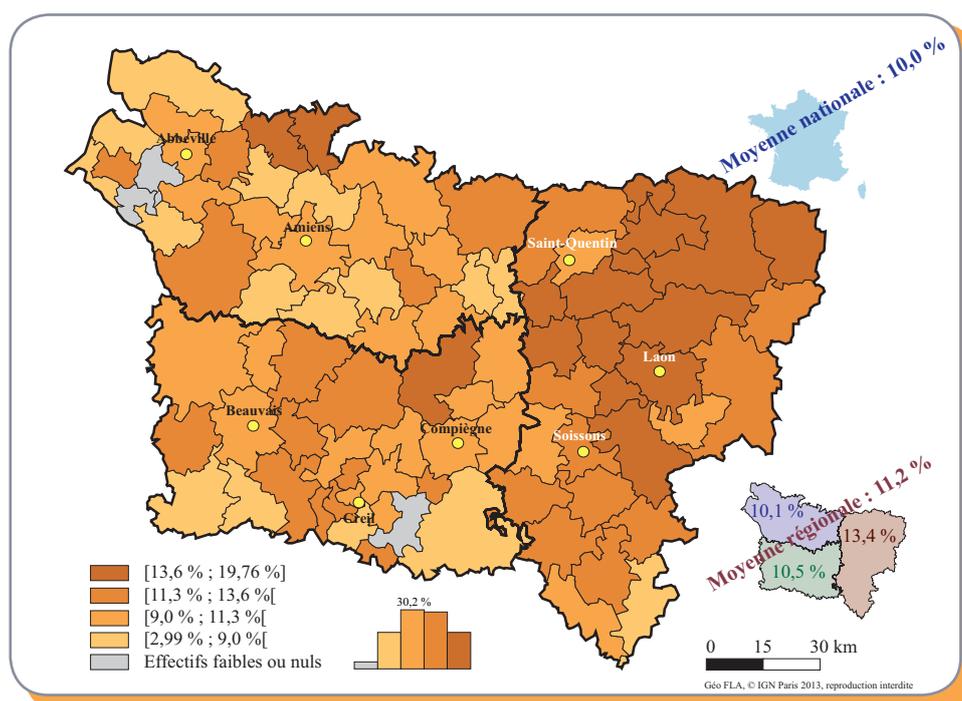
Min : CC Aire Cantilienne

Max : CC Bocage Hallue

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 11,2 % des logements sociaux picards à la location depuis un an ou plus ont fait l'objet d'un nouvel emménagement (10,0 % au niveau national). À nouveau la valeur régionale masque des disparités entre les départements, l'Aisne est dans une situation différente des deux autres et c'est aussi dans ce département que les plus fortes proportions sont retrouvées notamment dans la grande moitié nord.

À l'opposé, les plus faibles proportions sont localisées sur la côte Picarde, aux abords d'Amiens et au sud de l'Oise.

### Part de logements sociaux ayant fait l'objet d'un emménagement récent au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (parmi les logements proposés à la location depuis un an ou plus)



Source : Dreal Picardie - RPLS

Min : Secteur CC Authie Maye

Max : CC Vallons d'Anizy

Un logement est considéré comme ayant fait l'objet d'un emménagement récent si le bail en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a pris effet dans le courant de l'année 2011.

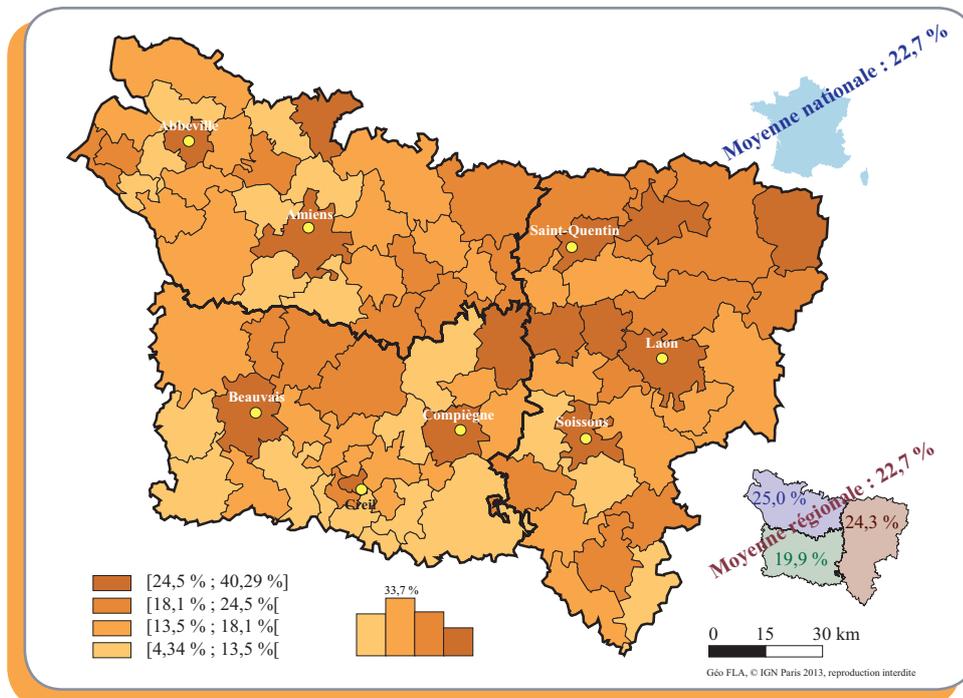
## Allocations logement et aide personnalisée au logement

Au 31 décembre 2011, 22,7 % des ménages picards sont bénéficiaires d'une allocation logement, ce qui est semblable au pourcentage national mais masque des situations contrastées au niveau départemental. Ainsi l'Oise compte sensiblement moins d'allocataires d'aide au logement (19,9 %) que l'Aisne (24,3 %) et la Somme (25,0 %). Les plus forts taux se situent principalement dans les grandes

agglomérations, notamment dans la CA Creilloise, où deux ménages sur cinq ont une allocation logement.

À l'opposé, les faibles taux sont localisés dans les EPCI jouxtant ceux des grandes agglomérations et ceux situés dans le sud de l'Oise. Parmi les dix taux les plus bas, six sont isariens et quatre samariens. Le minimum revient à la CC Cœur Sud Oise (4,3 %).

### Taux d'allocataires ayant droit à une allocation logement au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages)

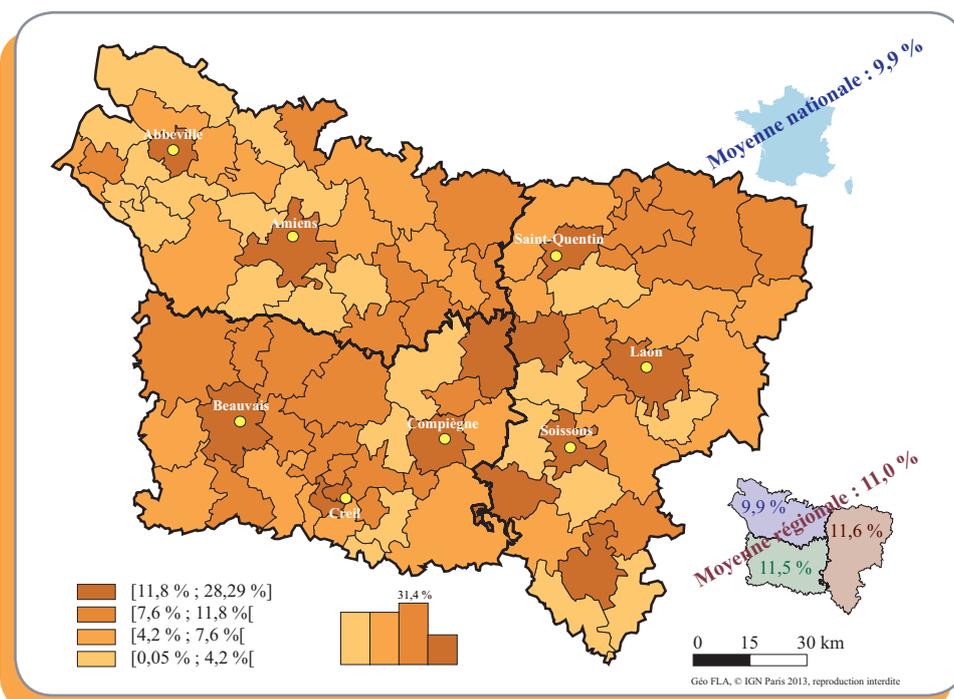


Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CA Creilloise

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

### Taux d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages)



Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CA Creilloise

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Le taux d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) est de 11,0 % parmi les ménages picards au 31 décembre 2011. L'Aisne (11,6 %) et l'Oise (11,5 %) ont des taux proches et supérieurs à celui de la Somme (9,9 %) qui se situe au niveau de la moyenne nationale.

Les grandes agglomérations concentrent les taux les plus élevés. Ainsi, la CA Creilloise présente le plus fort taux des EPCI picards (28,3 %).

Les taux de bénéficiaires de l'APL sont les plus bas sur la côte Picarde ainsi qu'aux abords des grandes agglomérations comme Amiens, Soissons, Saint-Quentin ou Laon. Le sud de l'Aisne et l'axe Senlis - Roye ont également des taux faibles. Sept EPCI (dont cinq samariens) ont des taux inférieurs à 2 %.

## Allocations de logement à caractère familial et à caractère social

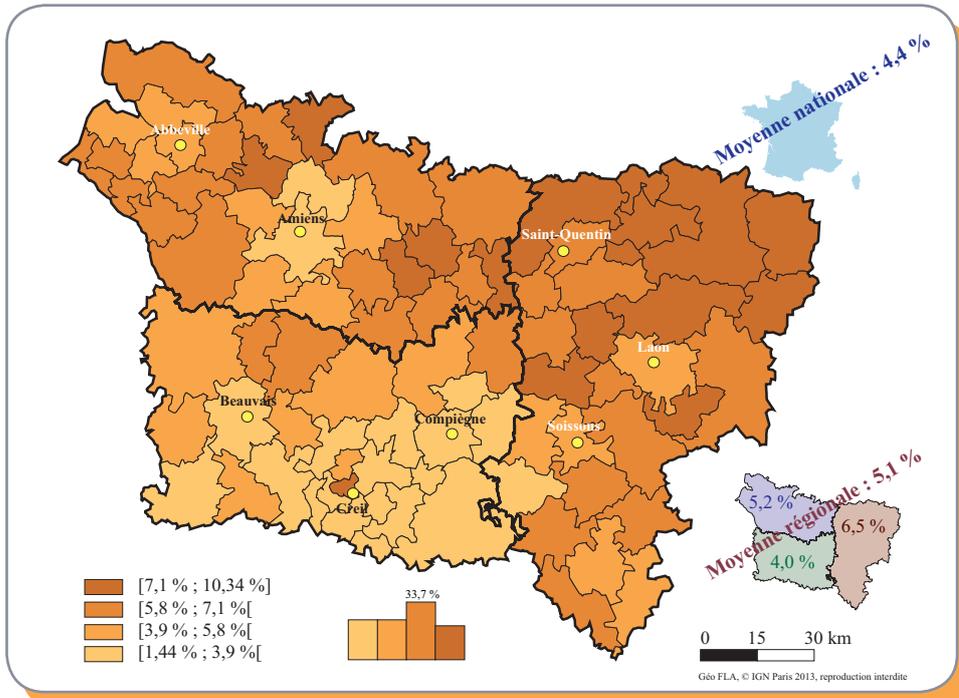
Au 31 décembre 2011, 5,1 % des ménages picards bénéficient de l'allocation de logement à caractère familial (ALF). Ce taux est supérieur au niveau national (4,4 %) et cache des disparités départementales : le taux de l'Oise (4,0 %) est très inférieur à celui de l'Aisne (6,5 %).

La moitié des EPCI picards a un taux supérieur ou égal à 6,0 % des ménages. Le taux d'allocataires de l'ALF est

particulièrement important dans l'Aisne, et notamment en Thiérache, ainsi que dans l'est de la Somme. Le maximum est de 10,3 % dans la CC Région de Guise.

À l'inverse, une grande partie du département de l'Oise affiche des taux inférieurs à 4,0 %. Neuf des dix taux les plus bas sont situés dans l'est de l'Oise, avec un minimum de 1,4 % dans la CC Aire Cantilienne.

Taux d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2011  
(pour 100 ménages)



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Min : CC Aire Cantilienne

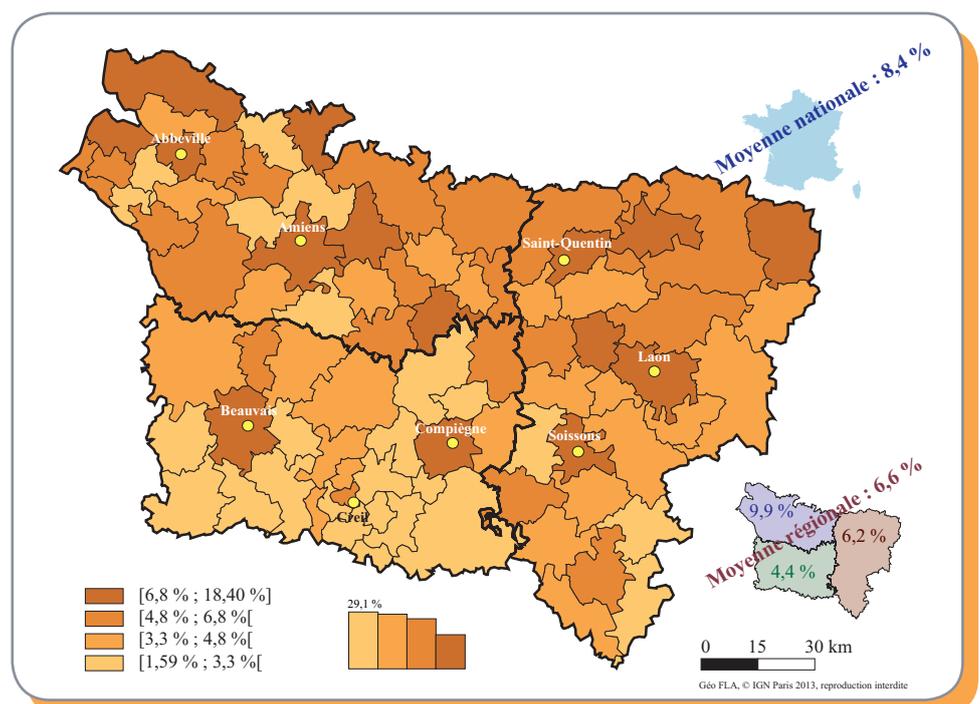
Max : CC Région de Guise

En Picardie, 6,6 % des ménages bénéficient de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31 décembre 2011, ce qui est faible en comparaison du taux national (8,4 %). Au niveau départemental, la Somme (9,9 %) compte davantage d'allocataires que le niveau national tandis que l'Oise a un taux particulièrement faible (4,4 %).

Les grandes agglomérations, ainsi que certains EPCI de la côte Picarde, aux abords des grandes villes et dans le nord de l'Aisne, concentrent les plus forts taux d'allocataires. Le taux maximal est retrouvé dans la CA Amiens Métropole (18,4 %).

Les taux les plus faibles sont majoritairement dans l'Oise. Parmi les dix taux les plus bas des EPCI picards, neuf sont isariens mais le plus faible se situe dans la Somme (CC Bocage Hallue avec 1,6 % des ménages).

Taux d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2011  
(pour 100 ménages)



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Min : CC Bocage Hallue

Max : CA Amiens Métropole



# Emploi, fragilité professionnelle et revenu

**D'**après l'enquête Emploi, 28,6 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant en France hexagonale sont actives, pour 21,8 millions d'inactifs du même âge en 2012. Parmi les actifs, 25,8 millions ont un emploi mais 2,8 millions sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).

En 2012, les salariés représentent 88,5 % des actifs occupés en France hexagonale (85,1 % chez les hommes et 92,3 % chez les femmes). Parmi les personnes ayant un emploi (salarié ou non), 76,1 % travaillent dans le secteur tertiaire (20,0 millions d'actifs), 13,7 % dans l'industrie (3,5 millions d'actifs), 6,9 % dans la construction (1,8 million d'actifs) et 2,9 % dans l'agriculture (0,8 million d'actifs), l'activité étant indéterminée pour 0,4 % des actifs.

Le contrat à durée indéterminée concerne 86,5 % des salariés, les femmes occupant davantage d'emplois à durée déterminée que les hommes (11,5 % des salariées contre 7,6 %). De même, elles sont quatre fois plus souvent à temps partiel que les hommes.

Avec 2,8 millions de chômeurs au sens du BIT, le taux de chômage s'élève à 9,8 % de la population active en moyenne en 2012. Par rapport à l'année précédente, le taux de chômage hexagonal a augmenté de 0,6 point. Après avoir progressé de 2008 à 2010 puis connu une légère baisse en 2011, le chômage augmente de nouveau en 2012 et atteint son plus haut niveau depuis 1999. Ce taux continue de croître puisque les dernières estimations de l'Insee le portent à 10,5 % pour le deuxième trimestre 2013. Toutes les classes d'âge sont concernées par cette dégradation même si le chômage est un phénomène particulièrement présent chez les jeunes (23,9 % des actifs de 15-24 ans contre 9,0 % des 25-49 ans et 7,0 % des 50-64 ans en 2012). Le groupe socioprofessionnel est également déterminant puisque le taux de chômage est seulement de 3,7 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures contre 5,4 % pour les professions intermédiaires, 10,3 % pour les employés et 14,4 % pour les ouvriers en 2012. La même tendance est observée au niveau des diplômés avec un taux de chômage plus faible parmi les diplômés (5,7 % pour les titulaires d'un Bac +2 et 5,6 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur au Bac +2 en 2012) que parmi les non-diplômés (17,1 %).

En moyenne sur l'année 2012, 40,8 % des personnes au chômage le sont depuis plus d'un an avec une légère différence suivant le genre : 41,5 % chez les hommes et 40,0 % chez les femmes. Les personnes plus âgées sont également davantage concernées par ce chômage de longue durée (57,9 % chez les chômeurs de 50 ans ou plus contre 40,1 % chez ceux de 25-49 ans).

## Faits marquants en Picardie

L'Oise compte les plus forts taux d'activité des 15-64 ans, alors que les taux samarien et axonais sont plus faibles, en deçà de la valeur nationale. Le Santerre, le Marquenterre et la Thiérache qui affichent des taux d'activité faibles sont aussi ceux où les taux d'emploi précaire y sont les plus élevés.

C'est le secteur privé qui emploie le plus d'actifs, notamment dans le sud de l'Oise, près de l'Île-de-France. L'emploi agricole est davantage représenté dans l'Aisne. Les employeurs agricoles se concentrent dans l'ouest de la Somme et le sud de l'Aisne. Les agents de maîtrise, ingénieurs et cadres sont plus nombreux parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A dans l'Oise, ce groupe socioprofessionnel y étant fortement représenté. Les revenus les plus élevés et les parts de foyers non imposables les plus faibles sont relevés également dans ce département, notamment en bordure de l'Île-de-France. À l'inverse, la Thiérache présente les revenus les plus faibles et des taux de DEFM particulièrement élevés, pour les femmes et les moins de 25 ans.

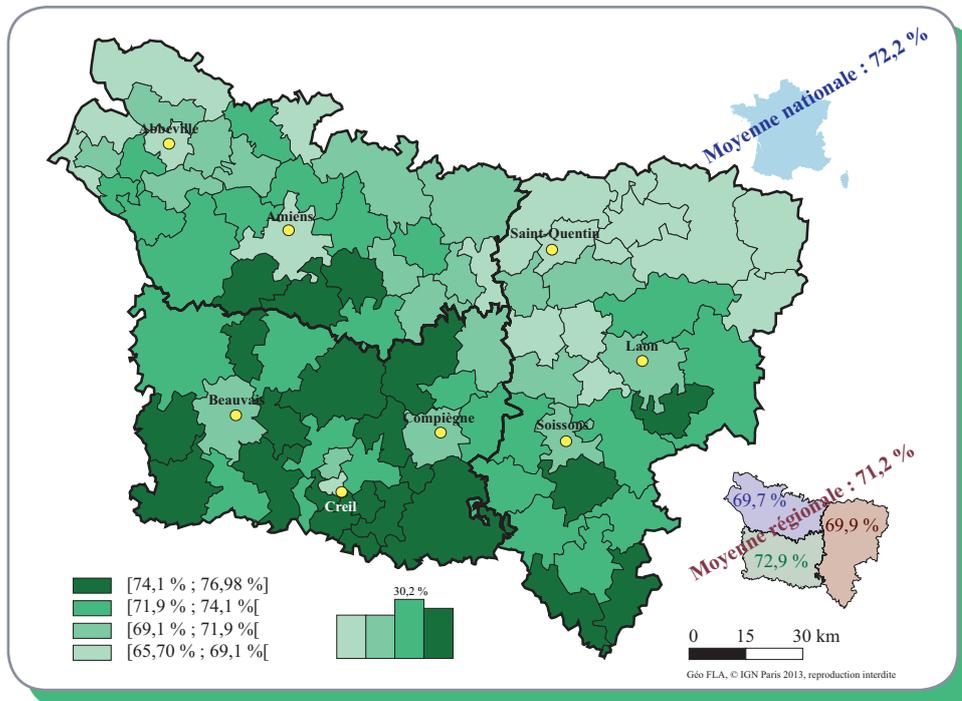


## Actifs et emploi précaire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le taux d'activité des Picards de 15-64 ans est de 71,2 %. L'Oise (72,9 %) devance les départements de la Somme (69,7 %) et de l'Aisne (69,9 %) avec un taux proche du niveau national (72,2 %). Au niveau des EPCI, les taux les plus importants sont observés pour une grande majorité dans ceux de l'Oise, ainsi que dans les EPCI au sud d'Amiens et dans plusieurs EPCI du sud de l'Aisne. Le maximum est de 77,0 %

dans le secteur Sud Senlis. À l'opposé, le nord de l'Aisne, ainsi que la côte Picarde et les EPCI contenant les villes de Creil et d'Amiens, concentrent des taux d'activité inférieurs à 70 %. Sur les dix taux les plus faibles, aucun n'est isarien mais six sont axonais, dont le taux minimal (65,7 % dans la CC Val d'Origny).

Taux d'activité des 15-64 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
(pour 100 personnes de 15-64 ans)



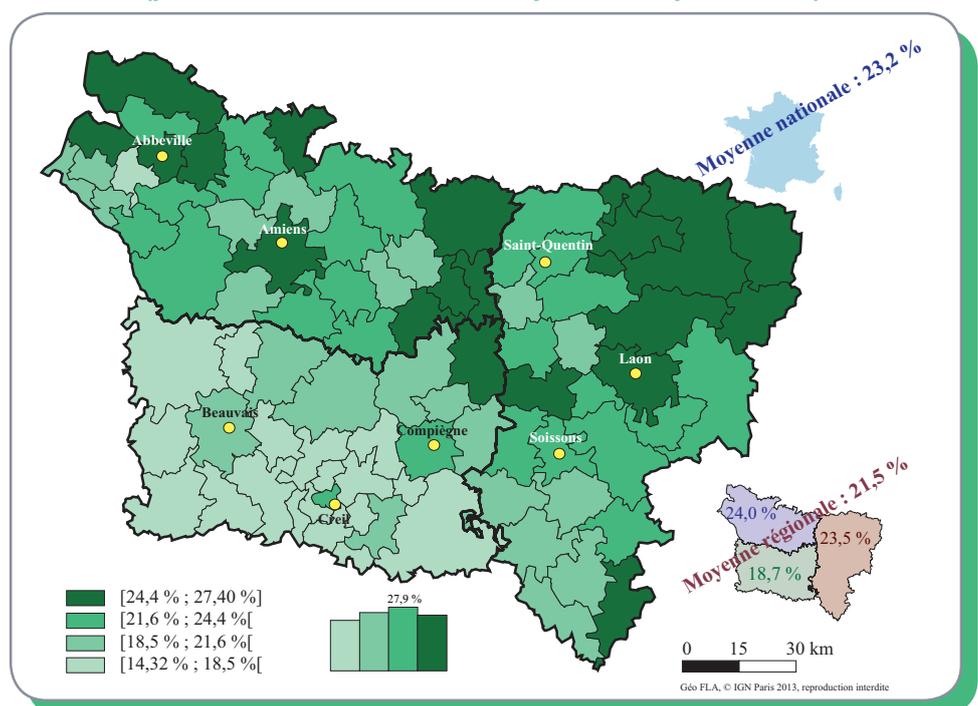
Source : Insee

Min : CC Val d'Origny

Max : Secteur Sud Senlis

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 21,5 % des actifs picards de 25-54 ans et ayant un emploi salarié ont un emploi dit précaire (autre qu'un CDI à temps plein) mais avec des différences départementales marquées, les salariés de l'Aisne (23,5 %) et de la Somme (24,0 %) se trouvant davantage dans cette situation que ceux de l'Oise (18,7 %). Les parts les plus importantes se situent au nord de la région, et plus particulièrement en Thiérache jusque dans le Laonnois et l'est de la Somme, ainsi que sur la capitale régionale et la côte Picarde. À l'opposé, les parts sont les plus faibles dans l'Oise. Parmi les dix proportions les plus faibles, neuf concernent des EPCI isariens (dont le minimum dans la CC Pays de Thelle avec 14,3 %).

Taux d'emploi précaire des 25-54 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010  
(pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié)



Source : Insee

Min : CC Pays de Thelle

Max : CC Pays de la Serre

*Un emploi précaire est un emploi salarié autre qu'un CDI à temps plein.*

## Salariés du secteur privé et effectif de salariés par établissement

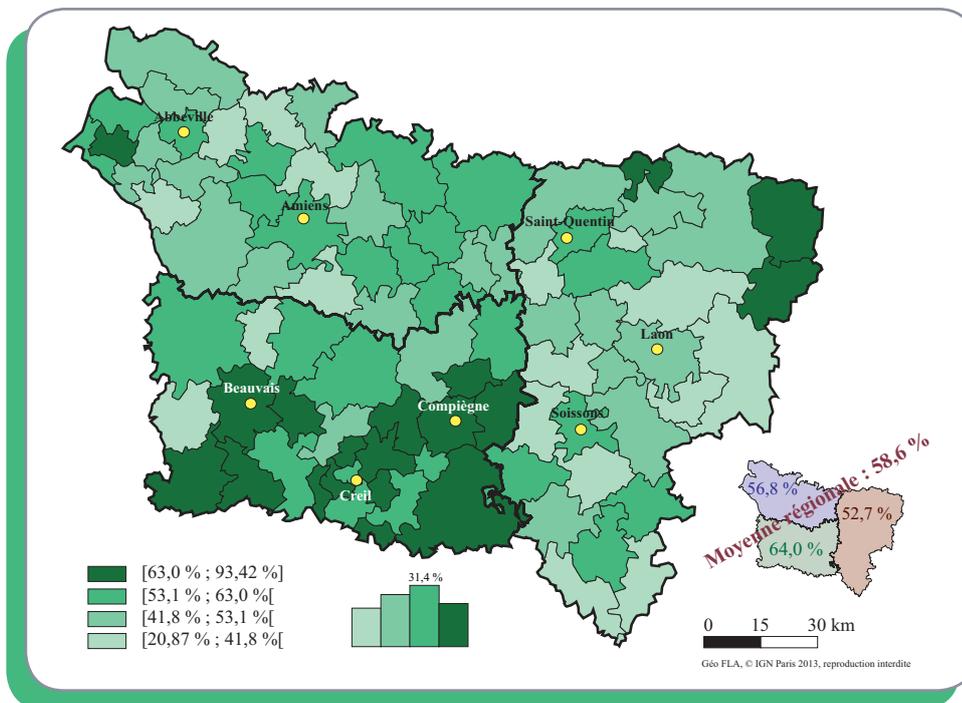
Au 31 décembre 2012, le taux de salariés du secteur privé est de 58,6 % parmi les emplois en Picardie. Ce taux est le plus élevé dans l'Oise (64,0 %), suivi de la Somme (56,8 %) et l'Aisne (52,7 %).

Les parts les plus importantes se retrouvent dans une grande partie des EPCI de l'Oise. Deux EPCI dépassent la barre des 90 % : secteur Sud Senlis (91,6 %) et CC Pierre-Sud-Oise (93,4 %).

Parmi les taux les plus bas, sont retrouvés les EPCI proches d'Amiens, Beauvais, Soissons et Laon, ainsi que ceux du sud de l'Aisne. Le taux minimal se situe dans la CC Val d'Origny (20,9 %).

Les établissements picards du secteur privé comptent en moyenne 10,3 salariés au 31 décembre 2012. Cette moyenne varie de 9,3 dans l'Aisne à 10,8 dans l'Oise.

### Taux de salariés du secteur privé au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois)

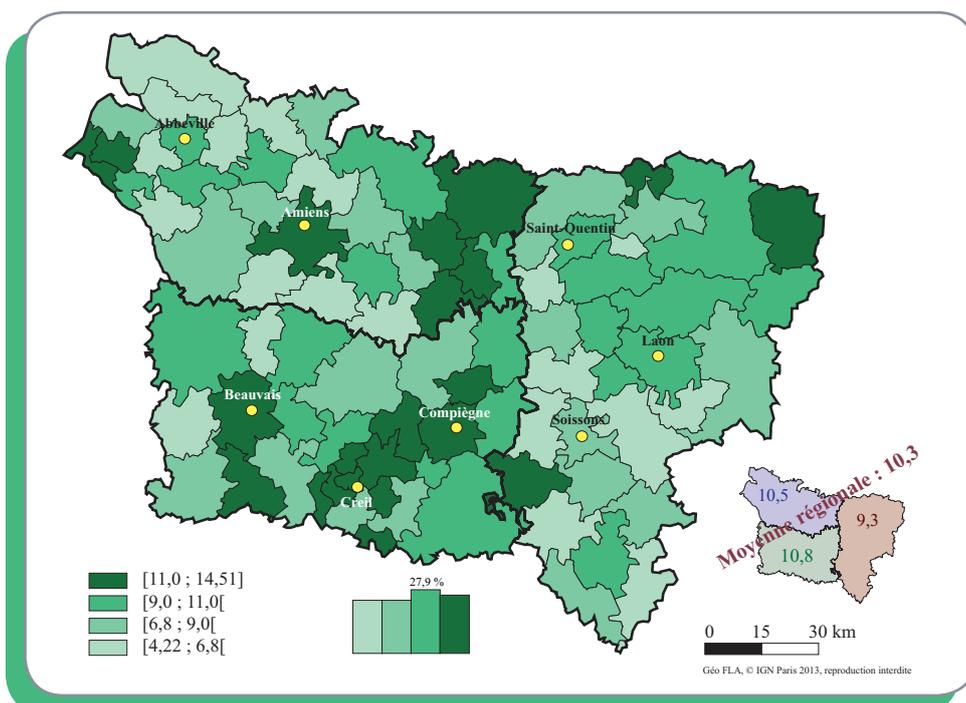


Min : CC Val d'Origny

Max : CC Pierre-Sud-Oise

Sources : AcoSS - Urssaf, Insee

### Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé au 31 décembre 2012



Min : CC du Haut Clocher

Max : CC Vimeu Industriel

Source : AcoSS - Urssaf

Les entreprises privées avec les plus forts effectifs se situent principalement dans l'Oise, sur un axe allant de Creil à Compiègne et sur Beauvais, ainsi qu'à l'est de la Somme, dans la CA Amiens Métropole et dans le Vimeu (maximum de 14,5 dans la CC Vimeu Industriel). À l'inverse, les effectifs moyens les plus faibles sont localisés principalement au nord-ouest et au sud de la Somme, ainsi qu'au centre et au sud de l'Aisne (le minimum étant de 4,2 dans la CC du Haut Clocher).

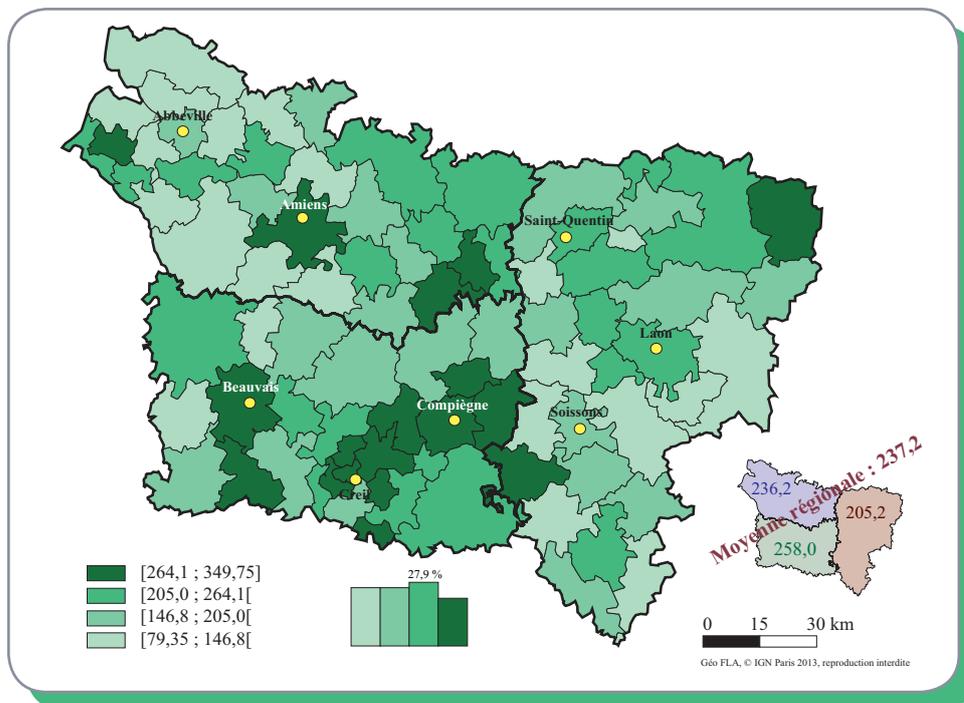
*Le secteur concurrentiel couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile ainsi que l'emploi agricole. Le secteur de l'intérim et celui de l'apprentissage sont également exclus.*

## Masse salariale par établissement et masse salariale par salarié

En 2012, la masse salariale annuelle moyenne est de 237,2 K€ par entreprise du secteur privé en Picardie. Cette masse salariale est plus importante dans l'Oise (258,0 K€) que dans la Somme (236,2 K€) et l'Aisne (205,2 K€). Les masses salariales les plus importantes se situent dans l'Oise, et notamment sur une zone regroupant les EPCI de Creil, Compiègne et ses alentours et une autre au niveau de Beauvais ; les autres sont sur Amiens et dans

l'est de la Somme. Neuf EPCI ont des masses salariales annuelles moyennes supérieures à 300,0 K€, dont six sont isariens (la valeur maximale est de 349,7 K€ dans la CC des Deux Vallées). Les plus faibles masses salariales sont localisées dans l'ouest de la Somme et dans le centre de l'Aisne. Six EPCI sont sous les 100,0 K€ annuels moyens, dont trois samariens et deux axonais. Le minimum est enregistré dans la CC du Haut Clocher avec 79,4 K€.

### Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2012 (en K€)



Source : Acoess - Urssaf

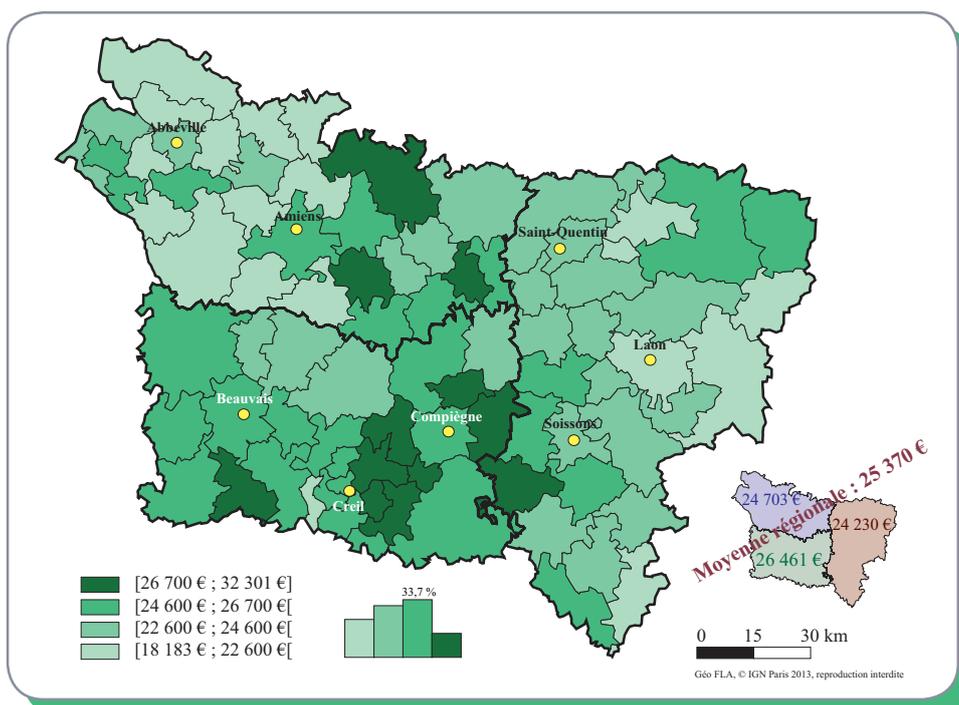
Min : CC du Haut Clocher

Max : CC des Deux Vallées

Les salariés du secteur privé picard ont une masse salariale moyenne de 25 370 € pour l'année 2012. L'Aisne (24 230 €) et la Somme (24 703 €) sont devancés par l'Oise (26 461 €).

Les salariés représentant les masses salariales les plus élevées sont situés principalement dans l'Oise, et notamment au sud et à l'est de ce département. Le maximum se situe dans la CC des Trois Forêts (32 301 €). L'est de la Somme compte aussi quelques EPCI avec des masses salariales élevées. À l'inverse, les salariés présentant les masses salariales les plus faibles se trouvent dans la moitié ouest de la Somme ainsi que dans le centre-est de l'Aisne. Six des dix EPCI aux plus faibles masses salariales sont samariens et trois axonais. La CC Région de Oisemont affiche par ailleurs une valeur inférieure à 19 000 € en moyenne par an et par salarié (18 183 €).

### Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2012



Source : Acoess - Urssaf

Min : CC Région de Oisemont

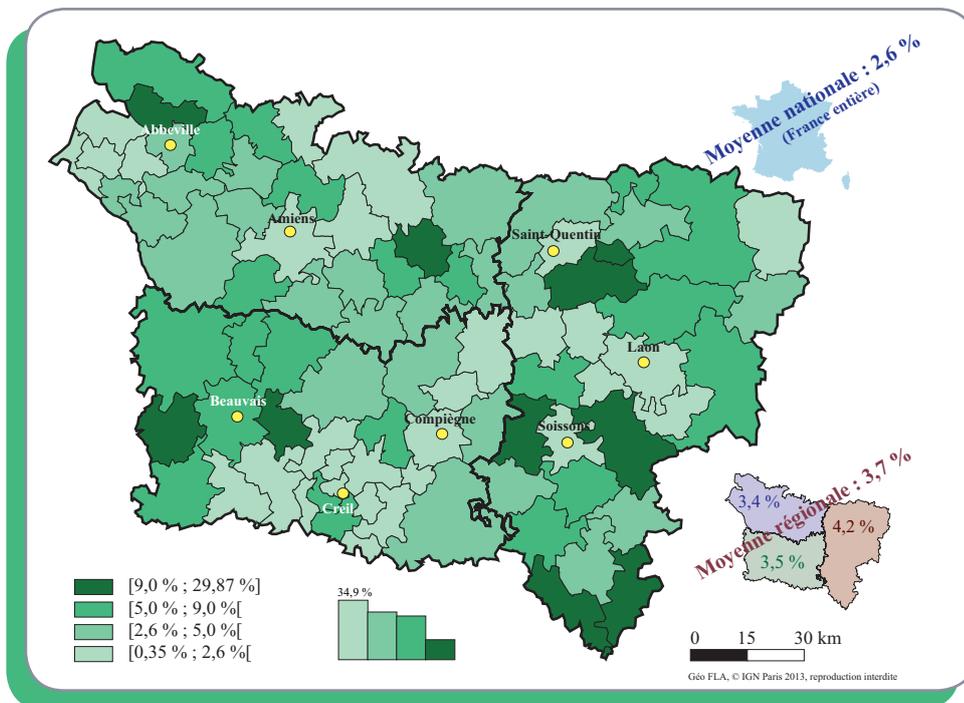
Max : CC des Trois Forêts

## Emplois et employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole

Au 31 décembre 2012, 3,7 % des emplois picards concernent le secteur agricole, ce qui est plus important qu'au niveau national (2,6 % en France entière). Ce taux est plus important dans l'Aisne (4,2 %) que dans l'Oise (3,5 %) et la Somme (3,4 %). Dix EPCI ont un taux d'emploi agricole supérieur à 9 % : six axonais, deux isariens et deux samariens. Les CC Pays de la Vallée de l'Aisne (17,0 %), Condé-en-Brie (17,2 %) et Val

d'Origny (29,9 %) constituent les trois taux les plus élevés. À l'inverse, quelques EPCI de la côte Picarde, de l'Amiénois et d'une zone allant du sud de l'Oise jusqu'à Laon en passant par Noyon présentent des taux faibles. Les grandes agglomérations, comme les CA Creilloise (0,3 %) et Saint-Quentin (0,6 %) notamment, sont peu concernées par ces emplois.

Taux d'emploi du secteur agricole au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois)

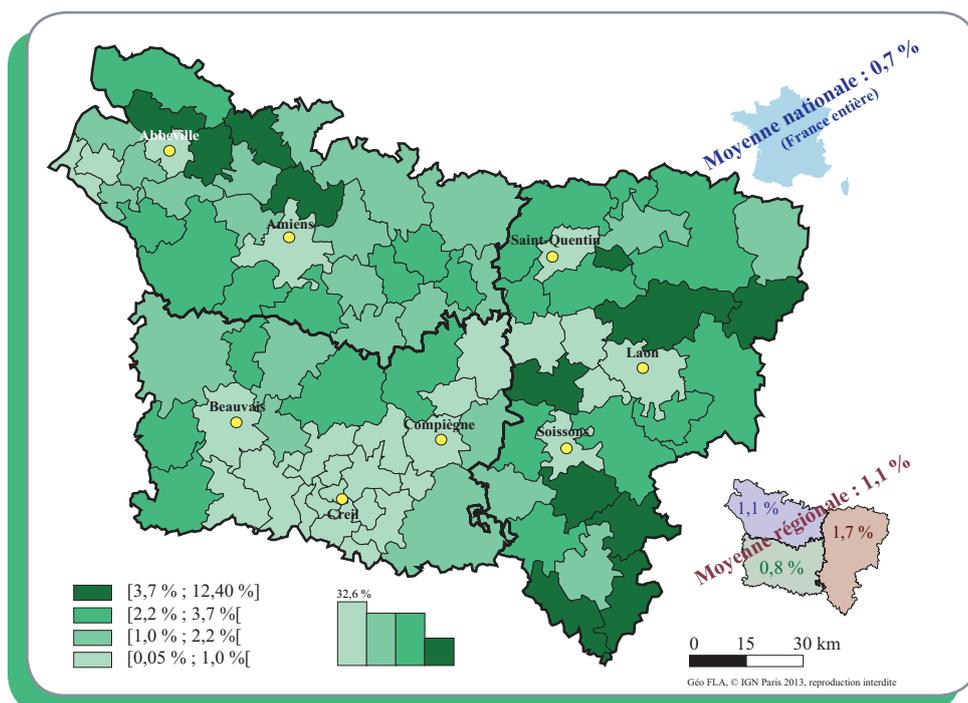


Min : CA Creilloise

Max : CC Val d'Origny

Sources : MSA, Insee

Taux d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois)



Min : CA Creilloise

Max : CC Condé-en-Brie

Sources : MSA, Insee

Les employeurs de main-d'œuvre agricole représentent 1,1 % des emplois picards au 31 décembre 2012, contre 0,7 % en France entière. Ce taux varie sensiblement au niveau départemental : de 0,8 % dans l'Oise à 1,7 % dans l'Aisne.

Les plus forts taux se situent dans le sud de l'Aisne et aux abords de Laon, ainsi qu'au nord d'Amiens et Abbeville. Sept des dix taux les plus élevés sont axonais, dont la valeur maximale (12,4 % dans la CC Condé-en-Brie), et trois sont samariens.

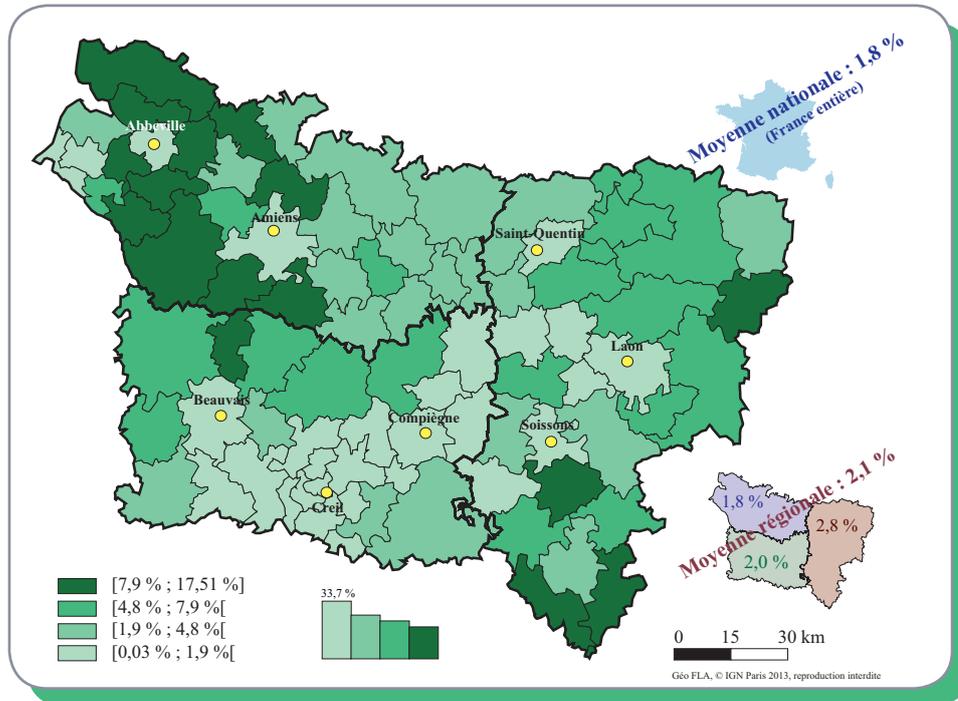
Comme pour le taux d'emploi du secteur agricole, les taux les plus faibles sont observés dans les EPCI situés au sud d'une ligne allant de Beauvais à Compiègne, puis rejoignant Laon en passant par Noyon. Ils sont retrouvés aussi dans les trois autres grandes villes picardes puisque les sept taux les plus faibles concernent les grandes agglomérations.

## Exploitants indépendants et masse salariale par ETP du secteur agricole

Au 31 décembre 2012, 2,1 % des emplois picards concernent des exploitants agricoles indépendants (1,8 % en France entière) avec des différences départementales. L'ouest du département de la Somme ainsi que le sud de l'Aisne concentrent les plus forts taux d'exploitants indépendants du secteur agricole. C'est dans ces deux zones que sont trouvés huit EPCI avec des taux supérieurs à 10 % : six sont

samariens et deux axonais dont la valeur maximale dans la CC Condé-en-Brie (17,5 %). Les taux les plus faibles se retrouvent dans l'Oise, du Vexin à la pointe nord-est du département, ainsi que dans les grandes agglomérations picardes. Les trois communautés d'agglomérations de Creil (0,03 %), Compiègne (0,2 %) et Amiens (0,2 %) représentent d'ailleurs les trois taux les plus faibles des EPCI picards.

### Taux d'exploitants indépendants du secteur agricole au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois)



Sources : MSA, Insee

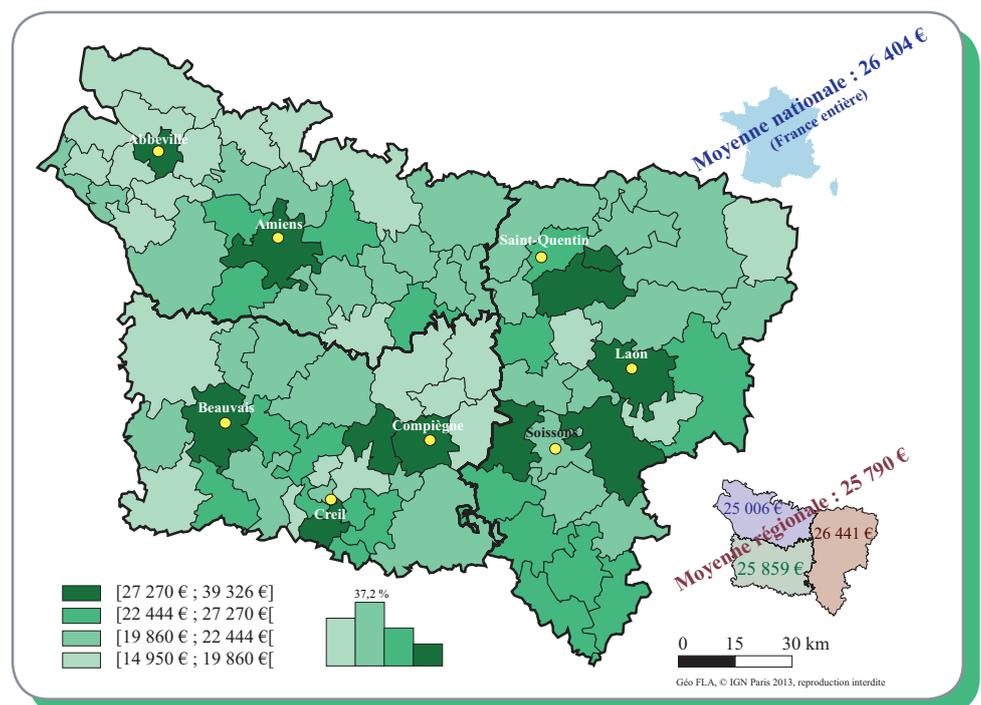
Min : CA Creilloise

Max : CC Condé-en-Brie

En 2012, la masse salariale moyenne par équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole atteint 25 790 € en Picardie contre 26 404 € en France entière. La Somme enregistre le montant le plus bas des départements picards. Les moyennes les plus importantes sont situées dans les grandes agglomérations picardes ou aux abords de celles-ci. Ainsi, les deux EPCI présentant les masses salariales les plus élevées sont accolés à la CA Saint-Quentin (39 326 € dans la CC Val d'Origny et 36 812 € dans la CC Vallée de l'Oise) tandis que la CA Amiens Métropole occupe la troisième place (33 298 €).

À l'opposé, les masses salariales par ETP les plus basses sont situées dans les EPCI entourant Abbeville (dont la CC de la Baie de Somme Sud qui a le plus faible montant) ainsi qu'au nord et au sud-ouest de Compiègne.

### Masse salariale annuelle par ETP du secteur agricole en 2012



Source : MSA

Min : CC de la Baie de Somme Sud

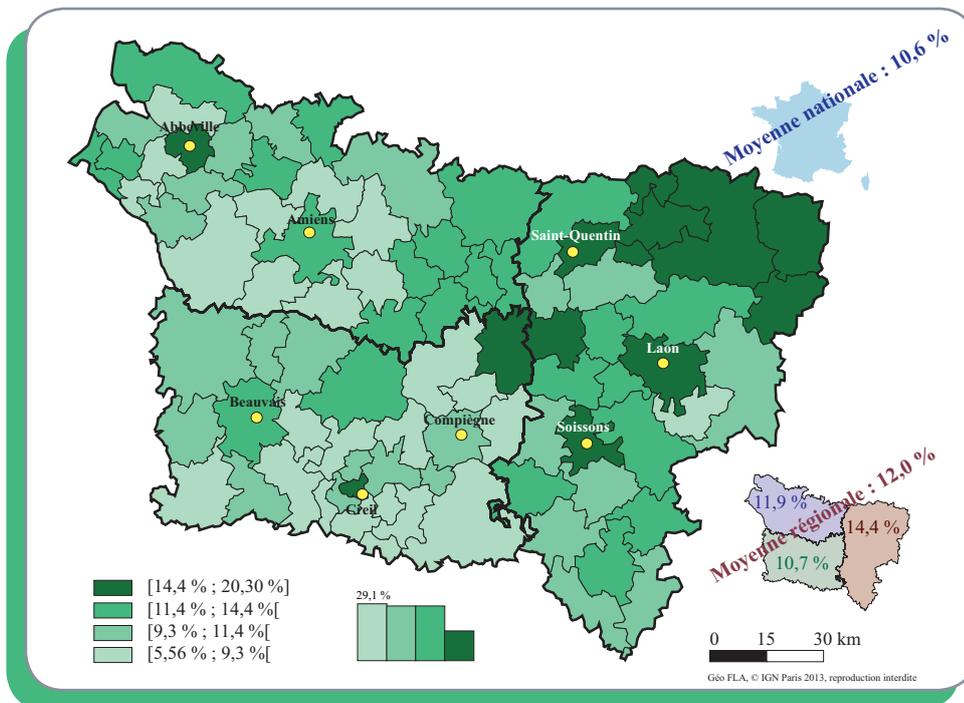
Max : CC Val d'Origny

## Femmes DEFM et DEFM de moins de 25 ans

En Picardie, le taux de femmes DEFM de catégorie A est de 12,0 pour 100 femmes actives de 15 ans ou plus au 31 décembre 2012. Au niveau départemental, plus de 3 points séparent l'Aisne qui connaît le taux le plus important (14,4 %) et l'Oise qui a le plus faible (10,7 %). Le nord de l'Aisne et les grandes agglomérations comptent de forts taux de femmes DEFM de catégorie A. Parmi les dix taux les plus élevés des

EPCI picards, huit sont situés dans l'Aisne, avec les valeurs maximales atteintes dans les CC Thiérache d'Aumale (20,2 %) et Portes de la Thiérache (20,3 %). L'Oise présente à l'inverse de nombreux EPCI avec un taux inférieur à 10 %, ils sont notamment dans une zone située sous l'axe Chaumont-en-Vexin - frontière nord-est du département. L'EPCI au plus faible taux y est d'ailleurs situé (5,6 % dans le secteur Sud Senlis).

**Taux de femmes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 (pour 100 femmes actives)**

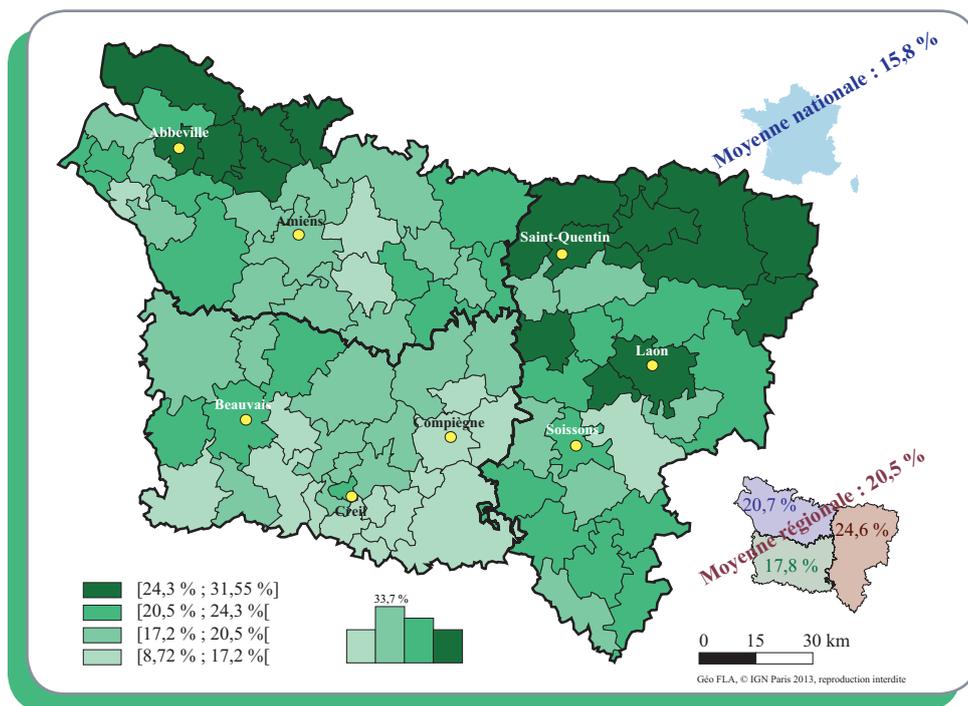


Sources : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail, Insee

Min : Secteur Sud Senlis

Max : CC Portes de la Thiérache

**Taux de jeunes de moins de 25 ans DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 (pour 100 jeunes actifs de 15-24 ans)**



Sources : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail, Insee

Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CC Région de Guise

Au 31 décembre 2012, un jeune actif picard de moins de 25 ans sur cinq est un DEFM de catégorie A (20,5 %). Ce taux est même d'un jeune sur quatre (24,6 %) dans l'Aisne contre 17,8 % dans l'Oise.

Le nord de l'Aisne et le nord-ouest de la Somme sont les plus concernés. Sept des dix EPCI présentant les taux les plus importants sont axonais, avec un maximum dans les CC Thiérache d'Aumale (31,4 %) et Région de Guise (31,6 %).

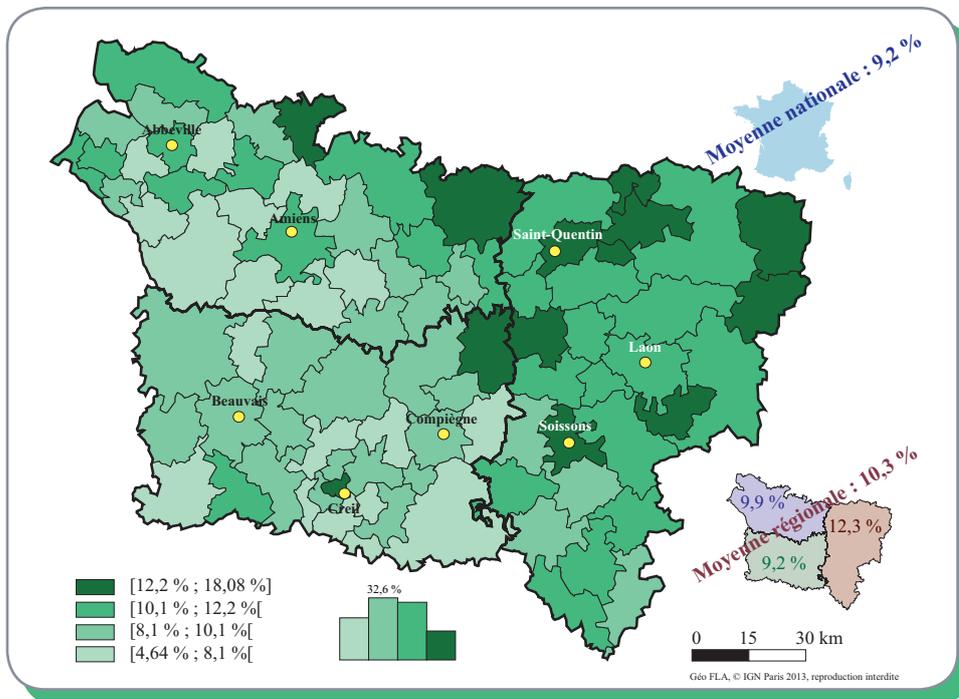
Inversement, les plus faibles taux sont concentrés dans l'Oise, et notamment au sud de ce département. Sur les dix taux les plus bas des EPCI picards, neuf sont isariens, dont deux sont d'ailleurs sous les 10 % : 8,7 % dans la CC Cœur Sud Oise et 9,5 % dans la CC des Trois Forêts.

## DEFM de 50 ans ou plus et DEFM ayant plus d'un an d'ancienneté

Le taux de DEFM de catégorie A de 50 ans ou plus en Picardie est de 10,3 pour 100 actifs de cette tranche d'âge au 31 décembre 2012. Ce taux est plus élevé dans l'Aisne (12,3 %), avec presque la totalité des EPCI de ce département qui présente des taux supérieurs à 10 % ; la valeur maximale est enregistrée dans la CC Thiérache d'Aumale (18,1 %). A *contrario*, seuls quatre EPCI de l'Oise ont des taux supérieurs

à 10 %. Les taux les plus faibles se situent dans certains EPCI du sud de l'Oise ainsi que dans la partie centrale de la Somme (la CA Amiens Métropole faisant exception). Ce dernier département affiche par ailleurs les quatre plus faibles taux des EPCI picards dans les communautés de communes Vimeu Vert (4,6 %), Val de Noye (5,5 %), Bocage Hallue (5,6 %) et du Canton de Conty (6,0 %).

### Taux de DEFM de 50 ans ou plus de catégorie A au 31 décembre 2012 (pour 100 actifs de 50 ans ou plus)



Sources : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail, Insee

Min : CC Vimeu Vert

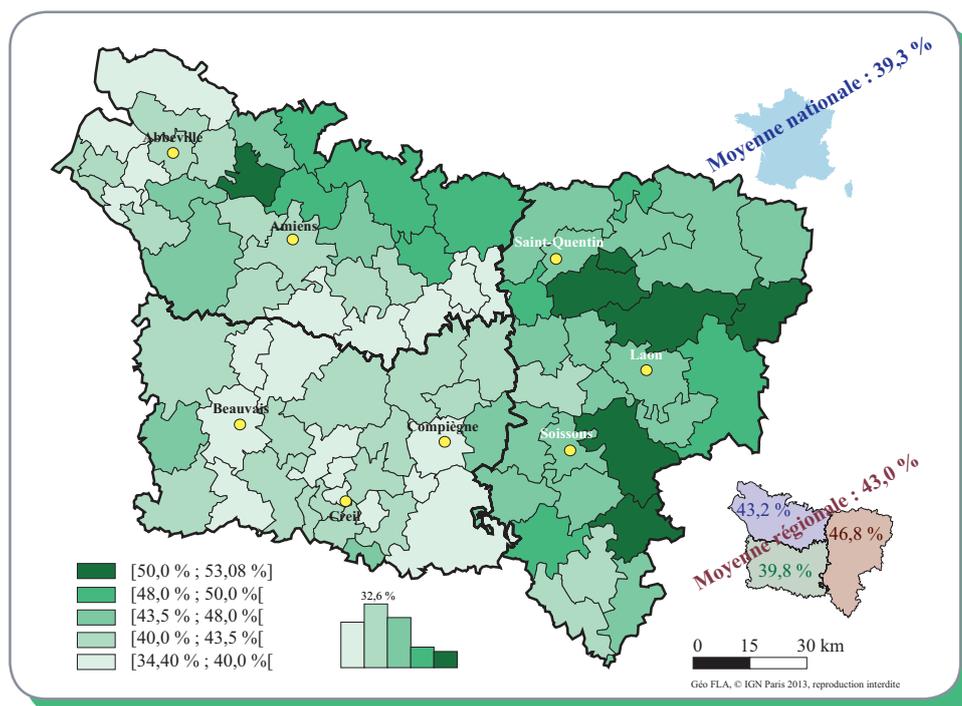
Max : CC Thiérache d'Aumale

En Picardie, au 31 décembre 2012, 43,0 % des DEFM de catégorie ABC sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an avec des différences sensibles entre les départements.

Même si l'Oise est le département comprenant le plus grand nombre d'EPCI parmi les deux classes les plus faibles (parts inférieures à 43,5 %), c'est dans la Somme que sont retrouvées les plus petites proportions avec sept des dix pourcentages les plus faibles, (dont le minimum, 34,4 % dans le secteur Vimeu Sud).

À l'opposé, le département de l'Aisne regroupe neuf des dix proportions les plus importantes. Six EPCI axonais et un samarien ont des pourcentages supérieurs ou égaux à 50,0 %. Le maximum est situé dans les CC Portes de la Thiérache (53,0 %) et Val d'Origny (53,1 %).

### Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31 décembre 2012



Source : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail

Min : Secteur Vimeu Sud

Max : CC Val d'Origny

## DEFM agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs ou cadres et DEFM de moins de 25 ans pas ou peu diplômés

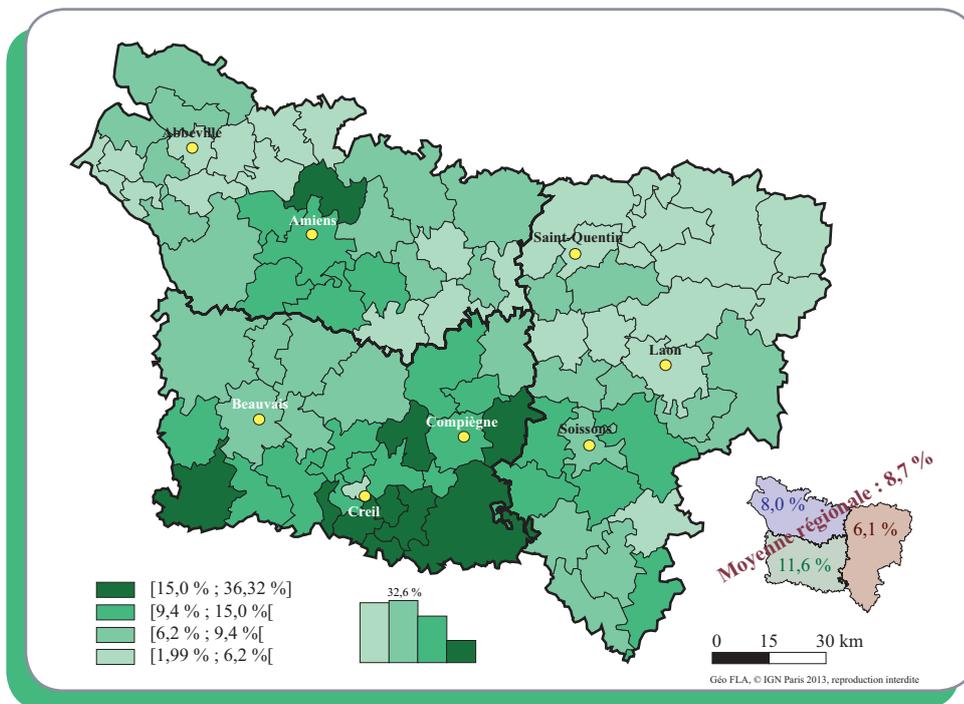
Les agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs ou cadres représentent 8,7 % des DEFM de catégorie A en Picardie au 31 décembre 2012.

Le sud-est de l'Oise regroupe les plus fortes parts. Ainsi, parmi les dix proportions les plus importantes au niveau des EPCI, neuf se situent dans l'Oise, dont les quatre plus fortes concernent des EPCI du sud-est du département (le

maximum est de 36,3 % dans la CC Cœur Sud Oise). Dans la Somme, six EPCI, tous situés à Amiens ou ses alentours, ont des parts supérieures à 9 %.

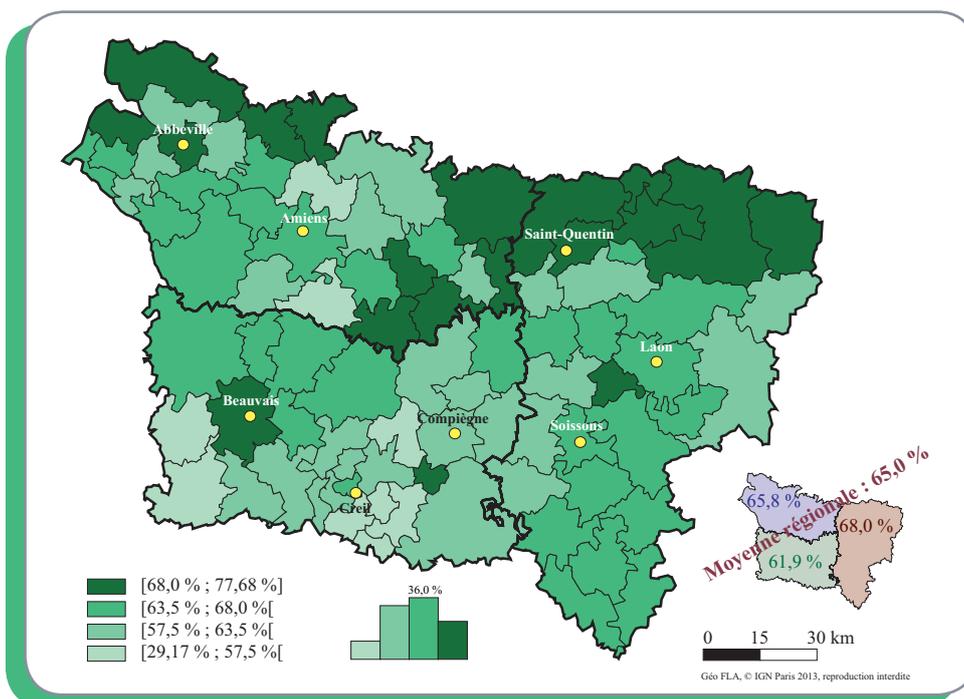
La moitié nord de l'Aisne, le sud-est de la Somme ainsi qu'une zone comprenant Abbeville, allant de la frontière avec la Haute-Normandie à celle avec le Nord - Pas-de-Calais présentent de faibles proportions.

### Part d'agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs ou cadres DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 (parmi les DEFM de catégorie A)



Source : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail  
 Min : CC Thiérache d'Aumale Max : CC Cœur Sud Oise

### Part de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans pas ou peu diplômés au 31 décembre 2012 (parmi les DEFM de catégorie A de moins de 25 ans)



Source : Dares, Pôle emploi : statistiques du marché du travail  
 Min : CC Cœur Sud Oise Max : CC Thiérache d'Aumale

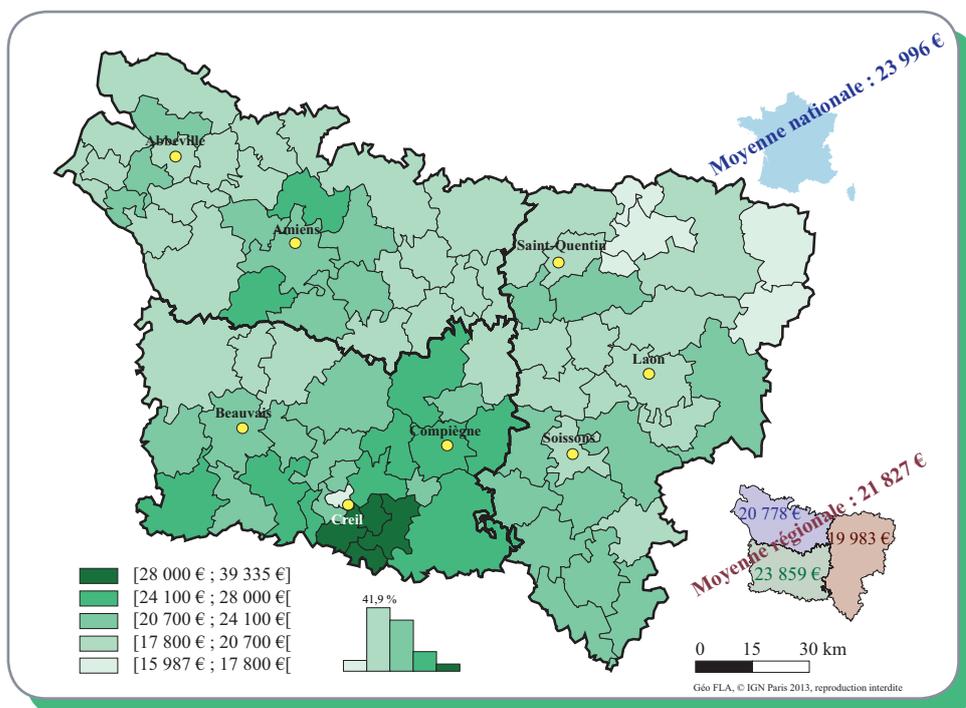
En Picardie, 65,0 % des DEFM de moins de 25 ans de catégorie A sont pas ou peu diplômés au 31 décembre 2012. Les plus fortes proportions sont localisées dans le nord de la région, mais aussi dans deux EPCI de l'Oise. Onze EPCI (six samariens et cinq axonais) ont des proportions supérieures à 70 %, dont les CC du Grand Roye (74,4 %) et Thiérache d'Aumale (77,7 %). Les parts les plus faibles sont situées dans des EPCI proches d'Amiens, de Creil et de Beauvais. Les plus faibles pourcentages, inférieurs à 50 %, concernent le sud-est de Creil, dont la CC Cœur Sud Oise (29,2 %).

## Revenus nets imposables et foyers fiscaux non imposables

En Picardie, le revenu net imposable moyen annuel est de 21 827 € en 2010, ce qui est inférieur d'un peu plus de 2 000 € au revenu moyen français (23 996 €). Au niveau départemental, l'Aisne a un revenu moyen de près de 4 000 € inférieur à celui de l'Oise. Ainsi, les forts revenus sont principalement situés dans ce dernier département, notamment au sud-est de Creil. Mais sont retrouvés des revenus élevés également autour d'Amiens.

Quatre EPCI, tous situés au sud-est de Creil, ont des revenus nets imposables moyens annuels supérieurs à 35 000 €, dont le maximum relevé dans la CC Cœur Sud Oise (39 335 €). Les revenus les plus faibles sont situés au nord de l'Aisne, à l'est et à l'ouest de la Somme ainsi que dans des EPCI du nord-ouest de l'Oise. Quatre EPCI ont des revenus moyens inférieurs à 17 000 € en 2010, dont trois sont en Thiérache.

### Revenus nets imposables moyens annuels par foyer fiscal en 2010

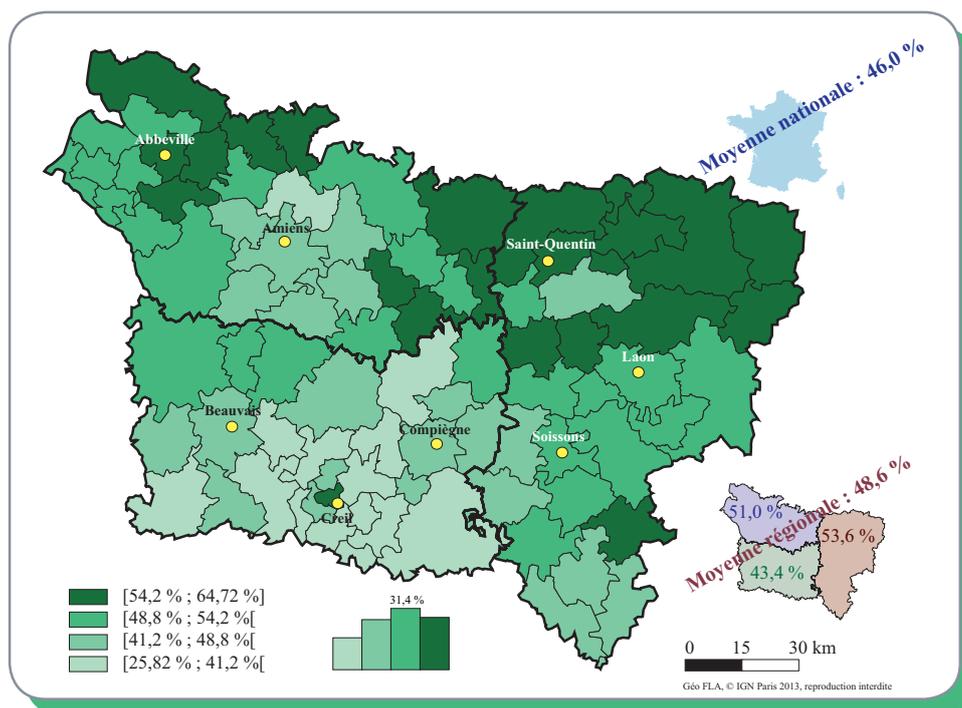


En 2010, 48,6 % des foyers fiscaux picards ne sont pas imposés sur le revenu (46,0 % en France hexagonale). Cette proportion est tout particulièrement importante dans l'Aisne (53,6 %).

Les parts élevées se situent plus particulièrement dans le nord de ce département mais aussi, au nord-ouest et à l'est de la Somme. Parmi les dix plus forts pourcentages, sept sont dans l'Aisne (dont le maximum de 64,7 % pour la CC Portes de la Thiérache) et un seul dans l'Oise (CA Creilloise, 60,2 %).

Les parts les plus faibles se retrouvent dans l'Oise, et plus particulièrement dans le sud-est du département. Sur les dix proportions les plus faibles, seule celle de la CC Bocage Hallue (36,3 %) n'est pas isarienne.

### Part de foyers fiscaux non imposés sur le revenu en 2010





# Prestations sociales

**En** décembre 2012, 11,0 millions d'allocataires ont perçu au moins une prestation versée par la Caf et 411 000 pour la MSA. Parmi les prestations sociales, les minima sociaux, versés sous condition de ressources et sans contrepartie de cotisations, visent à offrir un revenu minimal à des personnes en situation de précarité comme les chômeurs de très longue durée, les personnes handicapées ou les personnes âgées, avec notamment l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou le revenu de solidarité active (RSA). Selon la Drees, 3,7 millions de personnes sont allocataires de l'un des neuf minima sociaux en vigueur en France en 2011, un nombre en hausse de 2,4 %, après avoir progressé de 2,5 % entre 2010 et 2011. En incluant les conjoints et les enfants à charge, ce sont 6,6 millions de personnes qui sont couvertes par au moins un des minima sociaux en France, soit 10 % de la population.

Au 31 décembre 2012, sont dénombrés un peu plus de 931 000 allocataires de l'AAH versée par la Caf, effectif en hausse de 4,3 % par rapport à 2011. Quant à la MSA, elle octroie cette allocation à près de 34 000 personnes, effectif en progression également (+3,7 %). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour les bénéficiaires de cette prestation travaillant en milieu ordinaire ou travailleurs indépendants, le calcul du montant de l'aide s'effectue en fonction des ressources trimestrielles.

Le RSA, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 dans l'Hexagone (1<sup>er</sup> janvier 2011 en outre-mer), remplace dans sa première composante, le RSA socle, le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API), et les dispositions associées à la recherche d'emploi. Sa seconde composante, le RSA activité, s'adresse aux personnes qui travaillent mais percevant de faibles revenus d'activité. Certains allocataires peuvent bénéficier des deux composantes du RSA. Fin décembre 2012, il est versé par les Caf à 1,9 million d'allocataires dans l'Hexagone. Deux allocataires sur trois touchent le RSA socle seul (65,3 %), 23,5 % le RSA activité seul et 11,2 % les deux composantes. Le nombre d'allocataires a progressé de 2,3 % entre 2011 et 2012. En juin 2012, ce sont près de 38 500 allocataires de la MSA qui touchent le RSA, 40,4 % le RSA socle, 39,0 % le RSA activité et 20,7 % les deux composantes.

Concernant les prestations pour les enfants, l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (AEEH), qui remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES), aide dans l'éducation et les soins à apporter aux enfants en situation de handicap. La Caf attribue cette prestation à un peu plus de 195 000 allocataires (+6,4 % par rapport à 2011) et la MSA à 5 760 familles (+5,1 % par rapport à 2011).

## Faits marquants en Picardie

Les taux d'allocataires d'une aide de la Caf ou de la MSA et de ceux dépendant entièrement de ces aides sont plus élevés dans les EPCI comprenant les principales agglomérations. En dehors des villes, c'est dans le nord de la région, surtout dans l'Aisne que l'on retrouve les taux les plus élevés, notamment celui des allocataires de l'AAH, de l'AEEH, du RSA activité et du RSA majoré. Parmi les allocataires de l'AAH, les plus jeunes (moins de 40 ans) sont dans le pourtour des grandes villes et c'est dans l'Oise que ceux vivant seuls sont les plus nombreux. L'Oise enregistre globalement les taux les plus faibles d'allocataires de prestations sociales et les taux les plus élevés sont situés le plus souvent au nord d'une ligne reliant Amiens à Laon.



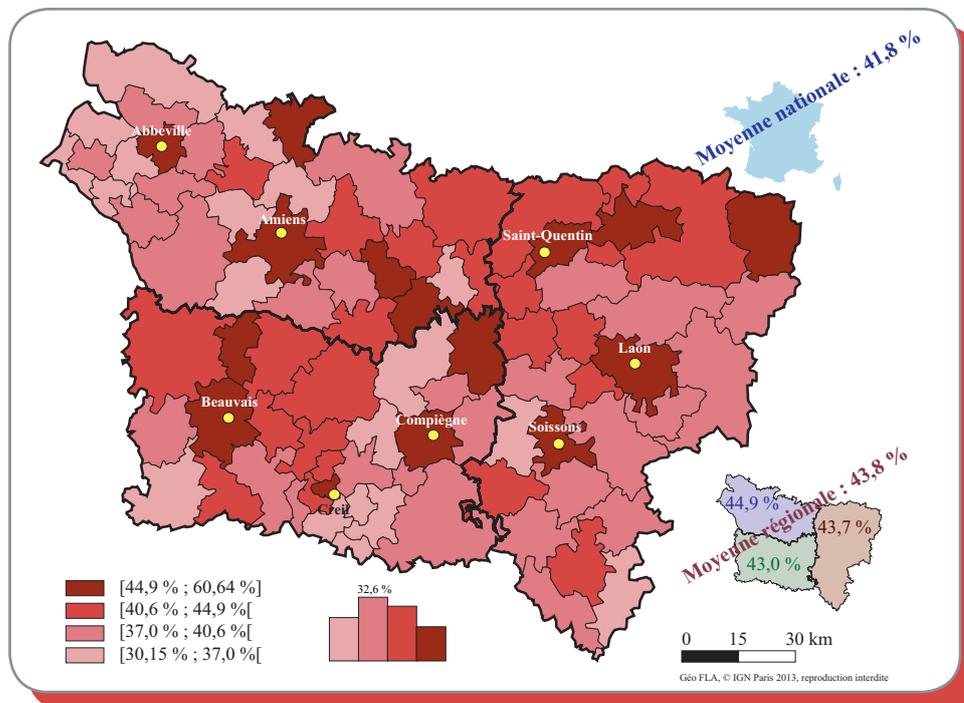
## Allocataires parmi l'ensemble des ménages

Au 31 décembre 2011, 43,8 % des ménages en Picardie perçoivent une allocation de la Caf ou de la MSA (41,8 % en France hexagonale). Les trois départements sont fort proches, tous situés au-dessus du niveau national.

Les parts d'allocataires les plus élevées sont situées dans les grandes agglomérations principalement, avec un maximum de 60,6 % dans la CA Creilloise. Suivent la CA Amiens

Métropole (54,6 %), la CA du Beauvaisis (49,7 %) et la CC de l'Abbeillois (49,1 %). Les plus faibles pourcentages sont, à l'inverse, observés pour les EPCI situés sur la côte Picarde, autour d'Amiens et dans l'Oise, sur un axe Senlis - Roye. Les valeurs minimales sont concentrées dans le sud de l'Oise (30,1 % dans la CC Aire Cantilienne, 31,0 % dans la CC Cœur Sud Oise et 31,3 % dans le secteur Sud Senlis).

Taux d'allocataires au 31 décembre 2011  
(pour 100 ménages)



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

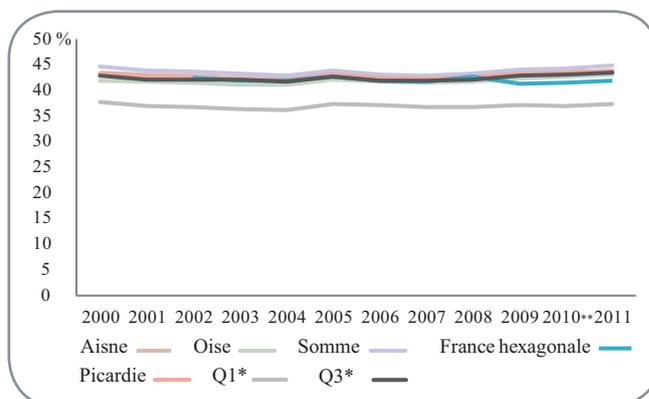
Min : CC Aire Cantilienne

Max : CA Creilloise

Entre 2000 et 2011, le taux d'allocataires de la Caf et la MSA reste stable en Picardie : +0,1 % par an en moyenne. De même, dans les départements picards, l'évolution varie de +0,1 % (Aisne et Somme) à +0,2 % (Oise). En France, même s'il est également relativement stable, le taux est négatif entre 2002 et 2011 : -0,2 % par an.

Plus récemment, entre 2010 et 2011, l'évolution se marque davantage dans l'Oise (+1,0 %) et la Somme (+1,4 %), pour une évolution régionale de +0,9 %. La France hexagonale voit également son taux d'allocataires augmenter de façon plus conséquente sur la dernière période : + 1,1 %.

Évolution du taux d'allocataires entre 2000 et 2011  
(pour 100 des ménages)



Sources : CCMSA, Caf, Cnaf, MSA, Insee

\* Q1 = premier quartile

\* Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 106)

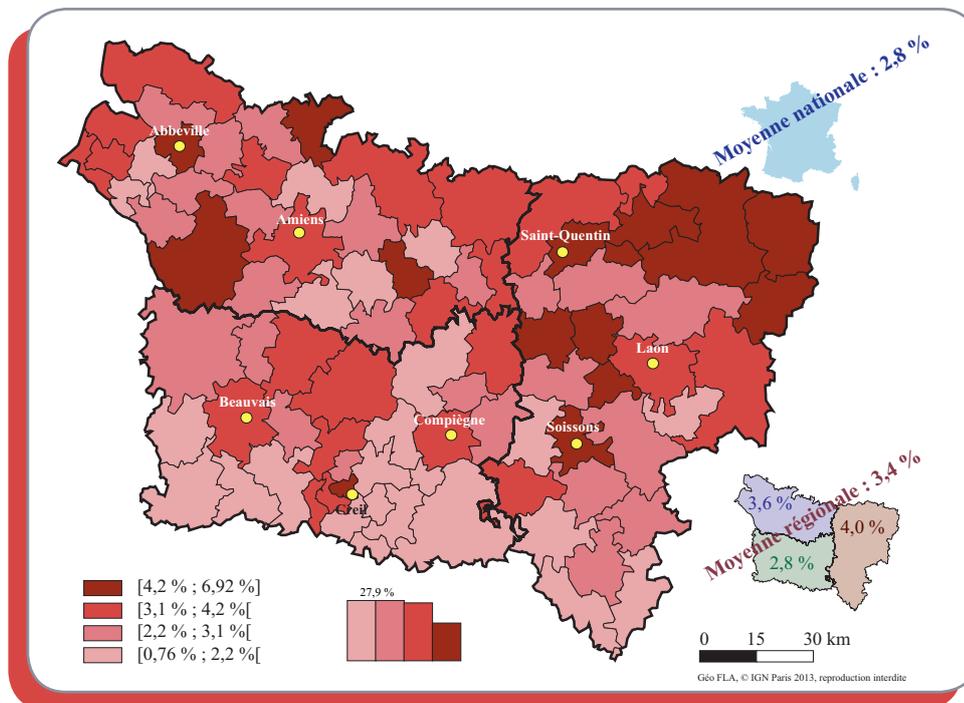
\*\* Estimation pour la MSA en 2010

## Allocation aux adultes handicapés

La Picardie compte 3,4 % bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour 100 habitants de 20 à 59 ans au 31 décembre 2011 (2,8 % en France hexagonale). Si l'Oise a un taux similaire au niveau national (2,8 %), la Somme (3,6 %) et surtout l'Aisne (4,0 %) en présentent un sensiblement supérieur. Les plus forts taux sont observés dans les EPCI du nord de l'Aisne (la valeur maximale est de 6,9 % dans la

CC Val d'Origny), et principalement la Thiérache, mais aussi dans les grandes agglomérations picardes et le sud-ouest de la Somme. À l'inverse, le sud de la région, ainsi que l'est de l'Oise et le centre sud de la Somme sont les zones où l'AAH est peu présente. Dans le sud de l'Oise, les EPCI CC Cœur Sud Oise et secteur Sud Senlis présentent même des taux inférieurs à 1,0 % (respectivement 0,8 % et 0,9 %).

**Taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2011  
(pour 100 habitants de 20-59 ans)**



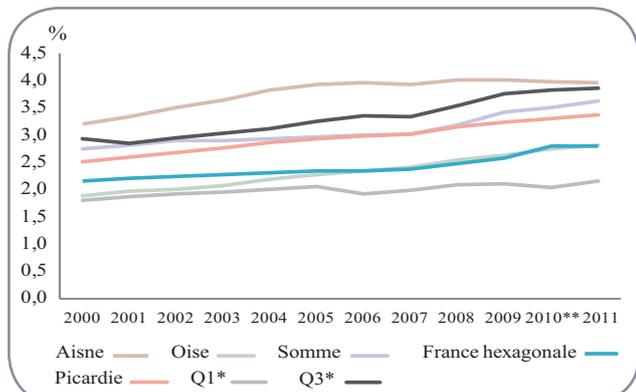
Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CC Val d'Origny

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Entre 2000 et 2011, le taux d'allocataires de l'AAH n'a cessé d'augmenter, tant au niveau départemental, régional que national. La hausse picarde (+2,7 % en moyenne par an) est proche de celle française (+2,4 %) mais cache une disparité entre les trois départements de la région.

**Évolution du taux d'allocataires de l'AAH  
entre 2000 et 2011  
(pour 100 habitants de 20-59 ans)**



Sources : CCMSA, Caf, Cnaf, MSA, Insee

\* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 106)

\*\* Estimation pour la MSA en 2010

En effet, le taux isarien présente une augmentation plus conséquente que les deux autres départements : +3,7 % par an en moyenne contre +1,9 % dans l'Aisne et +2,6 % dans la Somme.

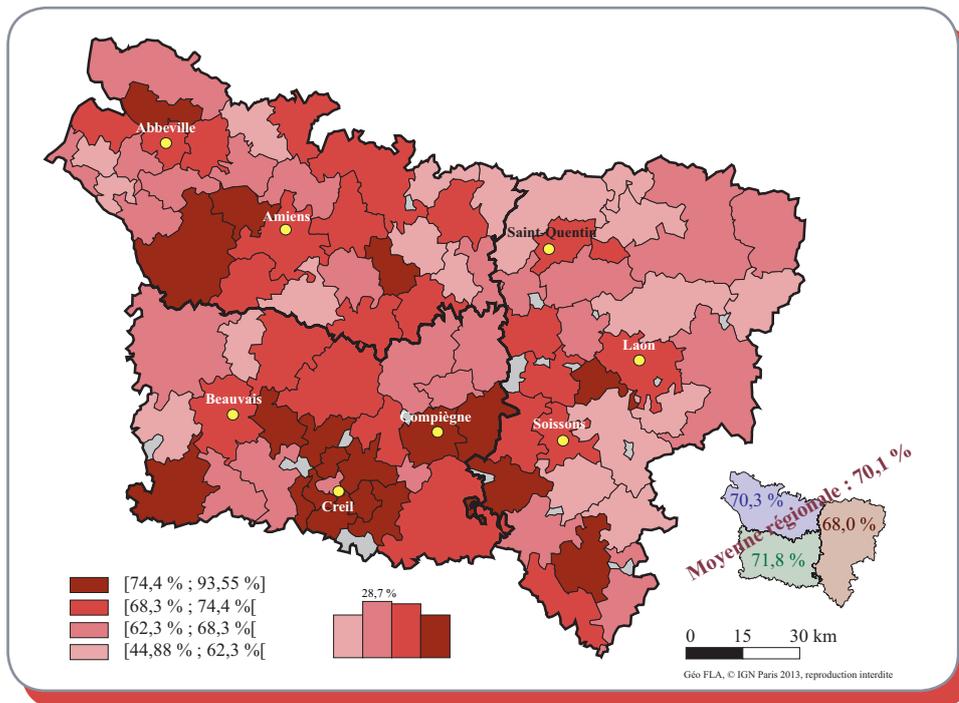
Plus récemment, entre 2010 et 2011, la hausse la plus importante a été constatée dans la Somme (+3,3 %) ; elle est de 2,5 % dans l'Oise alors que l'Aisne présente une évolution négative de 0,3 %. Sur cette même période, l'évolution picarde est de +1,8 % alors que celle de la France est nulle.

## Allocataires de l'AAH isolés et de 20-39 ans

Au 31 décembre 2011, sept allocataires de l'AAH sur dix ne vivent pas en couple. Ce risque d'isolement supplémentaire entraîne des problématiques spécifiques liées à l'accompagnement de ces populations. Cette proportion varie, selon les territoires, de 44,9 % dans la CC Thiérache d'Aumale, dans l'Aisne, à 93,5 % dans la CC La Ruraloise, dans l'Oise. D'une manière générale, c'est dans le

département de l'Oise que se trouvent les proportions les plus élevées (douze EPCI sur les dix-neuf faisant partie du dernier quartile), notamment aux alentours de Creil et de Compiègne. À l'inverse, les taux les plus faibles se situent à la frontière entre l'Aisne et la Somme avec les CC Thiérache d'Aumale, du Canton de Combles, du Canton de Roisel, Pays du Vermandois et de Haute-Picardie.

### Part d'allocataires de l'AAH ne vivant pas en couple au 31 décembre 2011\*



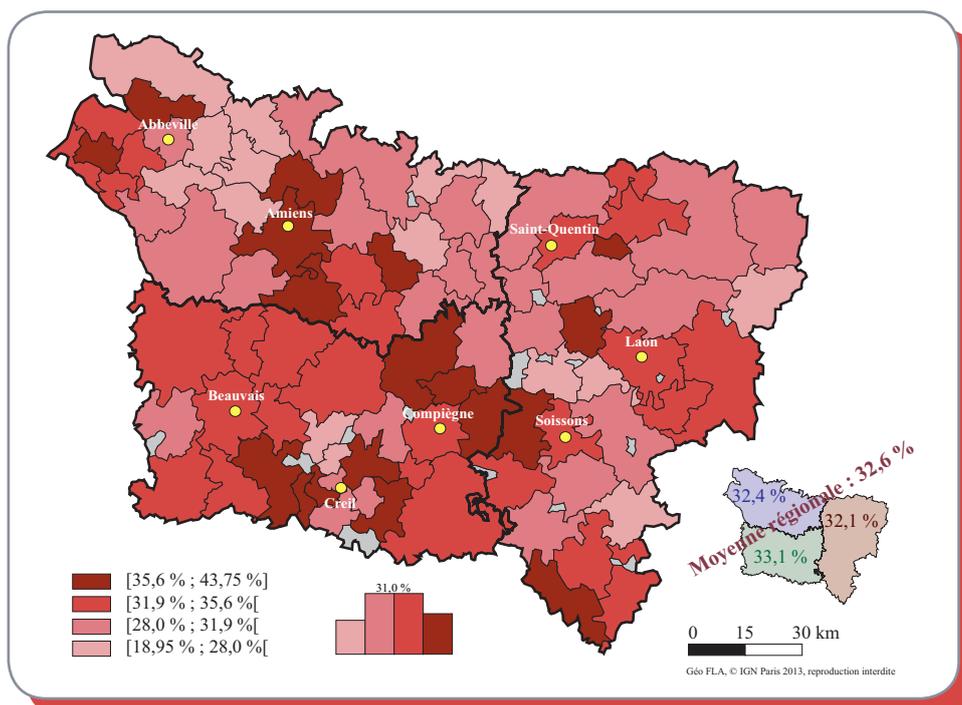
Sources : Caf, MSA

Min : CC Thiérache d'Aumale

Max : CC La Ruraloise

Près du tiers des allocataires de l'AAH a entre 20 et 39 ans, trois sur cinq ont entre 40 et 59 ans et 7,7 % ont 60 ans ou plus. Les territoires ayant une proportion d'allocataires de l'AAH de moins de 40 ans supérieure au taux régional sont essentiellement situés dans le grand pourtour des unités urbaines : Amiens, Compiègne, Creil notamment. Sur ces territoires, le nombre de bénéficiaires de l'AAH va probablement augmenter car les populations actuelles vont vieillir tout en conservant leur allocation tandis que d'autres bénéficiaires plus jeunes y accéderont. A contrario, sur les territoires où la part d'allocataires de 20-39 ans est faible, les bénéficiaires les plus âgés vont parvenir au terme de leurs droits, mais des problématiques de vieillissement des personnes en situation de handicap et des aidants familiaux vont apparaître.

### Part d'allocataires de l'AAH de 20-39 ans au 31 décembre 2011\*



Sources : Caf, MSA

Min : CC du Haut Clocher

Max : CC Pays de la Vallée de l'Aisne

\* Pour ces deux indicateurs, les données sont présentées selon une cartographie des EPCI différente (EPCI 2012), les zones grisées n'étant pas couvertes par un EPCI (cf. p. 117).

## Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

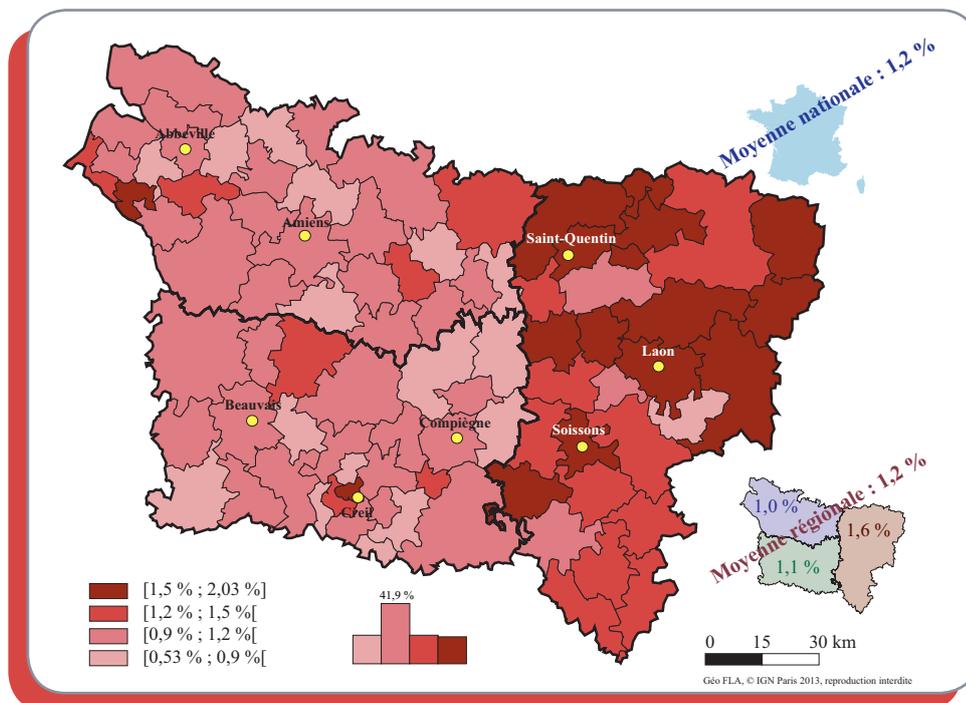
Au 31 décembre 2011, la Picardie compte 1,2 bénéficiaire de l'AEEH pour 100 habitants de moins de 20 ans, ce qui est comparable au niveau national (1,2 %). Des disparités entre l'Aisne d'une part (1,6 %) et l'Oise et la Somme d'autre part (1,1 % et 1,0 %) sont observées.

En effet, les plus forts taux recouvrent presque totalement le département axonais. Quelques EPCI du Vimeu et celui

de Creil s'ajoutent à eux. Les douze taux les plus importants sont tous situés dans l'Aisne, le maximum étant de 2,0 % dans les CC Val d'Origny et Pays des Trois Rivières.

Les taux les plus faibles sont, par contre, observés entre Amiens et Abbeville, au sud de l'Oise ainsi qu'au nord-est de l'Oise. Les deux taux les plus faibles sont dans la CC Val de Noye et CC du Haut Clocher, avec 0,5 %.

**Taux d'allocataires de l'AEEH au 31 décembre 2011  
(pour 100 habitants de moins de 20 ans)**



Min : CC Val de Noye

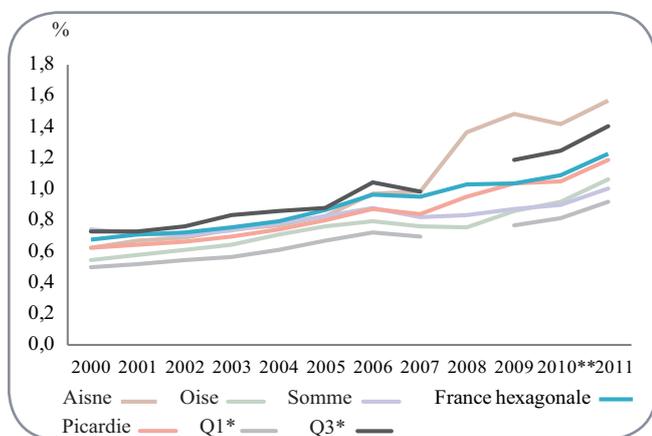
Max : CC Val d'Origny

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Entre 2000 et 2011, le taux d'allocataires de l'AEEH s'est accru de 6,0 % en moyenne par an en Picardie (+5,5 % en France hexagonale). L'augmentation est particulièrement

soutenue dans l'Aisne (+8,7 % en moyenne par an) tandis que l'Oise est proche du niveau régional (+6,2 %) ; la Somme affiche une hausse plus modérée (+2,8 %).

**Évolution du taux d'allocataires de l'AEEH  
entre 2000 et 2011  
(pour 100 habitants de moins de 20 ans)**



Sources : CCMSA, Caf, Cnaf, MSA, Insee

\* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 106)

Pas de données en 2008

\*\* Estimation pour la MSA en 2010

Entre 2010 et 2011, les tendances s'affirment. La Picardie marque une hausse dans l'accroissement de son taux, passant de 1,1 % à 1,2 %. C'est notamment dû à l'augmentation plus élevée du taux isarien, devançant celui de l'Aisne, la Somme se trouvant plus proche de la stabilité. La France hexagonale est également sur une progression comparable, le taux passant de 1,1 % à 1,2 %.

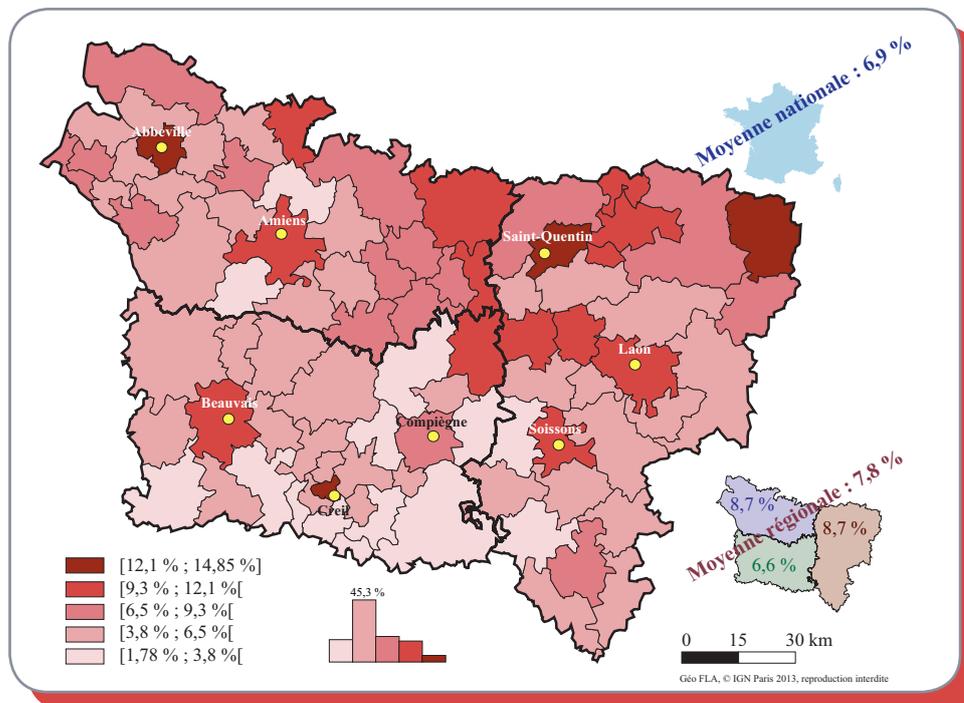
## Revenu de solidarité active

Au 31 décembre 2011, le taux d'allocataires du RSA (socle et activité) est de 7,8 pour 100 ménages en Picardie (6,9 % en France hexagonale). Le taux isarien est en deçà de la moyenne nationale (6,6 %) tandis que ceux de l'Aisne et de la Somme sont sensiblement supérieurs (8,7 % pour chacun). Les plus forts taux sont observés au nord de l'Aisne, à l'est de la Somme et dans les grandes agglomérations picardes,

particulièrement la CA Saint-Quentin (12,8 %), la CC de l'Abbevillois (13,0 %) et la CA Creilloise (14,9 %, taux les plus élevés des EPCI picards).

À l'inverse, les taux les moins élevés sont localisés principalement dans le sud et à l'est de l'Oise et dans deux EPCI bordant l'agglomération amiénoise (dont CC Bocage Hallue avec 2,7 % qui représente le troisième taux le plus

Taux d'allocataires du RSA au 31 décembre 2011  
(pour 100 ménages)



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Min : Secteur Sud Senlis

Max : CA Creilloise

faible des EPCI picards). Le minimum se trouve dans le secteur Sud Senlis, avec 1,8 % des ménages allocataires du RSA.

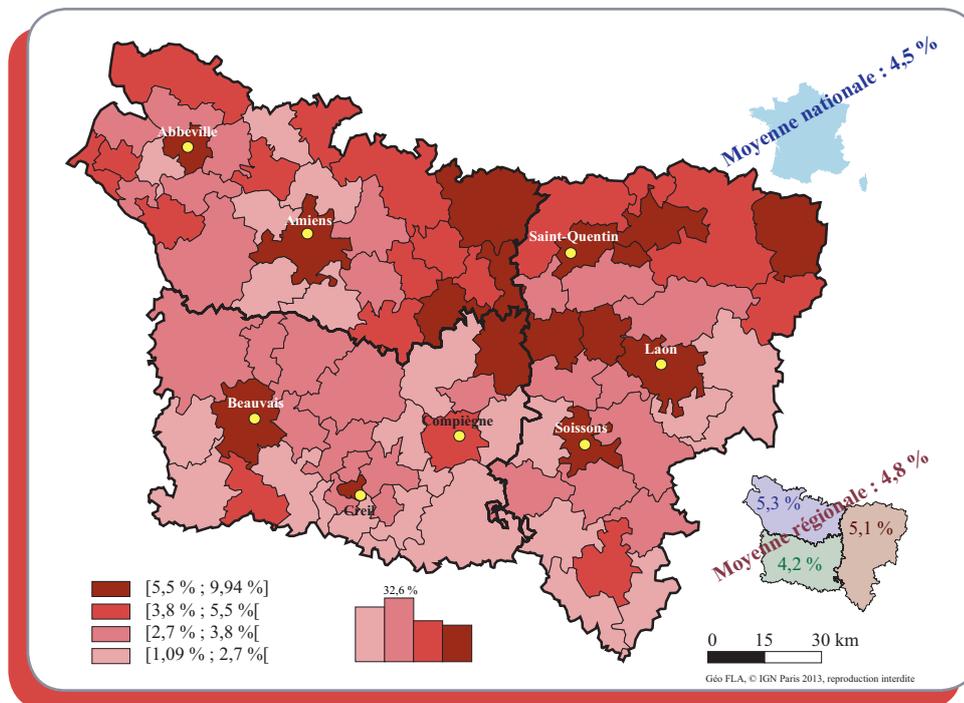
Le RSA, dans ces trois composantes -RSA socle, RSA socle et activité et RSA activité-, couvre une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du Smic. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans ou aux personnes âgées de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge, né ou à naître. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le RSA jeune actif a également été mis en place vers un public spécifique, celui des moins de 25 ans qui justifient d'au moins deux ans d'activité dans les trois dernières années. En Picardie, 266 jeunes de moins de 25 ans allocataires de la Caf en bénéficient au 31 décembre 2011.

## RSA socle non majoré et RSA activité

Au 31 décembre 2011, 4,8 % des ménages picards sont allocataires du RSA socle non majoré (équivalent à l'ancien RMI), ce qui est proche du niveau national (4,5 %). Toutefois, l'Oise se distingue des deux autres départements par un taux plus faible. Les EPCI intégrant les grandes agglomérations ainsi que ceux du nord de la région ont des taux élevés. Ainsi, le taux maximal est retrouvé dans la CA

Creilloise (9,9 %), suivie de la CC de l'Abbeillois (8,0 %) et de la CA Saint-Quentin (7,8 %). Les taux les plus faibles se concentrent dans la moitié sud de la région et à l'est de l'Oise, au nord et au sud de la CA Amiens Métropole et dans quelques EPCI du sud de l'Aisne. Les dix taux les plus faibles des EPCI picards sont inférieurs à 2 % (sept sont isariens), approchant les 1,1 % dans le secteur Sud Senlis.

**Taux d'allocataires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages)**

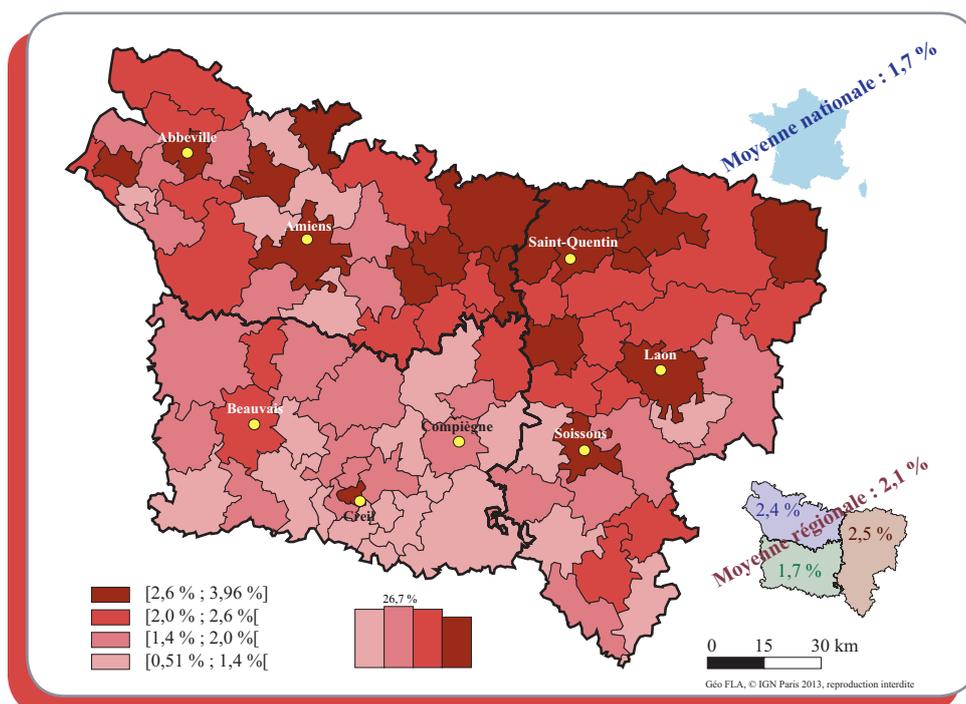


Min : Secteur Sud Senlis

Max : CA Creilloise

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

**Taux d'allocataires du RSA activité seul au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages)**



Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CC Val d'Origny

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Le RSA activité concerne 2,1 % des ménages picards contre 1,7 % en France hexagonale. L'Aisne (2,5 %) et la Somme (2,4 %) ont des taux plus importants tandis que celui de l'Oise est identique à celui du niveau national (1,7 %).

Les taux les plus élevés se retrouvent plus spécifiquement dans les EPCI du nord de l'Aisne et de l'est de la Somme, ainsi que dans les grandes agglomérations. Les deux plus forts taux sont situés dans le nord de l'Aisne : 3,7 % dans la CC Pays des Trois Rivières et 4,0 % dans la CC Val d'Origny.

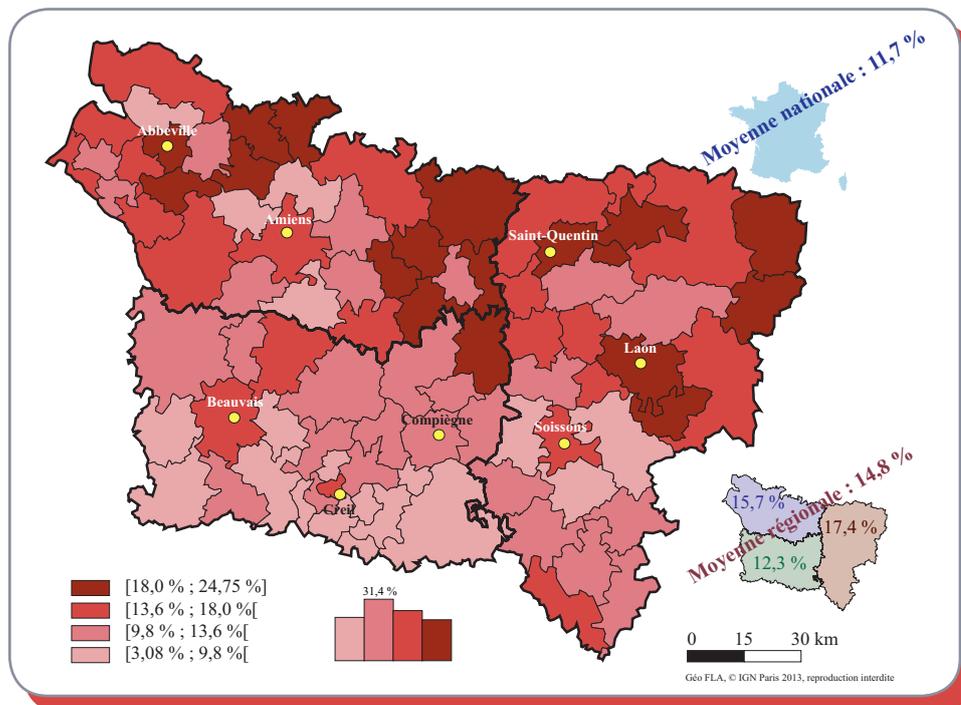
À l'inverse, les taux inférieurs à 1,4 % se situent dans le sud et l'est de l'Oise et aux abords des villes d'Amiens, Laon et Soissons. Deux EPCI du sud-est de l'Oise présentent le plus faible taux : 0,5 % dans le secteur Sud Senlis et la CC Cœur Sud Oise.

## RSA majoré

La Picardie compte 14,8 allocataires du RSA majoré pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au 31 décembre 2011. Ce taux est plus élevé qu'en France hexagonale (11,7 %). Il existe de sensibles différences départementales. Ainsi, le taux isarien proche de la moyenne nationale est de 5 points inférieurs à celui de l'Aisne et de 3,5 points à celui de la Somme.

Il est donc tout à fait naturel de retrouver les taux les plus élevés dans le nord de la région, et notamment dans les grandes agglomérations. Ainsi les EPCI comprenant les villes de Saint-Quentin, Laon et Abbeville représentent les quatrième, sixième et dixième taux les plus importants des EPCI picards avec respectivement 22,5 %, 22,1 % et 20,2 %. Le taux maximal concerne la CC du Santerre (24,8 %) et

**Taux d'allocataires du RSA majoré au 31 décembre 2011  
(pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans)**



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Min : Secteur Sud Senlis

Max : CC du Santerre

le Santerre qui comprend, de façon générale, de nombreux EPCI avec des taux élevés.

À l'opposé, les taux les moins élevés sont enregistrés dans les EPCI du sud de l'Oise, ainsi que dans ceux entourant Soissons et Amiens. Quatre EPCI ont des taux inférieurs à 6 % : il s'agit d'un EPCI axonais à l'ouest de Soissons (CC Pays de la Vallée de l'Aisne, 5,7 %) et de trois EPCI du sud-est de l'Oise (5,8 % dans la CC Aire Cantilienne, 4,9 % dans la CC des Trois Forêts et 3,1 % dans le secteur Sud Senlis).

*Un allocataire du RSA en situation d'isolement, c'est-à-dire ayant seul la charge d'au moins un enfant (ou à naître), pourra bénéficier d'une majoration de son RSA. Le RSA majoré remplace l'allocation parent isolé (API).*

## Dépendance aux prestations

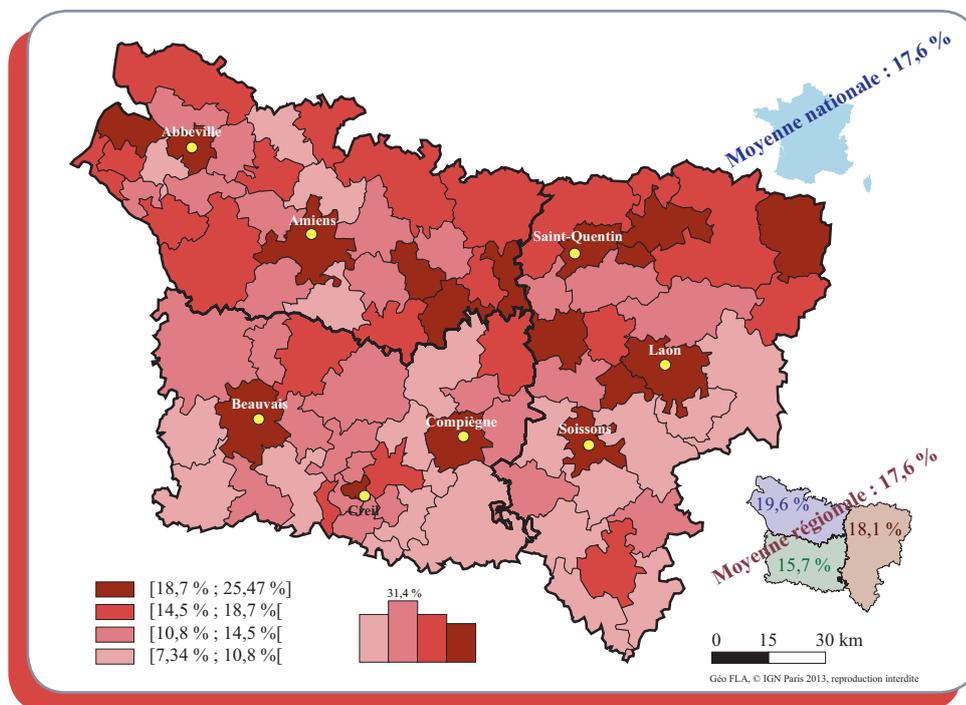
Au 31 décembre 2011, la part des allocataires dont le revenu dépend entièrement des prestations sociales est de 17,6 % en Picardie, comme en France hexagonale. Ce constat global masque cependant des différences sensibles entre les départements.

Au niveau des EPCI, l'écart entre les proportions minimale et maximale est assez important et varie de

7,3 % dans la CC Plaine d'Estrées à plus d'un quart des allocataires dans les communautés d'agglomérations Amiens Métropole et Saint-Quentin.

Les plus fortes parts se situent au nord de la région, à l'est et à l'ouest de la Somme ainsi que dans les grandes agglomérations picardes. Ainsi, outre les CA Amiens Métropole et Saint-Quentin qui comptent donc plus d'un

**Part d'allocataires dépendant des prestations sociales pour 100 % de leur revenu au 31 décembre 2011**



Min : CC Plaine d'Estrées

Max : CA Saint-Quentin

Sources : CCMSA, Cnaf

quart d'allocataires dépendant entièrement de prestations sociales (respectivement 25,3 % et 25,5 %), les EPCI comprenant les autres grandes agglomérations ont des taux importants : 19,8 % dans le secteur CA de Compiègne, 20,2 % dans la CA Soissonnais et la CC Laonnois, 22,6 % dans la CA Creilloise, 22,9 % dans la CA du Beauvaisis, 24,0 % dans la CC de l'Abbevillois.

À l'inverse, les faibles proportions d'allocataires dépendant à 100 % des prestations sont localisées dans la moitié sud de l'Aisne, l'est et le sud-ouest de l'Oise, ainsi que dans les EPCI limitrophes à la CA Amiens Métropole. Quinze EPCI présentent des proportions inférieures à 10 %, cinq dans l'Aisne, sept dans l'Oise et trois dans la Somme.

La dépendance aux prestations est mesurée par la part des prestations dans le revenu « disponible » des allocataires. Ce dernier est défini par la formule suivante : montant des prestations familiales du mois d'observation / (revenu + prestations familiales).

Les montants des compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9<sup>e</sup>, l'allocation de rentrée scolaire pour 1/12<sup>e</sup>.

# Enfance et familles

**Au** recensement de 2010, la France hexagonale compte 17,3 millions de familles, composées soit d'un couple avec ou sans enfant(s) ou soit d'un parent seul avec son ou ses enfant(s). Plus de la moitié de ces familles (51,8 %) comprend au moins un enfant de moins de 25 ans, soit 9,0 millions de familles pour 16,2 millions d'enfants. Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans se chiffre à 2,0 millions, dans lesquelles vivent 3,2 millions d'enfants.

Les caisses d'allocations familiales (Caf) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) versent notamment aux familles, des aides financières, dites prestations légales. En décembre 2012, 7,0 millions de familles (dont 1,7 million de familles monoparentales) ont perçu au moins une prestation versée par la Caf dans l'année, soit 0,1 % de moins qu'en 2011. Parmi ces familles, 6,4 millions comprennent au moins un enfant dont 1,4 million trois ou plus. Au total, ce sont 13,0 millions d'enfants qui sont à charge au sens des prestations familiales.

À la même date, 411 000 familles allocataires du régime agricole bénéficient des prestations, effectif en baisse de 1,6 % par rapport à 2011, et le nombre d'enfants à la charge de ces familles s'élève à 445 000.

Concernant les prestations liées à la petite enfance, cette même année, 2,2 millions de familles allocataires de la Caf et près de 64 000 familles allocataires de la MSA sont bénéficiaires d'une des prestations liées à la naissance, l'accueil et la garde des jeunes enfants au titre de la prestation d'accueil au jeune enfant (Paje) : prime naissance/adoption, allocation de base, complément de libre choix d'activité et/ou le complément mode de garde.

Parmi les prestations liées à l'enfance et la jeunesse, les allocations familiales, sans condition de ressources, sont les plus attribuées. Elles concernent 4,5 millions de familles allocataires de la Caf et un peu plus de 156 000 familles allocataires de la MSA.

L'allocation de rentrée scolaire, réservée aux familles ayant des enfants âgés de 6 à 18 ans sous condition de ressources, a été versée à 2,7 millions de foyers allocataires de la Caf et à 105 000 familles relevant du régime agricole en 2012.

L'allocation de soutien familial (ASF) est versée afin d'élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents. En décembre 2012, elle concernait un peu plus de 630 000 allocataires Caf dans l'Hexagone, pour 8 500 allocataires de la MSA.

## Faits marquants en Picardie

*En Picardie, les familles monoparentales se retrouvent essentiellement au sein des EPCI comprenant les grandes agglomérations. Ces EPCI concentrent également les plus fortes parts de familles allocataires avec un seul enfant. En revanche, les familles avec deux enfants sont plus nombreuses dans l'Oise et c'est dans l'Aisne que celles avec trois enfants ou plus sont davantage présentes.*

*Les allocataires aux faibles ressources de la Caf et ceux percevant l'ASF sont concentrés dans les agglomérations, dans le nord de l'Aisne et le nord-est de la Somme, et ceux bénéficiant de la Paje sont plus nombreux dans l'Aisne, notamment dans l'EPCI comprenant Laon et les EPCI voisins.*

*La fécondité des femmes mineures est maximale en Thiérache, dans le Laonnois et dans le Santerre. Les Picardes accouchant hors de leur région sont plus nombreuses aux frontières départementales. Les mères qui allaitent leur(s) enfant(s) à la naissance sont plus nombreuses dans le sud-ouest de l'Oise, autour d'Amiens et dans la pointe sud de l'Aisne, et c'est aussi dans l'Aisne qu'il y a le plus de naissances d'enfants à faible poids.*



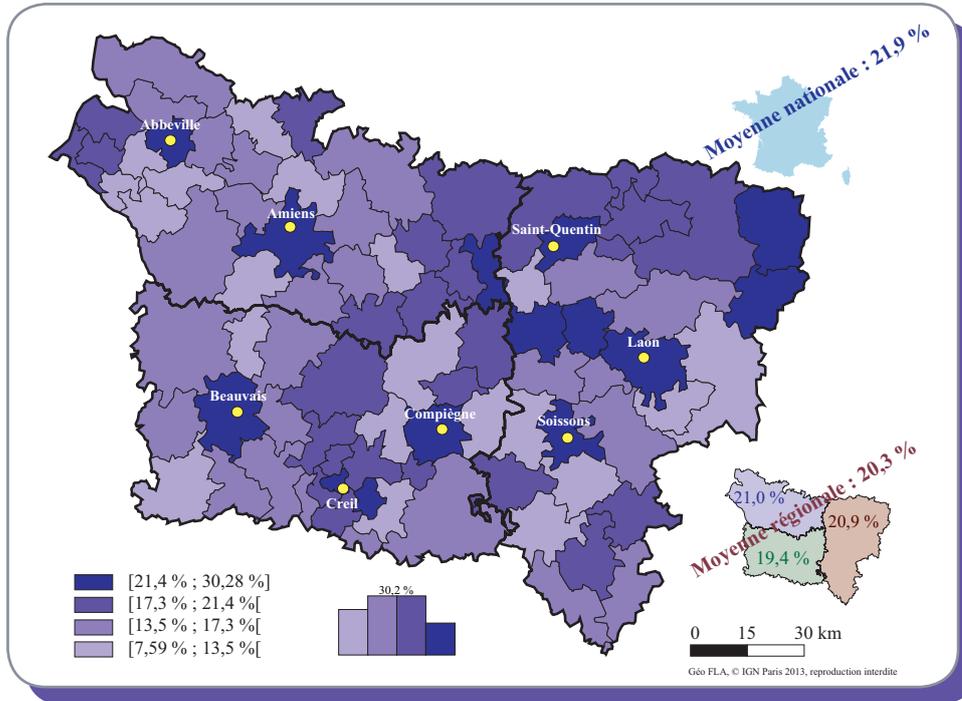
# Familles monoparentales et accroissement de cette population

Que ce soit aux niveaux national, régional ou départemental, environ une famille avec enfant(s) de moins de 25 ans sur cinq est une famille monoparentale au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Au niveau des EPCI, la part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans fluctue davantage : quasiment du simple au quadruple entre les deux EPCI enregistrant les taux minimum et maximum. Les plus fortes parts sont enregistrées dans les

grandes agglomérations ainsi que dans les EPCI situés à l'ouest de Laon et au nord-est de l'Aisne ; le maximum étant dans la CA Amiens Métropole (30,3 %).

De faibles pourcentages sont observés dans le Vimeu avec un minimum dans le secteur Vimeu Sud. De façon générale, les communautés de communes proches des grandes agglomérations se retrouvent également parmi les plus faibles taux.

**Part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010**



Source : Insee

Min : Secteur Vimeu Sud

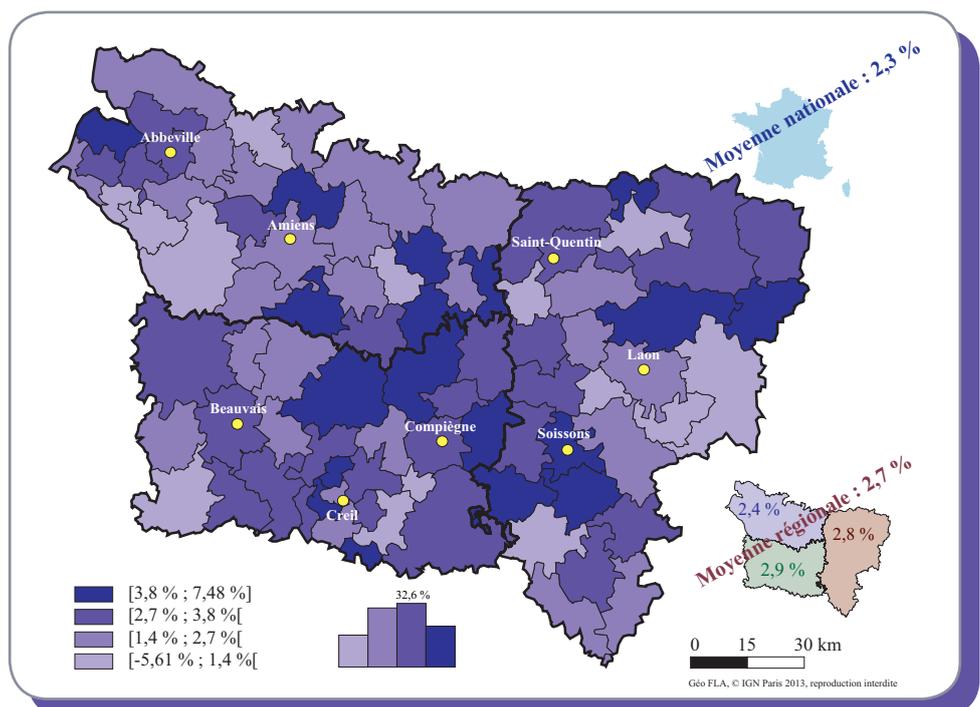
Max : CA Amiens Métropole

Entre les recensements de 1999 et 2010, la part de familles monoparentales a augmenté de 2,7 % en moyenne par an en Picardie (2,3 % au niveau national). L'Oise et l'Aisne connaissent une augmentation plus importante que la Somme : respectivement 2,9 % et 2,8 % contre 2,4 %.

Quatre EPCI observent une baisse de la part de familles monoparentales. Le minimum de -5,6 % concerne le secteur Vimeu Sud mais il ne compte que 44 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans en 2010. Les accroissements modérés sont situés principalement au sud-ouest de la Somme et à l'est de Laon.

Les plus fortes augmentations se situent à la frontière de l'Oise et de la Somme, ainsi qu'entre Compiègne et Soissons. La CC de Haute-Picardie présente la plus forte augmentation annuelle : +7,5 % en moyenne par an.

**Taux d'accroissement annuel moyen de la part des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans entre 1999 et 2010**



Source : Insee

Min : Secteur Vimeu Sud

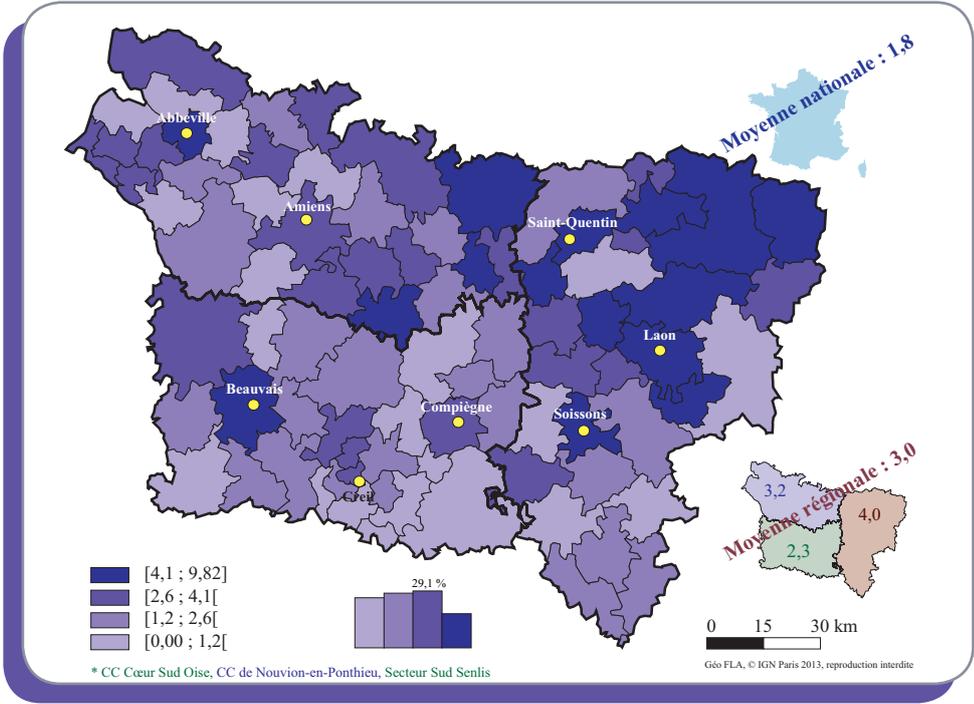
Max : CC de Haute-Picardie

# Mères mineures et accouchement hors du département

Le taux de fécondité chez les mineures est particulièrement important en Picardie (3,0 pour 1 000 femmes de 12-17 ans en 2007-2011) au regard du taux national (1,8 ‰). Au niveau départemental, l'Aisne (4,0 ‰) devance la Somme (3,2 ‰) et l'Oise (2,3 ‰). Les dix taux les plus élevés sont supérieurs ou égaux à 5,0 ‰ et six sont axonais, situés dans la partie nord. Le taux maximal des EPCI picards est d'ailleurs atteint dans la

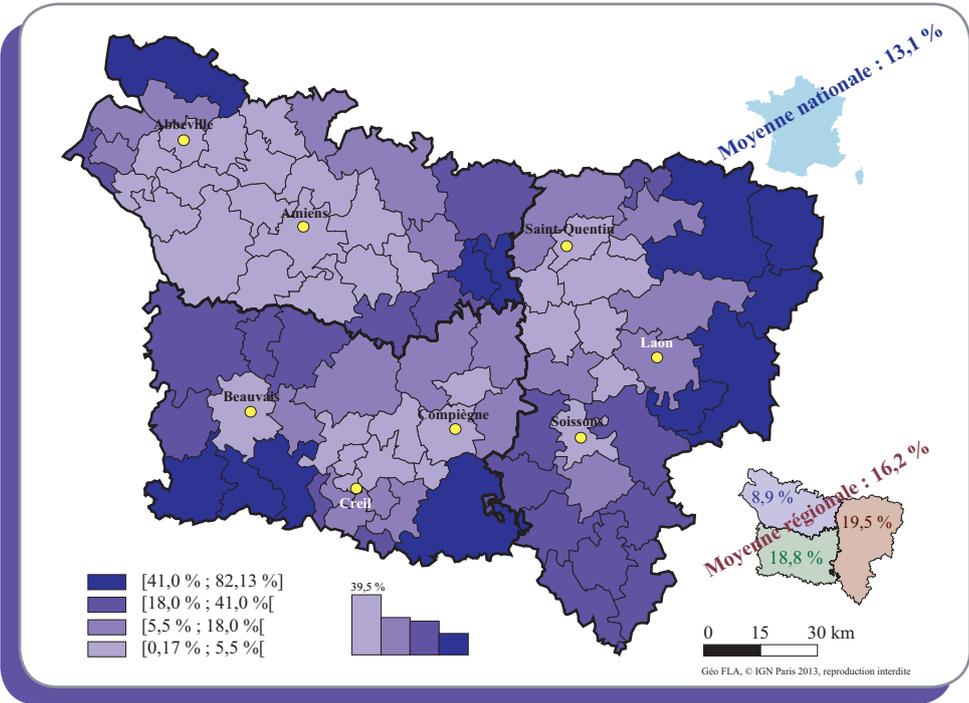
CC Pays des Trois Rivières avec 9,8 ‰. À l'inverse, quatorze EPCI ont des taux de fécondité chez les mineures inférieurs à 1,0 ‰, dont la moitié est isarienne. En outre, trois EPCI n'ont pas eu de naissances au cours des années 2007 à 2011 chez des femmes mineures : la CC Cœur Sud Oise et le secteur Sud Senlis dans l'Oise et la CC de Novion-en-Ponthieu dans la Somme.

Taux de fécondité des femmes de 12-17 ans en 2007-2011 (pour 1 000 femmes de 12-17 ans)



Min : plusieurs EPCI\*      Max : CC Pays des Trois Rivières      Source : Insee

Part de femmes ayant accouché hors de leur département en 2007-2011



Min : CC Ouest Amiens      Max : CC Vexin-Thelle      Source : Insee

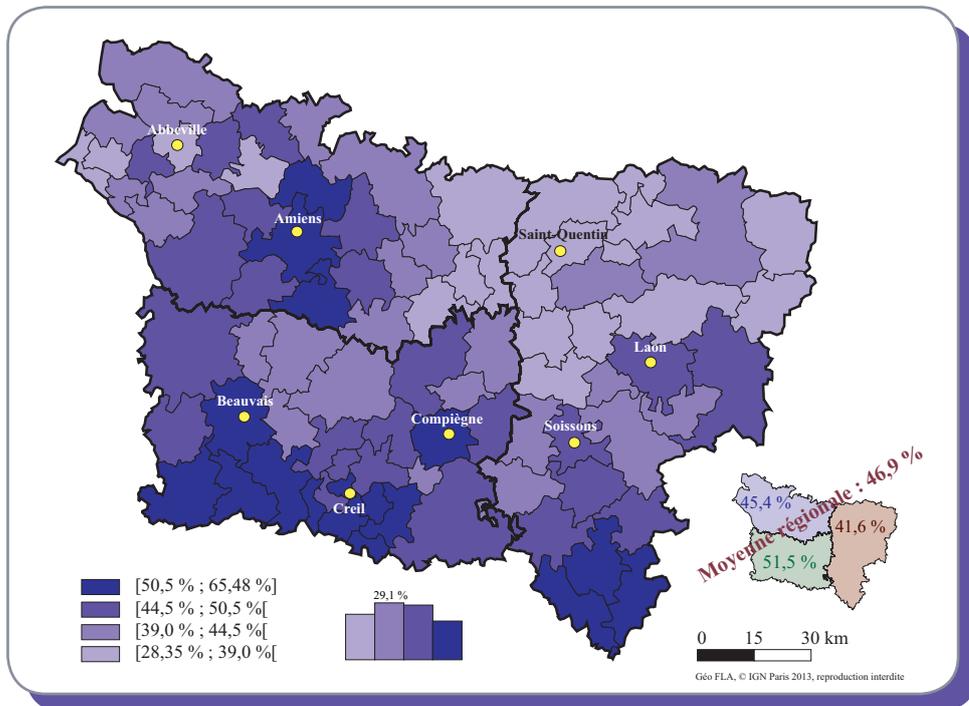
Sur la période 2007-2011, 16,2 % des Picardes ont accouché dans un autre département que celui dans lequel elles sont domiciliées (contre 13,1 % des Françaises). Cette part varie de 8,9 % dans la Somme à 19,5 % dans l'Aisne. Ainsi, la Somme, siège de nombreuses maternités dont le CHU, compte une large majorité de ses EPCI (dix-sept EPCI sur trente) sous les 5,5 % de fuites. De même, en élargissant à l'ensemble de la région, les zones proches des maternités sont peu concernées par les fuites extra-régionales. En revanche, les EPCI frontaliers d'autres départements ont logiquement des parts de mères accouchant dans un autre département plus importantes. Il en est ainsi dans la partie est de l'Aisne, au sud de l'Oise, au nord-ouest de la Somme et dans le Santerre. Plus de huit naissances sur dix sont concernées dans la CC Vexin-Thelle (82,1 %).

## Allaitement et naissances d'enfants de faible poids

Les Picardes sont 46,9 % à allaiter leur enfant à la naissance en 2007-2011. Au niveau départemental, cette part est plus importante dans l'Oise (51,5 %) que dans les deux autres départements (45,4 % dans la Somme et 41,6 % dans l'Aisne). Ainsi, les EPCI du sud-ouest de l'Oise incluant Beauvais, Creil et remontant jusqu'à Compiègne affichent des proportions supérieures à 50 %. La pointe sud de l'Aisne

et les EPCI amiénois sont dans la même situation. Les mères de la CA Creilloise sont les plus nombreuses à allaiter leur enfant à la naissance (65,5 %), suivies de celles de la CC Aire Cantilienne (60,3 %). À l'opposé, les EPCI du nord de l'Aisne, de l'est de la Somme et près d'Abbeville regroupent les proportions les plus faibles, inférieures à 39 % (le minimum étant de 28,4 % dans la CC Région de Guise).

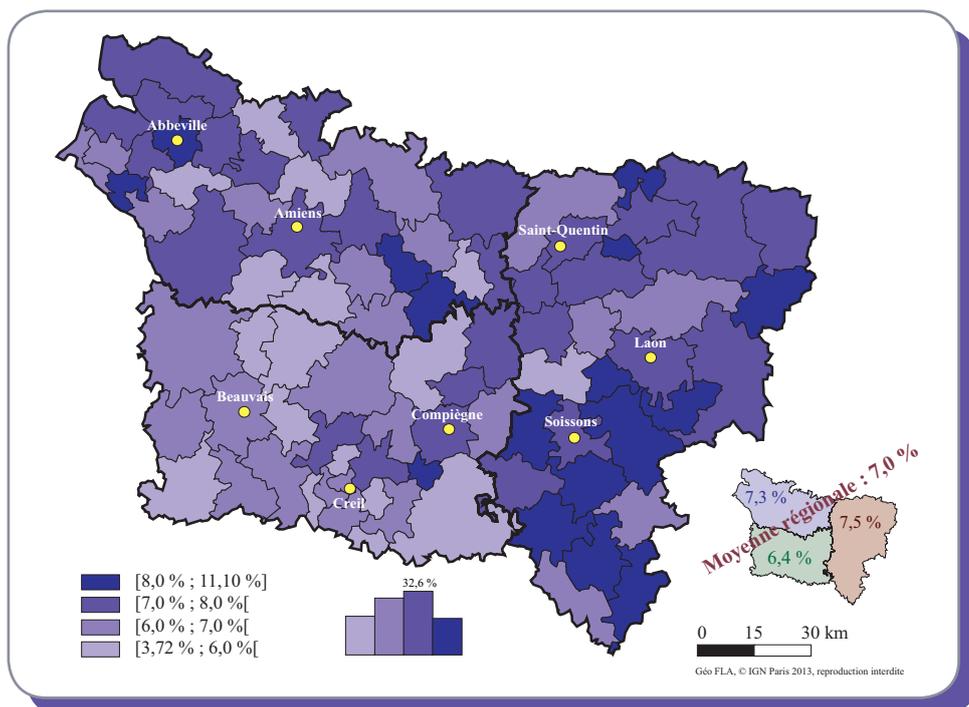
### Part de mères allaitant à la naissance en 2007-2011



Sources : Conseils généraux 02, 60, 80 (service PMI) Min : CC Région de Guise Max : CA Creilloise

Sur la période 2007-2011, 7,0 % des naissances concernent des enfants de faible poids en Picardie. Les parts départementales varient de 6,4 % dans l'Oise à 7,5 % dans l'Aisne. La moitié sud de l'Aisne, ainsi que quelques EPCI en Thiérache, dans le Santerre et vers Abbeville comptent plus de 8,0 % de naissances de faible poids. Les 10,0 % sont même dépassés dans les CC Val d'Origny (10,1 %) et CC Condé-en-Brie (11,1 %). À l'opposé, les naissances de faible poids sont moins nombreuses dans les EPCI isariens (sept des dix parts les plus basses), notamment ceux allant du nord de Beauvais au sud-est de l'Oise, ainsi que dans certains EPCI entourant Amiens. La CC du Bernavillois ne compte que 3,7 % de naissances de faible poids.

### Part de naissances d'enfants de faible poids (<2 500 g) en 2007-2011



Sources : Conseils généraux 02, 60, 80 (service PMI) Min : CC du Bernavillois Max : CC Condé-en-Brie

## Allocataires avec au moins un enfant et allocataires avec un enfant

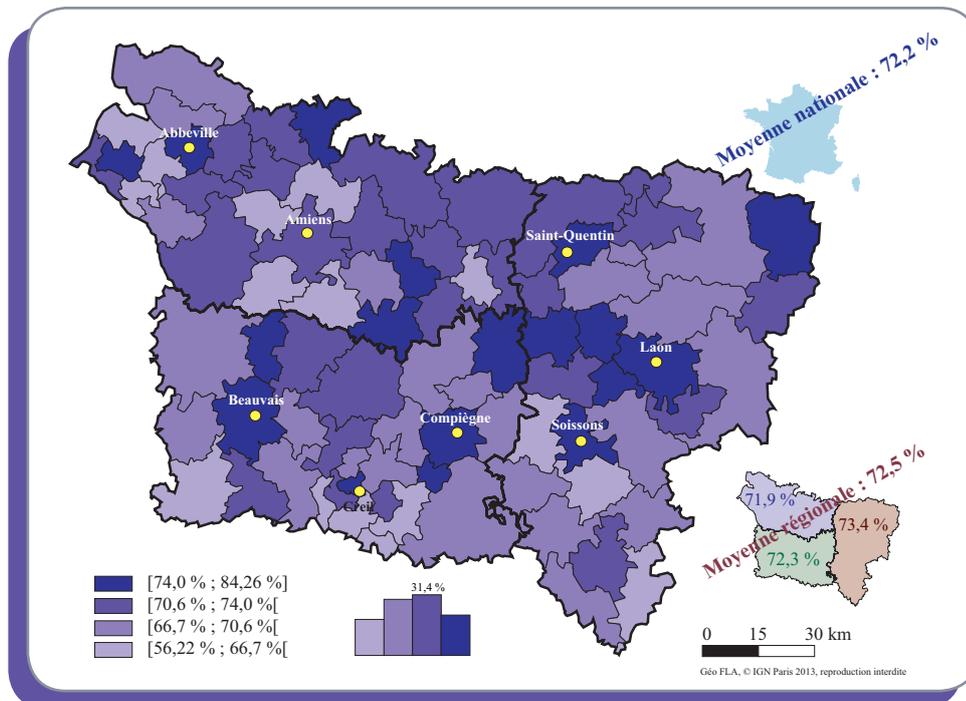
Au 31 décembre 2011, 72,5 % des familles picardes avec au moins un enfant de moins de 25 ans sont des allocataires de la Caf (72,2 % en France hexagonale). Les taux départementaux varient entre 71,9 % dans la Somme et 73,4 % dans l'Aisne.

Les grandes agglomérations sont davantage concernées (avec un maximum de 84,3 % dans la CA Creilloise), de

même que les EPCI allant de Laon à Montdidier.

À l'inverse, certains EPCI jouxtant ceux comprenant les villes d'Amiens, Soissons, Creil et Abbeville comptent moins de deux tiers d'allocataires avec au moins un enfant de moins de 25 ans. Parmi les dix taux les plus faibles, six concernent des EPCI samariens mais le minimum se situe dans l'Oise, dans la CC Cœur Sud Oise (56,2 %).

Taux d'allocataires avec au moins un enfant au 31 décembre 2011 (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans)

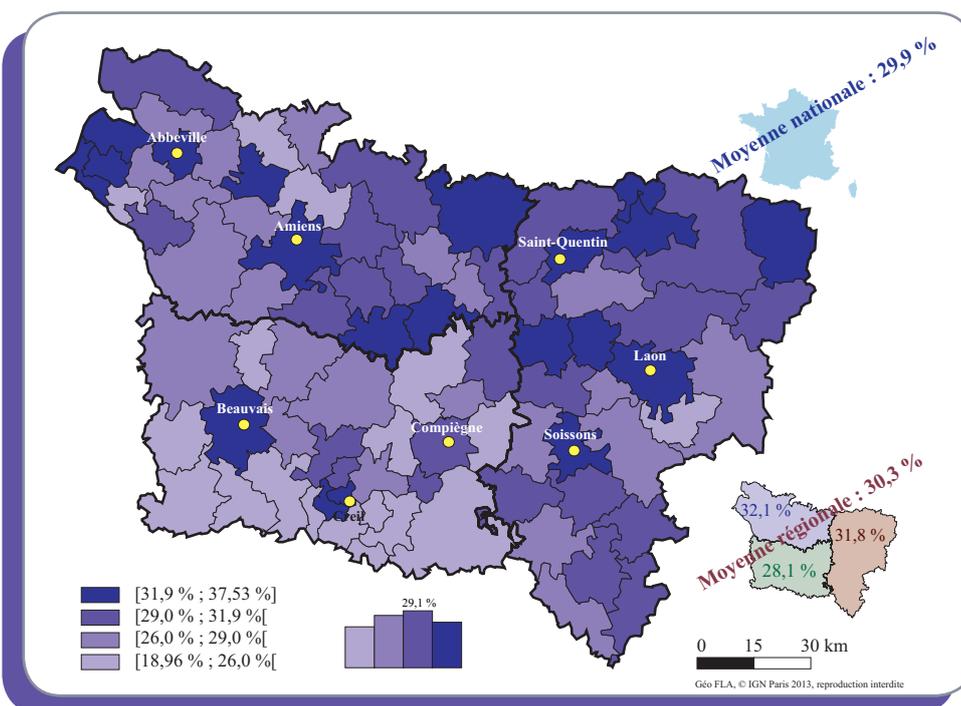


Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CA Creilloise

Sources : Cnaf, Insee

Part d'allocataires avec un enfant au 31 décembre 2011 (pour 100 allocataires avec au moins un enfant)



Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CC de la Baie de Somme Sud

Source : Cnaf

En Picardie, trois allocataires avec enfant(s) de la Caf sur dix sont des familles avec un seul enfant (30,3 % ; 29,9 % au niveau national au 31 décembre 2011). L'Oise est le département avec le moins d'allocataires avec un enfant.

Les plus fortes parts de familles avec enfant unique sont situées dans les grandes agglomérations. Le sud de la côte Picarde, ainsi qu'une ligne allant de Laon à Montdidier et le nord de l'Aisne présentent également des pourcentages importants. La valeur maximale est atteinte dans la CC de la Baie de Somme Sud avec 37,5 %.

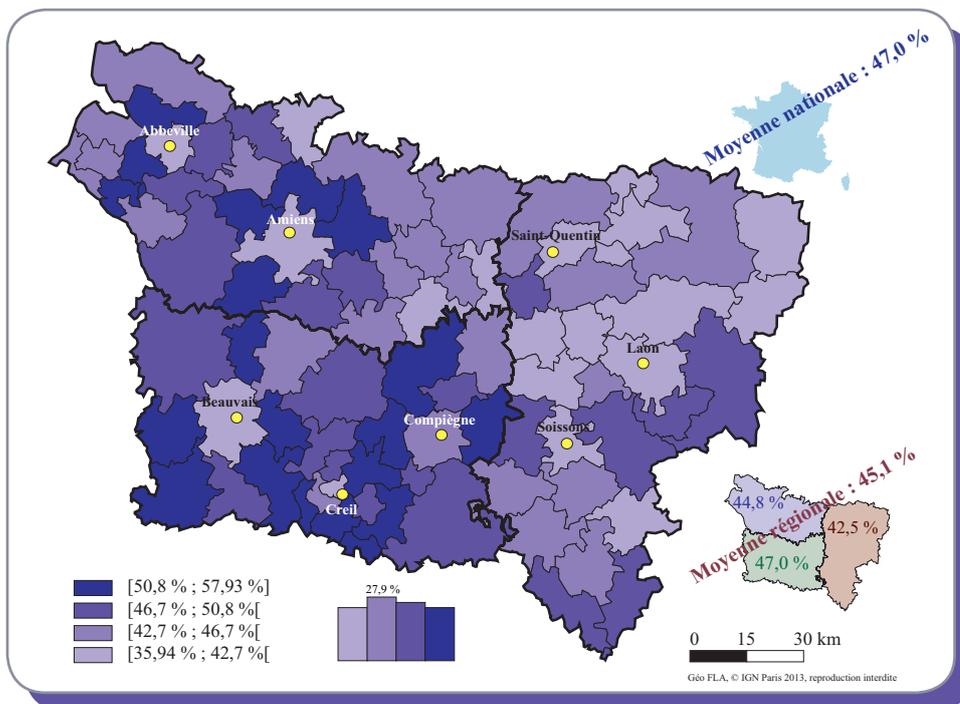
À l'opposé, les EPCI aux parts les plus faibles sont principalement situés sur toute la bande sud de l'Oise, ainsi que dans les EPCI proches de Compiègne et au nord d'Amiens. La proportion la plus faible concerne la CC Cœur Sud Oise (19,0 %).

## Allocataires avec deux et avec trois enfants ou plus

Les familles avec deux enfants sont les plus fréquentes parmi les allocataires Caf avec au moins un enfant. Elles représentent en effet 45,1 % des allocataires picards au 31 décembre 2011 (47,0 % en France hexagonale). Elles sont particulièrement nombreuses dans l'Oise, qui atteint le niveau national (47,0 %) ; elles le sont moins dans l'Aisne (42,5 %).

Les proportions les plus importantes entourent les EPCI des grandes agglomérations d'Abbeville, Amiens, Beauvais, Creil et Compiègne tandis que les parts les plus faibles sont retrouvées dans les EPCI comprenant ces villes. Les EPCI de la moitié nord de l'Aisne et du sud-est du département de la Somme enregistrent également de faibles pourcentages.

Part d'allocataires avec deux enfants au 31 décembre 2011  
(pour 100 allocataires avec au moins un enfant)



Source : Cnaf

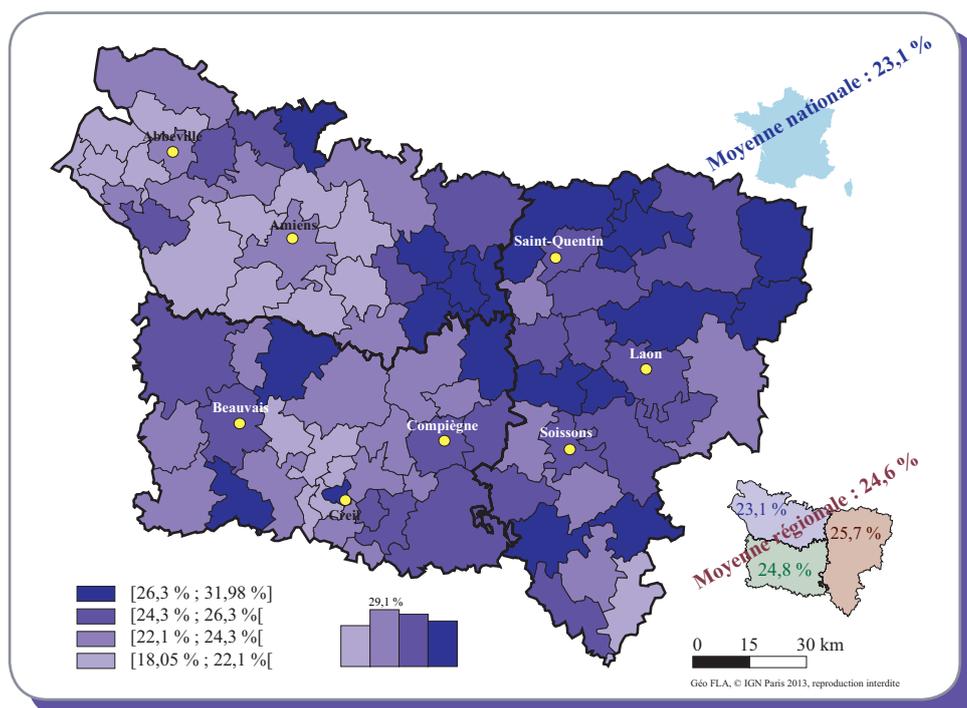
Min : CA Creilloise

Max : CC Bocage Hallue

Au 31 décembre 2011, parmi les allocataires avec enfant(s) de la Caf, un quart a au moins trois enfants (24,6 %), contre 23,1 % au niveau national. Ces familles nombreuses concernent surtout l'Aisne (25,7 %) et l'Oise (24,8 %) plutôt que la Somme (23,1 %).

Les pourcentages les plus élevés sont principalement localisés dans l'Aisne, plutôt dans le Nord, et dans une zone comprenant le Santerre et le Noyonnais. Le pourcentage maximum est cependant observé dans la CA Creilloise (32,0 %). Les EPCI entourant celui de la CA Amiens Métropole, ceux à l'ouest d'Abbeville et cinq EPCI entre Creil et Beauvais regroupent les plus faibles parts de familles nombreuses.

Part d'allocataires avec trois enfants ou plus au 31 décembre 2011  
(pour 100 allocataires avec au moins un enfant)



Source : Cnaf

Min : CC Val de Somme

Max : CA Creilloise

## Ressources inférieures au Smic

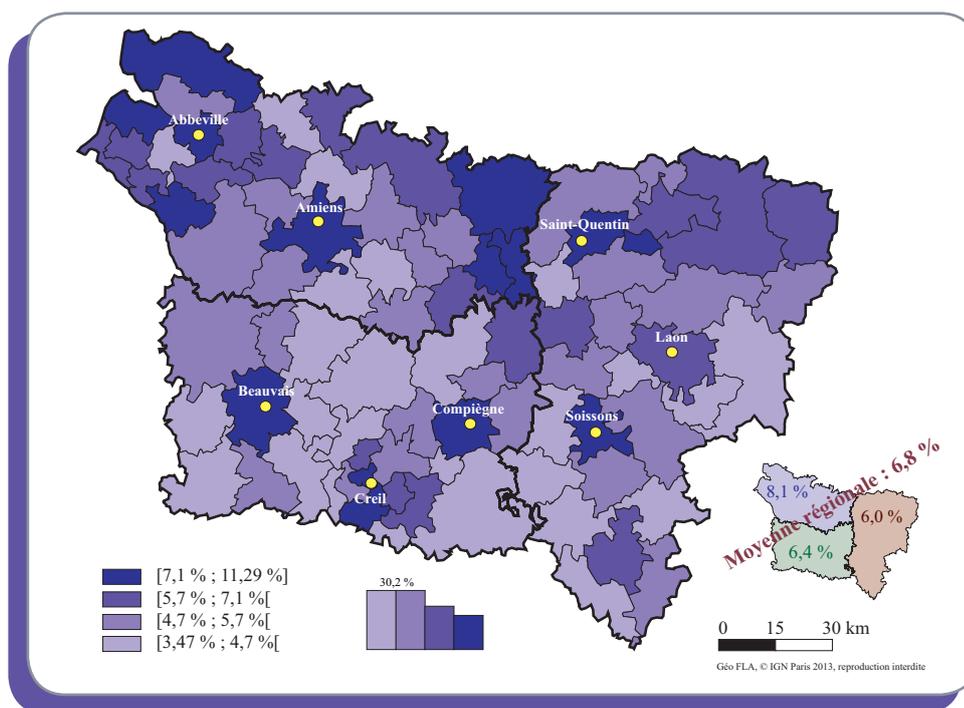
En Picardie, 6,8 % des familles allocataires de la Caf disposent de ressources inférieures à la moitié du Smic au 31 décembre 2011. Au niveau départemental, la Somme (8,1 %) devance sensiblement l'Oise (6,4 %) et l'Aisne (6,0 %).

Les plus fortes proportions de familles à faibles ressources sont situées dans les grandes agglomérations (notamment dans la CA Amiens Métropole, part maximum avec 11,3 %), le

Santerre et la côte Picarde.

À l'inverse, la moitié des EPCI présentant des proportions faibles se situe dans le centre et le sud de l'Oise. L'autre moitié est constituée d'EPCI allant de l'est de Laon jusqu'au sud-ouest de Château-Thierry et par quelques EPCI entourant Amiens mais la part la plus faible est située dans le Vimeu (3,5 % dans la CC Vimeu Vert).

### Part de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2011

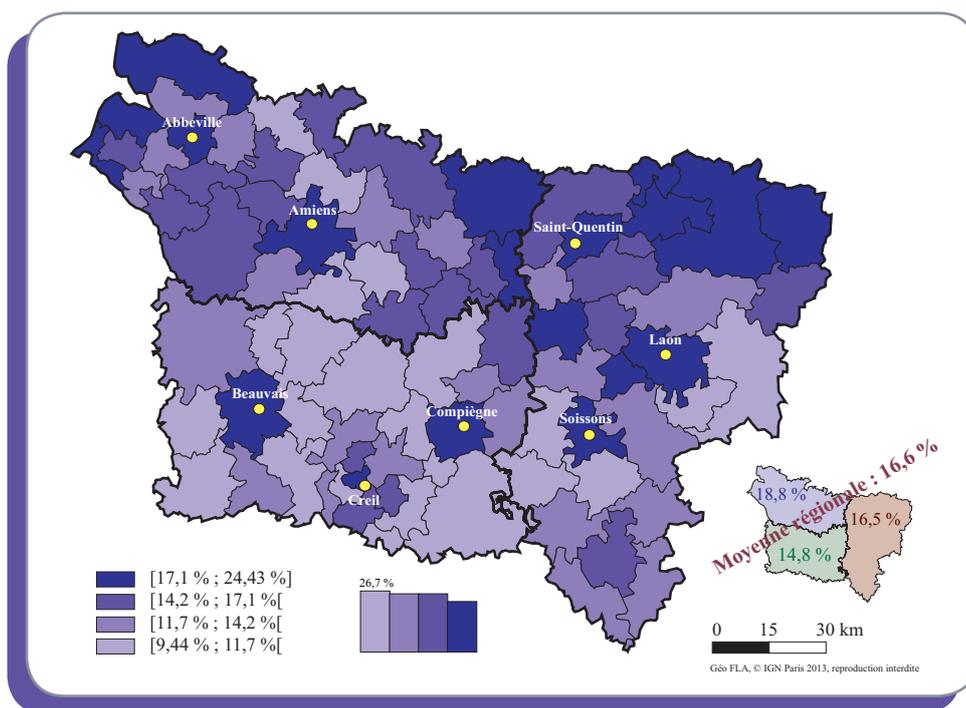


Min : CC Vimeu Vert

Max : CA Amiens Métropole

Source : Caf

### Part de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2011



Min : Secteur Sud Senlis

Max : CA Amiens Métropole

Source : Caf

Parmi les familles picardes allocataires de la Caf au 31 décembre 2011, 16,6 % vivent avec moins de 75 % du Smic. L'Oise ne compte que 14,8 % de familles dans cette situation tandis que la Somme est la plus concernée.

Les parts les plus élevées sont situées dans les EPCI comprenant les grandes agglomérations, ainsi qu'en Thiérache, sur la côte Picarde et l'est de la Somme. Parmi les dix parts les plus élevées se retrouvent six EPCI comprenant les villes importantes (notamment dans la CA Amiens Métropole).

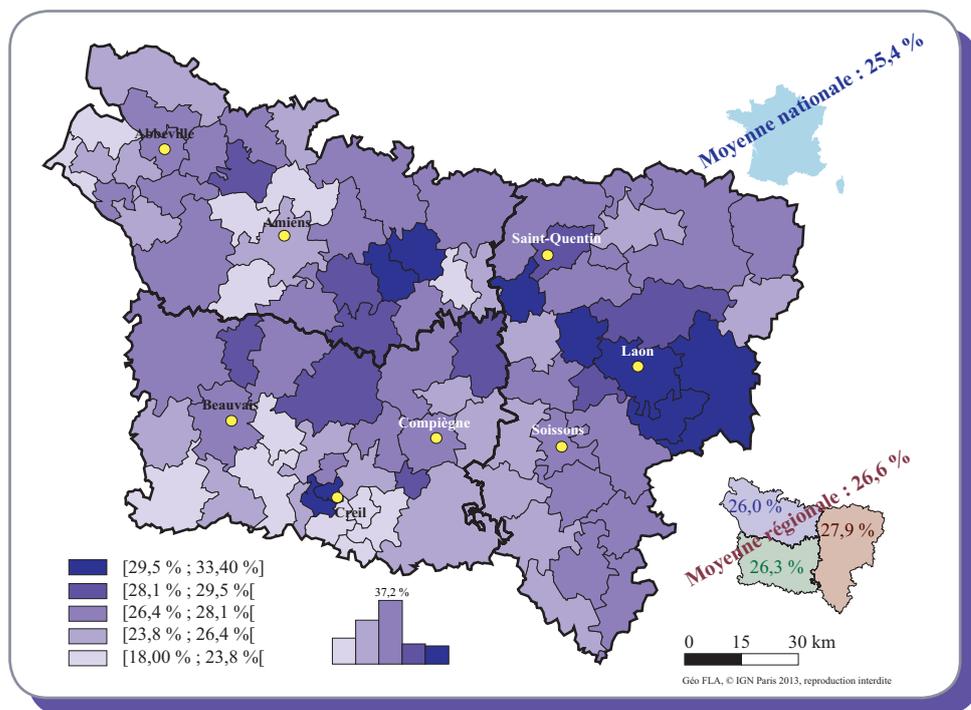
L'Oise regroupe une grande partie des EPCI présentant un faible pourcentage ainsi que cinq EPCI à l'ouest de Soissons et à l'est de Laon, et quatre aux alentours d'Amiens. Le pourcentage le plus faible (9,4 %) est observé dans les deux EPCI du secteur Sud Senlis et CC Bocage Hallue.

## Prestation d'accueil du jeune enfant

Au 31 décembre 2011, 76 550 allocataires picards de la Caf et de la MSA perçoivent la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), soit 26,6 % des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans. En France hexagonale, ce taux est de 25,4 %. Les taux départementaux varient de 26,0 % dans la Somme à 27,9 % dans l'Aisne. De la CC Champagne Picarde à deux communautés de communes du Santerre ainsi que sur la CA Creilloise (valeur

maximale des EPCI de Picardie), les taux sont particulièrement élevés, supérieurs à 29,5 %. Les faibles taux se situent dans le sud de l'Oise, près de Beauvais et sur Senlis, ainsi que sur la côte Picarde, à Nesles et dans certains EPCI en périphérie de l'EPCI de la CA Amiens Métropole. Parmi les dix EPCI aux taux les plus bas, cinq sont samariens et cinq isariens. Le secteur Sud Senlis (18,8 %) et la CC Cœur Sud Oise (18,0 %) constituent les valeurs minimales.

**Taux d'allocataires de la Paje au 31 décembre 2011  
(pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans)**



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Min : CC Cœur Sud Oise

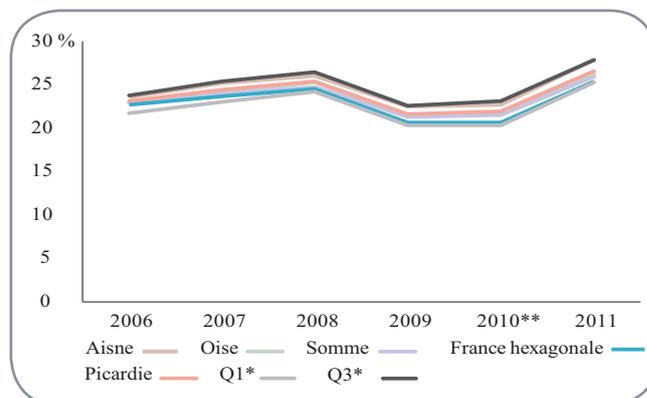
Max : CA Creilloise

Entre 2006 et 2011, le taux d'allocataires de la Paje a augmenté de 2,8 % en moyenne par an en Picardie, contre 2,3 % en France hexagonale. Cette légère hausse masque en réalité une baisse marquée entre 2008 et 2009 (respectivement -14,6 % et -15,8 %) et une augmentation importante entre 2010 et 2011 : +21,4 % en région et +22,9 % au niveau national.

L'Aisne a vu son taux d'allocataires de la Paje augmenter davantage que les autres départements : +3,4 % en moyenne par an entre 2006 et 2011, contre +2,7 % dans l'Oise et +2,5 % dans la Somme. Cette situation est également observée sur la période récente (respectivement +22,5 % entre 2010 et 2011 contre +21,2 % et +20,6 %).

Au niveau des EPCI, entre 2006 et 2011, les évolutions varient de -2,7 % par an en moyenne (CC Cœur Sud Oise) à +7,0 % (CC Condé-en-Brie). Sur la dernière période, tous les EPCI affichent une augmentation, dont le minimum est de 6,7 % dans la CA Creilloise et le maximum, de 68,5 % dans la CC Aire Cantilienne.

**Évolution du taux d'allocataires de la Paje  
entre 2006 et 2011 (pour 100 familles  
avec enfant(s) de moins de 25 ans)**



Sources : CCMSA, Caf, Cnaf, MSA, Insee

\* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p.106)

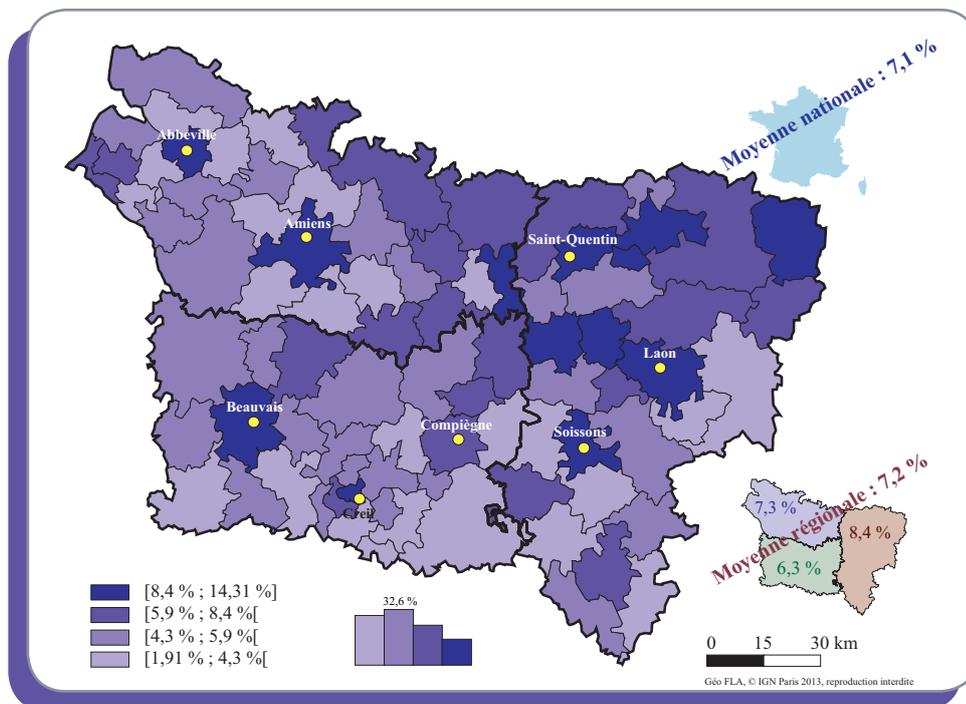
\*\* Estimation pour la MSA

## Allocation de soutien familial

Au 31 décembre 2011, l'allocation de soutien familial (ASF) concerne 7,2 % des familles picardes avec enfant(s) de moins de 25 ans, ce qui est comparable au niveau national (7,1 %). Au niveau départemental, d'importantes disparités apparaissent. L'Aisne (8,4 %) devance en effet sensiblement les deux autres départements, et notamment l'Oise où le taux est le plus faible (6,3 %).

Les taux les plus importants se situent dans les EPCI comprenant les grandes agglomérations ainsi que dans le nord de l'Aisne jusqu'à la CC Pays Hamois. Parmi eux, huit EPCI présentent des taux d'allocataires de l'ASF supérieurs ou égaux à 10,0 %, dont le maximum de 14,3 % dans la CA Saint-Quentin.

**Taux d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2011  
(pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans)**



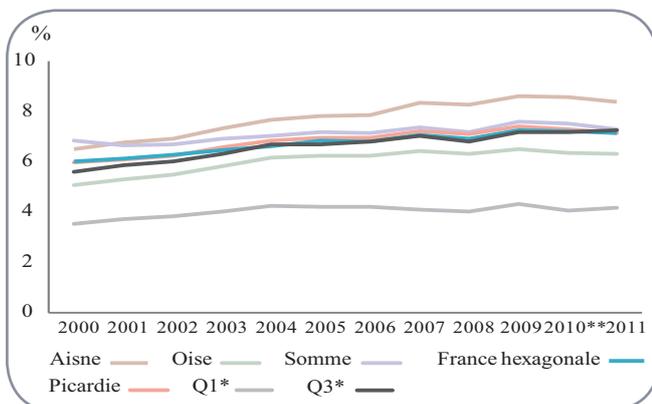
Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CA Saint-Quentin

Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Les plus faibles taux sont enregistrés dans les EPCI entourant Abbeville et Amiens, ainsi que dans le sud de l'Oise et dans certains EPCI de l'Aisne jouxtant Soissons et Laon. Deux EPCI isariens affichent les taux les plus faibles des EPCI picards : 2,2 % dans le secteur Sud Senlis et 1,9 % dans la CC Cœur Sud Oise.

**Évolution du taux d'allocataires de l'ASF  
entre 2000 et 2011 (pour 100 familles avec enfant(s)  
de moins de 25 ans)**



Sources : CCMSA, Caf, Cnaf, MSA, Insee

\* Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p.106)

\*\* Estimation pour la MSA

Entre 2000 et 2011, le taux d'allocataires de l'ASF est passé de 6,0 % à 7,2 % en Picardie, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,6 %. Le taux français a évolué de la même manière.

Sur l'ensemble de la période, ce sont les départements de l'Aisne (+2,4 %) et de l'Oise (+2,0 %) qui poussent vers le haut l'accroissement picard car les allocataires de la Somme n'ont augmenté que de +0,6 % par an en moyenne. Entre 2010 et 2011, une baisse est par ailleurs observée, touchant davantage la Picardie (-2,0 %) que la France hexagonale (-0,7 %). Le département samarien (-3,3 %) est plus concerné par la baisse que l'Aisne (-2,1 %) et l'Oise (-1,1 %).

# Personnes âgées

**Au** recensement de 2010, 10,7 millions de personnes sont âgées de 65 ans ou plus, soit 17,0 % de la population dans l'Hexagone. Les 75 ans ou plus, au nombre de 5,6 millions, représentent 9,0 % de la population. Il s'agit d'une population particulièrement féminine puisque 63,0 % des personnes âgées de 75 ans ou plus sont des femmes. Près de deux personnes âgées sur cinq vivent à domicile, proportion plus élevée chez les femmes (49,3 %) que chez les hommes (20,7 %).

Selon l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite menée par la Drees, au 31 décembre 2011, 15,3 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit direct d'au moins un régime français de retraite de base ou complémentaire et 1,1 million une pension de réversion seule. Ce nombre a augmenté d'environ 200 000, en net ralentissement par rapport aux 360 000 retraités supplémentaires observés en moyenne chaque année entre 2006 et 2010.

Ce ralentissement s'explique par la réforme des retraites de 2010, par la restriction, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, des conditions d'accès au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue et par l'impact de l'augmentation de l'âge de la scolarité obligatoire porté à 16 ans pour les personnes nées à partir de 1953.

Le montant moyen de la pension de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 256 € mensuels en décembre 2011 et, comme les effectifs de retraités, il croît d'année en année, et cela à un rythme annuel moyen d'environ 1 point de pourcentage en plus de l'inflation entre 2006 et 2011.

Cette augmentation s'explique par le fait, d'une part, que les nouveaux pensionnés, disposant de carrières plus favorables, perçoivent des montants de pensions plus élevés que les retraités décédés qu'ils remplacent et, d'autre part, par la revalorisation des pensions chaque année selon l'évolution des prix à la consommation. Il apparaît également une diminution des écarts de pension entre hommes et femmes même si le montant moyen de pension des femmes reste nettement plus faible, avec 932 € mensuels contre 1 603 € pour les hommes.

Parmi les 29,1 milliards d'euros de dépenses totales brutes d'aide sociale, 8,0 milliards sont en faveur des personnes âgées dans l'Hexagone en 2011. Il s'agit du premier poste de dépenses brutes. Après prise en compte des récupérations, recouvrements et remboursements, les dépenses nettes s'élèvent à 26,9 milliards, dont 6,8 milliards sont consacrées aux personnes âgées (+0,3 % par rapport à 2010), soit le deuxième poste de dépenses nettes après celles des allocations d'insertion liées au RMI et RSA. Outre la prise en charge de la dépendance stricto sensu, les départements financent une partie des dépenses d'hébergement des personnes âgées et, plus marginalement, des aides ménagères ainsi que divers services.

Au 31 décembre 2011, l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est attribuée à 1,2 million de personnes, la majorité d'entre elles vivant à domicile (60 %). En un an, le nombre de bénéficiaires a progressé de 2 %. À domicile, le montant moyen de l'Apa s'élève à 489 € par mois (392 € pour le département et 97 € de participation financière à la charge de la personne). En établissement, le montant moyen est de 517 € (345 € à la charge des départements et 172 € à la charge de la personne). Ces montants varient toutefois selon le degré d'autonomie.

## Faits marquants en Picardie

Dans la région, la part des 75 ans et plus est la plus faible dans l'Oise (bien que le taux d'accroissement de cette population y soit le plus élevé). De ce fait, le nombre de pensions de vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus y est plus faible. Dans le sud de la région, et particulièrement dans l'Oise, se concentre la majeure partie des pensions aux montants les plus élevés.

Concernant l'Apa à domicile, les taux dans l'Oise sont très inférieurs à ceux de la Somme et de l'Aisne alors que les bénéficiaires d'un Plan d'action personnalisé (PAP) se retrouvent de façon plus homogène entre les trois départements.

### La grille Aggir

Le terme Aggir (Autonomie gérontologique, groupe iso-ressources) apparaît dans les années quatre-vingt-dix, dans le contexte d'un vaste mouvement de recherche et d'expérimentation d'instruments de caractérisation de l'état de vieillissement des personnes âgées. La grille Aggir s'inspire des grilles d'autonomie les plus courantes. Elle permet, selon ses concepteurs, d'évaluer le degré d'autonomie par l'observation des activités encore effectuées par la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

L'observation porte sur les activités effectuées par la seule personne âgée, en excluant tout ce que font les aidants et les soignants. Elle comporte dix variables discriminantes et sept variables illustratives :

#### Variables discriminantes

1. Cohérence : converser et/ou se comporter de façon sensée ;
2. Orientation : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux ;
3. Toilette : concerne l'hygiène corporelle ;
4. Habillage : s'habiller, se déshabiller, se présenter ;
5. Alimentation : manger les aliments préparés ;
6. Élimination : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale ;
7. Transferts : se lever, se coucher, s'asseoir ;
8. Déplacement à l'intérieur avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant... ;
9. Déplacement à l'extérieur à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport ;
10. Communication à distance : utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme...

#### Variables illustratives

11. Gestion : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens ;
12. Cuisine : préparer ses repas et les conditionner pour être servis ;
13. Ménage : effectuer l'ensemble des travaux ménagers ;
14. Transport : prendre et/ou commander un moyen de transport ;
15. Achats : acquisition directe ou par correspondance ;
16. Suivi du traitement : se conformer à l'ordonnance du médecin ;
17. Activité de temps libre : activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps.

Ces variables sont cotées selon une échelle à trois degrés (A : la personne fait ces activités seule, c'est-à-dire sans aucune aide ni stimulation, totalement, habituellement et correctement ; B : fait partiellement ; C : ne fait pas ou pas correctement).

Les observations sont traitées par un logiciel calculant les groupes iso-ressources (Gir), qui vont de 1 à 6, définis de la façon suivante :

- Groupe iso-ressources n°1 : il s'agit des personnes ayant perdu leur autonomie mentale, locomotrice et sociale et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants ;
- Groupe iso-ressources n°2 : il s'agit des personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Elles nécessitent une surveillance permanente et des actions d'aides répétitives de jour comme de nuit. Sont incluses également les personnes qui souffrent de détériorations mentales graves mais qui ont conservé totalement ou significativement leurs capacités locomotrices ainsi que certaines activités corporelles. Elles nécessitent une surveillance permanente, des interventions liées aux troubles du comportement et des aides ponctuelles mais fréquentes pour certaines activités corporelles ;
- Groupe iso-ressources n°3 : ce groupe comprend les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assure pas seule leur hygiène et leur élimination tant fécale qu'urinaire. Elles ne nécessitent pas de surveillance permanente ;
- Groupe iso-ressources n°4 : ce groupe rassemble les personnes qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, ont des activités de déplacement à l'intérieur du logement et qui, par ailleurs, doivent être aidées ou stimulées pour la toilette, l'habillage et dont la presque totalité s'alimentent seules. De même, les personnes n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas font parties du Gir 4 ;
- Groupe iso-ressources n°5 : il s'agit des personnes qui assurent seules leurs transferts et déplacements à l'intérieur du logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles nécessitent une surveillance ponctuelle qui peut être étalée dans la semaine et des aides pour la toilette, la préparation des repas et le ménage ;
- Groupe iso-ressources n°6 : ce groupe rassemble les personnes indépendantes pour les actes de la vie courante.

Il comprend toutefois des sous-groupes de personnes ayant des besoins d'aide extérieure très différents. Elles nécessitent la présence d'un tiers pour que soient apportés à son logement des produits nécessaires à la vie courante (sous-groupe C), une surveillance et des actions ponctuelles de façon intermittente (sous-groupe B) ou aucune aide extérieure (sous-groupe A).

La grille Aggir s'applique aux personnes de 60 ans et plus. Ainsi, toutes les personnes de ce groupe d'âge qui ne sont pas Gir 1 à 5 sont Gir 6.

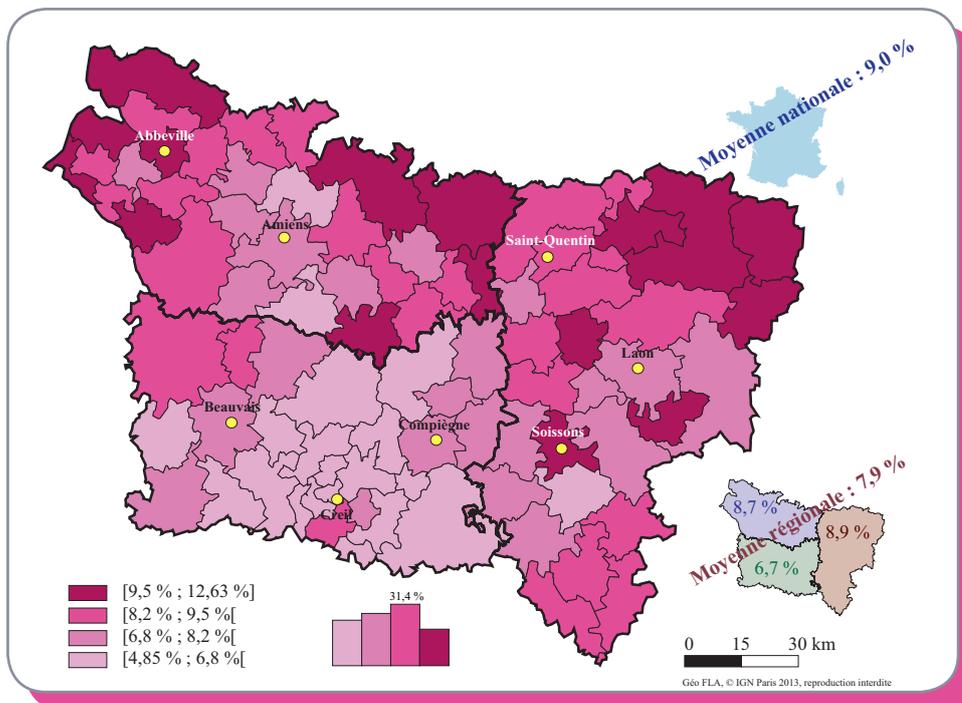
## Personnes de 75 ans ou plus et accroissement de cette population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 7,9 % des Picards ont 75 ans ou plus, ce qui est moindre qu'en France hexagonale (9,0 %). La Somme (8,7 %) et l'Aisne (8,9 %) se situent à un niveau proche de la moyenne nationale alors que l'Oise (6,7 %) s'en écarte sensiblement. La Thiérache ainsi que la côte Picarde et l'est de la Somme connaissent les parts de 75 ans ou plus les plus élevées, avec un maximum dans le secteur CC Authie

Maye (12,5 %) et la CC de la Baie de Somme Sud (12,6 %). Parmi les dix proportions les plus importantes, six sont samariennes et les quatre autres axonaises.

Les parts des 75 ans ou plus les plus faibles sont majoritairement localisées dans une grande partie centrale de l'Oise (huit des dix parts les plus faibles), dont le minimum est de 4,8 % dans la CC Cœur Sud Oise.

### Part des personnes de 75 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2010



Source : Insee

Min : CC Cœur Sud Oise

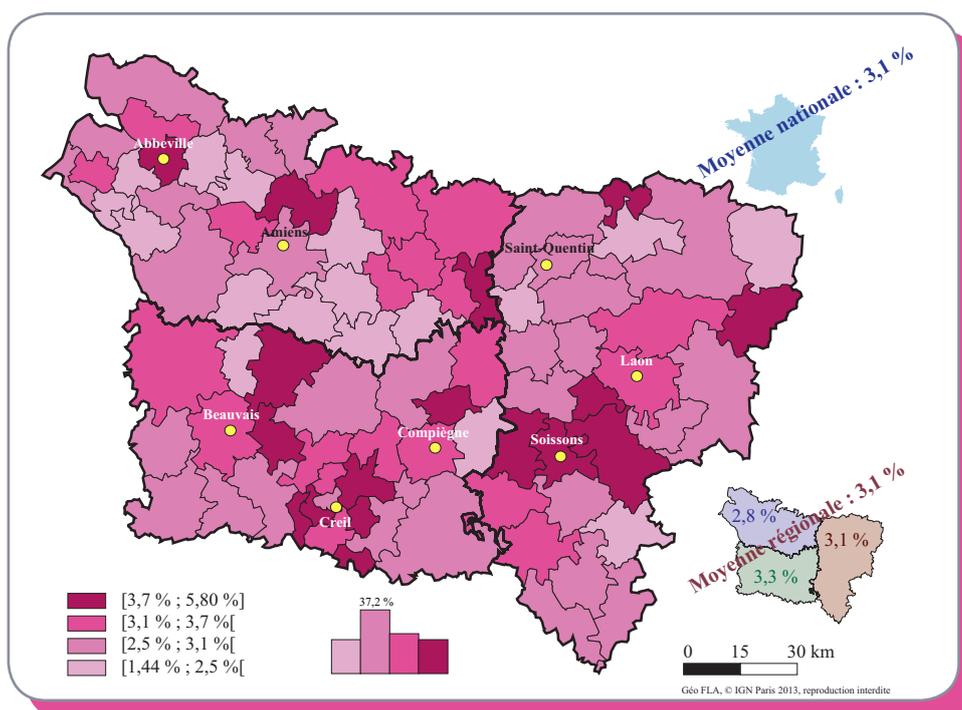
Max : CC de la Baie de Somme Sud

Entre les recensements de 1999 et 2010, la population picarde des 75 ans ou plus a augmenté de 3,1 % en moyenne par an, ce qui est identique au niveau national. L'accroissement a été le plus important dans l'Oise (3,3 %) et le plus faible dans la Somme (2,8 %).

Les taux d'accroissement de la population âgée de 75 ans ou plus les plus importants sont situés sur la CA Soissonnais et ses alentours (notamment la CC Vallons d'Anizy qui présente le taux le plus élevé), ainsi que dans les EPCI entourant Creil, proches de Beauvais et dans quelques EPCI de la Somme.

Cinq des huit taux inférieurs à 2,0 % par an sont samariens, localisés au sud-est de la capitale régionale et près d'Abbeville. Le taux minimal est de 1,4 % par an dans la CC Vimeu Vert.

### Taux d'accroissement annuel moyen du nombre de personnes de 75 ans ou plus entre 1999 et 2010



Source : Insee

Min : CC Vimeu Vert

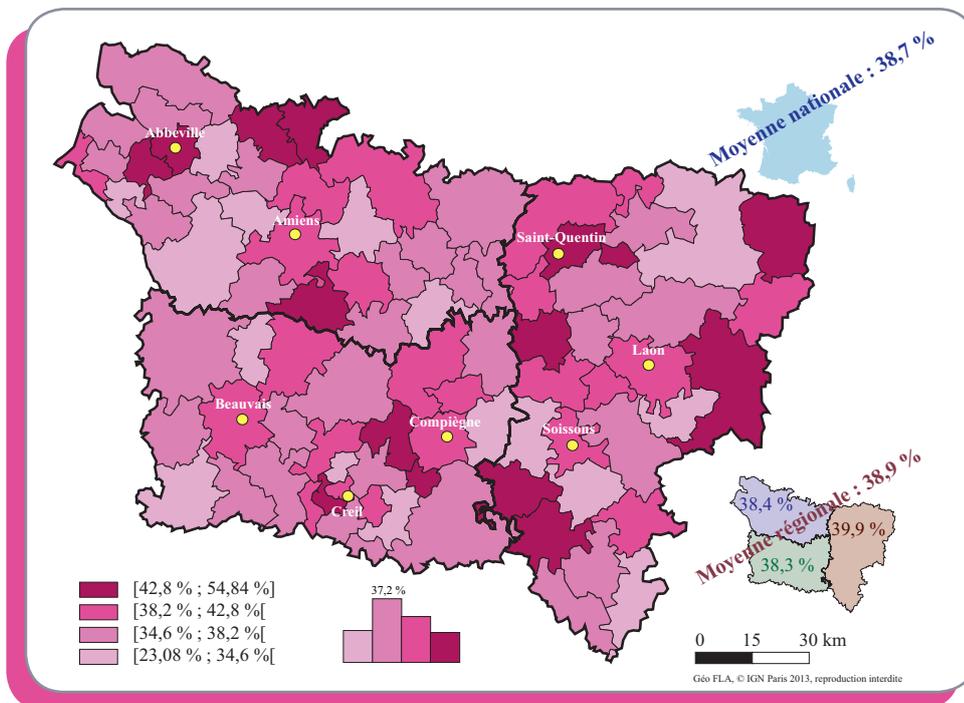
Max : CC Vallons d'Anizy

## Personnes de 75 ans ou plus vivant seules à domicile et accroissement de cette population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 38,9 % des Picards âgés de 75 ans ou plus vivent seuls à leur domicile (38,7 % en France hexagonale). La Somme (38,4 %) et l'Oise (38,3 %) ont des proportions similaires tandis que l'Aisne (39,9 %) est un point au-dessus de la région. Les EPCI des grandes agglomérations présentent des parts plus importantes de personnes de 75 ans ou plus vivant seules, notamment ceux d'Abbeville (43,3 %) et Saint-

Quentin (44,1 %) ainsi que quelques EPCI souvent situés en frontière des départements (est et ouest de l'Aisne, nord et sud de la Somme). Trois EPCI dépassent les 50 % : les CC Vimeu Vert (50,3 %), Val de Noye (51,1 %) et Val d'Origny (54,8 %). À l'inverse, les EPCI aux abords des grandes villes ont des pourcentages plus faibles. Douze d'entre eux comptent moins d'un tiers de 75 ans ou plus vivant seuls à domicile.

**Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi l'ensemble des personnes de 75 ans ou plus)**

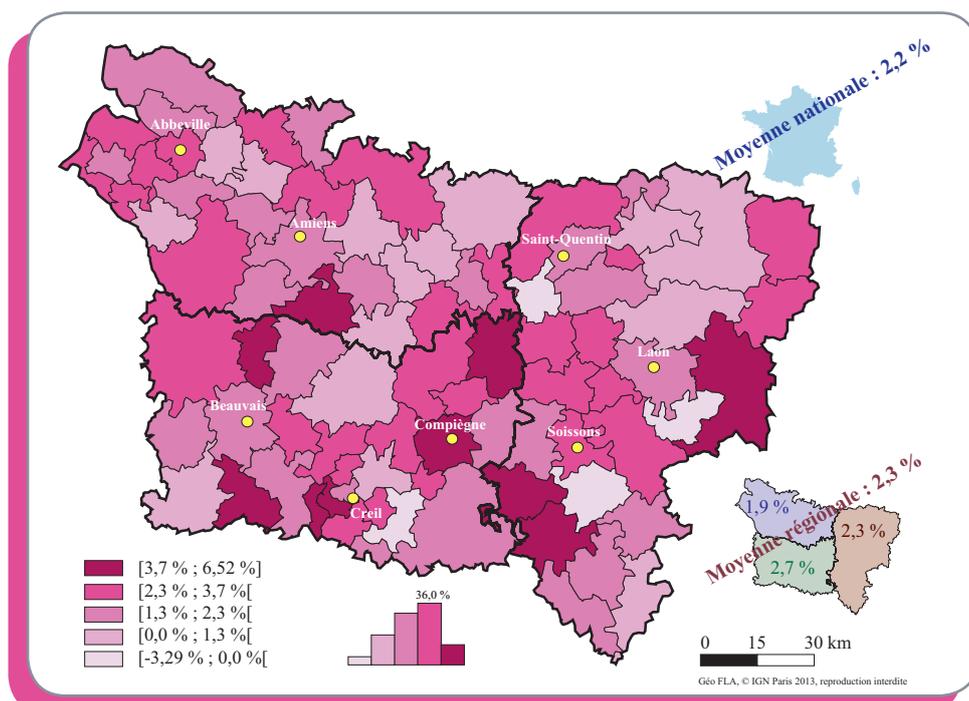


Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CC Val d'Origny

Source : Insee

**Taux d'accroissement annuel moyen du nombre de personnes de 75 ans ou plus vivant seules à domicile entre 1999 et 2010**



Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CC Pierre-Sud-Oise

Source : Insee

En Picardie, le nombre de personnes de 75 ans ou plus vivant seules à domicile a augmenté de 2,3 % en moyenne annuelle entre les recensements de 1999 et 2010. L'Oise est le département dont l'accroissement a été le plus élevé (2,7 %), à l'inverse de la Somme (1,9 %).

Parmi les dix plus fortes progressions, six EPCI sont isariens dont la CC Pierre-Sud-Oise (6,5 %) et la CC du Pays Noyonnais (5,3 %). Trois autres EPCI sont axonais (dont la CC Ourcq et Clignon avec 5,2 %) et un seul samarien (5,1 % dans la CC Val de Noye). À l'inverse, quatre EPCI, dont trois dans l'Aisne et un dans l'Oise (diminution la plus importante), ont enregistré des diminutions de leurs aînés vivant seuls.

## Pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus

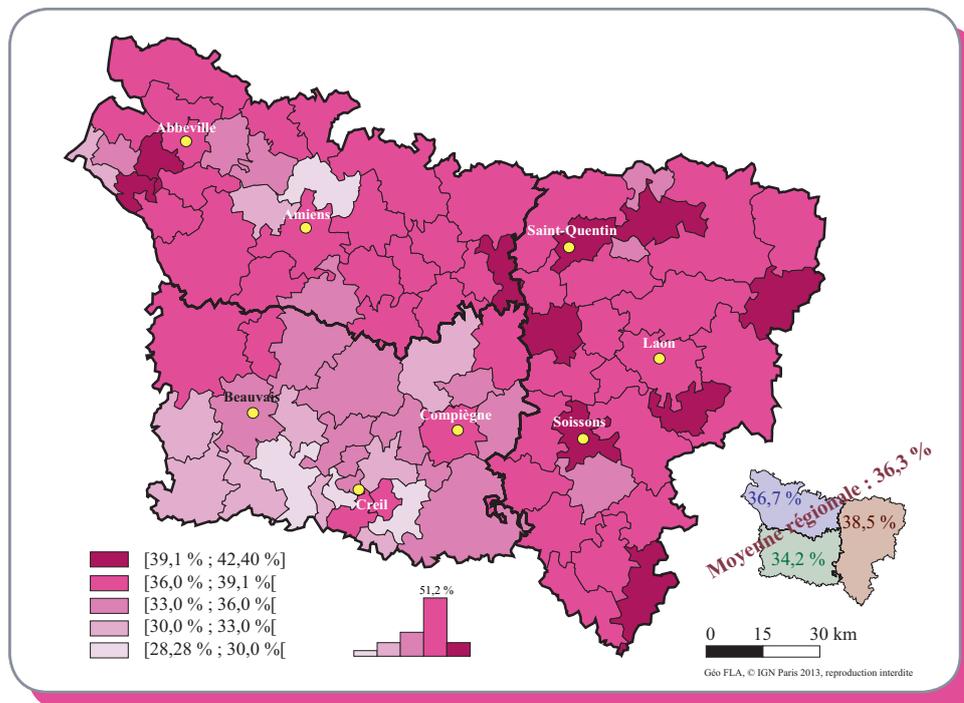
En 2012, 36,3 % des pensions vieillesse sont versées à des personnes âgées de 75 ans ou plus en Picardie. Des écarts sensibles existent entre les départements, notamment entre l'Oise et l'Aisne.

Aucune des dix parts les plus élevées ne concerne un EPCI de l'Oise : ils sont en effet sept de l'Aisne et trois de la Somme. Les trois proportions les plus importants sont

observées dans la CC Région de Guise (41,0 %), le secteur Vimeu Sud (41,4 %) et la CC Pays Hamois (42,4 %).

À l'inverse, trois EPCI du sud de l'Oise et un au nord d'Amiens sont sous les 30 % : les CC Bocage Hallue (28,3 %) pour la Somme et Pierre-Sud-Oise (29,1 %), Cœur Sud Oise (29,4 %) et Pays de Thelle (29,9 %) pour le département isarien.

Part de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus en 2012 (parmi l'ensemble des pensions vieillesse)



Sources : Carsat, MSA

Min : CC Bocage Hallue

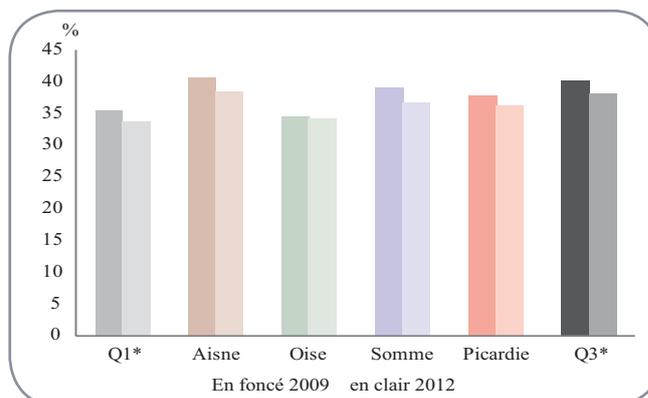
Max : CC Pays Hamois

Entre 2009 et 2012, la part de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus parmi l'ensemble des pensions vieillesse versées est passée de 37,9 % à 36,3 % en Picardie, soit une baisse annuelle moyenne de 1,5 %. Cette diminution est davantage remarquée dans la Somme (-2,1 %) que dans l'Aisne (-1,8 %) et surtout l'Oise (-0,3 %).

Sur les 86 EPCI, seuls dix-neuf ont des accroissements positifs, avec un maximum de 4,9 % dans la CC Aire Cantilienne, suivie du secteur Vimeu Sud (+4,6 %) et de la CC Vimeu Vert (+4,3 %). La plus forte baisse est enregistrée dans la CC Val d'Origny (-4,7 %).

Attention : Une même personne peut cumuler plusieurs pensions vieillesse, ce qui n'est pas additionné ici. Par ailleurs, pour le régime agricole, cela ne concerne que les salariés. Enfin, concernant les évolutions du montant moyen des pensions vieillesse versées, celles-ci n'intègrent pas l'inflation.

Évolution de la part de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus entre 2009 et 2012 (parmi l'ensemble des pensions vieillesse)



Sources : Carsat, MSA

\*Q1 = premier quartile

Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 106)

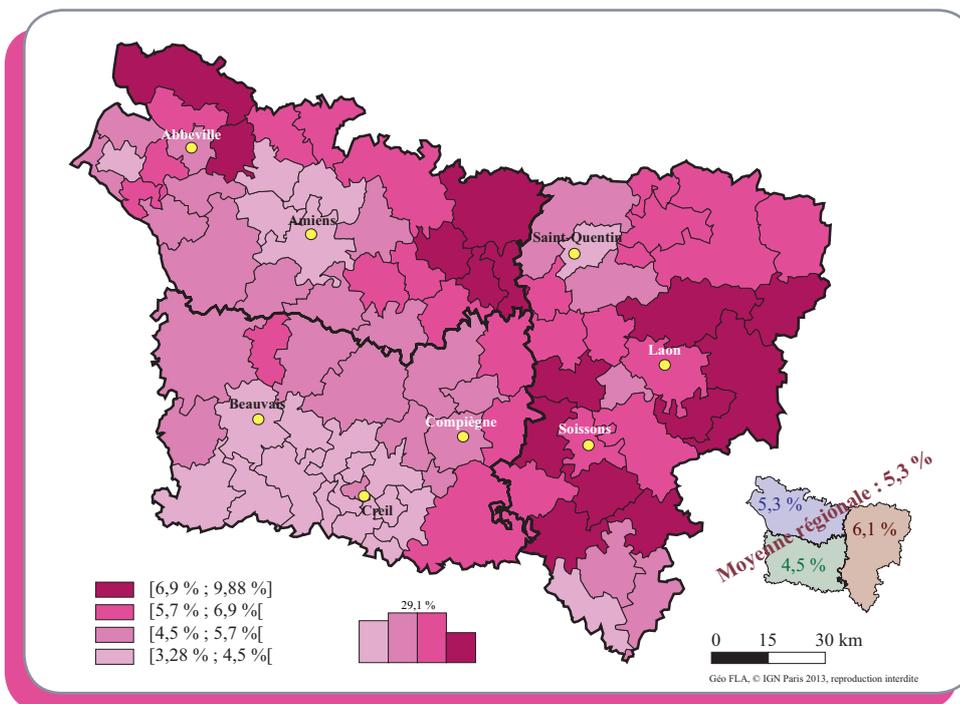
## Pensions de réversion et montant des pensions vieillesse

En Picardie, 5,3 % des pensions vieillesse versées en 2012 sont des pensions de réversion en droit dérivé seul. La part de l'Aisne est la plus élevée des trois départements : 6,1 % contre 5,3 % dans la Somme et 4,5 % dans l'Oise.

Les proportions les plus importantes sont relevées dans les EPCI situés à l'est de Laon, à l'ouest et au sud de Soissons, ainsi que dans le Santerre et le Marquenterre. Ainsi, parmi les

dix pourcentages les plus forts, sept sont axonais dont les deux valeurs maximales : 9,3 % dans la CC Portes de la Thiérache et 9,9 % dans la CC Pays de la Serre. Une grande partie du sud de l'Oise ainsi que les EPCI comprenant la capitale régionale et le nord-ouest de celle-ci concentrent les plus faibles parts de pensions de réversion. Les CC Sablons et Pays de Thelle présentent les deux valeurs minimales (3,3 %).

**Part de pensions de réversion en droit dérivé seul versées en 2012 (parmi l'ensemble des pensions vieillesse)**

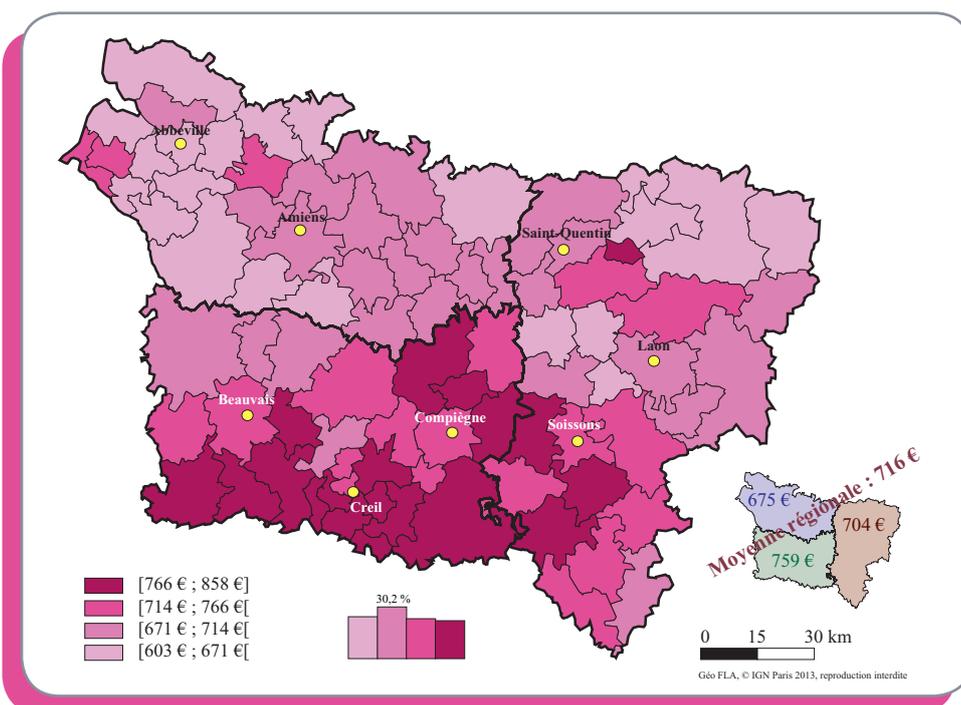


Min : CC Sablons

Max : CC Pays de la Serre

Sources : Carsat, MSA

**Montant moyen mensuel des pensions vieillesse versées en 2012**



Min : CC Pays des Trois Rivières

Max : Secteur Sud Senlis

Sources : Carsat, MSA

En 2012, le montant moyen mensuel des pensions vieillesse versées est de 716 € en Picardie. Un peu plus de 80 € séparent le département présentant la valeur moyenne la plus élevée de celui ayant la valeur la plus faible.

Les EPCI d'une grande partie de l'Oise et du sud de l'Aisne ont les montants moyens les plus importants. Quatre d'entre eux, dont trois isariens, dépassent 800 € par mois en moyenne : CC Cœur Sud Oise (804 €), CC Pays de la Vallée de l'Aisne (841 €), CC Aire Cantilienne (852 €) et le secteur Sud Senlis (858 €).

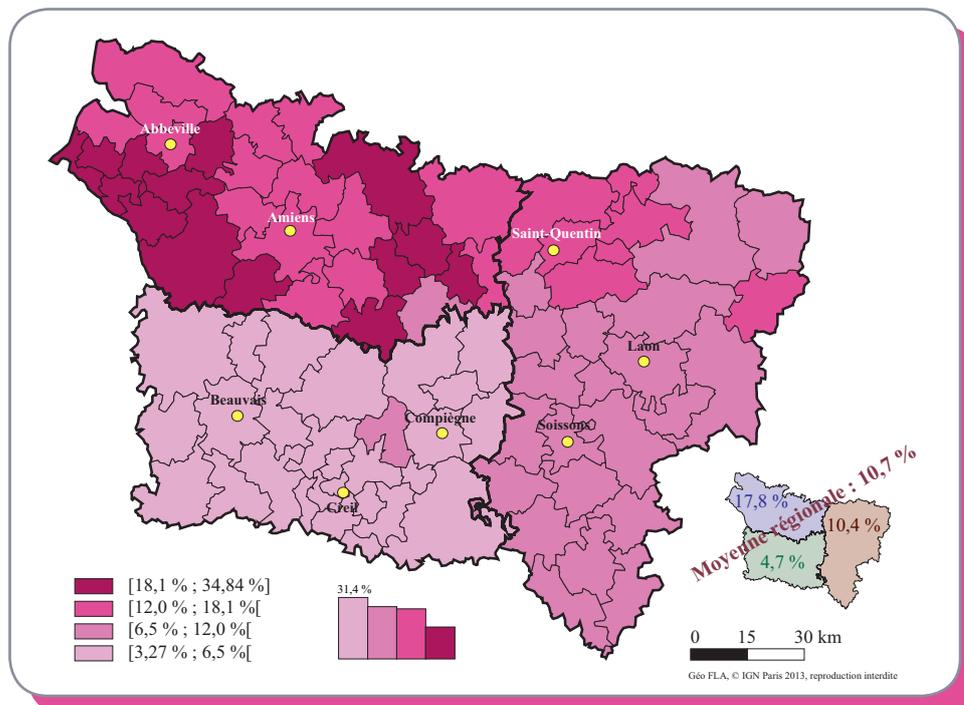
À l'inverse, la Thiérache, les EPCI situés à l'est de Laon, le Vimeu et les EPCI de l'ouest de la Somme présentent des montants plus faibles avec un minimum de 603 € dans la CC Pays des Trois Rivières.

## Allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Au 31 décembre 2012, 10,7 % des Picards de 65 ans ou plus bénéficient d'une allocation personnalisée d'autonomie à domicile (Apa). Mais cette valeur globale régionale masque de très fortes différences entre les trois départements. Ainsi, plus de 13 points séparent les départements isarien et samarien, l'Aisne se trouvant dans une situation intermédiaire.

Du coup, la Somme concentre les dix-huit taux les plus élevés des EPCI picards (soit 60 % des EPCI samariens), notamment toute une partie située au sud d'une ligne reliant Abbeville à Amiens et sur une grande partie du Santerre. Les douze autres EPCI du département comptent également des taux importants, dont le plus faible s'élève à 11,3 % dans la CC du Grand Roye. Trois EPCI dépassent les

Taux de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31 décembre 2012  
(pour 100 personnes de 65 ans ou plus)



Sources : Conseils généraux 02, 60, 80, Insee Min : CC Vexin-Thelle Max : CC Vimeu Vert

30 % : CC de la Région d'Hallencourt (31,3 %), CC Sud Ouest Amiénois (33,7 %) et CC Vimeu Vert (34,8 %).

À l'opposé, l'ensemble des EPCI de l'Oise constitue les vingt-huit taux les plus bas de Picardie. Tous ces taux sont inférieurs à 7 %, compris entre 3,3 % dans la CC Vexin-Thelle et 6,7 % dans la CC Plaine d'Estrées.

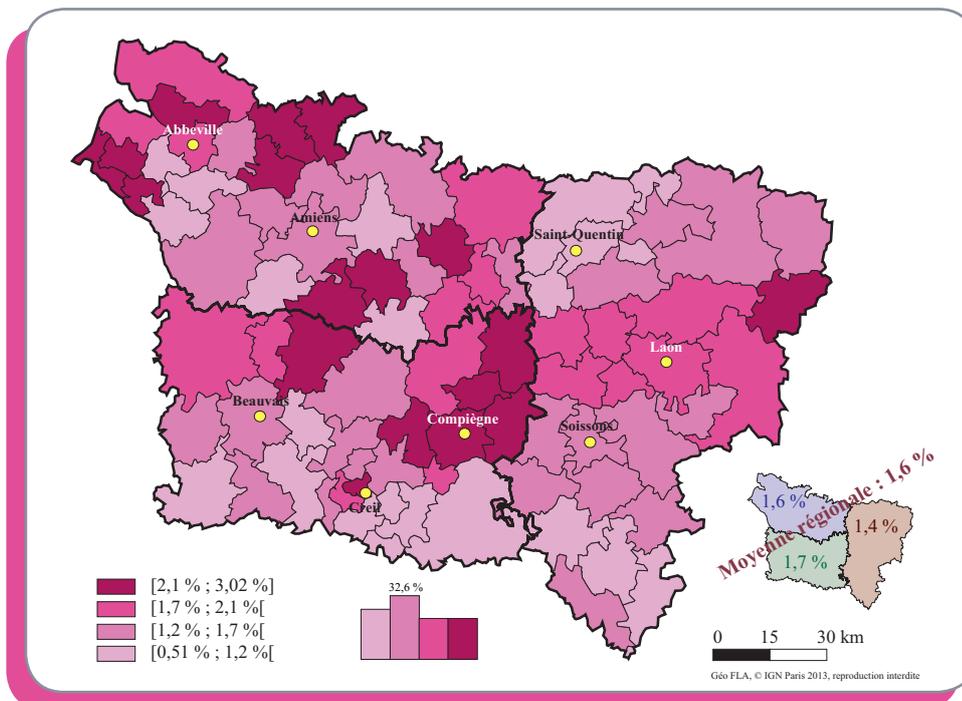
Les EPCI de l'Aisne sont, pour deux tiers d'entre eux, compris entre 7 % (7,3 % dans le secteur CC Val de l'Ailette) et 11 % (10,6 % dans la CC Chemin des Dames). La valeur axonaise maximale est de 16,1 % dans la CC Pays du Vermandois.

## Plan d'actions personnalisé

Au 31 décembre 2012, 1,6 % des Picards de 65 ans ou plus bénéficie d'un plan d'actions personnalisé (PAP). Les taux départementaux varient entre 1,4 % dans l'Aisne et 1,7 % dans l'Oise. Cette relative homogénéité entre les valeurs départementales masque de réelles différences au sein de chacun des départements entre les EPCI. Ainsi chaque département a des EPCI qui appartiennent à la classe minimale et au moins

un à la classe maximale sur le découpage présenté. Les EPCI présentant les taux les plus importants se situent principalement dans la Somme (côte Picarde, Ponthieu et sud-est de l'EPCI d'Amiens) et l'Oise (de Compiègne à la pointe nord-est de l'Oise, sur Creil et au nord de Beauvais). Parmi les dix taux les plus élevés, cinq sont isariens et cinq samariens (dont la valeur maximale de 3,0 % dans la CC Avre, Luce et Moreuil).

Taux de bénéficiaires d'un plan d'actions personnalisé au 31 décembre 2012 (pour 100 personnes de 65 ans ou plus)



Min : Secteur Sud Senlis

Max : CC Avre, Luce et Moreuil

Sources : Carsat, Insee

Différentes aides financières versées par les caisses de retraite, les conseils généraux ou encore les communes visent à aider les personnes âgées dépendantes à préserver leur autonomie. Le plan d'actions personnalisé (PAP), attribué aux ressortissants relativement autonomes (Gir 5/6) de la Carsat mais nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur santé, de leurs ressources et de leurs conditions de vie à domicile, en fait partie.

Il s'agit d'un dispositif de conseils, d'aides financières et matérielles qui donne aux retraités les moyens de continuer à vivre chez eux dans les meilleures conditions possibles. L'évaluateur peut ainsi proposer aux retraités différents services afin de les aider dans leur quotidien (aide ménagère, livraison de courses, service de repas, etc.), de les sécuriser (installation d'une téléalarme, hébergement temporaire, etc.) et de contribuer à maintenir leur vie sociale (transport accompagné, aide aux vacances, etc.).

Outre l'Apa (cf. p. 63), les conseils généraux attribuent l'aide ménagère aux personnes de 60 ans ou plus dont l'état de santé ne justifie pas l'octroi de l'Apa. Au 31 décembre 2012, 62 Axonais, 326 Isariens et 176 Samariens étaient concernés. Les caisses de retraite peuvent également l'attribuer.

Les valeurs les plus faibles se retrouvent dans le sud de l'Oise et de l'Aisne, ainsi que dans le Saint-Quentinois, au sud d'Abbeville et, plus dispersé, dans le pourtour amiénois. Onze EPCI ont des taux inférieurs à 1 % : cinq sont isariens, quatre axonais et deux samariens. Le minimum est de 0,5 % dans le secteur Sud Senlis.

Il est enfin à noter que des EPCI présentant de très faibles valeurs peuvent être limitrophes d'EPCI présentant des valeurs élevées. C'est tout particulièrement le cas dans la Somme.

# Autour des soins

**En** 2012, les dépenses courantes de santé s'élèvent à 243 milliards d'euros en France, représentant 12 % du produit intérieur brut (PIB). Elles sont constituées par l'ensemble des dépenses courantes assurées par les financeurs du système de santé : Sécurité sociale, État, collectivités locales, organismes de protection complémentaire et par les ménages. Elles couvrent un champ plus large que la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), prenant également en compte les soins aux personnes âgées, les indemnités journalières, les subventions reçues par le système de santé, les dépenses liées à la prévention, la recherche et la formation médicale ainsi que les coûts de gestion de la santé.

La CSBM, qui comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux, se chiffre en 2012 à 183,6 milliards d'euros, soit 2 806 € par habitant ; sa part dans le PIB reste stable à 9,0 %. En 2012 comme en 2011, la part de la CSBM financée par la Sécurité sociale est de 75,5 %, celle prise en charge par les organismes complémentaires de 13,7 %. Quant au reste à charge des ménages, il est stable à 9,6 % depuis 2009. Parmi la CSBM, ce sont les soins hospitaliers qui sont les plus représentés avec 85,1 milliards d'euros (+ 2,4 % en valeur par rapport à 2011) ; suivent les soins de ville (47,3 milliards d'euros, + 3,2 %) qui devancent les médicaments (34,3 milliards d'euros, -0,9 %).

La comparaison des dépenses de santé entre les pays se fait au moyen de la dépense totale de santé. Ces dépenses, représentant 11,6 % du PIB en 2011, placent la France en troisième position des pays membres de l'OCDE, derrière les États-Unis et les Pays-Bas, et devant l'Allemagne. Cependant, lorsqu'est retenue comme indicateur de comparaison la dépense totale de santé par habitant exprimée en parité de pouvoir d'achat, la France se situe au dixième rang, les États-Unis restant au premier rang.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le répertoire partagé des professions de santé (RPPS) recense 213 227 médecins en activité parmi lesquels 99 129 sont des généralistes et 114 098 des spécialistes. Les libéraux et mixtes représentent 68,0 % des médecins généralistes et 52,4 % des spécialistes. En termes de densités médicales, cela revient à 156 médecins généralistes (dont 106 libéraux et mixtes) et 180 médecins spécialistes (dont 94 libéraux et mixtes) pour 100 000 habitants en France hexagonale. À cette même date, 72 024 pharmaciens sont comptabilisés, soit une densité de 114 pharmaciens pour 100 000 habitants. Près de deux cinquièmes (38,5 %) sont titulaires d'une officine. Les chirurgiens-dentistes sont 40 000 à cette date, soit 63 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants, et exercent dans la grande majorité des cas en libéral (90 %). À l'inverse, la profession d'infirmiers est davantage composée de salariés que de libéraux. Avec près de 579 900 infirmiers (libéraux et salariés), la densité française atteint 914 infirmiers pour 100 000 habitants.

La couverture maladie universelle de base permet l'accès à l'assurance maladie, pour la part obligatoire, pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre. Au 31 décembre 2012, 1,9 million de personnes en bénéficient dans l'Hexagone. La couverture maladie universelle complémentaire est une protection santé gratuite accordée aux personnes remplissant certaines conditions de résidence et de ressources. Elle est allouée à 4,0 millions de personnes.

## Faits marquants en Picardie

En Picardie, les consommateurs de soins sont très concentrés dans une zone contiguë allant de l'est de la Somme au nord de l'Oise et disséminés dans des EPCI de l'ouest de la Somme. Hormis la CC Pays des Trois Rivières, les bénéficiaires de la CMU (de base ou complémentaire) sont concentrés surtout dans les grandes agglomérations. Le nord de l'Aisne et la Somme présentent un niveau supérieur de dépenses en termes de consultations et visites de médecins généralistes. C'est aussi dans le Nord qu'on dénombre le plus d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux. Les dépenses liées au transport sont quant à elles plus fortes dans les zones les plus excentrées, notamment en Thiérache, sur la côte Picarde, dans le Vimeu et dans la Santerre. Les dépenses en consultations de spécialistes et en actes dentaires sont les plus élevées sur une diagonale allant de Senlis au Saint-Quentinois étendue au Laonnois pour les actes dentaires. Concernant le dépistage organisé du cancer du sein, c'est dans une diagonale allant d'Amiens au sud de l'Aisne que la participation est la plus forte, mais le dépistage individuel modifie un peu la cartographie, notamment dans la partie sud de l'Oise. Pour le cancer colorectal, c'est dans l'Aisne, notamment au sud, que le taux de participation au dépistage organisé est le plus fort.



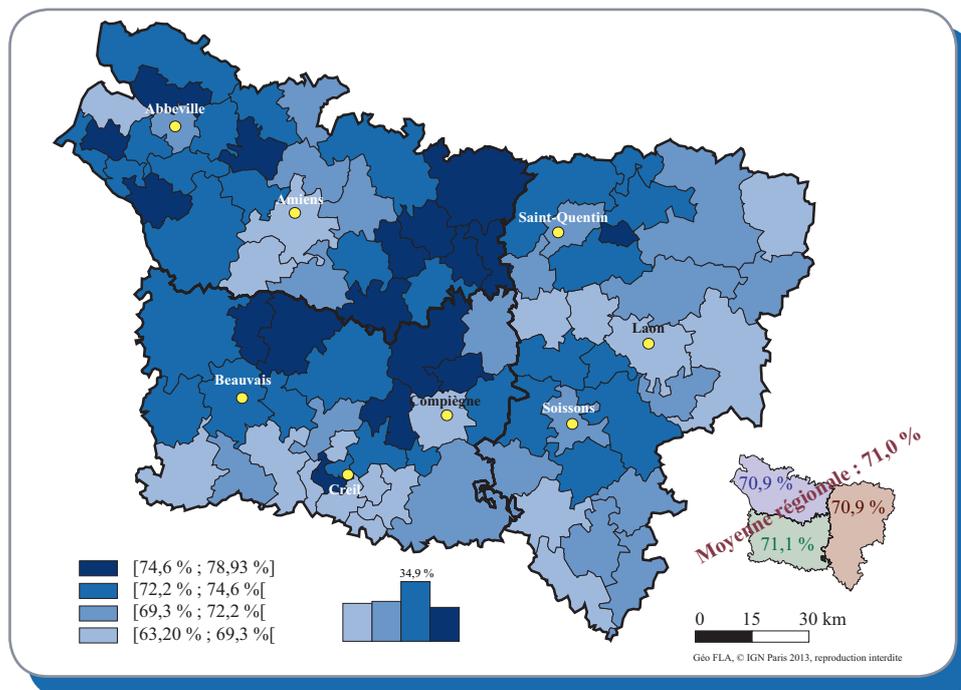
## Consomphants de soins

En 2012, la part de consommateurs dans la population picarde est de 71,0 % avec peu de différences entre les départements. Cette homogénéité départementale masque cependant une variabilité entre les EPCI. Les plus fortes proportions de consommateurs sont retrouvées dans une zone allant de l'est de la Somme jusqu'à l'ouest de Compiègne ainsi que dans quelques EPCI de l'ouest de la Somme. Trois

EPCI dépassent les 78 % : CC du Canton de Montdidier (78,3 %), CC de Haute-Picardie (78,3 %) et CC Val d'Origny (78,9 %).

À l'opposé, le sud de l'Oise présente une grande partie des pourcentages les plus faibles. Six des dix parts les plus basses sont en effet isariennes, dont le minimum de 63,2 % dans la CC des Trois Forêts. Le sud-ouest de l'Aisne,

**Part de consommateurs dans la population en 2012  
(hors sections mutualistes)**



Sources : Cpm, MSA, RSI, Insee

Min : CC des Trois Forêts

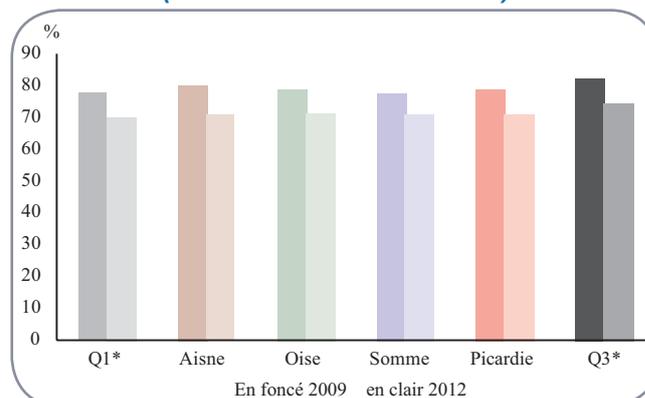
Max : CC Val d'Origny

une bande horizontale axonaise comprenant Laon et trois EPCI samariens (64,1 % dans la CA Amiens Métropole, deuxième valeur minimale) complètent cette répartition.

Entre 2009 et 2012, la part de consommateurs a diminué en Picardie passant de 78,7 % en 2009 à 71,0 % en 2012, soit une baisse moyenne de 3,4 % par an. L'Aisne a la plus forte diminution (-3,9 %) devant l'Oise (-3,3 %) et la Somme (-2,9 %).

L'ensemble des EPCI picards est concerné par cette baisse, allant de -1,7 % par an dans la CC Chemin des Dames à -5,2 % dans la CC Chauny Tergnier. Six des dix plus fortes baisses sont enregistrées dans des EPCI de l'Aisne tandis que six des dix plus faibles sont dans ceux de la Somme.

**Évolution de la part de consommateurs  
dans la population entre 2009 et 2012  
(hors sections mutualistes)**



Sources : Cpm, MSA, RSI, Insee

\* Q1 = premier quartile

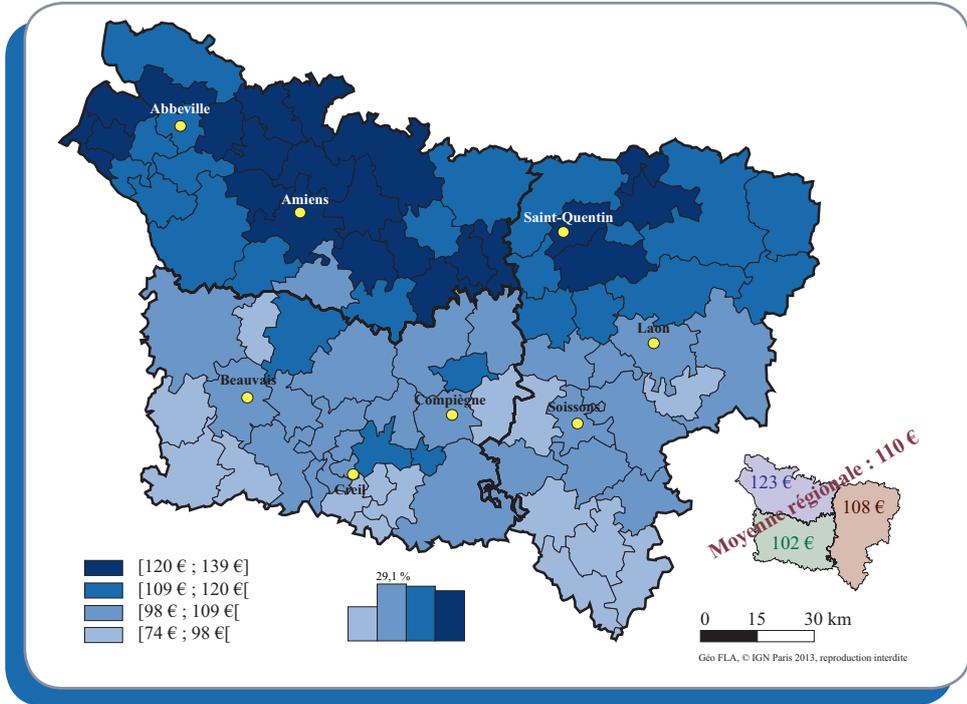
Q3 = troisième quartile (voir note méthodologique p. 106)

## Dépenses moyennes remboursables de consultations et de visites de généralistes

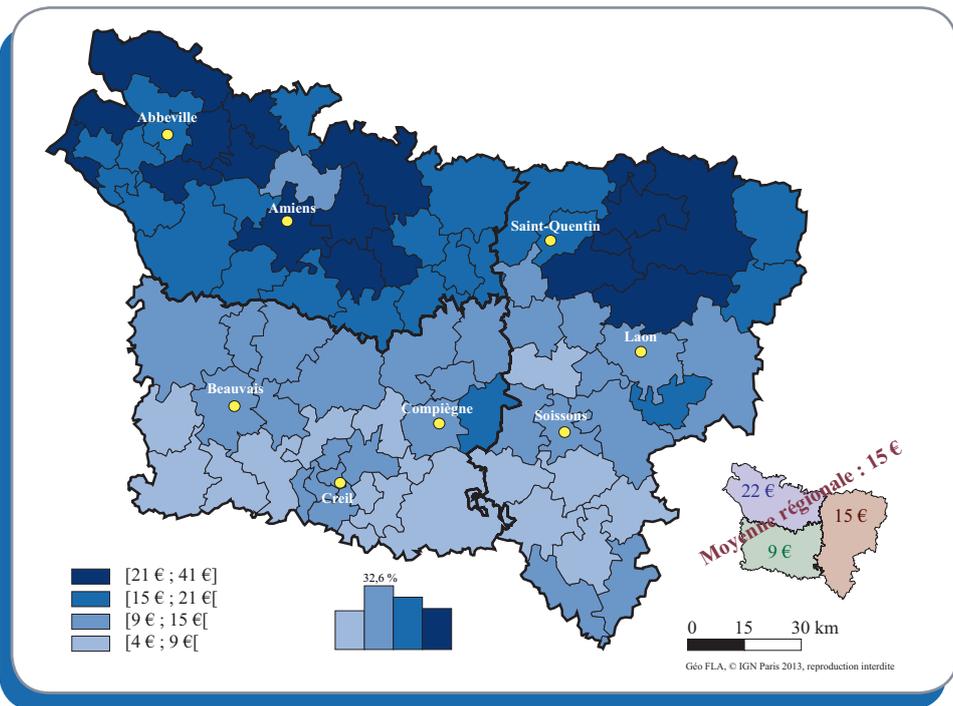
En 2012, les dépenses moyennes remboursables pour des consultations de généralistes sont de 110 € par Picard. Ces dépenses sont sensiblement plus élevées (entre 15 € et 20 € de différence) dans la Somme (123 €) que dans l'Aisne (108 €) et l'Oise (102 €). En effet, parmi les vingt-deux montants les plus élevés (supérieurs ou égaux à 120 € par consommant), seuls quatre sont dans des EPCI extérieurs à la Somme ; ils

sont alors situés dans le nord de l'Aisne, la CA Saint-Quentin et dans des EPCI proches. Le montant maximal est de 139 € dans la CC Vimeu Industriel, soit 65 € de plus que le montant minimal observé dans la CC Cœur Sud Oise (74 €). Le sud de l'Oise et de l'Aisne regroupent les EPCI dont les montants sont inférieurs à 98 €. Dix d'entre eux sont même sous les 90 € par consommant, dont sept EPCI isariens.

**Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2012**



**Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2012**



En Picardie, les visites de généralistes ont généré des dépenses moyennes remboursables de 15 € par consommant en 2012. Les dépenses enregistrées dans la Somme (22 €) sont 13 € supérieures à celles de l'Oise (9 €).

Les EPCI du nord de l'Aisne, ainsi que ceux allant du Santerre à la côte Picarde, présentent les plus fortes dépenses, supérieures à 21 €. Deux EPCI de l'Aisne sont même au-delà des 30 € : 33 € dans la CC Région de Guise et 41 € dans la CC Val d'Origny.

À l'inverse, une zone réunissant le sud de l'Oise et de l'Aisne compte les dépenses en visites de généralistes les plus faibles (inférieures à 9 €). Le montant moyen le plus bas est de 4 € dans le secteur Sud Senlis.

## Dépenses moyennes remboursables de spécialistes et de transport

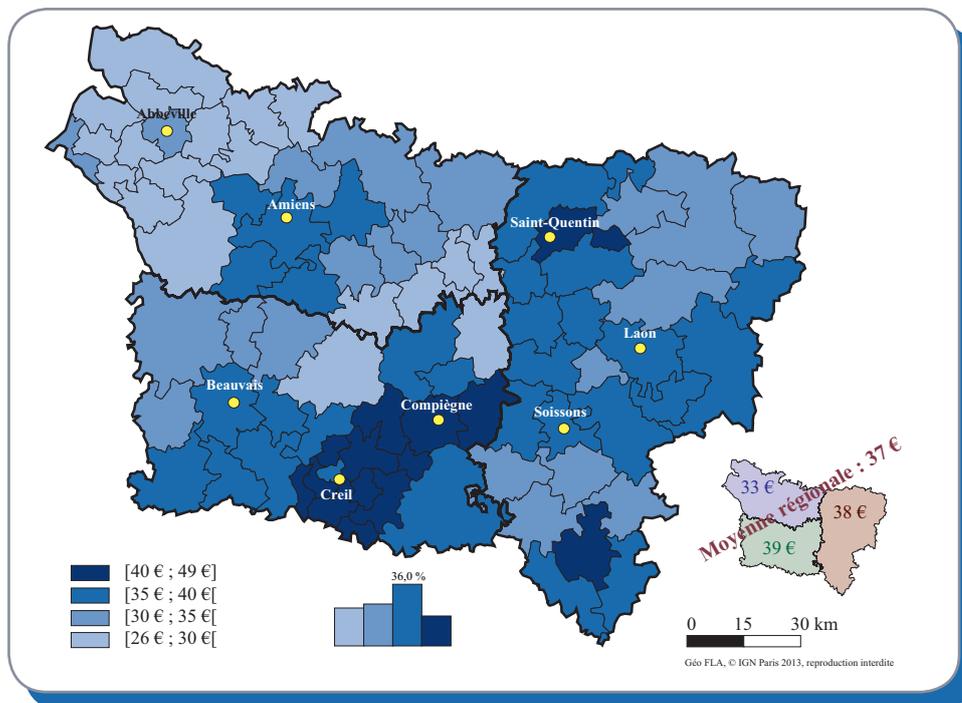
Les consommateurs picards ont dépensé en moyenne 37 € en consultations de spécialistes en 2012. Ce montant est plus important dans l'Aisne (38 €) et l'Oise (39 €) que dans la Somme (33 €).

Ainsi, les dépenses les plus élevées se situent dans les EPCI allant du sud de Creil (montant maximal de 49 € dans la CC Aire Cantilienne) à Compiègne (48 €), ainsi que sur la CA Saint-

Quentin (44 €) et la CC Région de Château-Thierry (43 €).

À l'opposé, les dépenses moyennes remboursables sont inférieures à 30 € dans les EPCI de l'ouest de la Somme, ainsi que dans le Santerre et le nord-est de l'Oise. Trois EPCI présentent la plus faible dépense moyenne de consultation de spécialiste (26 €) : CC Vimeu Vert, CC Région de Oisemont et le secteur CC Authie Maye.

### Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2012



Sources : Cnam, MSA, RSI

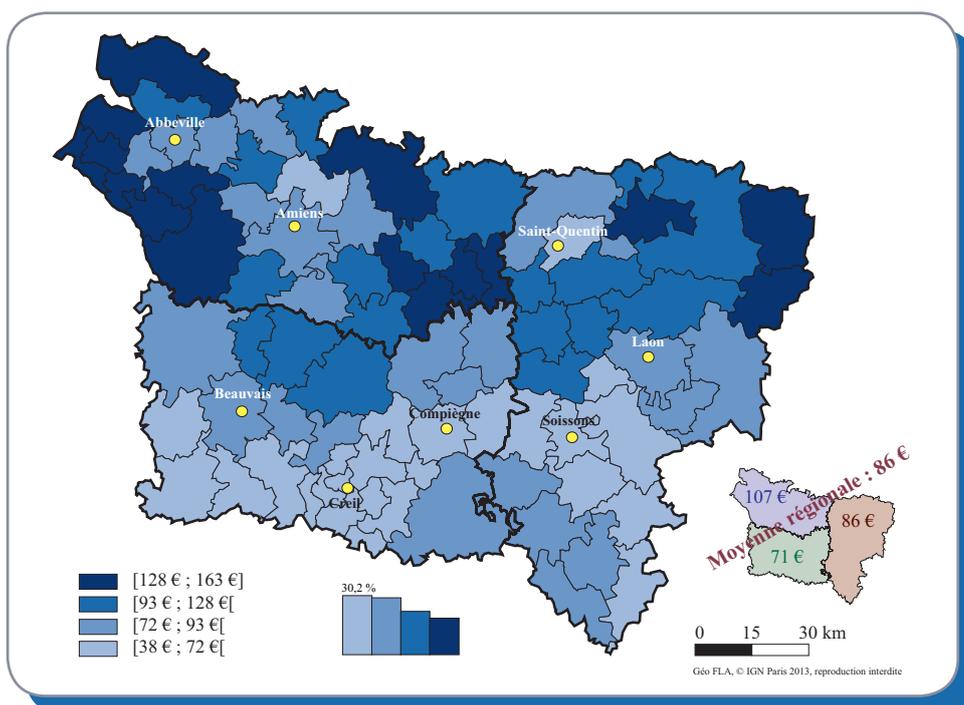
Min : CC Vimeu Vert

Max : CC Aire Cantilienne

Les transports médicaux ont occasionné 86 € de dépenses remboursables en moyenne par consommant picard en 2012. Cette valeur régionale masque de réelles différences départementales et infra départementales. Ainsi, la Somme et le nord de l'Aisne, notamment les zones les plus excentrées (côte Picarde, Vimeu, Santerre et Thiérache) présentent des dépenses élevées. Sept EPCI ont des dépenses supérieures à 150 €, dont le secteur CC Authie Maye avec 163 € (dépense maximale).

Les dépenses les plus faibles sont situées dans les EPCI du sud de l'Oise (du Vexin à Creil, en remontant ensuite sur Compiègne) et du sud de l'Aisne (de Soissons à l'est de Château-Thierry). La valeur minimale est de 38 € dans le secteur Sud Senlis.

### Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2012



Sources : Cnam, MSA, RSI

Min : Secteur Sud Senlis

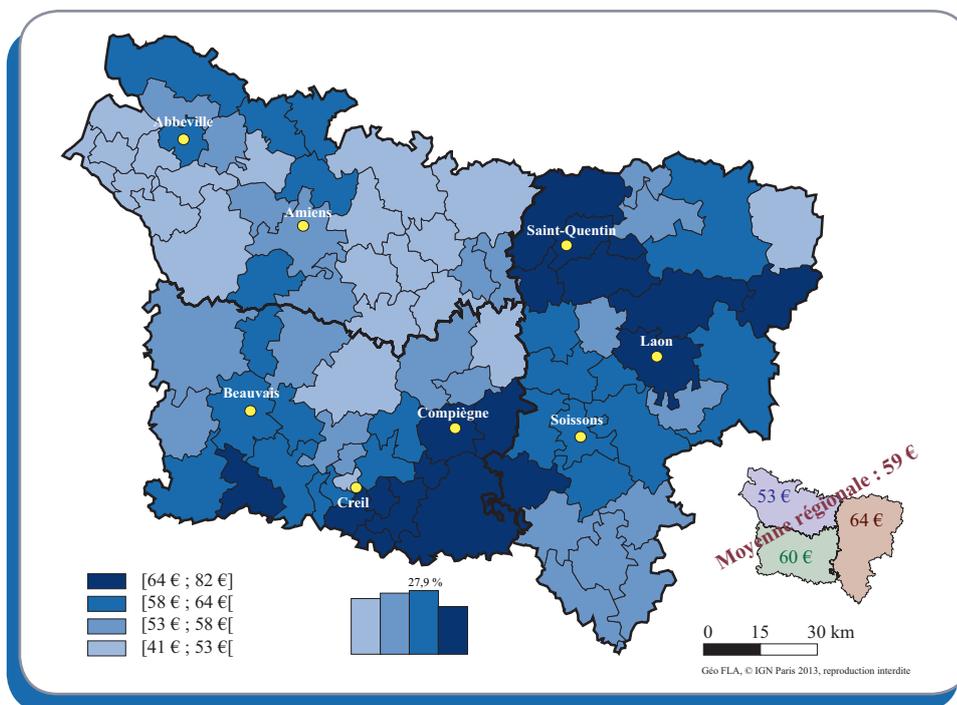
Max : Secteur CC Authie Maye

## Dépenses moyennes remboursables d'actes dentaires

Les dépenses remboursables d'actes dentaires s'élèvent à 59 € par consommant picard en 2012. Celles des Axonais sont plus élevées que celles des Isariens et des Samariens. Dans l'Aisne, les dépenses varient entre 50 € (CC Pays des Trois Rivières) à 82 € (CC Portes de la Thiérache), soit une différence de 32 € pour deux EPCI pourtant limitrophes. Cette amplitude est moins importante entre

les EPCI de l'Oise et de la Somme (respectivement 20 € et 21 € d'écart). Ainsi, dans l'Oise, les montants vont de 48 € dans la CC Plateau Picard à 68 € dans la CC Basse Automne, tandis que ceux de la Somme vont de 41 € dans la CC du Santerre à 62 € dans la CC de l'Abbevillois.

**Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2012**



Min : CC du Santerre    Max : CC Portes de la Thiérache    Sources : Cnam, MSA, RSI

Les plus fortes dépenses des EPCI picards se situent à l'est de la diagonale allant de Creil à Compiègne, ainsi que dans le Saint-Quentinois et le Laonnois. Sur les dix-huit montants les plus élevés (supérieurs ou égaux à 64 €), neuf sont axonais et neuf sont isariens. Quatre EPCI ont par ailleurs des dépenses remboursables moyennes supérieures ou égales à 70 € : 70 € dans la CC Villers-Cotterêts-Forêt-de-Retz, 71 € dans la CC Canton de Saint-Simon, 74 € dans la CA Saint-Quentin et même 82 € en moyenne par consommant dans la CC Portes de la Thiérache.

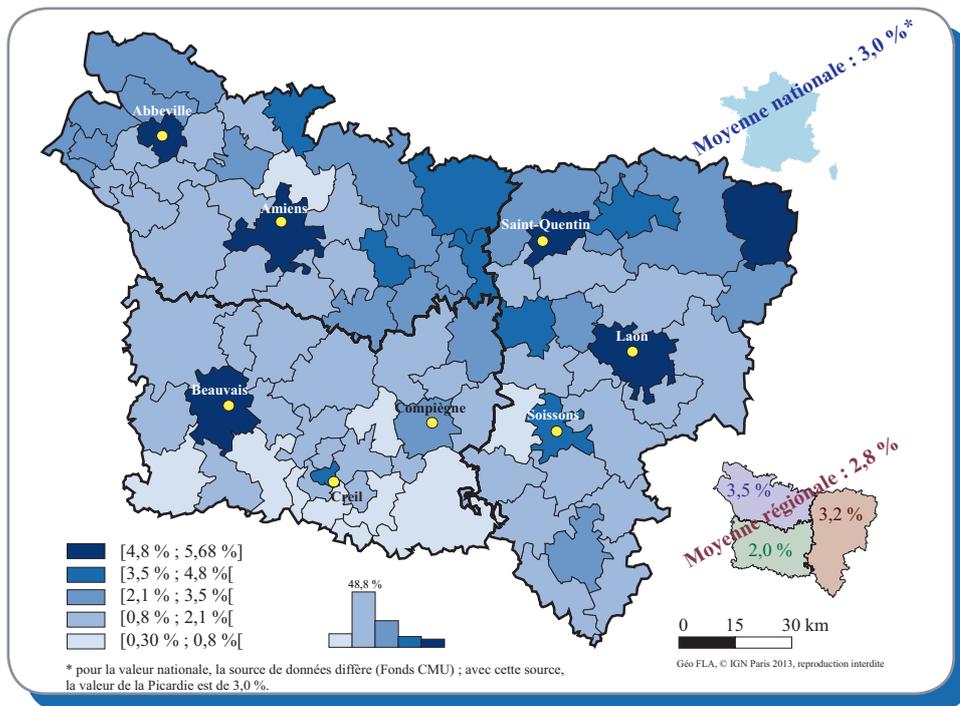
Outre la CC Pays des Trois Rivières, les plus faibles dépenses sont situées dans la moitié est de la Somme, d'une part, et du Vimeu à la côte Picarde, d'autre part. En dehors de la Somme, trois EPCI de l'Oise (50 € dans la CC du Pays Noyonnais et la CA Creilloise et 48 € dans la CC Plateau Picard) sont également concernés. Toutefois, sur les dix dépenses les plus faibles, neuf concernent des EPCI samariens ; le minimum étant de 41 € dans la CC du Santerre.

## CMU de base et CMU complémentaire

Au 31 décembre 2012, 2,8 % des Picards bénéficient de la CMU de base. Ce taux est plus élevé dans la Somme (3,5 %) et l'Aisne (3,2 %) que dans l'Oise (2,0 %). Les EPCI des grandes agglomérations de Beauvais (valeur maximale de 5,7 %), Saint-Quentin (5,5 %), Amiens (5,5 %), Abbeville (5,4 %) et Laon (4,9 %) concentrent les plus forts taux de bénéficiaires de la CMU de base ainsi que la CC Pays des Trois Rivières (4,9 %).

Les plus faibles taux sont principalement situés dans les EPCI du sud de l'Oise, ainsi que dans deux EPCI au nord d'Amiens et à l'ouest de Soissons. Les taux minimaux sont de 0,3 % dans le secteur Sud Senlis et de 0,4 % dans la CC Cœur Sud Oise. Le taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire est de 6,2 % en Picardie. Ce taux régional cache une importante disparité entre la Somme et l'Aisne d'un côté (7,1 % pour les

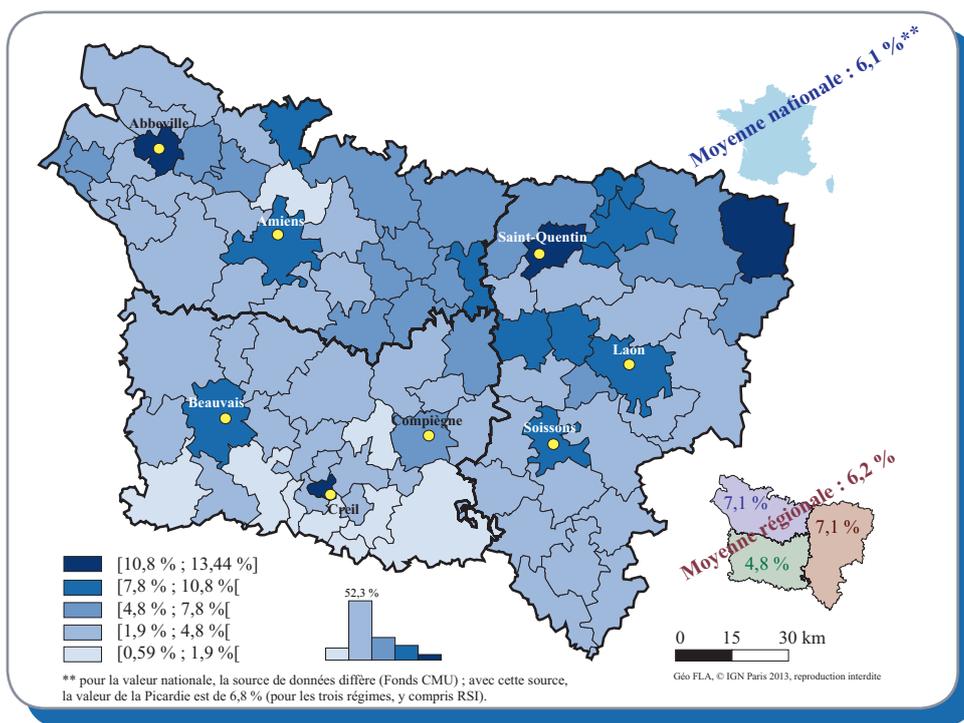
### Taux de bénéficiaires de la CMU de base au 31 décembre 2012 (pour 100 habitants)



Sources : Cnam, MSA, Fonds CMU, Insee Min : Secteur Sud Senlis Max : CA du Beauvaisis

deux) et l'Oise de l'autre (4,8 %). Comme pour la CMU de base, les EPCI des grandes villes picardes sont davantage concernés par la CMU complémentaire avec un maximum de 13,4 % dans la CA Creilloise. Le sud de l'Oise regroupe neuf des dix taux les plus faibles des EPCI picards, dont les valeurs minimales de 0,8 % dans le secteur Sud Senlis et 0,6 % dans la CC Cœur Sud Oise.

### Taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire au 31 décembre 2012 (pour 100 habitants)



Sources : Cnam, MSA, Fonds CMU, Insee Min : CC Cœur Sud Oise Max : CA Creilloise

*Le RSI ne délivre pas de CMU de base. Il accorde la CMU complémentaire mais la carte ci-contre ne prend pas en compte les bénéficiaires de ce régime, les effectifs de bénéficiaires n'étant pas disponibles au 31/12/2012. Au 4 octobre 2013, le RSI dénombre 5 079 bénéficiaires de la CMU complémentaire en Picardie (un relèvement du plafond de la CMU complémentaire a été opéré en juillet 2013). La part de bénéficiaires de la CMU complémentaire rattachés au RSI parmi l'ensemble des bénéficiaires s'élevait à 3,1 % en 2009.*

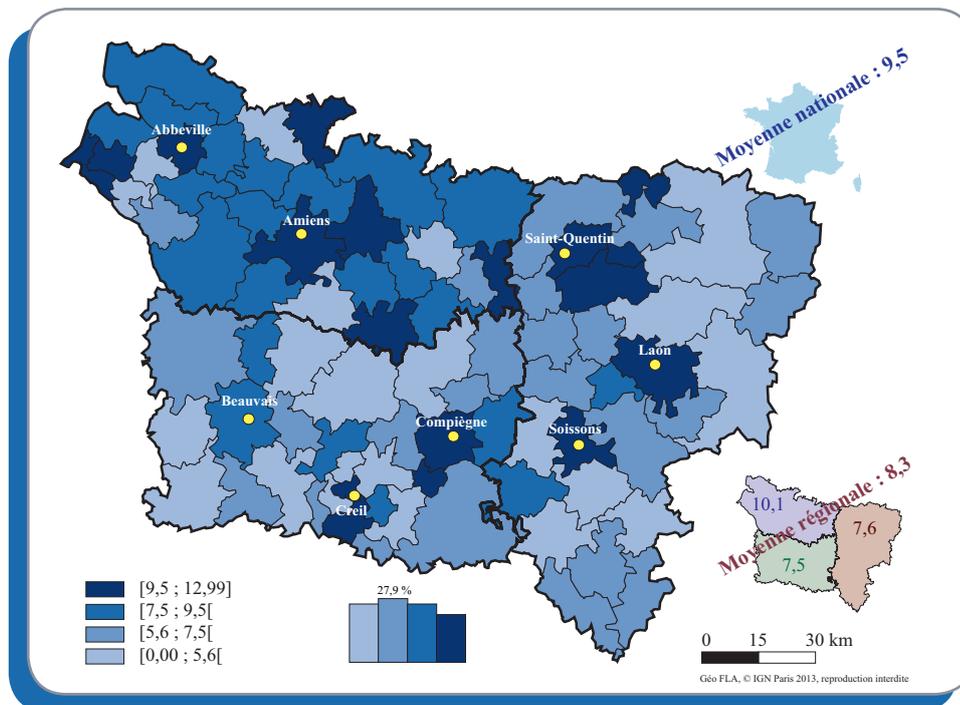
## Densités de généralistes et de spécialistes libéraux et mixtes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Picardie compte 1 589 médecins généralistes libéraux et mixtes, soit une densité de 8,3 généralistes pour 10 000 habitants (9,5 au niveau national). Au niveau départemental, la Somme présente une densité plus élevée que les deux autres départements : 10,1 contre 7,6 dans l'Aisne et 7,5 dans l'Oise. Les plus fortes densités se retrouvent principalement dans

les grandes agglomérations picardes tandis que les EPCI du centre de l'Oise, du nord-est de l'Aisne et du sud de Soissons présentent de faibles densités.

L'EPCI du secteur Vimeu Sud est le seul à ne compter aucun généraliste libéral tandis que celui du secteur CC Bresle Maritime présente la plus forte densité des EPCI picards (13,0), suivi par la CA Amiens Métropole (12,8).

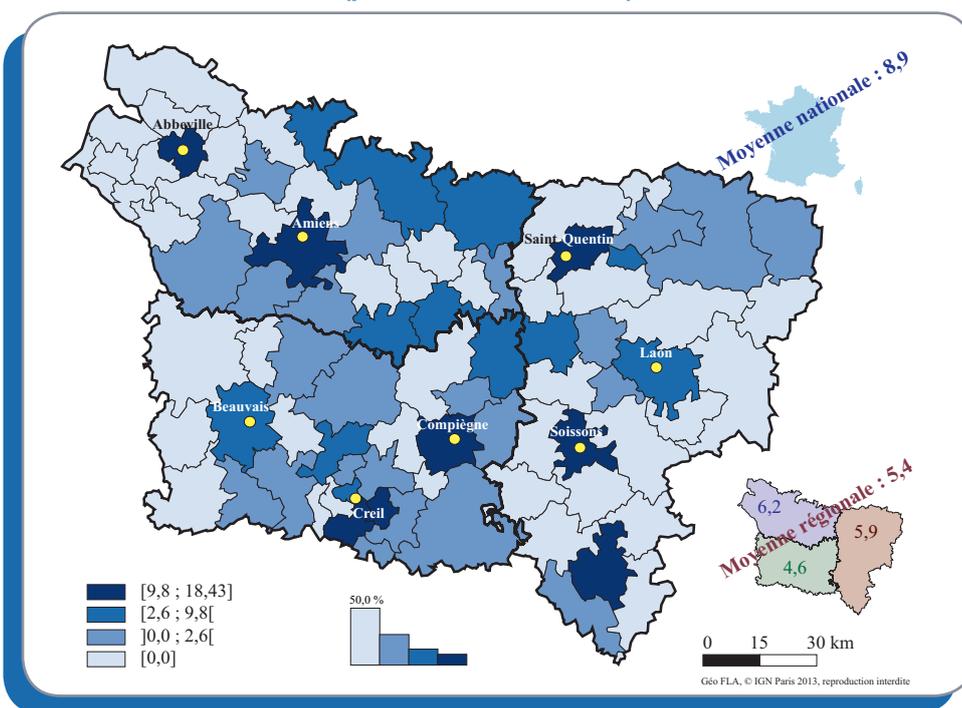
### Densité de généralistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (pour 10 000 habitants)



Min : Secteur Vimeu Sud

Sources : Drees / Asip-Santé, RPPS 2013, Insee  
Max : Secteur CC Bresle Maritime

### Densité de spécialistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (pour 10 000 habitants)



Min : Plusieurs EPCI

Sources : Drees / Asip-Santé, RPPS 2013, Insee  
Max : CC des Trois Forêts

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la densité de spécialistes libéraux et mixtes est de 5,4 pour 10 000 habitants en Picardie (soit 1 043 praticiens), ce qui est sensiblement plus faible qu'en France hexagonale (8,9). Les densités départementales sont à relativiser car la moitié des EPCI picards ne possède aucun médecin spécialiste : dix-sept dans la Somme, seize dans l'Aisne et dix dans l'Oise.

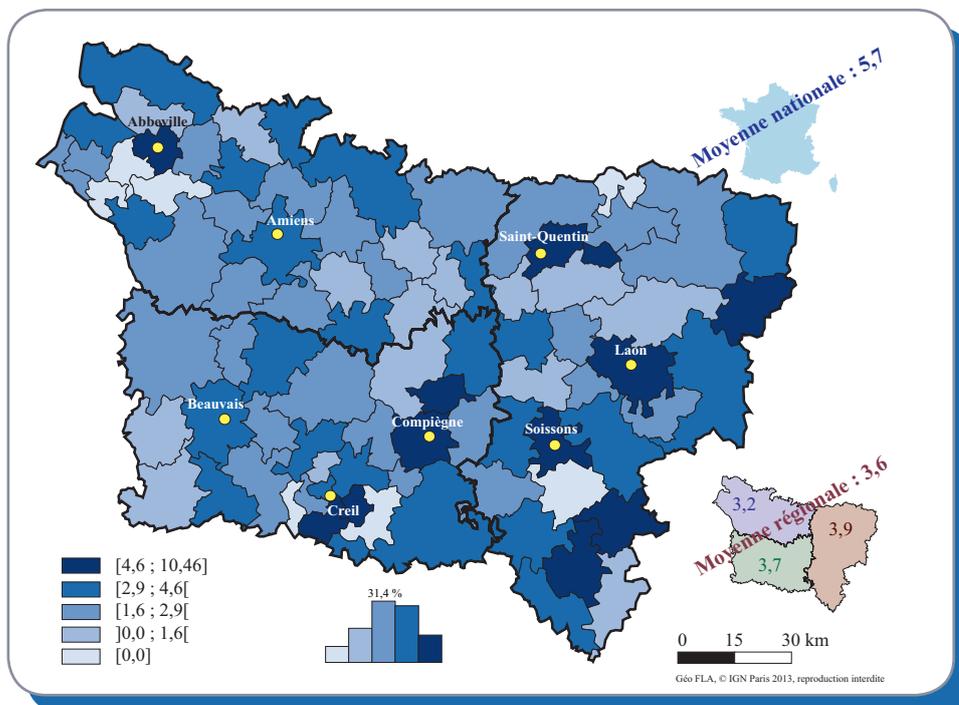
Les EPCI présentant les plus fortes densités sont ceux des grandes agglomérations, et donc des établissements de soins comme la CC des Trois Forêts dont Senlis fait partie (18,4 spécialistes pour 10 000 habitants), la CC de l'Abbeillois (18,2), les CA Saint-Quentin (16,6), Soissonnais (14,7), de Compiègne (14,1) et Amiens Métropole (13,9).

## Densité de chirurgiens-dentistes libéraux et mixtes et d'officines pharmaceutiques

La Picardie compte 3,6 chirurgiens-dentistes libéraux et mixtes pour 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ce qui est plus faible qu'au niveau national (5,7), les densités départementales se trouvant toutes en dessous de la valeur nationale. Les plus fortes densités se situent dans les grandes agglomérations et dans quelques EPCI du sud de l'Aisne. Sept EPCI (trois dans la Somme, deux dans l'Aisne et

deux dans l'Oise) ne comptent aucun chirurgien-dentiste en 2013. À l'inverse, la CC des Trois Forêts présente la plus forte densité des EPCI picards : 10,5 pour 10 000 habitants. Suivent ensuite deux autres EPCI isariens (8,2 dans la CC Aire Cantilienne et 7,8 dans le secteur CA de Compiègne) et deux EPCI axonais (6,7 dans la CC Laonnois et 6,4 dans la CA Soissonnais).

### Densité de chirurgiens-dentistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (pour 10 000 habitants)



Sources : Drees / Asip-Santé, RPPS 2013, Insee  
Min : Plusieurs EPCI

Max : CC des Trois Forêts

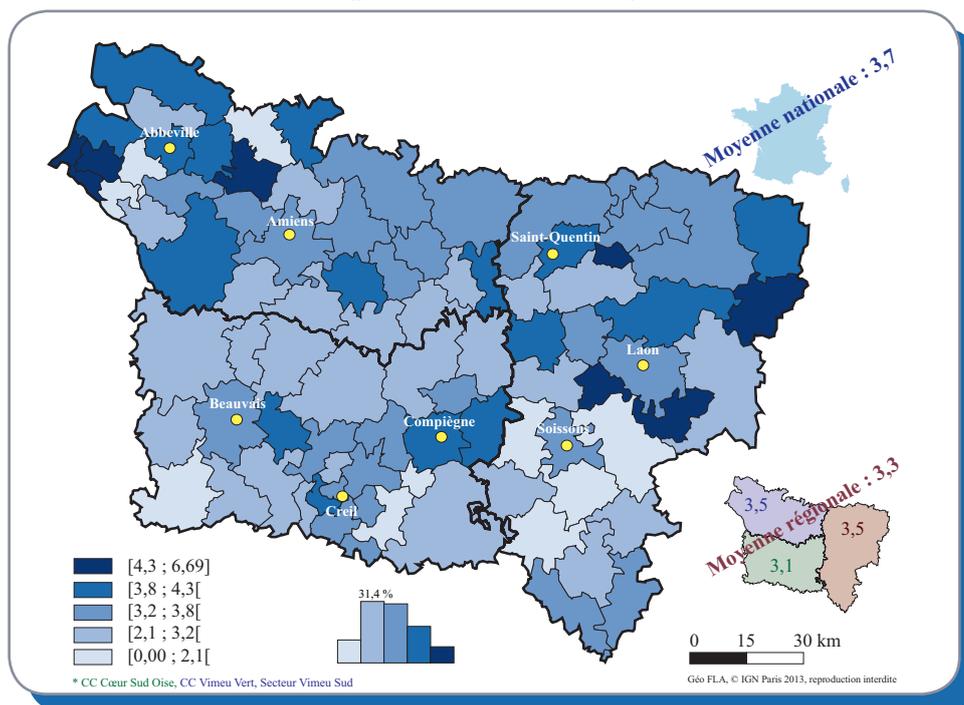
Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Picardie compte 3,3 pharmacies pour 10 000 habitants sans grandes différences entre les départements.

Au niveau des EPCI, les plus faibles densités sont principalement localisées dans l'Oise et le sud de l'Aisne tandis que les plus élevées sont au nord-est de l'Aisne et à l'ouest de la Somme.

Trois EPCI n'ont aucune pharmacie installée, dont deux dans la Somme (CC Vimeu Vert et Secteur Vimeu Sud) et un dans l'Oise (CC Cœur Sud Oise).

La densité maximale est atteinte dans l'EPCI CC Portes de la Thiérache (6,7 pour 10 000 habitants). Viennent ensuite trois autres EPCI axonais du nord de l'Aisne : CC Val d'Origny (6,0), CC Chemin des Dames (5,7) et CC Vallons d'Anizy (4,9).

### Densité d'officines pharmaceutiques au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour 10 000 habitants)



Source : Insee - BPE

Min : plusieurs EPCI\*

Max : CC Portes de la Thiérache

# Densité d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers libéraux

La densité régionale d'auxiliaires médicaux libéraux est de 13,4 pour 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Des différences existent néanmoins entre les départements : 11,1 dans l'Oise contre 14,5 dans l'Aisne et 15,8 pour 10 000 dans la Somme.

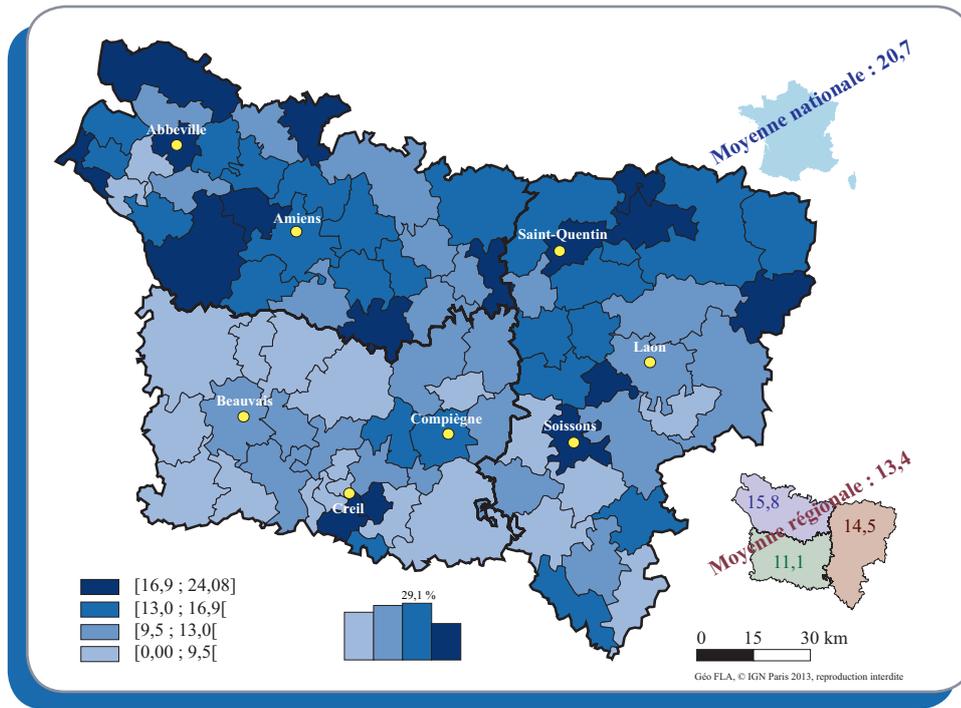
Les densités les plus élevées sont localisées dans les EPCI de l'ouest de la Somme, du nord de l'Aisne et dans quelques

EPCI proches de Creil. Parmi les dix densités les plus fortes, cinq sont samariennes mais la valeur maximale est axonaise : 24,1 dans la CC Portes de la Thiérache.

Un EPCI, la CC Cœur Sud Oise, ne compte aucun auxiliaire médical au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les plus faibles densités sont observées principalement dans l'Oise et dans quelques EPCI du sud de l'Aisne mais c'est le secteur Vimeu Sud qui

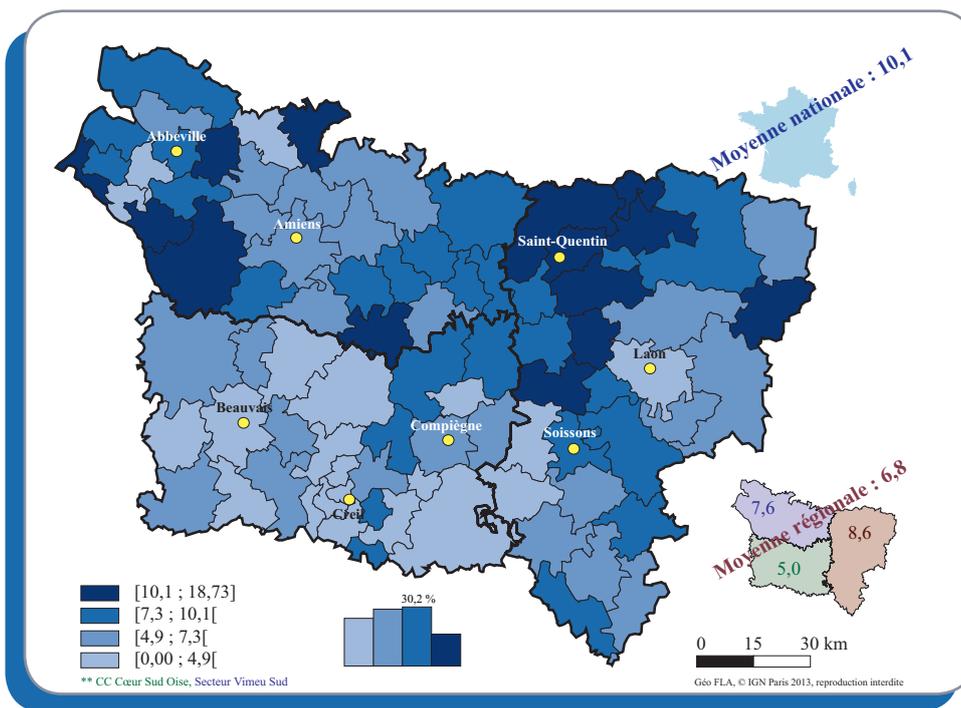
## Densité d'auxiliaires médicaux libéraux\* au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour 10 000 habitants)

\*infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes



Min : CC Cœur Sud Oise    Max : CC Portes de la Thiérache    Sources : Sniiram, Insee

## Densité d'infirmiers libéraux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour 10 000 habitants)



Min : Plusieurs EPCI\*\*    Max : CC Portes de la Thiérache    Sources : Sniiram, Insee

présente la deuxième densité la plus faible (5,0).

La densité picarde d'infirmiers libéraux (6,8 pour 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011) cache une importante disparité entre les départements. En effet, la Somme (7,6) et surtout l'Aisne (8,6) présentent des densités sensiblement supérieures à celle de l'Oise (5,0).

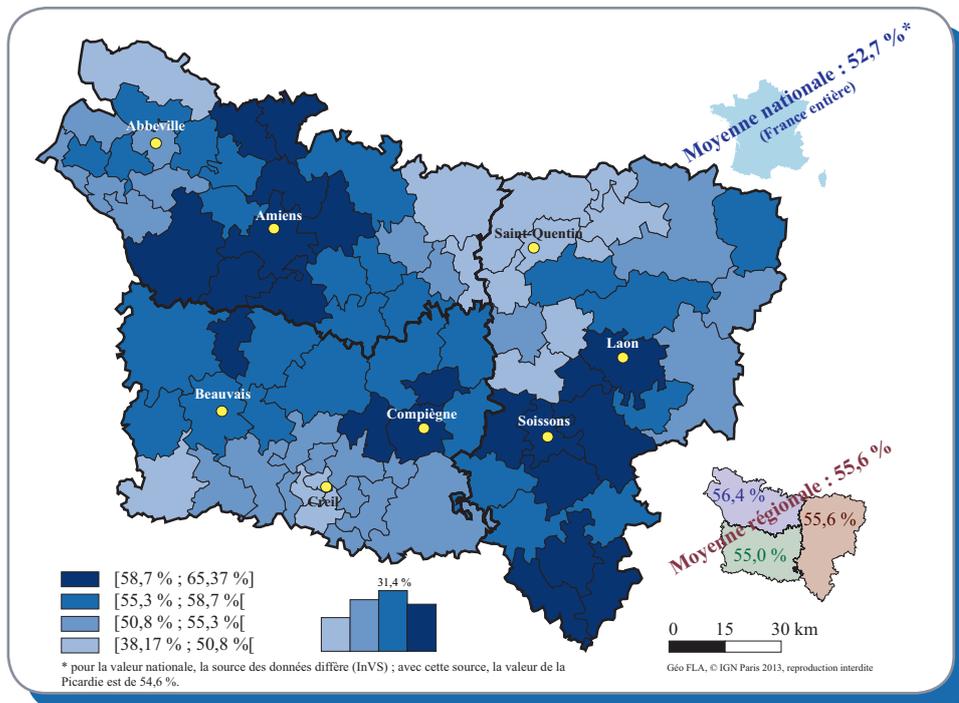
Deux EPCI (CC Cœur Sud Oise dans l'Oise et Secteur Vimeu Sud dans la Somme) n'ont pas d'infirmier libéral. À l'inverse, la CC Portes de la Thiérache compte la plus forte densité avec 18,7 infirmiers libéraux pour 10 000 habitants. Les densités les plus élevées se retrouvent majoritairement dans les EPCI de l'Aisne (notamment dans le nord du département) et de la Somme (à l'est et à l'ouest du département).

## Dépistages organisé et individuel du cancer du sein

Sur la période 2011-2012, 55,6 % des Picardes de 50-74 ans ont été dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein, soit un pourcentage supérieur à celui de la France entière (52,7 %, selon les données de l'InVS), sans grandes différences départementales mais des écarts élevés existent entre EPCI. Les plus fortes participations au dépistage organisé du cancer du sein sont remarquées dans l'EPCI de la capitale

régionale et les communautés de communes environnantes, ainsi que sur Compiègne et dans la moitié sud de l'Aisne. Les CC Bocage Hallue (65,1 %) et Laonnois (65,4 %) représentent les participations les plus fortes. À l'inverse, l'est de la Somme et le nord-ouest de l'Aisne jusqu'au nord de Soissons, ainsi que certains EPCI du sud de l'Oise constituent des zones de moindre participation.

### Part de femmes de 50-74 ans dépistées du cancer du sein en 2011-2012 dans le cadre du dépistage organisé



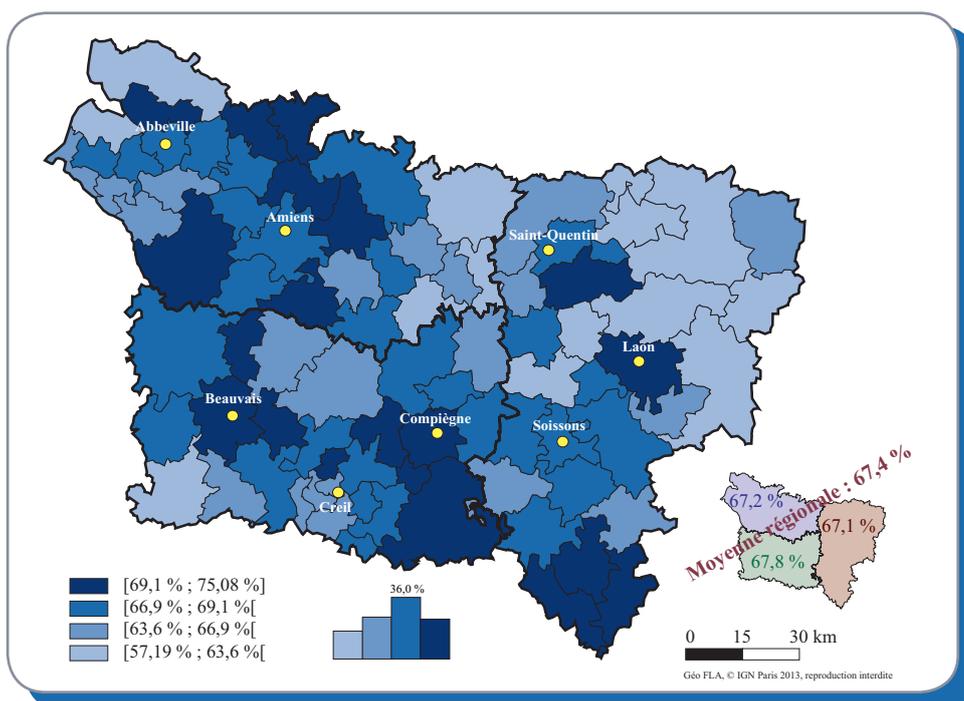
Sources : Aisne Préventis, Adécaso, Adema 80, InVS, Insee  
Min : CC Pays Hamois

Max : CC Laonnois

Le dépistage individuel complète le dépistage organisé et réduit les écarts entre les EPCI. Il reste cependant des différences. Ainsi, vingt EPCI ont des participations proches ou franchissant les 70 % dans le centre de la Somme, aux abords d'Amiens, dans l'Oise sur les secteurs de Beauvais et Compiègne et dans le sud de l'Aisne. Ainsi, trois femmes sur quatre ont pratiqué une mammographie dans les CC Bocage Hallue (75,0 %) et Région de Château-Thierry (75,1 %).

Les plus faibles participations sont en revanche situées au nord-est de l'Aisne, dans l'est de la Somme et sur la côte picarde, sous la barre des 60 % avec un minimal de 57,2 % dans la CC Pays Hamois.

### Part de femmes de 50-74 ans qui ont effectué une mammographie en 2011-2012 (en dépistage organisé ou individuel)



Sources : Aisne Préventis, Adécaso, Adema 80, Insee  
Min : CC Pays Hamois

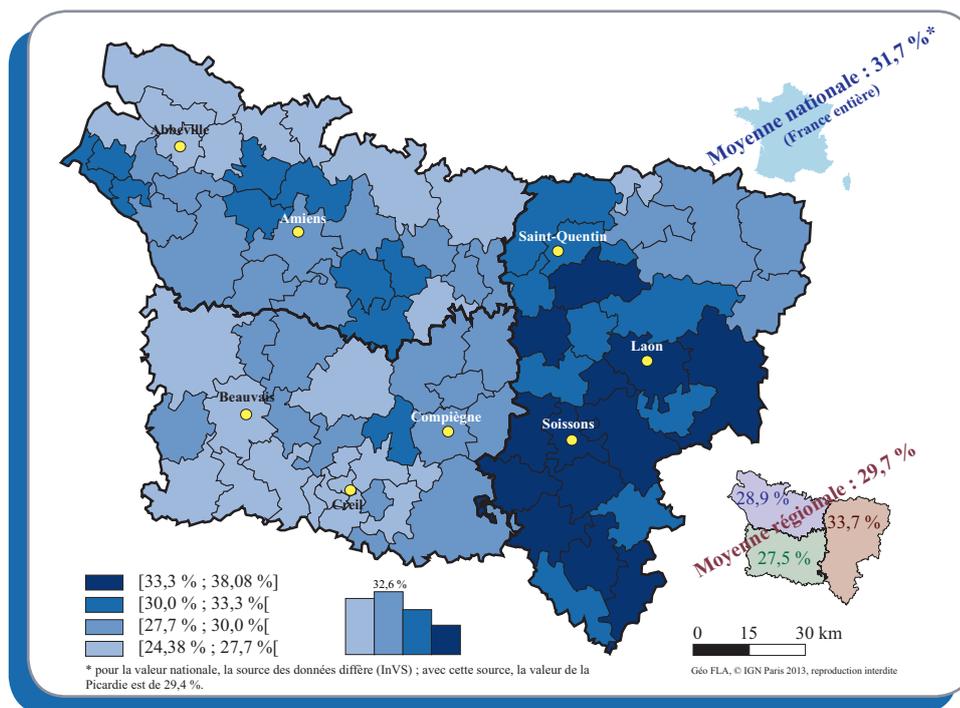
Max : CC Région de Château-Thierry

## Dépistage organisé du cancer colorectal

En 2011-2012, près de trois Picards sur dix de 50-74 ans (29,7 %) ont participé au dépistage organisé du cancer colorectal<sup>1</sup> (31,7 % en France entière, selon les données de l'InVS). La participation est plus importante dans l'Aisne (33,7 %) que dans la Somme (28,9 %) et l'Oise (27,5 %). La plus forte participation à ce dépistage organisé se retrouve dans quasiment tous les EPCI de ce département.

Ainsi, mis à part les EPCI situés au nord-est du département, le taux de dépistage est d'au moins 30 %. Ce seuil est moins souvent retrouvé dans les EPCI de la Somme et de l'Oise. Treize EPCI axonais comptent par ailleurs plus d'un tiers de leur population de 50-74 ans qui a participé au dépistage. Le maximum est atteint dans la CC Région de Château-Thierry avec 38,1 %.

Part de personnes de 50-74 ans dépistées du cancer colorectal en 2011-2012 dans le cadre du dépistage organisé



Min : CC Vexin-Thelle

Sources : Aisne Préventis, Adécaso, Adema 80, InVS, Insee  
Max : CC Région de Château-Thierry

Les participations les moins importantes se trouvent au nord de la Somme et dans une large partie de l'ouest et du centre de l'Oise. Les valeurs minimales sont de 24,4 % dans la CC Vexin-Thelle, 24,7 % dans la CC de la Baie de Somme Sud et 24,9 % dans la CC Sablons.

1. Exclusion faite des personnes qui ne participent pas au dépistage organisé pour des raisons de santé (exclusion définitive pour raisons médicales ou temporaire suite à des résultats de coloscopie normaux).

# Autour de la santé

**En** 2012, l'espérance de vie à la naissance en France s'élève à 78,5 ans pour les hommes et à 84,9 ans pour les femmes dans l'Hexagone. Elle a progressé de 0,1 année pour les hommes et diminué de 0,1 année chez les femmes par rapport à l'année précédente. Ces dernières vivent cependant plus de 6 ans de plus malgré la réduction de l'écart que leurs homologues masculins. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la tendance de fond qui est observée, en France comme dans nombre de pays à faible mortalité, est la réduction de l'écart de l'espérance de vie suivant le genre. Ainsi, entre 1994 et 2012, l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est passé de 8,2 à 6,4 années en France. Depuis 2000, la progression de l'espérance de vie à la naissance a été de 3,2 ans pour les hommes contre 2,1 ans pour les femmes.

L'évolution de l'espérance de vie et des causes de décès s'explique par deux facteurs déterminants, à savoir les comportements individuels face à la santé et les progrès médicaux, mais aussi par d'autres facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Dans ce contexte, la réduction des écarts selon le genre s'analyse par le fait que les comportements des hommes se sont modifiés, notamment en regard des facteurs de risque (tabac, alcool, circulation) et de leur approche de la prévention (contrôle plus régulier des facteurs de risque comme la tension ou le cholestérol). De façon plus générale, pour les hommes comme pour les femmes, l'évolution dépend des meilleures conditions de vie et d'hygiène mais également des progrès réguliers observés dans les domaines de la médecine et des traitements médicaux, notamment les avancées en cardiologie. De ce fait, l'allongement de l'espérance de vie est principalement lié à la diminution de la mortalité des personnes âgées, avec notamment une baisse de la mortalité cardio-vasculaire.

Les tumeurs représentent la première cause de mortalité avec 158 900 décès en 2010 en France hexagonale, soit 29,5 % de l'ensemble des décès. Elles constituent la première cause de décès chez les hommes avec 92 500 décès (33,7 % des décès masculins) et la deuxième chez les femmes avec 66 400 décès (25,1 % des décès féminins). En 2012, l'InVS estime le nombre de nouveaux cas de cancers dans l'Hexagone à 355 000 (200 000 chez les hommes et 155 000 chez les femmes). Chez les hommes, les trois cancers les plus fréquents sont ceux de la prostate, du poumon et du côlon-rectum ; chez les femmes, il s'agit des cancers du sein, du côlon-rectum et du poumon.

La seconde cause de mortalité concerne les maladies cardio-vasculaires, représentant 26,4 % des décès en 2010 (142 400 décès). Ces maladies de l'appareil circulatoire constituent la deuxième cause de mortalité chez les hommes (66 200 décès, soit 24,1 % des décès masculins) et la première cause chez les femmes (76 200 décès, soit 28,8 % des décès féminins).

Ces deux pathologies sont souvent liées à des facteurs comportementaux tels que consommation d'alcool, tabagisme, alimentation, sédentarité et, de façon plus générale, les modes de vie qui ont pour conséquence de favoriser le diabète, l'hypertension artérielle ou encore l'hypercholestérolémie.

Les traitements médicaux ne cessent d'évoluer et la mortalité liée à ces causes diminue régulièrement au cours des années. Cependant, ces progrès ne suffisent pas à pallier les conséquences résultant des inégalités face à la maladie. En effet, des inégalités selon les zones géographiques et selon le niveau social d'appartenance sont toujours retrouvées. Ces écarts entre les différents groupes ont d'ailleurs de plus en plus tendance à s'accroître ces dernières années.

## Faits marquants en Picardie

Le taux de mortalité générale en Picardie est plus élevé qu'en France hexagonale, et, dans la région, plus important dans l'Aisne ; quant aux taux de bénéficiaires d'ALD, les plus élevés sont enregistrés dans l'Oise. Chez les moins de 65 ans, la surmortalité est plus élevée dans le nord de l'Aisne, l'est de la Somme et certaines grandes agglomérations (Creil, Abbeville, Saint-Quentin). L'est de la Somme présente également les plus forts taux standardisés de mortalité par cancers, zone qui déborde sur les EPCI axonais situés à la frontière du département samarien, les bénéficiaires d'une ALD pour cette pathologie étant concentrés dans l'Aisne et plus particulièrement autour de Saint-Quentin et Soissons. La mortalité par pathologies cardiovasculaires est quant à elle maximale dans le nord de l'Aisne, mais les taux de bénéficiaires d'ALD à ce titre sont concentrés dans l'Oise (du nord-ouest à Creil). De façon plus générale, les cartographies qui ressortent des analyses de la mortalité ou des nouvelles admissions en ALD sont sensiblement différentes.

### Liste des affections de longue durée

En cas d'affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, le code de la Sécurité sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites « de longue durée » (ALD) établie par décret (n° 2011-77 du 19 janvier 2011) est la suivante :

1. Accident vasculaire cérébral invalidant
2. Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3. Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
4. Bilharziose compliquée
5. Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
6. Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
7. Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immuno-déficience humaine
8. Diabète de type 1 et diabète de type 2
9. Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
10. Hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères
11. Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase grave
12. Hypertension artérielle sévère<sup>1</sup>
13. Maladie coronaire
14. Insuffisance respiratoire chronique grave
15. Maladie d'Alzheimer et autres démences
16. Maladie de Parkinson
17. Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé et spécialisé
18. Mucoviscidose
19. Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif
20. Paraplégie
21. Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodémie systémique
22. Polyarthrite rhumatoïde évolutive
23. Affections psychiatriques de longue durée
24. Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
25. Sclérose en plaques
26. Scoliose idiopathique structurale évolutive
27. Spondylarthrite grave
28. Suite de transplantation d'organe
29. Tuberculose maladie, lèpre
30. Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

<sup>1</sup> Un décret n° 2011-727 du 24 juin 2011 a supprimé l'hypertension artérielle (HTA) sévère de la liste des affections de longue durée. Toutefois, cette mesure ne concerne pas les assurés qui étaient déjà pris en charge à 100 % au titre de cette ALD et qui continueront à pouvoir en bénéficier à l'avenir.

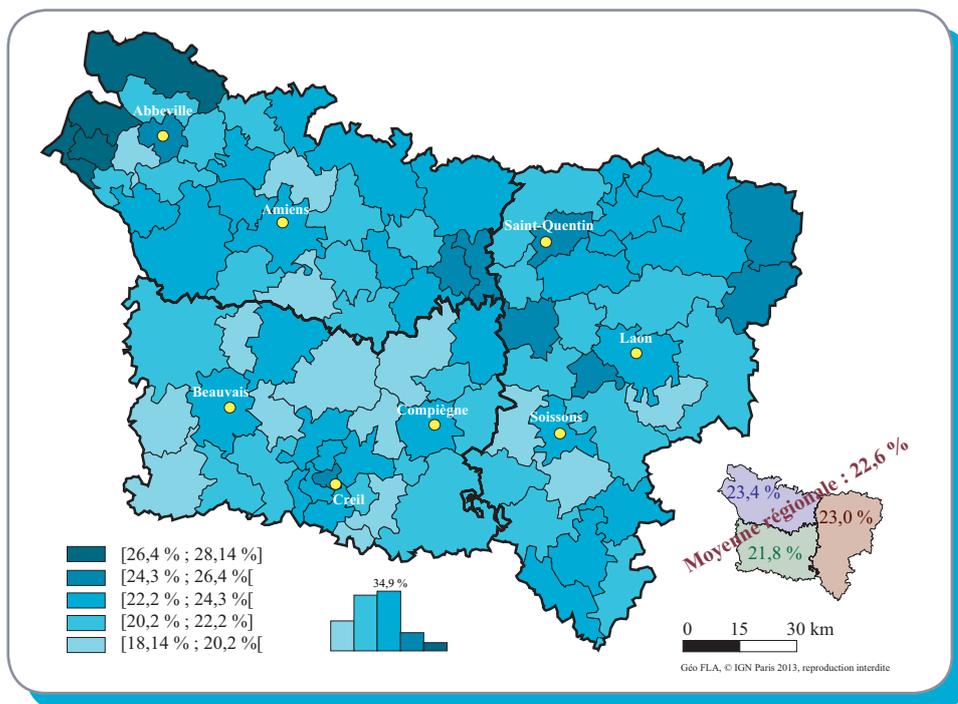
## Affections de longue durée (part)

En 2012, 22,6 % des consommateurs picards bénéficient d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée. Au niveau départemental, les pourcentages varient de 21,8 % dans l'Oise à 23,4 % dans la Somme.

La côte Picarde concentre les plus fortes proportions de bénéficiaires d'ALD : 26,6 % dans la CC Vimeu Industriel,

27,2 % dans la CC de la Baie de Somme Sud, 27,4 % dans le secteur CC Authie Maye et le maximum de 28,1 % dans le secteur CC Bresle Maritime. Les EPCI des villes de Creil (25,1 %), Abbeville (24,9 %) et Saint-Quentin (24,7 %) sont également ceux présentant les plus fortes parts. De même, la Thiérache concentre des taux assez élevés, dont ceux des CC Région de Guise (24,2 %),

### Part de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2012 (parmi l'ensemble des consommateurs)



Sources : Cnam, MSA, RSI, Insee Min : CC Val de Noye Max : Secteur CC Bresle Maritime

Portes de la Thiérache (24,9 %) et Pays des Trois Rivières (25,9 %).

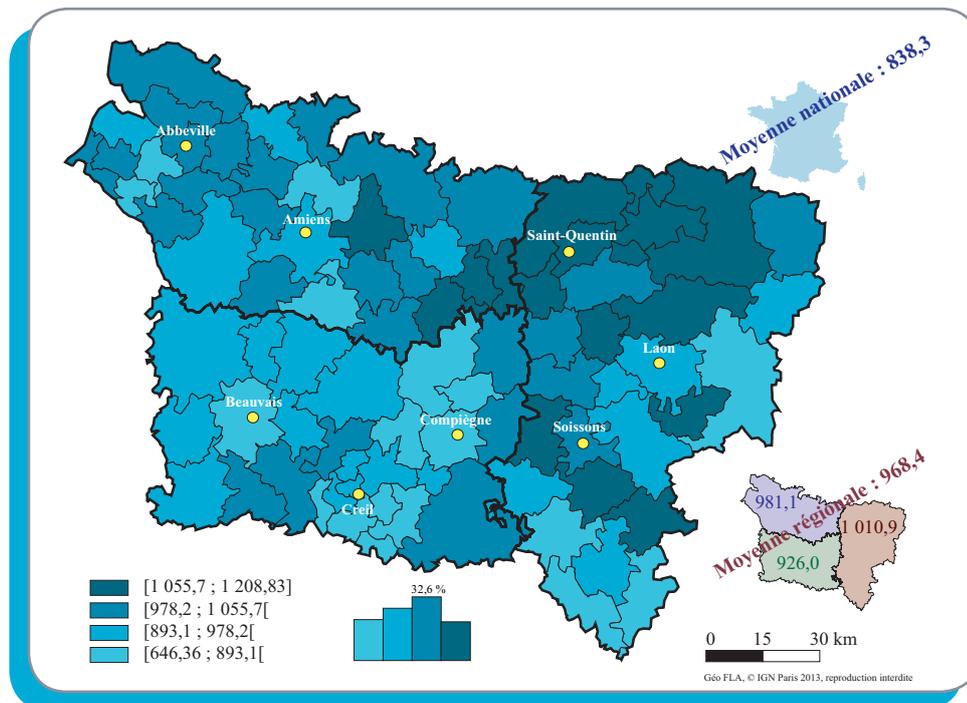
En revanche, le nord de l'Oise (18,9 % dans la CC Pays des Sources, 19,0 % dans la CC Crèvecœur et 19,9 % dans les CC Plaine d'Estrées et Plateau Picard) et certains EPCI proches des villes d'Abbeville (19,5 % dans la CC Vimeu Vert), d'Amiens (18,1 % dans la CC Val de Noye, valeur minimum), Soissons (19,4 % dans la CC Canton d'Oulchy-le-Château) et Laon (19,6 % dans la CC Chemin des Dames) comptent moins de 20 % de bénéficiaires d'ALD parmi leurs consommateurs.

## Mortalité générale

En 2005-2010, la Picardie présente un taux standardisé de mortalité générale de 968,4 pour 100 000 habitants, ce qui est significativement plus élevé qu'en France hexagonale (838,3). Les trois départements picards sont également en surmortalité par rapport au niveau national, que ce soit dans l'Aisne où le taux est le plus important (1 010,9), mais aussi dans l'Oise où le taux est le plus faible (926,0).

Parmi les EPCI picards, seuls deux présentent une sous-mortalité significative par rapport à la France hexagonale. Il s'agit de la CC Cœur Sud Oise (686,9 décès pour 100 000 habitants) et du secteur Vimeu Sud (taux le plus faible des EPCI avec 646,4). Les taux picards les moins importants se situent dans l'Oise, dans une zone allant de Senlis à Noyon, mais également dans la pointe sud de

**Taux standardisé de mortalité générale en 2005-2010  
(pour 100 000 habitants)**



Min : Secteur Vimeu Sud Max : CC du Grand Roye Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

l'Aisne et dans quelques EPCI de la Somme, dans le Vimeu et aux abords de la CA Amiens Métropole.

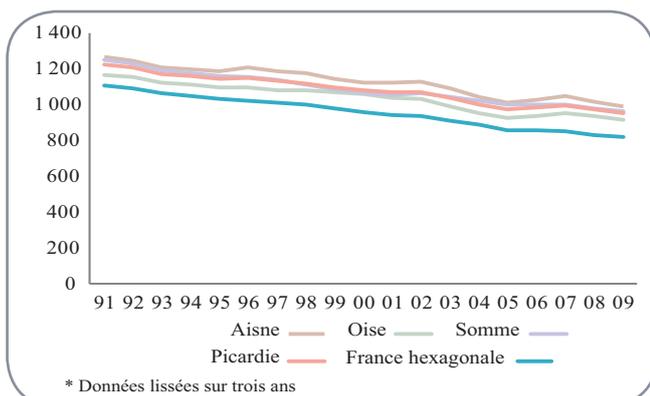
À l'opposé, un peu plus de trois EPCI picards sur quatre (77 %) sont en surmortalité significative par rapport au niveau national. Les plus forts taux sont retrouvés principalement au nord de l'Aisne (cinq des dix taux les plus élevés) et à l'est d'Amiens (quatre des dix taux). Le premier EPCI isarien est au 25<sup>e</sup> rang (CC du Pays

Noyonnais avec un taux de 1 036,4). Le maximum est atteint dans la CC du Grand Roye (1 208,8 pour 100 000).

Entre 1990-1992 et 2008-2010, les taux de mortalité générale diminuent, que ce soit au niveau national ou en région. Cependant, la baisse observée en Picardie reste moins importante qu'en France hexagonale (respectivement -1,4 % en moyenne annuelle sur la période contre -1,7 %). Au niveau départemental, les baisses sont assez proches, allant de 1,3 % en moyenne dans l'Oise à 1,4 % dans la Somme.

Sur les deux dernières périodes (2007-2009 et 2008-2010), la Picardie amorce une baisse plus importante qu'en France hexagonale : respectivement -2,2 % en moyenne par an contre -1,7 %. Cette diminution tient surtout aux départements de l'Aisne (-2,5 %) et de l'Oise (-2,2 %), même si la Somme observe une baisse qui est identique au niveau national (-1,7 %).

**Évolution du taux standardisé\*  
de mortalité générale entre 1990-1992 et 2008-2010  
(pour 100 000 habitants)**



\* Données lissées sur trois ans

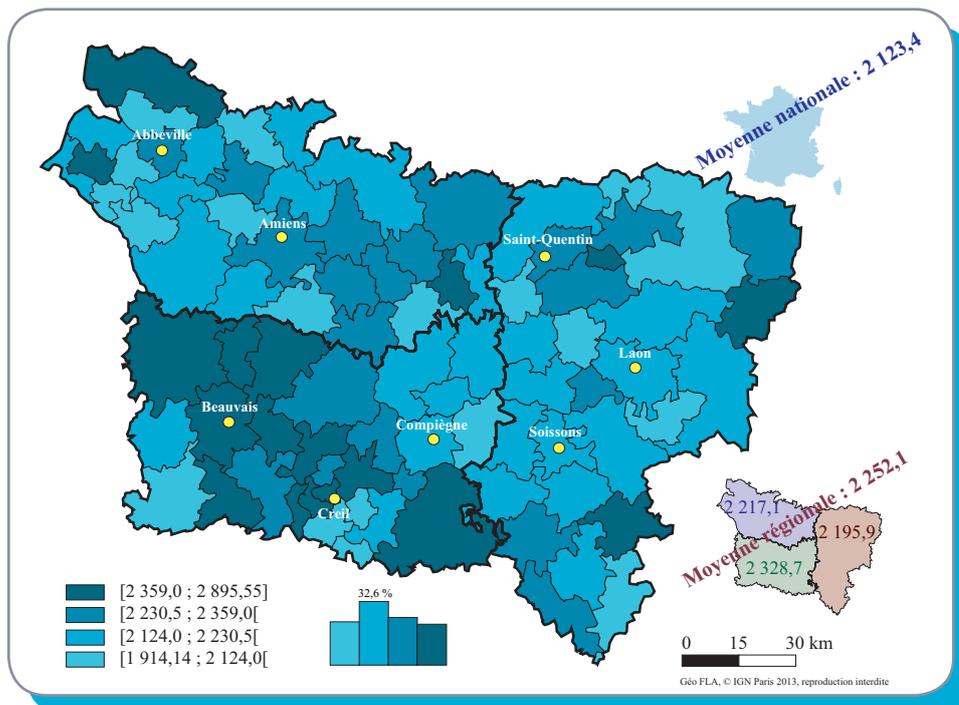
Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

## Affections de longue durée (taux)

Sur la période 2005-2010, le taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD est de 2 252,1 pour 100 000 habitants en Picardie. Ce taux est moindre en France hexagonale (2 123,4). Toutefois, cette différence entre niveaux régional et national n'est pas retrouvée de la même façon à l'échelon départemental, l'Aisne présentant un taux plus proche de celui de la France hexagonale.

Parmi les dix taux les plus faibles de nouvelles admissions en ALD, six sont significativement inférieurs au taux national et concernent quatre EPCI isariens (les CC des Trois Forêts, Vexin-Thelle, Aire Cantilienne et secteur Sud Senlis, plus faible taux des EPCI picards) et deux axonais (CC Villes d'Oyse et Condé-en-Brie).

**Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD en 2005-2010  
(pour 100 000 habitants)**



Sources : CCMSA, Cnamts, CNRSI, Insee, OR2S Min : **Secteur Sud Senlis** Max : **CA Creilloise**

À l'opposé, la moitié des EPCI picards ont des taux significativement supérieurs à celui de la France hexagonale. Les plus élevés se situent en grande majorité dans l'Oise. Ainsi, sur les dix taux les plus importants, sept sont isariens, dont le maximum (2 895,6 dans la CA Creilloise). Le deuxième taux le plus élevé est cependant dans l'Aisne, dans la CC Tardenois (2 561,5).

Il est à noter que la cartographie des taux de nouvelles admissions en ALD est assez différente de celle des taux de mortalité générale présentée ci-contre et aussi de celle de la part des consommateurs ayant une prise en charge en ALD.

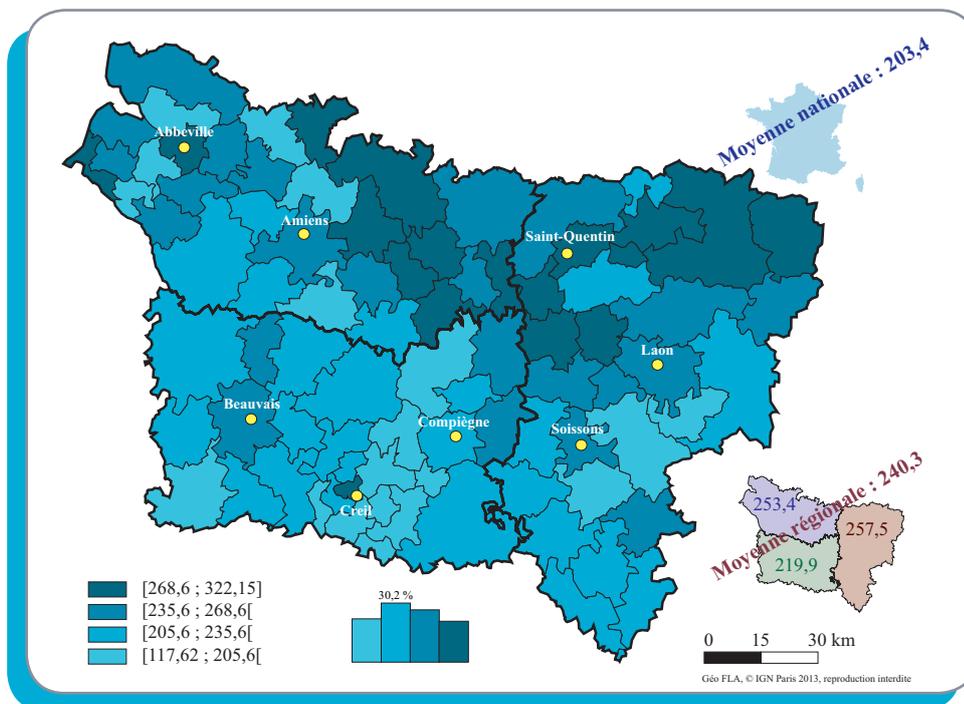
## Mortalité chez les moins de 65 ans

Le taux standardisé de mortalité prématurée\* s'élève à 240,3 décès pour 100 000 personnes de moins de 65 ans en Picardie sur la période 2005-2010. Ce taux est significativement supérieur à celui de la France hexagonale (203,4), tout comme ceux des trois départements (taux qui varient de 219,9 à 257,5).

Quatre EPCI sont en sous-mortalité significative par rapport

à la France hexagonale : CC Aire Cantilienne (181,9 décès pour 100 000 personnes de moins de 65 ans), CC Plaine d'Estrées (169,6), secteur Sud Senlis (158,5), ainsi que le taux minimum des EPCI picards, le secteur Vimeu Sud (117,6). Les plus faibles taux se situent aux abords d'Amiens et d'Abbeville, entre Laon et Soissons et sur une ligne entre Senlis et Noyon. Ainsi, sur les dix taux

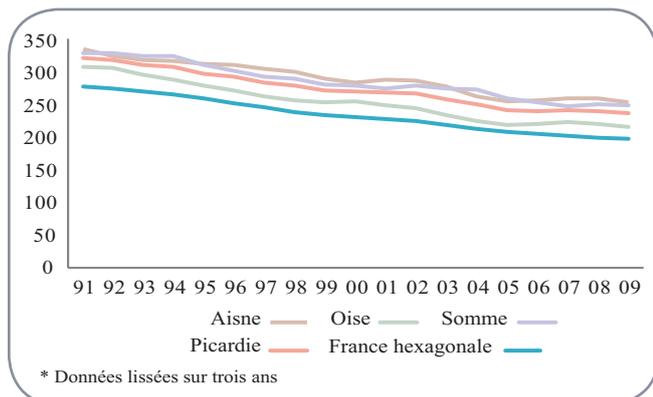
**Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2005-2010  
(pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)**



Min : Secteur Vimeu Sud Max : CC Région de Guise Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

les plus faibles des EPCI picards, la moitié concerne des EPCI isariens (sud-est de Creil) et l'autre moitié, des EPCI samariens (Vimeu, Ponthieu et nord d'Amiens). Les zones de surmortalité sont au nord de l'Aisne, dans une moitié est de la Somme et dans certaines grandes agglomérations (CC de l'Abbeillois, CA Creilloise, CA Saint-Quentin). La CA Saint-Quentin enregistre d'ailleurs le deuxième taux le plus élevé des EPCI picards

**Évolution du taux standardisé\* de mortalité chez les moins de 65 ans entre 1990-1992 et 2008-2010  
(pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)**



\* Données lissées sur trois ans

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

avec 318,9 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans. Le taux le plus élevé est également très proche de Saint-Quentin puisqu'il s'agit de la CC Région de Guise (322,2). À noter que parmi les dix taux les plus élevés, la moitié est samarienne et l'autre axonaise.

Entre 1990-1992 et 2008-2010, le taux de mortalité prématurée est passé de 324,4 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans à 238,2 en Picardie, soit une diminution de 1,7 % en moyenne annuelle sur la période. Cette baisse est moins soutenue qu'en France hexagonale (-1,8 %) mais cache une disparité entre les départements picards. En effet, la baisse annuelle des taux isariens est de 2,0 % et de 1,5 % dans l'Aisne et la Somme.

Sur la période la plus récente, l'Aisne affiche au contraire une diminution plus importante (-2,4 % en moyenne par an entre 2007-2009 et 2008-2010) que dans l'Oise (-2,1 %) et surtout la Somme (-0,6 %). La baisse annuelle moyenne observée en région (-1,8 %) est plus élevée que celle du niveau national (-0,7 %).

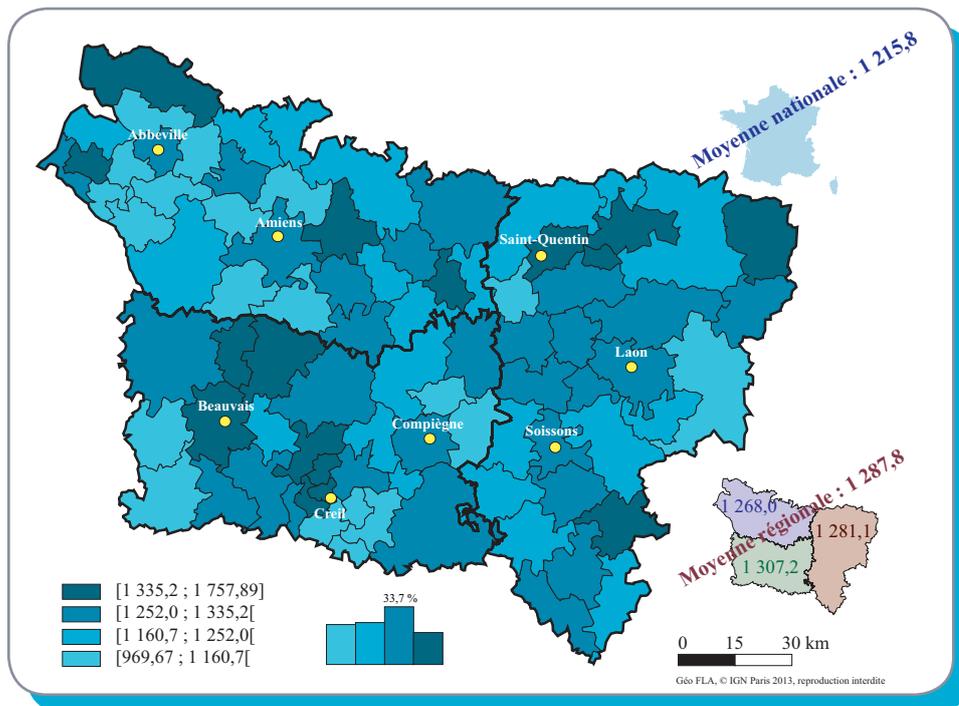
\* la mortalité prématurée est celle qui concerne les personnes décédées avant 65 ans dans ce document. Une réflexion menée au niveau national est en cours pour que celle-ci porte sur les décès des moins de 75 ans.

## Affections de longue durée chez les moins de 65 ans

Le taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD ayant moins de 65 ans est de 1 287,8 pour 100 000 habitants de cette tranche d'âge en Picardie en 2005-2010 contre 1 215,8 au niveau national (la différence est significative). Comme pour le taux tous âges de nouvelles admissions en ALD, le taux de l'Oise se situe au-dessus des taux des deux autres départements (1 307,2

pour 100 000 contre 1 268,0 dans la Somme et 1 281,1 dans l'Aisne). Douze EPCI, dont six samariens, ont un taux de bénéficiaires d'ALD de moins de 65 ans significativement plus faible que la France hexagonale. Les plus petites valeurs sont situées aux abords des agglomérations d'Abbeville et d'Amiens dans la Somme, au sud de Creil, au nord de Compiègne, au sud-ouest de l'Oise et dans deux EPCI axonais.

### Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD chez les moins de 65 ans en 2005-2010 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)



Sources : CCMSA, Cnamts, CNRSI, Insee, OR2S Min : **Secteur Sud Senlis** Max : **CA Creilloise**

À l'opposé, les plus forts taux se situent dans l'Oise, entre les EPCI comprenant Creil et Beauvais et au nord de cette dernière ville, dans quelques EPCI de la côte Picarde et à l'est de la Somme. Le nord de l'Aisne, le Saint-Quentinois notamment en compte aussi quelques uns. La CA Creilloise présente le taux le plus important des EPCI picards (1 757,9 pour 100 000). Les CA du Beauvaisis (1 425,2) et Saint-Quentin (1 373,2) sont respectivement à la cinquième et dixième places des taux les plus élevés.

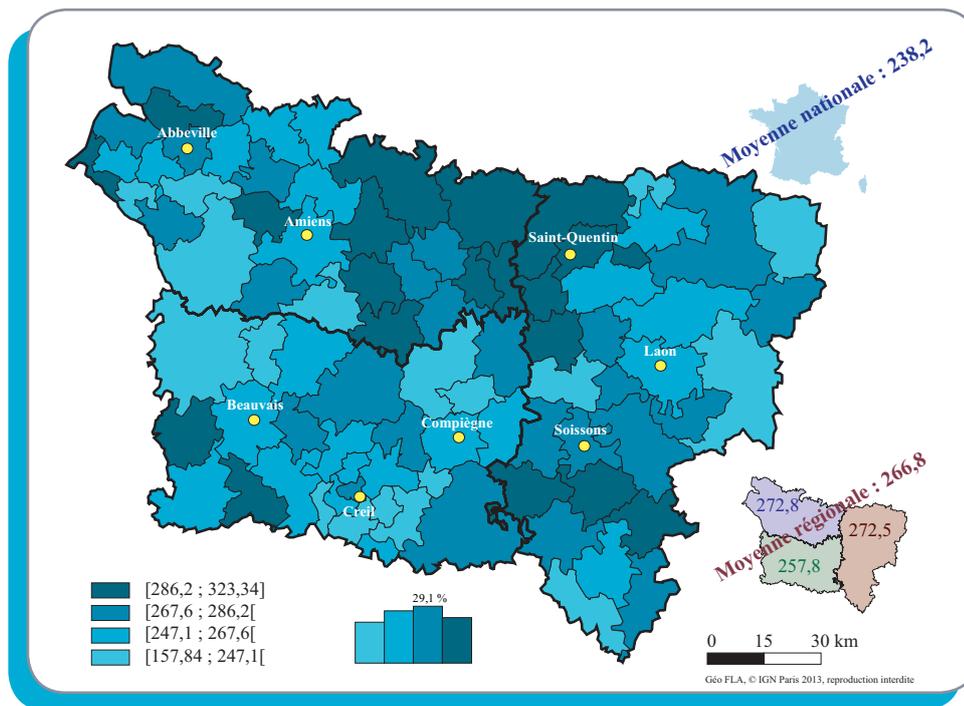
## Mortalité par cancers

Le taux de mortalité standardisé par cancers en Picardie s'élève à 266,8 décès pour 100 000 habitants en 2005-2010. Le taux français est significativement inférieur (238,2). Les trois départements ont tous des taux supérieurs au niveau national, même si la valeur de l'Oise est plus faible que celles des deux autres départements.

Une zone contiguë comprenant la moitié est du département

de la Somme et le nord-ouest de l'Aisne concentre les EPCI enregistrant les plus forts taux de mortalité par cancers de la région. Le sud de Soissons, le sud-ouest de l'Oise et l'ouest de la Somme sont aussi des parties de la Picardie où sont retrouvés des taux élevés de mortalité par cancers. Parmi les dix taux les plus élevés des EPCI picards et significativement plus élevés qu'en France hexagonale,

**Taux standardisé de mortalité par cancers en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)**

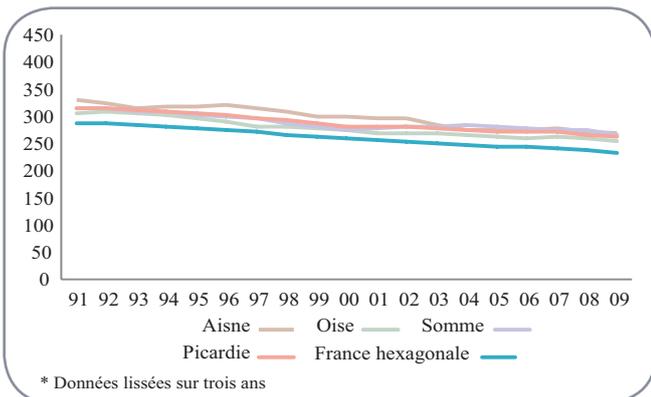


Min : Secteur Vimeu Sud Max : CC Canton de Saint-Simon Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

cinq sont samariens, trois axonais (dont le plus important : 323,3 dans la CC Canton de Saint-Simon) et deux isariens. Un peu plus de la moitié des EPCI picards (56 %) a des taux statistiquement non différents du taux national. Parmi les taux les plus bas des EPCI picards, seul le plus faible est significativement inférieur à celui de la France hexagonale. Il s'agit du taux du secteur Vimeu Sud (157,8 pour 100 000).

Les autres taux, inférieurs à 247 pour 100 000, sont situés au sud-ouest de la Somme, au nord-ouest de l'Oise ainsi qu'entre Senlis et Noyon et dans quelques EPCI de l'Aisne.

**Évolution du taux standardisé\* de mortalité par cancers entre 1990-1992 et 2008-2010 (pour 100 000 habitants)**



\* Données lissées sur trois ans

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Comme en France hexagonale, la mortalité par cancers a baissé en Picardie entre les périodes 1990-1992 et 2008-2010, même si la diminution est moins importante en région (-1,0 % en moyenne annuelle sur la période) qu'au niveau national (-1,2 %). Si l'Oise observe une baisse annuelle identique à celle de la Picardie, les diminutions de l'Aisne (-1,1 %) et de la Somme (-0,9 %) sont proches. Ces dernières années, il semble que la mortalité par cancers soit repartie plus fortement à la baisse, et davantage en Picardie qu'en France hexagonale : -1,8 % entre 2007-2009 et 2008-2010 en région contre -1,6 % au niveau national. L'Oise (-2,0 %) et la Somme (-2,6 %) connaissent une diminution plus forte que celle de l'Aisne (-0,6 %).

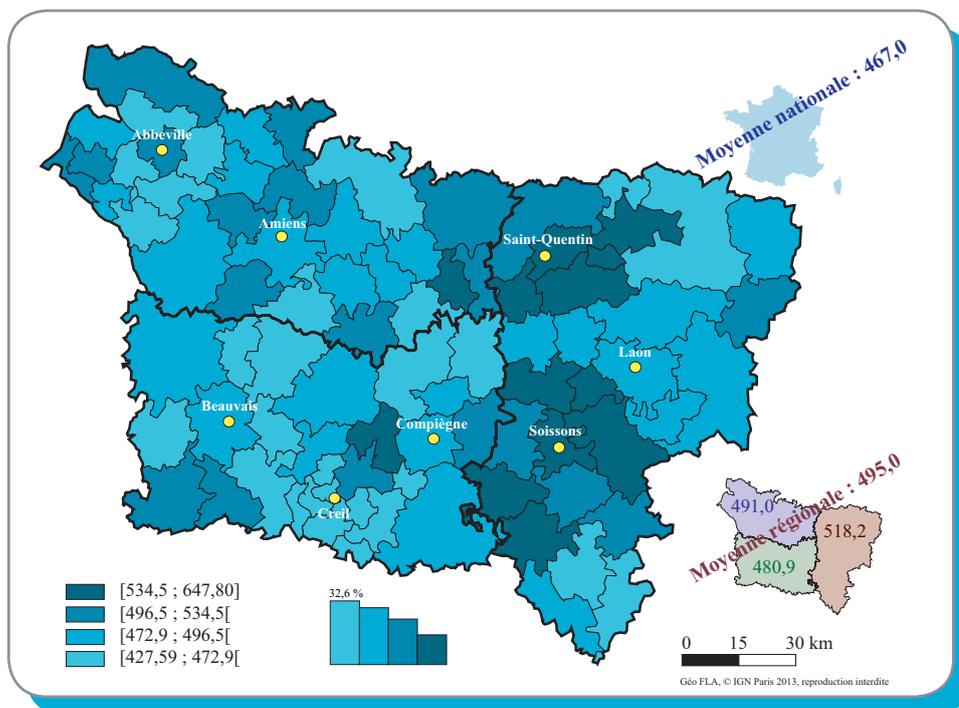
## Affections de longue durée pour cancers

Le taux de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD par cancers est de 495,0 pour 100 000 habitants en Picardie sur la période 2005-2010, ce qui est plus important qu'en France hexagonale (467,0). Les trois départements picards sont également au-dessus de la moyenne nationale avec le maximum dans l'Aisne (518,2 pour 100 000) et le

minimum dans l'Oise (480,9). Comme pour l'ensemble des ALD, la cartographie des nouvelles ALD par cancers est assez différente de celle de la mortalité par cancers.

Au niveau des EPCI, l'Aisne compte les plus forts taux d'ALD pour cancers, notamment dans une large zone allant du Saint-Quentinois jusqu'au nord de Château-Thierry. Plus de trois EPCI picards sur dix (29 %) ont

### Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)



Sources : CCMSA, Cnamts, CNRSI, Insee, OR2S Min : CC du Grand Roye Max : CC Val d'Origny

des taux significativement supérieurs à celui de la France hexagonale. Parmi les treize EPCI ayant un taux supérieur à 534,5 pour 100 000, seuls deux ne sont pas axonais (CC Plaine d'Estrées et CC Pays Neslois), la valeur maximale se trouvant dans la CC Val d'Origny avec 647,8 pour 100 000.

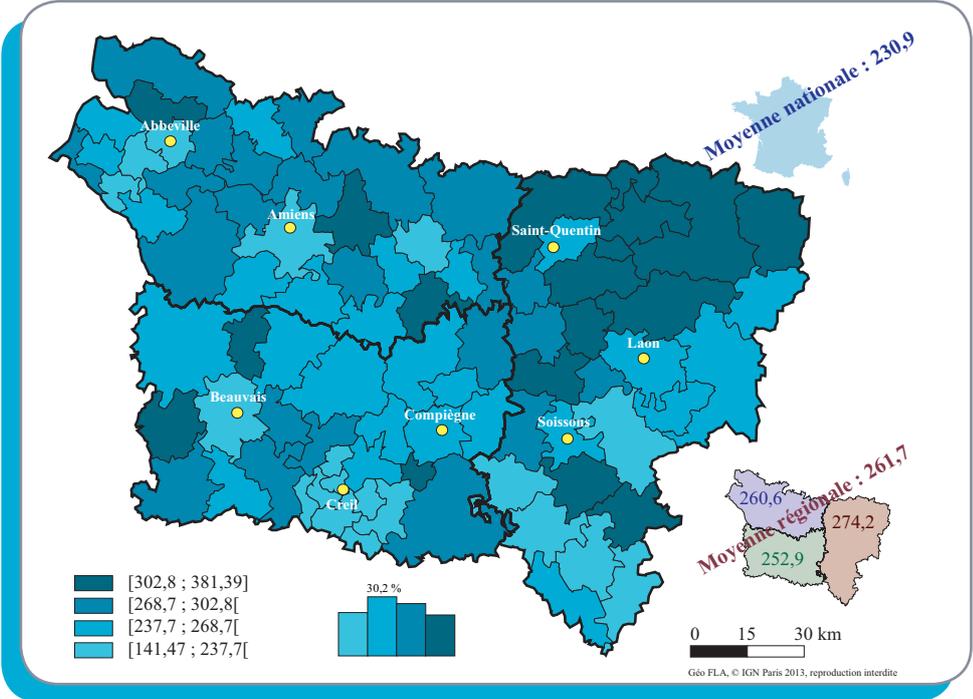
En revanche, les plus faibles taux se situent dans la partie centrale de l'Oise et de la Somme, ainsi qu'aux abords de la CC de l'Abbevillois, au sud de l'Aisne et en Thiérache. Si la CC du Grand Roye présente la valeur minimale (427,6), seul l'EPCI CC Aire Cantilienne présente un taux significativement inférieur à la moyenne nationale.

# Mortalité par maladies cardio-vasculaires

En Picardie, le taux de mortalité par maladies cardio-vasculaires est de 261,7 décès pour 100 000 habitants sur la période 2005-2010, ce qui est significativement plus élevé qu'en France hexagonale (230,9). Les trois départements picards ont des taux de mortalité variant de 252,9 dans l'Oise à 274,2 dans l'Aisne, tous présentant une surmortalité par rapport au niveau national.

La moitié nord de l'Aisne, ainsi que quelques EPCI samariens (CC de Nouvion-en-Ponthieu, CC du Grand Roye et CC Val de Somme) et isariens (CC Crèvecœur, secteur CC Pays de Bray et CC Basse Automne) concentrent les plus forts taux de mortalité par maladies cardio-vasculaires. Huit des dix taux les plus élevés sont axonais.

**Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)**



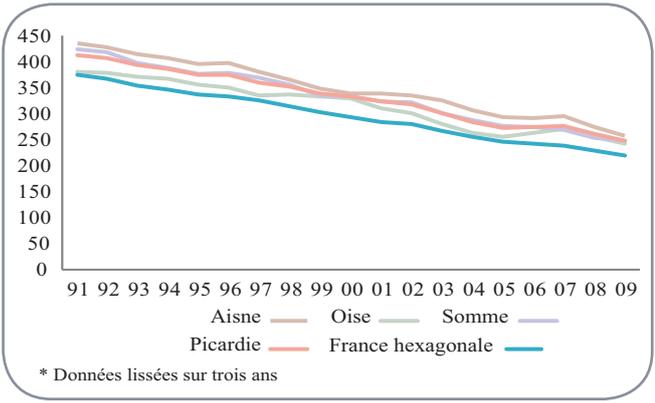
Min : CC Cœur Sud Oise    Max : CC Val d'Origny    Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

Un peu moins de la moitié des EPCI picards présente un taux qui ne diffère pas significativement de celui de la France hexagonale. Sont notamment à mentionner les EPCI des grandes agglomérations picardes, à l'exception de la CA Saint-Quentin qui est en surmortalité.

Outre les grandes agglomérations d'Amiens, Abbeville, Beauvais et Creil, les taux les plus faibles se retrouvent

au sud de Creil et dans le sud de l'Aisne. Trois EPCI ont des taux significativement plus faibles qu'en France hexagonale : il s'agit des CC La Ruraloise (187,4), des Trois Forêts (175,1) et Cœur Sud Oise (141,5, taux le plus faible des EPCI picards).

**Évolution du taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires entre 1990-1992 et 2008-2010 (pour 100 000 habitants)**



\* Données lissées sur trois ans

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S

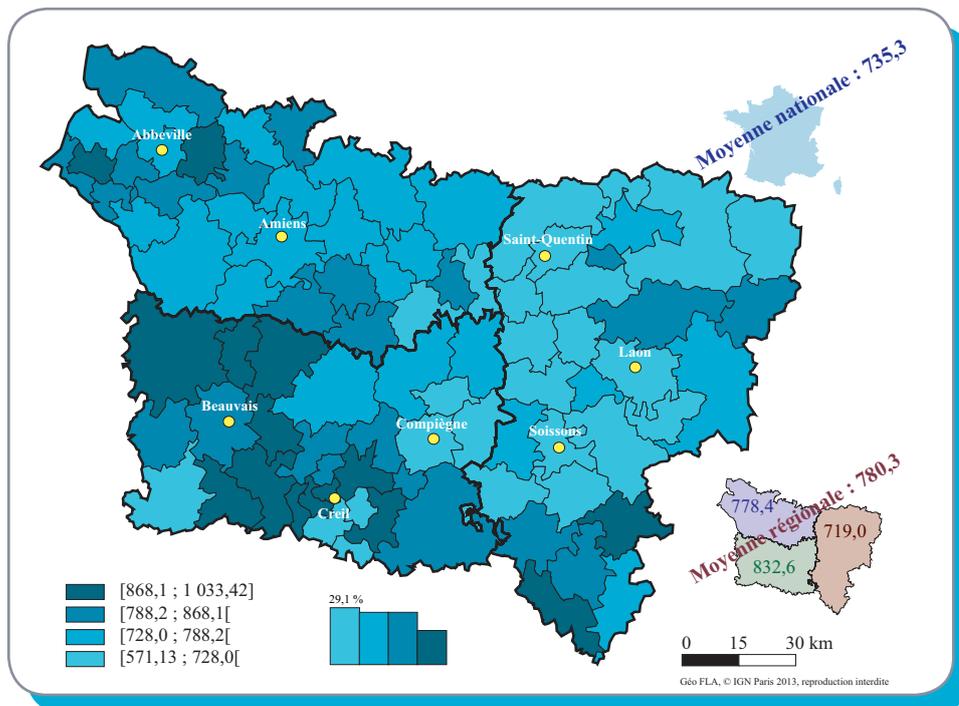
La baisse de la mortalité par maladies cardio-vasculaires est plus importante encore que pour les mortalités générale, prématurée et par cancers. En effet, entre 1990-1992 et 2008-2010, le taux de mortalité picard passe de 413,8 pour 100 000 à 249,8, soit une baisse de 2,8 % en moyenne par an. La diminution se chiffre à 2,9 % dans l'Hexagone, dans l'Aisne et dans la Somme. L'Oise affiche une diminution plus faible (-2,5 %). Entre 2007-2009 et 2008-2010, l'Aisne et l'Oise ont vu leur baisse de mortalité par maladies cardio-vasculaires s'accroître avec des diminutions annuelles respectives de 5,9 % et 5,3 %, tandis que celle de la Somme est moins importante (-2,6 %). Sur cette même période, les diminutions régionale et nationale sont respectivement de 4,6 % et 4,0 %.

## Affections de longue durée pour maladies cardio-vasculaires

Sur la période 2005-2010, le taux picard de nouveaux bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une ALD pour une maladie cardio-vasculaire est de 780,3 pour 100 000 habitants, ce qui est supérieur au taux national (735,3). Le taux est peu élevé dans l'Aisne (719,0) comparé aux deux autres départements (778,4 dans la Somme et 832,6 dans l'Oise). Comme pour les admissions

toutes causes et par cancers, la cartographie des ALD est fort différente de celle de la mortalité, notamment sur toute la partie nord de l'Aisne. Des différences sont retrouvées au niveau des EPCI avec une concentration des taux les plus faibles dans les trois-quarts de l'Aisne ainsi que dans quelques EPCI compiégnois et creillois et dans les CC Pays Hamois et du Grand Roye dans la Somme. Parmi eux, cinq

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour maladies cardio-vasculaires en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)



Sources : CCMSA, Cnamts, CNRSI, Insee, OR2S  
Min : CC Villes d'Oyse

Max : CC Vallées Brèche et Noye

EPCI axonais ont des taux significativement plus bas qu'au niveau national. Le minimal se situe dans la CC Villes d'Oyse (571,1 pour 100 000).

En revanche, les plus forts taux sont relevés dans les EPCI de l'Oise et plus spécifiquement de Creil à la pointe nord-ouest du département. Quelques EPCI du sud de l'Aisne et proches d'Abbeville présentent également des taux plus importants. Ainsi, parmi les dix taux les plus élevés des EPCI picards, neuf sont isariens et un seul samarien (CC Vimeu Industriel, 917,1). Ils sont d'ailleurs tous significativement supérieurs au taux de la France hexagonale. Les valeurs maximales concernent la CA Creilloise (1 013,7) et la CC Vallées Brèche et Noye (1 033,4).

L'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée pour maladies cardio-vasculaires concerne l'accident vasculaire cérébral invalidant (ALD n°1), les arthériopathies chroniques avec manifestations ischémiques (ALD n°3), l'insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves (ALD n°5), l'hypertension artérielle sévère (ALD n°12) et les maladies coronaires (ALD n°13).



# Annexes

*Les annexes se décomposent, en huit parties différentes symbolisées par les couleurs retenues dans le document. La première partie est une aide à la lecture des cartes. La deuxième partie fait référence à la structure de la population protégée et de la population consommante dans les grands régimes en 2012. La troisième partie regroupe les indicateurs représentés à d'autres échelons géographiques que les EPCI. Ils concernent le taux de chômage calculé par l'Insee, la réussite aux examens, la scolarisation en Segpa, la profession et catégorie socio-professionnelle du chef de famille des collégiens et la scolarisation des enfants en situation de handicap (données du rectorat). La quatrième partie ne traite pas de résultat mais de méthodes utilisées dans ce document, que ce soit pour la constitution des classes pour les cartes ou pour la construction de tous les indicateurs (formules). La cinquième partie se penche sur la cartographie avec la liste des EPCI et leur emplacement sur la carte régionale. Les bassins d'éducation et de formation et les zones d'emplois, représentant les autres découpages géographiques du document, sont également présents avec leur répartition géographique. La sixième partie regroupe l'ensemble des conditions d'attribution des différentes allocations et aides. Le glossaire permet de comprendre les différents sigles utilisés dans l'ensemble du document. Enfin, est présentée la liste des partenaires qui ont participé à l'élaboration du document et à la fourniture des données.*



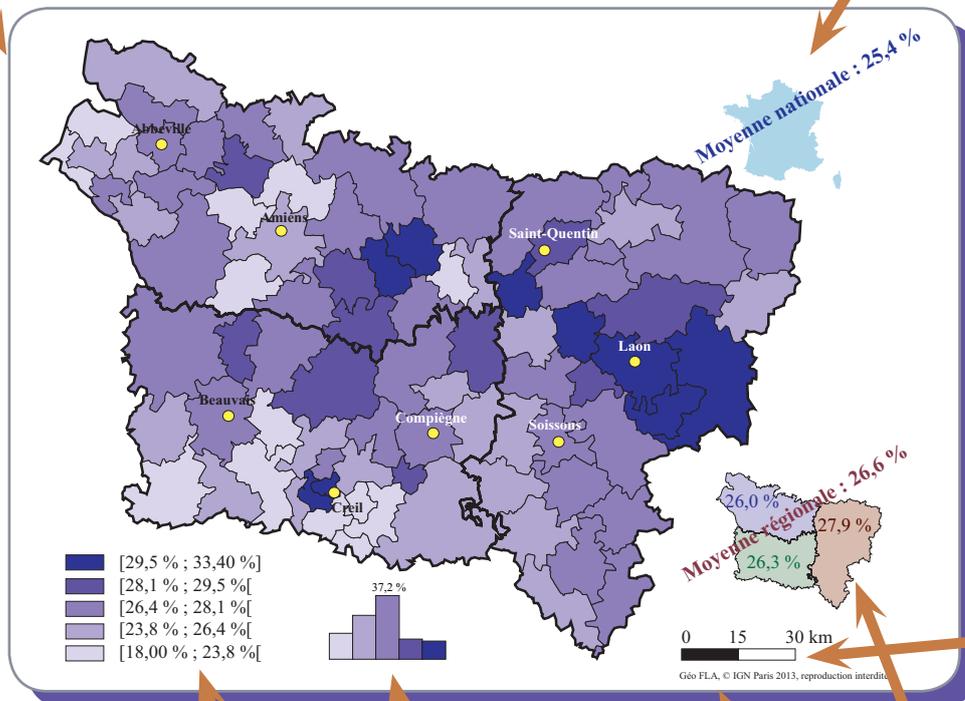
# Aide à la lecture des cartes

Un titre dans la couleur du thème présentant un nombre, un montant, une part, un pourcentage, une densité ou un taux avec, entre parenthèses, une précision si nécessaire sur la population de référence.

Une carte (source Institut géographique national -IGN-) représentant les 86 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Picardie (les 9 bassins d'éducation et de formation ou les 13 zones d'emploi) avec les huit communes les plus peuplées au dernier recensement de la population du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Lorsque la donnée est disponible, une cartographie de la France hexagonale est présentée avec la valeur pour cette unité géographique (comprenant la Corse). Quand la valeur se rapporte à la France entière (Hexagone et Dom hors Mayotte), cela est précisé. Il en est de même lorsque la date est différente de celle mentionnée dans le titre, ou lorsque le mode de recueil est différent.

Taux d'allocataires de la Paje au 31 décembre 2011  
(pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans)



Sources : CCMSA, Cnaf, Insee

Min : CC Cœur Sud Oise

Max : CA Creilloise

Les producteurs de données.

Un découpage en classes (4 ou 5) réalisé avec une méthode de discrétisation mathématique. Hormis pour les cartes abordant des données de nature financière, les valeurs extrêmes sont présentées avec une précision à deux chiffres et les autres valeurs avec une précision à un chiffre.

Les EPCI enregistrant les valeurs minimale et maximale sont présentés dans la couleur du département auquel ils appartiennent.

Le copyright.

Une cartographie globale permettant de visualiser les valeurs départementales et régionale. Chaque département est représenté dans sa couleur de référence.

Un histogramme permettant de visualiser la répartition des 86 EPCI suivant le découpage défini ci-contre. Le pourcentage du nombre d'EPCI dans la classe est précisé pour la classe ayant l'effectif le plus important.



# Population protégée

## Bénéficiaires consommateurs

*Le* tableau de la page suivante présente la répartition de la population gérée par les divers régimes de Sécurité sociale, par départements picards et pour la France hexagonale au mois de décembre 2012.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses et de différents types. En effet, il peut exister entre les régimes, et même à l'intérieur d'un régime précis, des doubles comptes, qui peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- un assuré social change de régime en cours d'année de manière habituelle (travail saisonnier) ou exceptionnelle ; il se trouve de ce fait inscrit en qualité d'assuré auprès de plusieurs régimes au titre de l'année considérée ;

- un ayant droit d'assuré devenant lui-même un assuré en cours d'année se trouve, au moins transitoirement, inscrit en qualité d'ayant droit dans un régime et en qualité d'assuré dans un autre régime ;

- l'(les) enfant(s) d'un couple d'assurés sociaux peu(ven)t être inscrit(s) aux comptes des deux conjoints (ou concubins), ces derniers relevant (ou non) de régimes distincts...

Les règles de gestion des fichiers de bénéficiaires des différents régimes et la prise en considération des situations de maintien de droits constituent ainsi autant de facteurs qui interdisent, en pratique, de prétendre disposer de sources d'information sûres. Toute évaluation restera difficile tant qu'une gestion par bénéficiaire ne sera pas prise en compte par tous les régimes.

Le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) est un fichier national d'identification des assurés sociaux. Il recense et certifie les éléments d'identification des bénéficiaires de l'assurance maladie et permet de déterminer l'organisme d'assurance maladie, voire l'organisme complémentaire auquel chaque bénéficiaire est rattaché. Sa gestion technique est confiée à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (Cnavts) pour le compte et sous le contrôle des organismes d'assurance maladie. Le RNIAM contribue aussi aux procédures de délivrance et de mise à jour de la Carte Vitale.

# Répartition de la population protégée par régime

En nombre

31 décembre 2012\*

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France hexagonale
Régime					
Régime général et SLM**	459 020	716 763	509 663	1 685 446	57 069 602
MSA Exploitants	14 573	10 977	17 367	42 917	1 580 551
MSA Salariés	23 653	23 789	21 442	68 884	1 736 447
Professions indépendantes	22 870	33 199	23 903	79 972	4 055 840

Sources : Cpam, MSA, RSI

2012

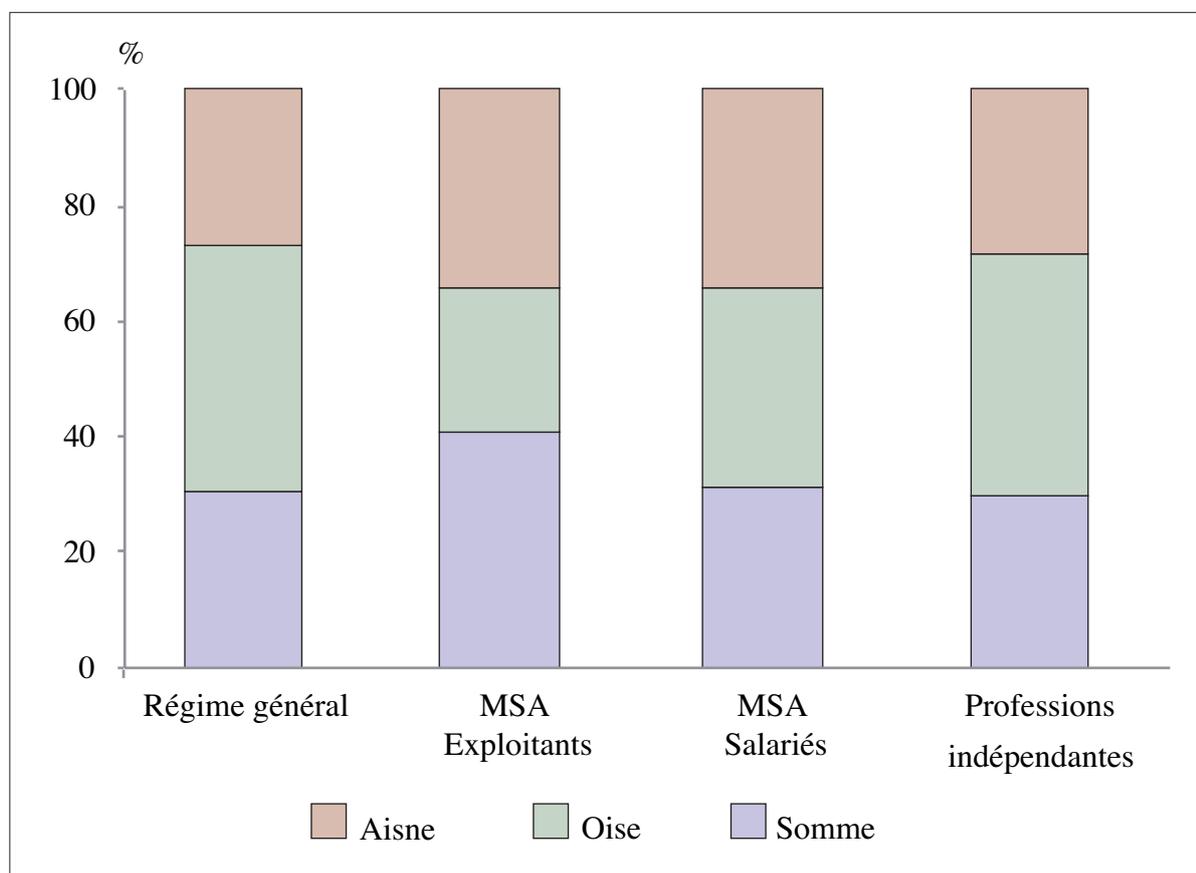
	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France hexagonale	
**Répartition Régime général	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mutuelles***	37 926	8,3	54 849	7,7	71 637	14,1	164 412	9,8	7 789 664	13,6
Pop. protégée <i>stricto sensu</i>	421 094	91,7	661 914	92,3	438 026	85,9	1 521 034	90,2	49 279 938	86,4
Total	459 020	100,0	716 763	100,0	509 663	100,0	1 685 446	100,0	57 069 602	100,0

Sources : Cpam, MSA, RSI

\* au 2 janvier 2013 pour le régime agricole

\*\*\* comprend les sections locales mutualistes (SLM hors étudiants), les mutuelles étudiantes et les corrections mutuelles

En pourcentage



Sources : Cpam, MSA, RSI

# *Autres indicateurs autres découpages*

**C**ertains indicateurs, importants dans la représentation sociale de l'espace régional, ne se présentent pas dans un découpage par établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ceux-ci sont néanmoins présentés dans ce document au niveau géographique approprié.

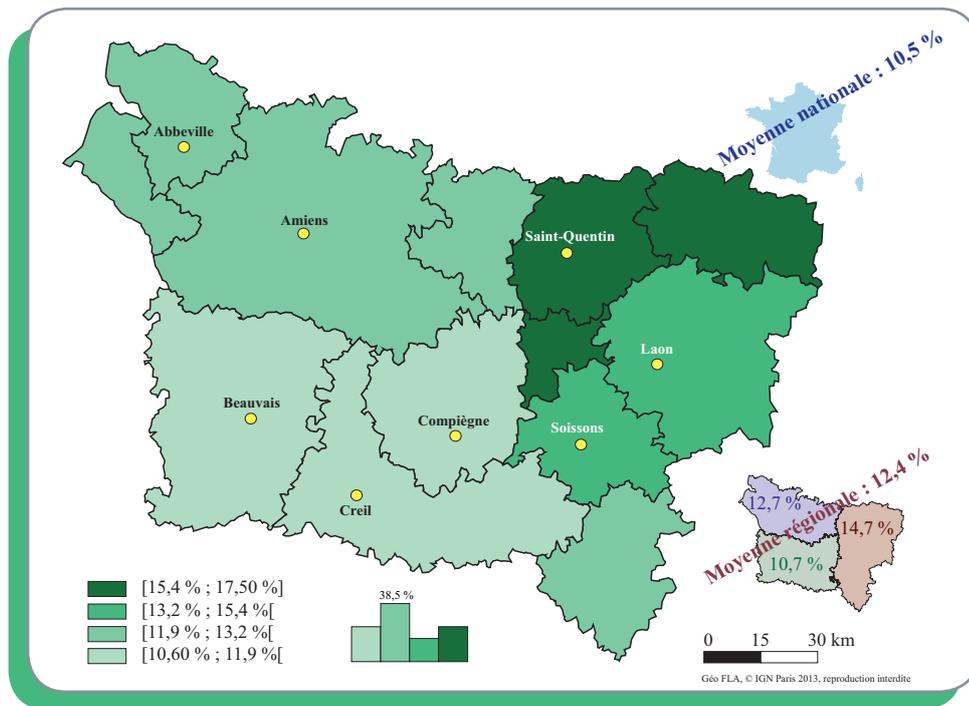
Il s'agit du taux de chômage par zone d'emploi calculé par l'Insee, de la réussite aux examens par bassin d'éducation et de formation (BEF), de la scolarisation en Segpa, de la profession et catégorie socio-professionnelle du chef de famille des collégiens et de la scolarisation des jeunes en situation de handicap fournies par le rectorat d'Amiens.

# Chômage

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2013, le taux de chômage s'élève à 12,4 % en Picardie, ce qui est plus élevé qu'en France hexagonale (10,5 %). L'Aisne est le département le plus touché (14,7 %) avec 4,2 points de plus qu'au niveau national. La Somme est proche du taux picard (12,7 %) tandis que l'Oise a un taux similaire au niveau national (10,7 %). Les zones d'emploi ont des taux qui varient de 10,6 % à 17,5 %. Le nord de l'Aisne est

le plus concerné avec trois zones d'emploi comptant des taux de chômage supérieurs à 15 % : 15,9 % dans la zone d'emploi de Saint-Quentin, 16,0 % dans celle de Tergnier et 17,5 % en Thiérache. À l'opposé, les zones d'emploi de l'Oise ont des taux de chômage inférieurs à 11 %, proches du niveau national (10,6 % dans les zones d'emploi de Compiègne et Beauvais et 10,9 % dans la partie picarde de celle de Roissy - Sud Picardie).

Taux de chômage par zone d'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2013\*  
(pour 100 actifs)



Min : Beauvais, Compiègne

Max : Thiérache

Source : Insee

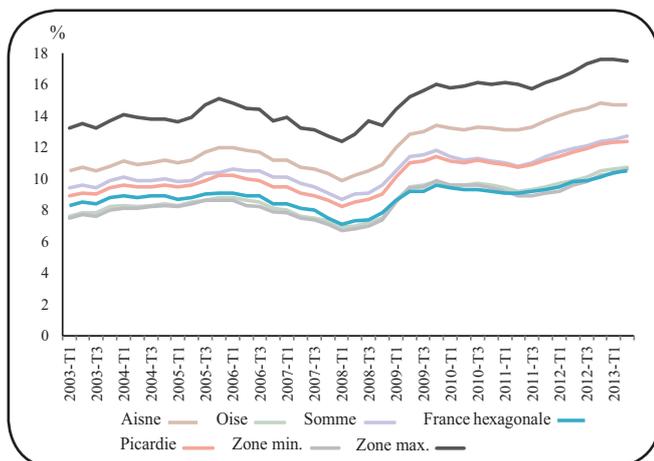
\* Données disponibles à la date du 25 novembre 2013

Malgré une baisse du taux de chômage observée entre 2006 et 2008, celui-ci a augmenté les années suivantes. En Picardie, le taux de chômage est ainsi passé de 8,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 à 12,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2013. L'écart avec le niveau national c'est légèrement accru, le taux observé en France hexagonale est ainsi passé de 7,1 % à 10,5 % sur cette période.

Au niveau départemental, toujours entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2013, c'est l'Oise qui a vu son taux de chômage augmenter de manière la plus soutenue (passant de 6,9 % à 10,7 %), mais il reste cependant à un niveau plus faible que les deux autres départements de la région. L'Aisne et la Somme ont vu leur taux de chômage augmenter à un rythme proche de celui de l'Hexagone.

Les deux zones d'emploi qui enregistraient au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 les taux de chômage les plus importants (Thiérache et Saint-Quentin), sont celles, avec Amiens et Abbeville qui ont vu leur taux augmenter à un rythme moins soutenu. Il s'agit d'ailleurs des quatre zones d'emploi picardes qui enregistrent une augmentation moins marquée que celle observée en France. À l'inverse, les zones d'emploi qui ont des taux de chômage plus faibles sont globalement celles qui enregistrent des accroissements du taux de chômage entre ces deux dates les plus conséquents.

Évolution du taux de chômage  
entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2003 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2013



Source : Insee

Les estimations de taux de chômage présentées ci-contre ont été élaborées à partir de la méthodologie employée par l'Insee. Il fournit trimestriellement des taux de chômage localisés par zone d'emploi. Ces taux sont estimés à partir de la source administrative sur les demandeurs d'emploi en fin de mois, de l'enquête emploi, de la source Estel sur les estimations d'emploi localisées et du recensement de population. Ils sont calculés de façon cohérente avec les taux de chômage régionaux et départementaux qui sont disponibles à la même date. Pour évaluer le chômage localisé par zone d'emploi chaque trimestre, la méthode consiste à répartir, entre les zones d'emploi ou fractions de zones d'emploi incluses dans un département, le nombre de chômeurs brut national, au prorata des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A.

La population active au lieu de résidence comprend l'emploi mesuré au lieu de résidence et le nombre de chômeurs évalué ci-dessus.

Le territoire hexagonal est divisé en 304 zones d'emploi. Une zone d'emploi est constituée par le regroupement d'un certain nombre de communes n'appartenant pas nécessairement à la même région.

Le terme "chômage au sens du BIT" est abandonné pour les séries par région, département et zone d'emploi qui s'appellent désormais "taux de chômage localisés".

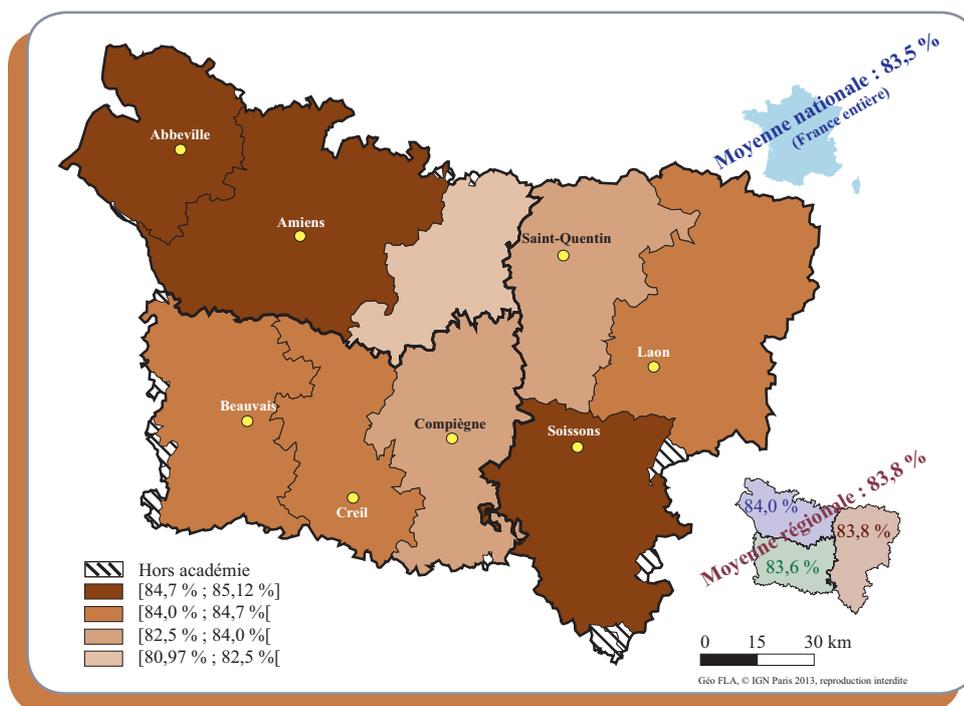
Les séries de taux de chômage trimestriels localisés par zone d'emploi dans l'Hexagone sont révisées chaque trimestre pour ce qui concerne l'estimation du trimestre précédent, du fait de la mise à disposition de l'enquête non-répondants au niveau national. Par ailleurs, des corrections saisonnières sont mises à jour chaque nouveau trimestre au niveau national, ce qui peut modifier à la marge l'ensemble de la série depuis le premier trimestre de l'année 2003.

## Réussites au CAP et au BEP

L'académie d'Amiens enregistre un taux de réussite au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de 83,8 % à la session 2012 (83,5 % en France entière). Les trois départements picards ont des réussites comparables : 83,6 % dans l'Oise, 83,8 % dans l'Aisne et 84,0 % dans la Somme. Ce dernier département concentre à la fois les taux les plus élevés (84,7 % dans le bassin d'éducation et formation de

Picardie Maritime et 85,1 % dans celui d'Amiens) et le plus faible (81,0 % dans le Santerre-Somme).

### Part de réussite au CAP pour la session 2012

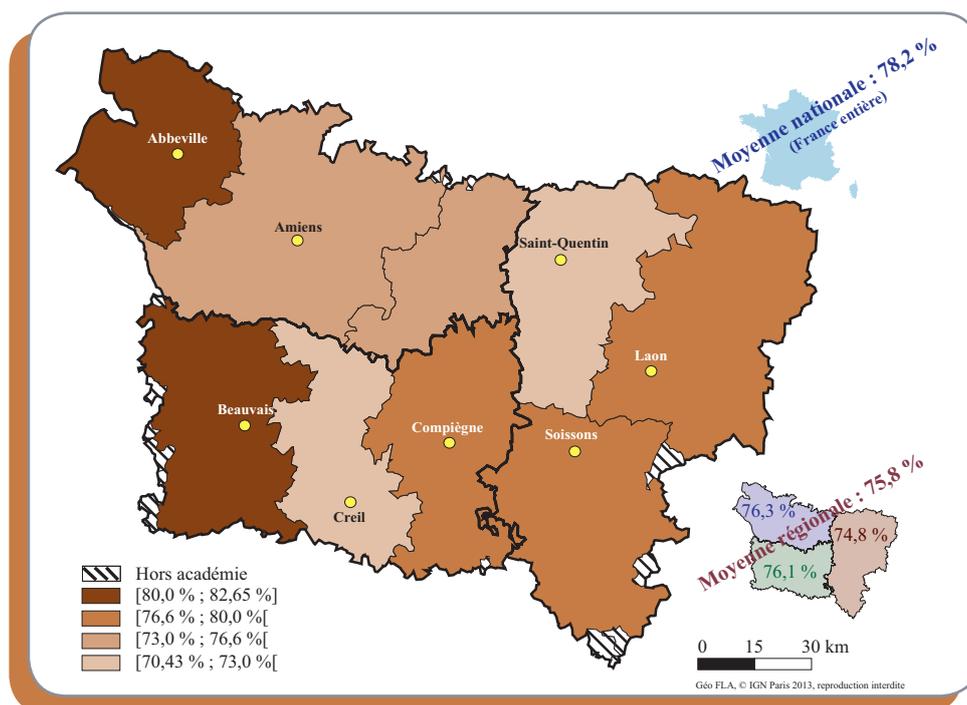


Min : Santerre-Somme

Max : Amiens

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP

### Part de réussite au BEP pour la session 2012



Min : Oise Centrale

Max : Oise Occidentale

Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP

Le taux de réussite au brevet d'études professionnelles (BEP) est de 75,8 % dans l'académie d'Amiens à la session 2012, contre 78,2 % en France entière. Une différence entre les départements se remarque avec un taux plus faible dans l'Aisne (74,8 %) contre des résultats plus élevés et proches dans l'Oise et la Somme (respectivement 76,1 % et 76,3 %).

Toutefois, c'est dans le BEF Oise Centrale que le taux de réussite est le plus bas (70,4 %), suivi de Saint-Quentin - Chauny (72,0 %). Deux BEF dépassent les 80 % de réussite : la Picardie Maritime (80,5 %) et l'Oise Occidentale (82,6 %).

## Réussites au baccalauréat toutes filières et au BTS

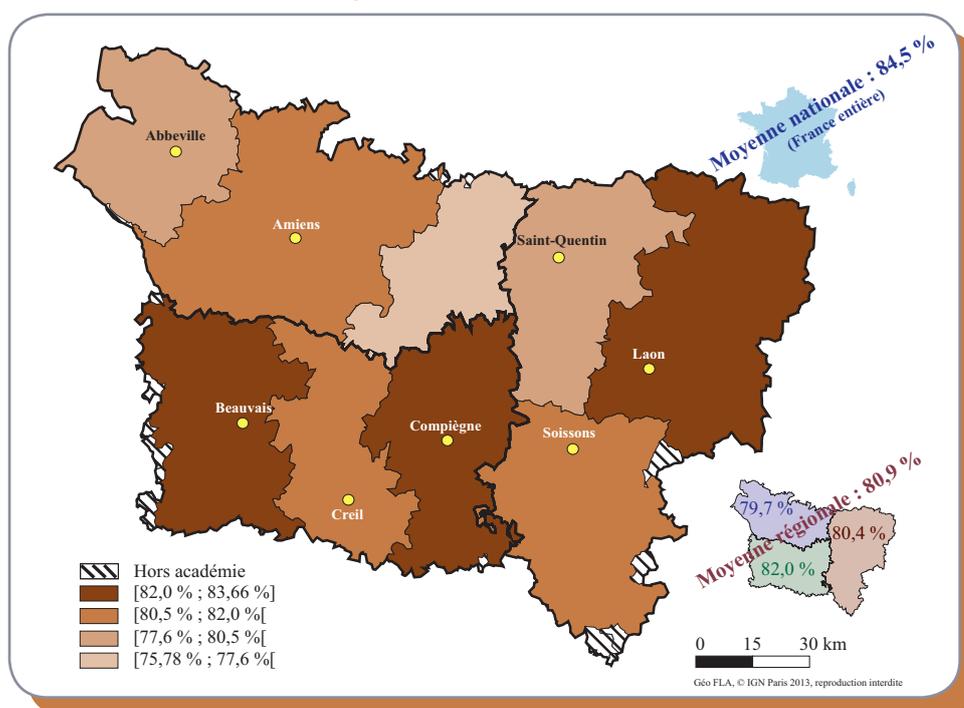
Le taux de réussite au baccalauréat toutes filières est de 80,9 % dans l'académie d'Amiens à la session 2012, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (84,5 %). Les trois départements sont sous ce taux national, en particulier la Somme (79,7 %) et l'Aisne (80,4 %).

Les trois BEF de l'Oise ont des taux supérieurs à 80 % de réussite, dont la valeur maximale picarde (83,7 % dans le

BEF Oise Occidentale), mais qui reste légèrement en deçà du taux national. Laon - Hirson représente le deuxième taux le plus important avec 83,1 % de bacheliers.

À l'inverse, les deux taux de réussite les plus bas sont situés dans la Somme : 78,1 % en Picardie Maritime et 75,8 % en Santerre-Somme.

### Part de réussite au baccalauréat toutes filières pour la session 2012

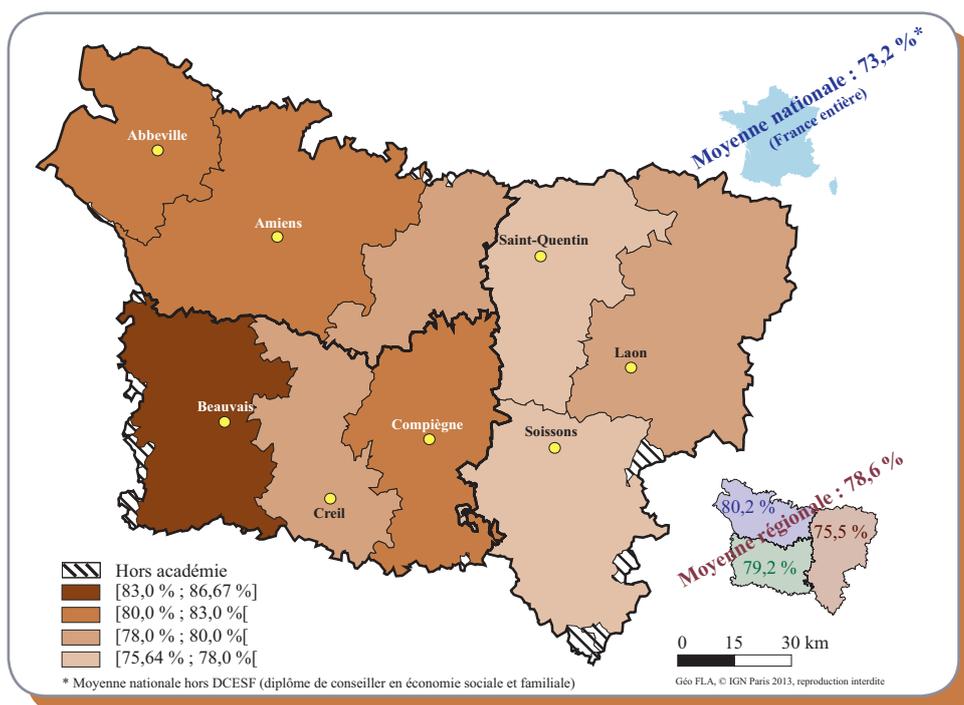


Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP Min : **Santerre-Somme** Max : **Oise Occidentale**

Lors de la session 2012, le taux de réussite au brevet de technicien supérieur (BTS) est de 78,6 % dans l'académie d'Amiens contre 73,2 % en France entière. Dans l'Aisne, ce taux est de 75,5 %, soit près de quatre points de moins que dans l'Oise (79,2 %) et près de cinq de moins que dans la Somme (80,2 %).

Les trois BEF axonais représentent d'ailleurs les trois taux les plus faibles (78,8 % à Laon - Hirson, 77,7 % à Saint-Quentin - Chauny et le minimum de 75,6 % dans le Sud-Aisne) tandis que celui de l'Oise Occidentale est le plus élevé avec 86,7 % de réussite.

### Part de réussite au BTS pour la session 2012



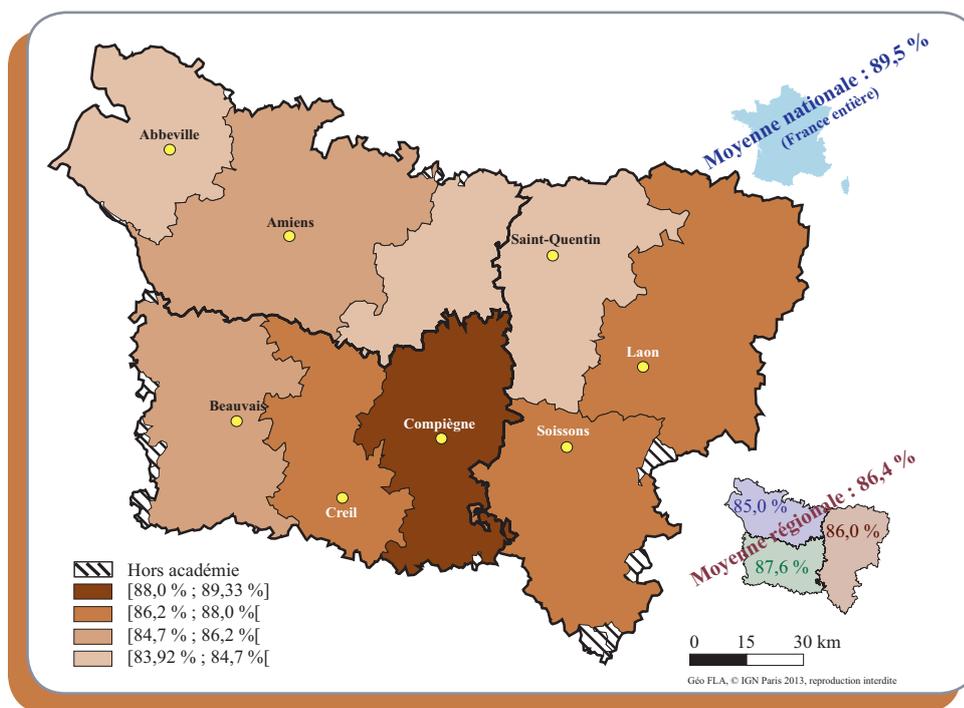
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP Min : **Sud-Aisne** Max : **Oise Occidentale**

## Réussites aux baccalauréats général et technologique

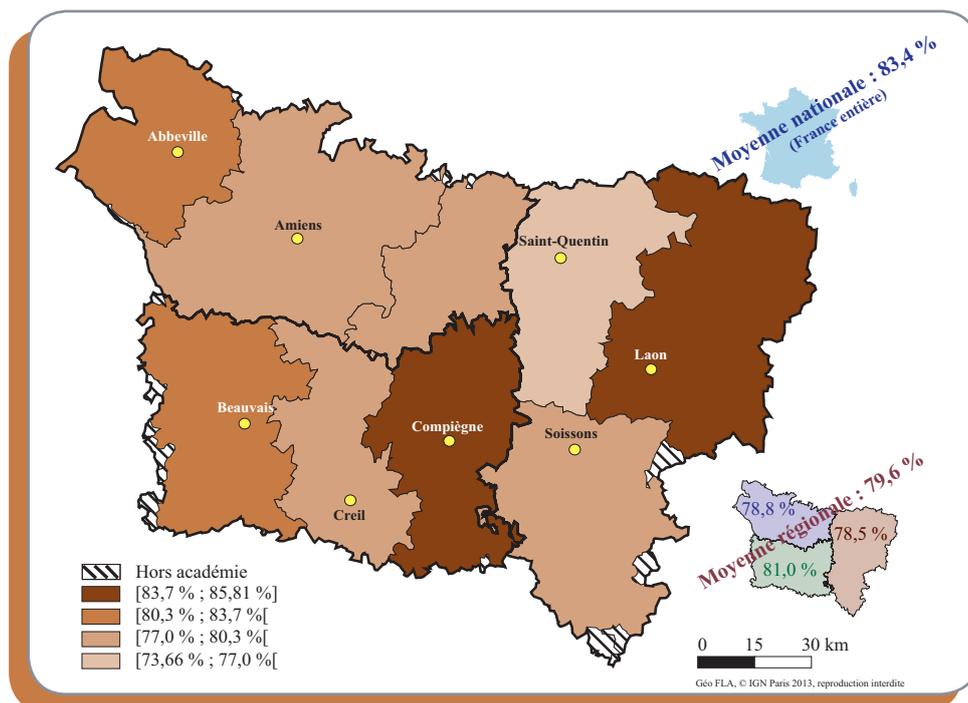
Le taux de réussite au baccalauréat pour la filière générale à la session 2012 est de 86,4 % dans l'académie d'Amiens contre 89,5 % pour la France entière. Les trois départements picards sont sous la moyenne nationale avec des taux compris entre 85,0 % dans la Somme et 87,6 % dans l'Oise. Les valeurs minimales se situent dans les BEF du Santerre-Somme et de Saint-Quentin - Chauny (83,9 % pour chaque

BEF). La Picardie Maritime vient ensuite (84,6 %). L'Oise Orientale représente la valeur maximale avec 89,3 % de réussite au baccalauréat général.

### Part de réussite au baccalauréat général pour la session 2012



### Part de réussite au baccalauréat technologique pour la session 2012



Concernant la filière technologique, le taux de réussite au baccalauréat dans l'académie d'Amiens est de 79,6 % à la session 2012, ce qui est sensiblement plus faible qu'en France entière (83,4 %). L'Aisne (78,5 %) et la Somme (78,8 %) ont des taux de réussites plus bas que l'Oise (81,0 %) qui affiche un taux supérieur. Les BEF de l'Oise Orientale (83,9 %) et de Laon - Hirson (85,8 %) présentent des réussites au baccalauréat technologique équivalentes ou supérieures au taux national tandis que Saint-Quentin - Chauny (73,7 %) est de près de dix points sous le taux de la France entière.

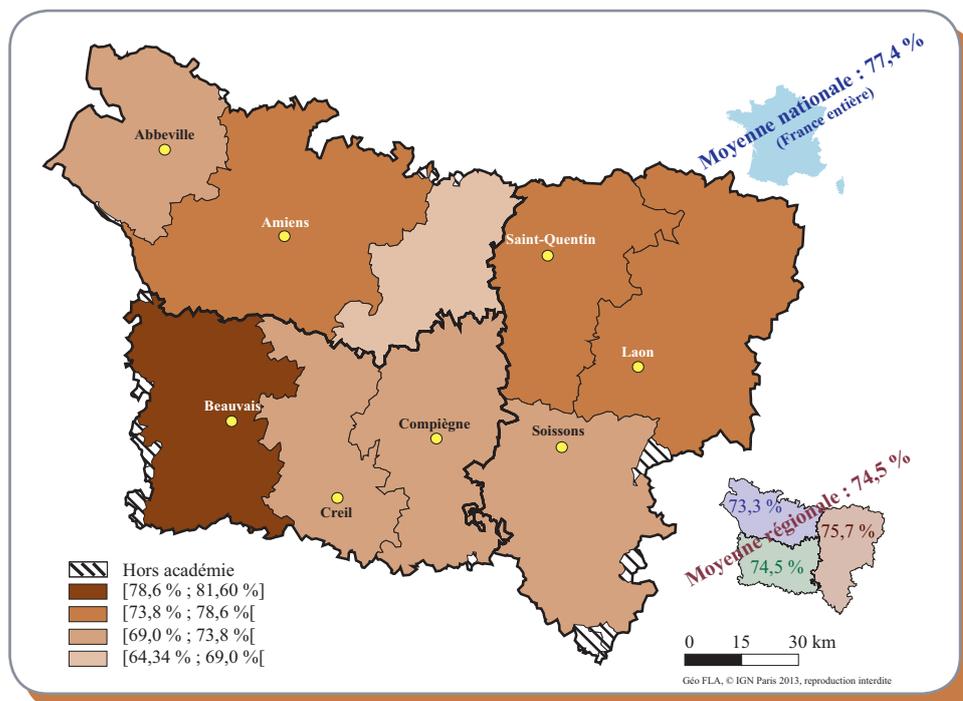
## Réussite au baccalauréat professionnel

À la session 2012, le taux de réussite au baccalauréat professionnel est le plus faible des trois filières du baccalauréat. En effet, il est de 74,5 % en Picardie et de 77,4 % en France entière. Les taux départementaux varient de 73,3 % dans la Somme à 75,7 % dans l'Aisne.

Au niveau des bassins d'éducation et de formation, une forte variabilité est observée entre les deux taux extrêmes : plus

de dix-sept points séparent le taux le plus faible (Santerre-Somme avec 64,3 %) du taux le plus important (Oise Occidentale avec 81,6 %). Cependant ces deux BEF se démarquent sensiblement des autres BEF de la région. Ainsi, un peu plus de six points séparent le Santerre-Somme des deux autres BEF (Picardie Maritime et Oise Orientale) enregistrant les taux de réussite au baccalauréat

### Part de réussite au baccalauréat professionnel pour la session 2012



Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP Min : Santerre-Somme Max : Oise Occidentale

professionnel les plus faibles. De l'autre côté de l'échelle, quatre points séparent l'Oise Occidentale des deux BEF du nord de l'Aisne qui se retrouvent les deuxième et troisième taux les plus élevés (taux qui sont par ailleurs équivalents au taux national).

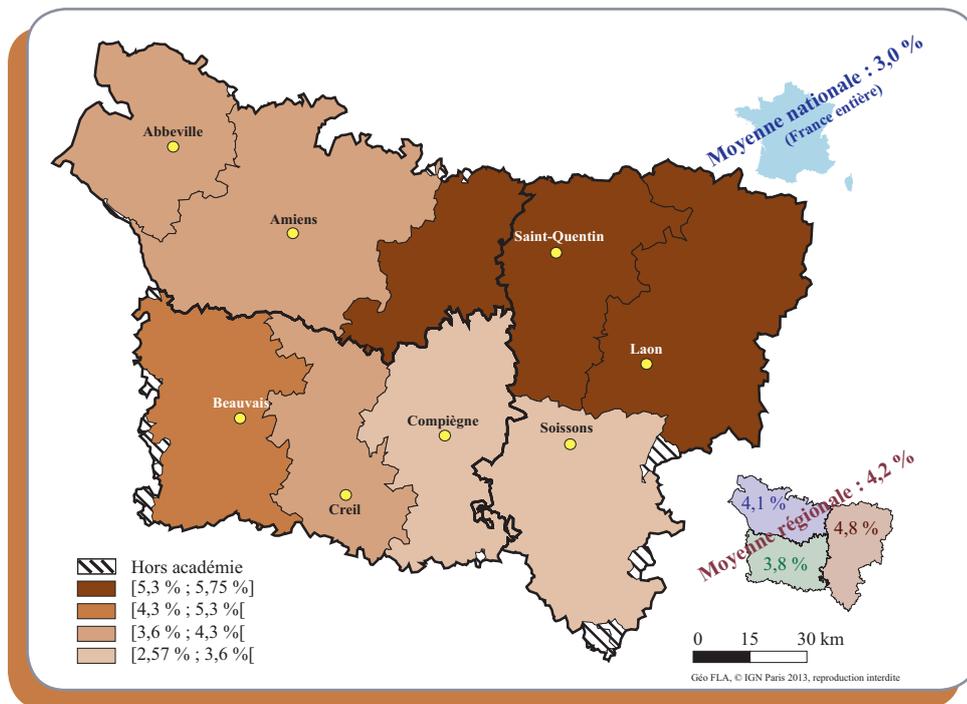
# Scolarisation en Segpa et PCS du chef de famille des collégiens

À la rentrée 2012, 4,2 % des élèves de l'académie d'Amiens du premier cycle du second degré sont scolarisés en Segpa contre 3,0 % au niveau national. L'Aisne est davantage concernée (4,8 %) tandis que l'Oise a la part la plus faible (3,8 %).

La moitié nord-est de la région allant de la Thiérache au Santerre regroupe les plus forts pourcentages d'élèves en

Segpa (5,7 % à Laon - Hirson, 5,6 % dans le Santerre-Somme et 5,4 % sur Saint-Quentin - Chauny) tandis que les bassins d'éducation et formation (BEF) au sud de cette zone sont en revanche les moins concernés (2,6 % en Oise Orientale et 3,3 % dans le Sud-Aisne).

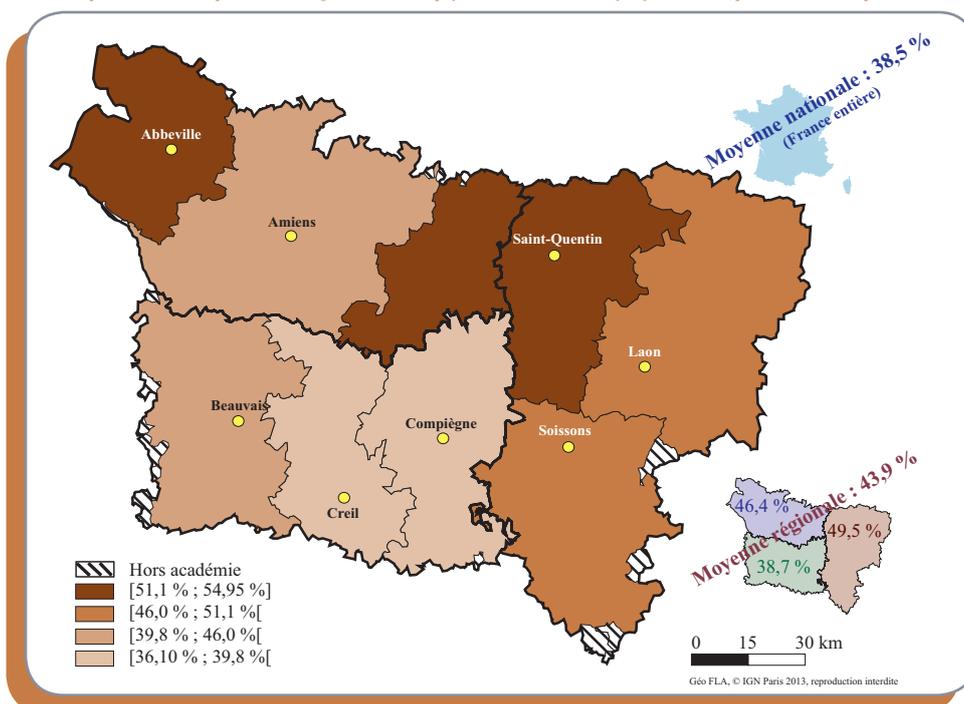
## Part des élèves scolarisés en Segpa en premier cycle du second degré à la rentrée 2012



Min : Oise Orientale Max : Laon - Hirson Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP

## Part d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à l'une des PCS (y compris PCS non précisées) suivantes à la rentrée 2012 :

ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle



Min : Oise Centrale Max : Santerre-Somme Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP

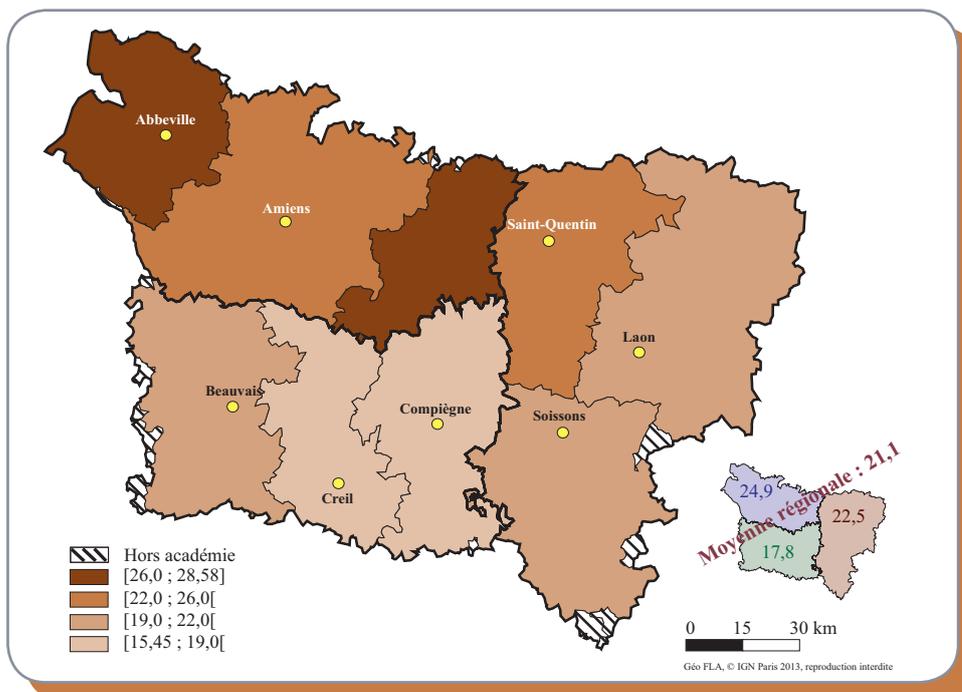
Parmi les élèves scolarisés dans un collège de l'académie d'Amiens à la rentrée 2012, 43,9 % vivent dans un ménage où le chef de famille est ouvrier (en activité ou à la retraite), employé à la retraite, chômeur n'ayant jamais travaillé ou sans activité professionnelle. Cette part concerne près d'un élève sur deux dans l'Aisne (49,5 %) tandis que c'est moins de quatre élèves sur dix dans l'Oise (38,7 %). La France entière est proche du niveau isarien (38,5 %). Deux BEF de l'Oise ont moins de 40,0 % des élèves dans cette situation, avec un minimum de 36,1 % dans l'Oise Centrale. À l'opposé, trois bassins dépassent les 51,0 % dont deux dans la Somme (52,3 % en Picardie Maritime et 54,9 % en Santerre-Somme) et un dans l'Aisne (51,3 % à Saint-Quentin - Chauny).

## Scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1<sup>er</sup> degré

À la rentrée 2012, sur l'ensemble de l'académie d'Amiens, 4 800 élèves en situation de handicap ont intégré une classe du premier degré. Cela représente 21,1 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire pour 1 000 jeunes ayant l'âge scolaire du premier degré (3-11 ans). Ce taux est très variable selon les départements, allant de 17,8 ‰ dans l'Oise à 24,9 ‰ dans la Somme. C'est dans ce

département que se situent les deux bassins d'éducation et de formation ayant les taux de scolarisation les plus élevés (28,6 ‰ dans le Santerre-Somme et 26,1 ‰ en Picardie Maritime). Dans le BEF d'Amiens, ce taux est légèrement plus faible (23,5 ‰). Il reste cependant largement plus important que dans les trois BEF de l'Oise où la proportion n'excède pas 20 ‰.

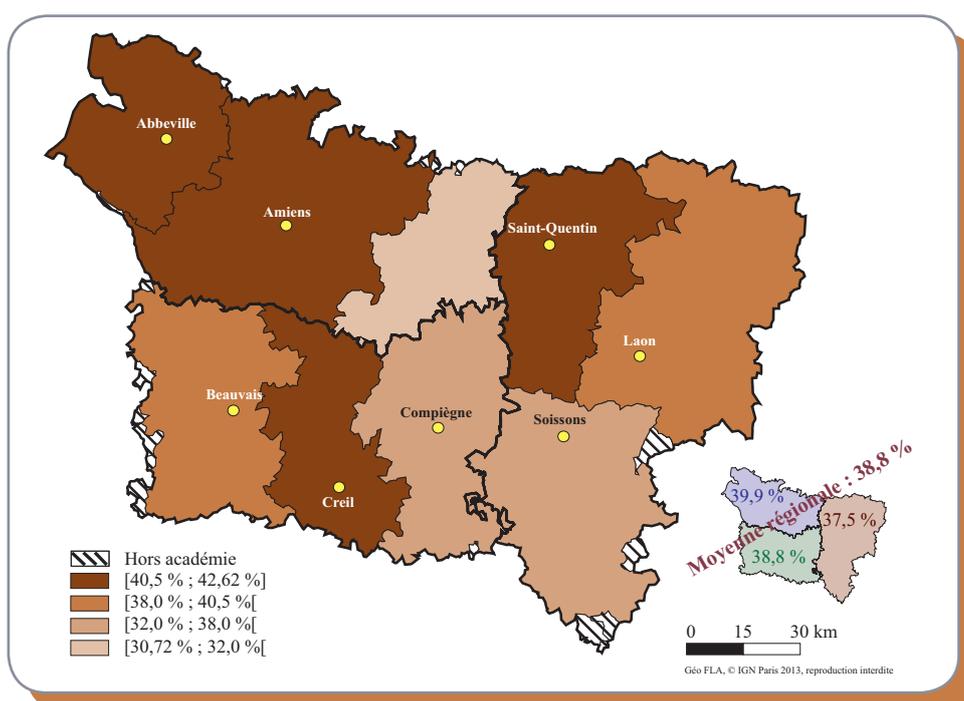
### Taux d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré à la rentrée 2012 (pour 1 000 habitants de 3-11 ans)



Sources : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP, Insee Min : Oise Orientale Max : Santerre-Somme

Les enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ont la possibilité d'être intégrés dans une classe ordinaire - avec ou sans accompagnement spécifique - ou dans une classe collective regroupant des enfants ayant un handicap le plus souvent similaire. Dans le premier degré, 38,8 ‰ des élèves en situation de handicap de l'académie sont scolarisés en Clis. Cette proportion est légèrement plus élevée dans la Somme que dans l'Aisne, mais elle varie surtout selon les BEF. Ainsi, elle est supérieure à 38 ‰ dans tous les BEF, exceptés trois qui ont une part d'enfants scolarisés en Clis inférieure à 34 ‰. Il s'agit de l'Oise Orientale, du Sud-Aisne et du Santerre-Somme avec seulement 30,7 ‰ des élèves concernés.

### Part d'enfants en situation de handicap scolarisés en classe collective dans le premier degré (Clis) à la rentrée 2012



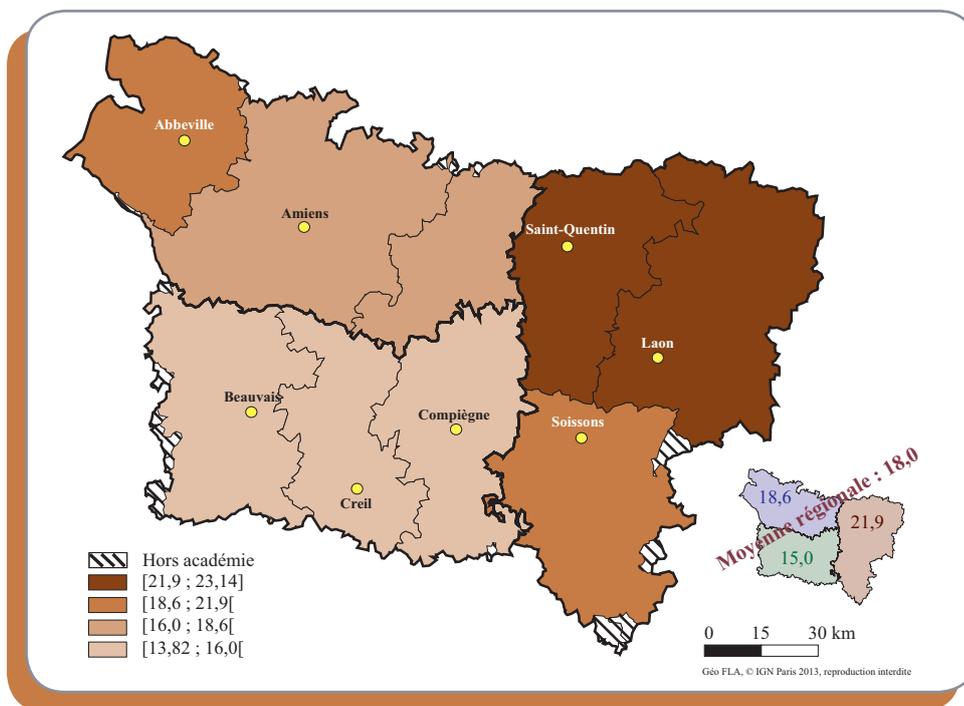
Source : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP Min : Santerre-Somme Max : Amiens

## Scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 2<sup>nd</sup> degré et en établissement hospitalier ou médico-social

À la rentrée 2012, plus de 3 900 élèves en situation de handicap ont intégré une classe du second degré. Le taux d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré, de 18 ‰, est inférieur à celui observé dans le premier degré de 3 points. L'écart est faible dans l'Aisne (0,6 point), département où les taux de scolarisation dans le second degré sont les plus élevés. Dans le BEF de

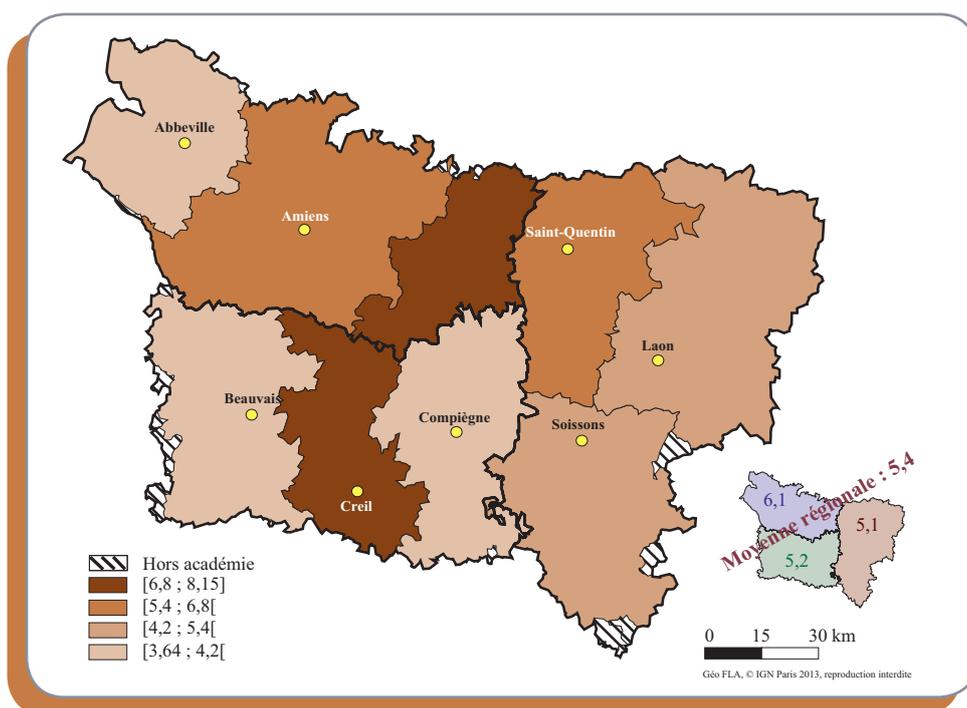
Laon - Hirson, ce taux est même plus important dans le second degré que dans le premier (23,1 ‰ contre 21,4 ‰). À l'inverse, l'écart est très important dans la Somme (6,3 points), notamment dans le Santerre-Somme où le taux de scolarisation dans le second degré n'est que de 17,1 ‰. Mais c'est dans l'Oise que les proportions sont les plus faibles (inférieures à 16 ‰ dans les trois BEF).

### Taux d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans le second degré à la rentrée 2012 (pour 1 000 habitants de 12-20 ans)



Min : Oise Orientale Max : Laon - Hirson Sources : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP, Insee

### Taux d'élèves en situation de handicap scolarisés en établissement hospitalier ou médico-social à la rentrée 2012 (pour 1 000 habitants de 3-20 ans)



Les enfants en situation de handicap peuvent également bénéficier d'une scolarisation au sein de l'unité d'enseignement d'un établissement hospitalier ou médico-social. Au nombre de 67 dans la région, ces dispositifs ont scolarisé près de 2 500 enfants à la rentrée 2012, soit 5,4 élèves pour 1 000 jeunes de 3 à 20 ans. Les différences départementales sont peu marquées, seule la Somme se distinguant avec un taux de 6,1 ‰. En revanche, les différences locales sont importantes. Le taux de scolarisation en établissement est très faible dans l'Oise Orientale (3,6 ‰), en Picardie Maritime (3,7 ‰) et dans l'Oise Occidentale (4,0 ‰). Il est deux fois plus important dans le Santerre-Somme (8,2 ‰) et dans l'Oise Centrale (7,3 ‰).

Min : Oise Orientale Max : Santerre-Somme Sources : Rectorat de l'académie d'Amiens - DEPP, Insee

# Méthodologie et définitions

**Un** tel travail ne peut être réalisé sans reposer sur des définitions précises et sans une méthodologie rigoureuse. Cette partie est prévue tout particulièrement pour ceux qui souhaitent disposer de toutes ces informations.

## **I) MÉTHODOLOGIE DU DÉCOUPAGE EN CLASSES**

Afin de permettre un découpage en classes qui ne soit pas dépendant d'un quelconque arbitrage humain, le choix d'utiliser des méthodes de discrétisations mathématiques ou statistiques qui se réfèrent à la distribution de la variable étudiée a été retenu.

### **A) Choix du nombre de classes**

Pour choisir le nombre de classes, il a fallu tenir compte de trois contraintes principales :

- une contrainte de logique qui fait qu'un nombre de classes trop faible aboutit à une partition grossière et à une perte d'information inacceptable. D'un autre côté, un nombre de classes trop élevé donne des classes peu peuplées ou même vides et fait ainsi perdre l'intérêt d'une discrétisation ;
- une contrainte visuelle. En effet, il a été démontré que l'œil humain peut difficilement séparer plus de six ou sept paliers. Au-delà de ces chiffres, l'individu fait inconsciemment des regroupements pour pouvoir interpréter la carte ;
- une contrainte statistique. Certaines méthodes de discrétisation ne peuvent être utilisées qu'avec un nombre de classes bien déterminé. C'est le cas de la méthode des moyennes emboîtées qui ne peut être utilisée qu'avec un nombre de classes puissance de deux.

En tenant compte des éléments précédents, il a donc été décidé de présenter quatre ou cinq classes. Lorsque la méthode des moyennes emboîtées est utilisée, le nombre de classes est fixé à quatre, avec deux classes de part et d'autre de la moyenne. Dans tous les autres cas, une discrétisation en cinq classes est retrouvée, la moyenne se situant le plus souvent dans la classe centrale.

### **B) Méthode de discrétisation**

#### **Discrétisation selon une progression géométrique**

Pour ce mode de discrétisation, l'étendue des classes augmente selon une progression géométrique, c'est-à-dire selon une règle multiplicatrice.

La raison  $X$  de la progression est calculée de la manière suivante :

$$\text{Log}_{10} X = (\text{Log}_{10} \text{Maximum} - \text{Log}_{10} \text{Minimum}) / \text{Nombre de classes}$$

Calcul des limites de classes :

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } \text{Minimum} * X[$$

$$\text{Classe 2 : } [\text{Minimum} * X \text{ à } \text{Minimum} * X^2[$$

.....

$$\text{Classe k : } [\text{Minimum} * X^{k-1} \text{ à } \text{Minimum} * X^k]$$

Cette méthode accentue la finesse des classes dans les petites valeurs. C'est pourquoi elle est particulièrement adaptée pour des variables avec une distribution dissymétrique à gauche car, dans ce cas de figure, les effectifs les plus importants se trouvent parmi les valeurs les plus faibles.

#### **Discrétisation selon la moyenne et l'écart-type**

Cette technique se réfère à la moyenne ( $m$ ) comme centre de classe (nombre de classes impair) ou comme limite de classes (nombre de classes pair) et à l'écart-type ( $\sigma$ ) pour calculer l'amplitude des classes.

Calcul des limites de classes :

- Nombre de classes pair : exemple avec 4 classes.

$$\text{Classe 1 : } [\text{Minimum} \text{ à } m - \sigma[$$

$$\text{Classe 2 : } [m - \sigma \text{ à } m[$$

$$\text{Classe 3 : } [m \text{ à } m + \sigma[$$

$$\text{Classe 4 : } [m + \sigma \text{ à } \text{Maximum}]$$

- Nombre de classes impair : exemple avec 5 classes.

- Classe 1 : [Minimum à  $m-1,5\sigma$ [
- Classe 2 : [ $m-1,5\sigma$  à  $m-0,5\sigma$ [
- Classe 3 : [ $m-0,5\sigma$  à  $m+0,5\sigma$ [
- Classe 4 : [ $m+0,5\sigma$  à  $m+1,5\sigma$ [
- Classe 5 : [ $m+1,5\sigma$  à Maximum]

Cette méthode doit s'appliquer à des variables dont la distribution est gaussienne (ou normale).

### **Discrétisation selon les moyennes emboîtées**

Cette méthode consiste en des découpages successifs de la population totale grâce à la moyenne arithmétique. La population totale est divisée en deux sous-ensembles de part et d'autre de la moyenne arithmétique. L'opération au sein des deux sous-populations obtenues en calculant leurs moyennes respectives est ensuite réitérée.

Quatre classes sont ainsi obtenues, dont les bornes sont les moyennes d'ordre 1 et 2.

Les limites de classes :

La moyenne arithmétique de la population totale est notée  $m$ , et  $m2a$  et  $m2b$  correspondent aux moyennes de deuxième ordre, les bornes des classes sont donc :

- Classe 1 : [Minimum à  $m2a$ [
- Classe 2 : [ $m2a$  à  $m$ [
- Classe 3 : [ $m$  à  $m2b$ [
- Classe 4 : [ $m2b$  à Maximum]

Le principal avantage de cette méthode est d'offrir un découpage en classes cohérent quelle que soit la distribution. C'est pourquoi elle a été utilisée lorsque les deux méthodes précédemment citées n'étaient pas utilisables (distribution ni dissymétrique à gauche, ni gaussienne).

### **C) Choix du dénominateur**

Pour tous les indicateurs se rapportant à la population générale, la population au recensement de 2010 par sexe et âge a été utilisée. Une estimation, reposant sur les effectifs aux recensements de 1999 et de 2006 et le nombre de jours écoulés, a été effectuée afin d'obtenir les populations de la période inter-censitaire permettant ainsi de présenter les évolutions des indicateurs.

Ainsi, le poids attribué au recensement de 1999 s'élève à 0,81 pour les calculs relatifs à l'année 2000, à 0,66 pour 2001, à 0,51 pour 2002, à 0,37 pour 2003, à 0,22 pour 2004 et à 0,07 pour 2005. Celui donné au recensement de 2006 est de 0,19 pour 2000, 0,34 pour 2001, 0,49 pour 2002, 0,63 pour 2003, 0,78 pour 2004 et 0,93 pour 2005.

## **II) CARTOGRAPHIE**

Dans le présent document, la plupart des cartographies sont réalisées au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels qu'ils étaient découpés au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les communes picardes non couvertes par le découpage sont rattachées à un EPCI existant ou constituent un nouvel EPCI (le nom de l'EPCI commençant alors par "secteur"). Pour les EPCI interrégionaux, les données présentées ne portent que sur la partie située en Picardie. Pour les indicateurs de la p. 41, en raison de la disponibilité des données, le zonage utilisé est différent (cf. p. 117) : il s'agit de celui en vigueur en 2012 et il ne couvre pas l'ensemble des communes de la région. Enfin, il est à préciser que dans la mesure du possible sont également présentées les informations concernant la France hexagonale dans la partie haute des illustrations. Toutefois, cette information n'est pas (ou pas encore) disponible au moment de la parution du document, ce qui explique qu'elle n'apparaît pas toujours. Par ailleurs, il peut arriver que des différences dans le mode de recueil existent entre la donnée nationale et celle présentée pour la Picardie. Dans ce cas, une précision est apportée.

## **III) FORMULES DE CALCUL**

Les formules de calculs et les quelques définitions y afférant sont présentées par chapitre avec le renvoi de la page.

Sur les graphiques d'évolution sont présentés les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles : 25 % des EPCI (BEF ou zones d'emploi) ont une valeur inférieure à celle du 1<sup>er</sup> quartile (Q1) et 25 % des EPCI ont une valeur supérieure à celle du 3<sup>e</sup> quartile (Q3).

### **A) Population**

- Densité de population au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>) : Population totale au RP 2010 / Superficie en km<sup>2</sup> [p. 11]

- Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1999 et 2010 :  $((\text{Population totale au RP 2010} / \text{Population totale au RP 1999})^{(1/10,82)} - 1) * 100$  [p. 11] <sup>1</sup> Nombre d'années séparant les deux RP.

- Part des cadres et professions intellectuelles supérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi) : Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010 / Nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010 \* 100 [p. 12]

- Part des professions intermédiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi) : Nombre de professions intermédiaires de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010 / Nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010 \* 100 [p. 12]

- Part des employés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi) : Nombre d'employés de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010 / Nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010\*100 [p. 13]
- Part des ouvriers au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi) : Nombre d'ouvriers de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010 / Nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi au RP 2010\*100 [p. 13]
- Part de jeunes de 20-29 ans pas ou peu diplômés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi les personnes non scolarisées de 20-29 ans) : Nombre de jeunes de 20-29 ans non élèves ou étudiants n'ayant pas de diplôme ou ayant uniquement le certificat d'études primaires (CEP) au RP 2010 / Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire au RP 2010\*100 [p. 14]
- Part de jeunes de 20-29 ans avec un Bac +2 ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi les personnes non scolarisées de 20-29 ans) : Nombre de jeunes de 20-29 ans non élèves ou étudiants ayant pour diplôme un Bac +2 ou plus au RP 2010 / Nombre de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire au RP 2010\*100 [p. 14]

## B) Logement

- Part de résidences principales construites avant 1949 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : Nombre de résidences principales construites avant 1949 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 / Nombre de résidences principales dont l'année de construction est connue au 1<sup>er</sup> janvier 2011\*100 [p. 17]
- Part de résidences principales construites depuis 1975 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : Nombre de résidences principales construites depuis 1975 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 / Nombre de résidences principales dont l'année de construction est connue au 1<sup>er</sup> janvier 2011\*100 [p. 17]
- Part des résidences principales sans confort au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : Nombre de résidences principales sans douche ni baignoire au RP 2010 / Nombre de résidences principales au RP 2010\*100 [p. 18]
- Part des ménages fiscaux dont les revenus sont inférieurs au plafond HLM au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : Nombre de ménages fiscaux dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 100 % du plafond HLM au 1<sup>er</sup> janvier 2011 / Nombre de ménages fiscaux dont les revenus sont connus au 1<sup>er</sup> janvier 2011\*100 [p. 19]
- Part des ménages fiscaux monoparentaux dont les revenus sont inférieurs au plafond HLM au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : Nombre de ménages fiscaux monoparentaux dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 100 % du plafond HLM au 1<sup>er</sup> janvier 2011 / Nombre de ménages fiscaux monoparentaux dont les revenus sont connus au 1<sup>er</sup> janvier 2011\*100 [p. 19]
- Densité de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (pour 100 ménages) : Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 20]
- Part de logements sociaux individuels au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (parmi l'ensemble des logements sociaux) : Nombre de logements sociaux individuels au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012 \*100 [p. 20]
- Part de logements sociaux construits depuis 1990 au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (parmi l'ensemble des logements sociaux) : Nombre de logements sociaux construits depuis 1990 au 1<sup>er</sup> janvier 2012 / Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012 \*100 [p. 21]
- Part de logements sociaux ayant fait l'objet d'un emménagement récent au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (parmi les logements proposés à la location depuis un an ou plus) : Nombre d'emménagements dans les logements sociaux proposés à la location depuis un an ou plus et dont le bail en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a pris effet dans le courant de l'année 2011 / Nombre de logements sociaux proposés à la location depuis un an ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2012\*100 [p. 21]
- Taux d'allocataires ayant droit à une allocation logement au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires de l'APL, de l'ALF ou de l'ALS au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 22]
- Taux d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires de l'APL au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 22]
- Taux d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires de l'ALF au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 23]
- Taux d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires de l'ALS au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 23]

## C) Emploi, fragilité professionnelle et revenu

- Taux d'activité des 15-64 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (pour 100 personnes de 15-64 ans) : Nombre d'actifs de 15-64 ans au RP 2010 / Nombre de personnes de 15-64 ans au RP 2010\*100 [p. 27]
- Taux d'emploi précaire des 25-54 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) : Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié autre qu'un CDI à temps plein au RP 2010 / Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2010\*100 [p. 27]
- Taux de salariés du secteur privé au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois) : Nombre de salariés du secteur privé déclarés au 31 décembre 2012 / Nombre d'emplois au RP 2010\*100 [p. 28]
- Effectif moyen de salariés par établissement du secteur privé au 31 décembre 2012 : Nombre de salariés du secteur privé déclarés au 31 décembre 2012 / Nombre d'établissements du secteur privé actifs au 31 décembre 2012 [p. 28]
- Masse salariale annuelle moyenne par établissement du secteur privé en 2012 (en K€) : Masse salariale annuelle du secteur privé en millier d'euros en 2012 / Nombre d'établissements du secteur privé actifs sur au moins un trimestre en 2012 [p. 29]
- Masse salariale annuelle moyenne par salarié du secteur privé en 2012 : Masse salariale annuelle du secteur privé en 2012 / Nombre de salariés du secteur privé déclarés au 31 décembre 2012 [p. 29]
- Taux d'emploi du secteur agricole au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois) : Nombre d'emploi du secteur agricole au 31 décembre 2012 / Nombre d'emplois au RP 2010\*100 [p. 30]
- Taux d'employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois) : Nombre d'établissements employeurs de main-d'œuvre du secteur agricole au 31 décembre 2012 / Nombre d'emplois au RP 2010\*100 [p. 30]
- Taux d'exploitants indépendants du secteur agricole au 31 décembre 2012 (pour 100 emplois) : Nombre d'exploitants indépendants du secteur agricole au 31 décembre 2012 / Nombre d'emplois au RP 2010\*100 [p. 31]
- Masse salariale annuelle par ETP du secteur agricole en 2012 : Masse salariale annuelle du secteur agricole en 2012 / Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) du secteur agricole en 2012 [p. 31]

- Taux de femmes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 (pour 100 femmes actives) : Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 / Nombre de femmes actives de 15 ans ou plus au RP 2010\*100 [p. 32]
- Taux de jeunes de moins de 25 ans DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 (pour 100 jeunes actifs de 15-24 ans) : Nombre de jeunes de moins de 25 ans DEFM catégorie A au 31 décembre 2012 / Nombre d'actifs de 15-24 ans au RP 2010\*100 [p. 32]
- Taux de DEFM de 50 ans ou plus de catégorie A au 31 décembre 2012 (pour 100 actifs de 50 ans ou plus) : Nombre de DEFM de 50 ans ou plus de catégorie A au 31 décembre 2012 / Nombre d'actifs de 50 ans ou plus au RP 2010\*100 [p. 33]
- Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31 décembre 2012 : Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31 décembre 2012 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2012\*100 [p. 33]
- Part d'agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs ou cadres DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 (parmi les DEFM de catégorie A) : Nombre d'agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs ou cadres DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2012\*100 [p. 34]
- Part de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans pas ou peu diplômés au 31 décembre 2012 (parmi les DEFM de catégorie A de moins de 25 ans) : Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans pas ou peu diplômés au 31 décembre 2012 / Nombre de DEFM de catégorie A de moins de 25 ans au 31 décembre 2012\*100 [p. 34]
- Revenus nets imposables moyens annuels par foyer fiscal en 2010 : Revenus annuels nets imposables de l'ensemble des foyers fiscaux en 2010 / Nombre de foyers fiscaux en 2010 [p. 35]
- Part de foyers fiscaux non imposés sur le revenu en 2010 : Nombre de foyers fiscaux non imposés sur le revenu en 2010 / Nombre de foyers fiscaux en 2010\*100 [p. 35]

### C) Prestations sociales

Les allocataires comptabilisés dans les indicateurs suivants sont ceux de la Caf et de la MSA

- Taux d'allocataires au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 39]
- Taux d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2011 (pour 100 habitants de 20-59 ans) : Nombre d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2011 / Nombre de personnes de 20-59 ans au RP 2010\*100 [p. 40]
- Part d'allocataires de l'AAH ne vivant pas en couple au 31 décembre 2011 : Nombre d'allocataires de l'AAH ne vivant pas en couple au 31 décembre 2011 / Nombre d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2011\*100 [p. 41]
- Part d'allocataires de l'AAH de 20-39 ans au 31 décembre 2011 : Nombre d'allocataires de l'AAH de 20-39 ans au 31 décembre 2011 / Nombre d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2011\*100 [p. 41]
- Taux d'allocataires de l'AEEH au 31 décembre 2011 (pour 100 habitants de moins de 20 ans) : Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31 décembre 2011 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2010\*100 [p. 42]
- Taux d'allocataires du RSA au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires du RSA au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 43]
- Taux d'allocataires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 44]
- Taux d'allocataires du RSA activité seul au 31 décembre 2011 (pour 100 ménages) : Nombre d'allocataires du RSA activité seul au 31 décembre 2011 / Nombre de ménages au RP 2010\*100 [p. 44]
- Taux d'allocataires du RSA majoré au 31 décembre 2011 (pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans) : Nombre d'allocataires du RSA majoré au 31 décembre 2011 / Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2010\*100 [p. 45]
- Part d'allocataires dépendant des prestations sociales pour 100 % de leur revenu au 31 décembre 2011 : Nombre d'allocataires dont les prestations sociales comptent pour 100 % de leur revenu au 31 décembre 2011 / Nombre d'allocataires dont la part des prestations dans le revenu est connue au 31 décembre 2011\*100 [p. 46]

### D) Enfance et familles

- Part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2010 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2010\*100 [p. 49]
- Taux d'accroissement annuel moyen de la part des familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans entre 1999 et 2010 : ((Part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2010 / Part de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 1999)<sup>(1/10,821-1)</sup>\*100 [p. 49] <sup>1</sup> Nombre d'années séparent les deux RP.
- Taux de fécondité des femmes de 12-17 ans en 2007-2011 (pour 1 000 femmes de 12-17 ans) : Nombre de naissances vivantes de femmes de 12-17 ans en 2007-2011 / (Nombre de femmes de 12-17 ans estimé au 1<sup>er</sup> juillet 2007 + Nombre de femmes de 12-17 ans estimé au 1<sup>er</sup> juillet 2008 + 3\*Nombre de femmes âgées de 12-17 ans au RP 2009)\*1 000 [p. 50]
- Part de femmes ayant accouché hors de leur département en 2007-2011 : Nombre de naissances vivantes ayant eu lieu hors du département de domicile de la mère en 2007-2011 / Nombre de naissances vivantes en 2007-2011\*100 [p. 50]
- Part de mères allaitant à la naissance en 2007-2011 : Nombre de mères allaitant à la naissance en 2007-2011 / Nombre de naissances en 2007-2011\*100 [p. 51]
- Part de naissances d'enfants de faible poids (<2 500 g) en 2007-2011 : Nombre de naissances d'enfants pesant moins de 2 500 grammes en 2007-2011 / Nombre de naissances en 2007-2011\*100 [p. 51]
- Taux d'allocataires avec au moins un enfant au 31 décembre 2011 (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) : Nombre d'allocataires de la Caf avec au moins un enfant au 31 décembre 2011 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2010\*100 [p. 52]
- Part d'allocataires avec un enfant au 31 décembre 2011 (pour 100 allocataires avec au moins un enfant) : Nombre d'allocataires de la Caf avec un enfant au 31 décembre 2011 / Nombre d'allocataires de la Caf avec au moins un enfant au 31 décembre 2011\*100 [p. 52]

- Part d'allocataires avec deux enfants au 31 décembre 2011 (pour 100 allocataires avec au moins un enfant) : Nombre d'allocataires de la Caf avec deux enfants au 31 décembre 2011 / Nombre d'allocataires de la Caf avec au moins un enfant au 31 décembre 2011\*100 [p. 53]
- Part d'allocataires avec trois enfants ou plus au 31 décembre 2011 (pour 100 allocataires avec au moins un enfant) : Nombre d'allocataires de la Caf avec trois enfants ou plus au 31 décembre 2011 / Nombre d'allocataires de la Caf avec au moins un enfant au 31 décembre 2011\*100 [p. 53]
- Part de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2011 : Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2011 / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues au 31 décembre 2011\*100 [p. 54].
- Part de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2011 : Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2011 / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues au 31 décembre 2011\*100 [p. 54]
- Taux d'allocataires de la Paje au 31 décembre 2011 (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) : Nombre d'allocataires de la Caf et de la MSA percevant la Paje au 31 décembre 2011 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2010\*100 [p. 55]
- Taux d'allocataires de l'ASF au 31 décembre 2011 (pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans) : Nombre d'allocataires de la Caf et de la MSA percevant l'ASF au 31 décembre 2011 / Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2010\*100 [p. 56]

## E) Personnes âgées

- Part des personnes de 75 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2010 / Population totale au RP 2010\*100 [p. 59]
- Taux d'accroissement annuel moyen du nombre de personnes de 75 ans ou plus entre 1999 et 2010 : ((Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2010 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus<sup>1</sup> au RP 1999)<sup>(1/10,822)</sup>-1)\*100 [p. 59] <sup>1</sup> Plus proche de la population des 75 ans ou plus au RP 2010. <sup>2</sup> Nombre d'années séparent les deux RP.
- Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (parmi l'ensemble des personnes de 75 ans ou plus) : Nombre de ménages composés d'une seule personne de 75 ans ou plus au RP 2010 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2010\*100 [p. 60]
- Taux d'accroissement annuel moyen du nombre de personnes de 75 ans ou plus vivant seules à domicile entre 1999 et 2010 : ((Nombre de ménages composés d'une seule personne de 75 ans ou plus au RP 2010 / Nombre de ménages composés d'une seule personne de 75 ans ou plus au RP 1999)<sup>(1/10,821)</sup>-1)\*100 [p. 60] <sup>1</sup> Nombre d'années séparent les deux RP.
- Part de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus en 2012 (parmi l'ensemble des pensions vieillesse) : Nombre de pensions vieillesse versées à des personnes de 75 ans ou plus en 2012 / Nombre total de pensions vieillesse versées en 2012\*100 [p. 61]
- Part de pensions de réversion en droit dérivé seul<sup>1</sup> versées en 2012 (parmi l'ensemble des pensions vieillesse) : Nombre de pensions de réversion en droit dérivé seul versées en 2012 / Nombre total de pensions vieillesse versées en 2012\*100 [p. 62] <sup>1</sup> Dans les précédentes éditions du Cir, l'indicateur portait sur l'ensemble des pensions de réversion, en droit dérivé seul ou en droit dérivé avec un droit direct.
- Montant moyen mensuel des pensions vieillesse versées en 2012 : Montant mensuel des pensions vieillesse versées en euros en 2012 / Nombre de pensions vieillesse versées en 2012 [p. 62]
- Taux de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31 décembre 2012 (pour 100 personnes de 65 ans ou plus) : Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31 décembre 2012 / Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2010\*100 [p. 63]
- Taux de bénéficiaires d'un plan d'actions personnalisé au 31 décembre 2012 (pour 100 personnes de 65 ans ou plus) : Nombre de bénéficiaires d'un plan d'actions personnalisé au 31 décembre 2012 / Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2010\*100 [p. 64]

## F) Autour des soins

Les consommateurs comptabilisés dans les indicateurs suivants sont ceux du régime général, de la MSA et du RSI.

- Part de consommateurs dans la population en 2012 (hors sections mutualistes) : Nombre de consommateurs en 2012 / Population totale au RP 2010\*100 [p. 67]
- Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de généralistes par consommant en 2012 : Montant des dépenses remboursables de consultations de généralistes en 2012 / Nombre de consommateurs en 2012\*100 [p. 68]
- Montant moyen des dépenses remboursables de visites de généralistes par consommant en 2012 : Montant des dépenses remboursables de visites de généralistes en 2012 / Nombre de consommateurs en 2012\*100 [p. 68]
- Montant moyen des dépenses remboursables de consultations de spécialistes par consommant en 2012 : Montant des dépenses remboursables de consultations de spécialistes en 2012 / Nombre de consommateurs en 2012\*100 [p. 69]
- Montant moyen des dépenses remboursables de transport par consommant en 2012 : Montant des dépenses remboursables de transport en 2012 / Nombre de consommateurs en 2012\*100 [p. 69]
- Montant moyen des dépenses remboursables d'actes dentaires par consommant en 2012 : Montant des dépenses remboursables d'actes dentaires en 2012 / Nombre de consommateurs en 2012\*100 [p. 70]
- Taux de bénéficiaires de la CMU de base au 31 décembre 2012 (pour 100 habitants) : Nombre de bénéficiaires de la CMU de base au 31 décembre 2012 / Population totale au RP 2010\*100 [p. 71]
- Taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire au 31 décembre 2012 (pour 100 habitants) : Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire (hors RSI) au 31 décembre 2012 / Population totale au RP 2010\*100 [p. 71]
- Densité de généralistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (pour 10 000 habitants) : Nombre de médecins généralistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 / Population au RP 2010\*10 000 [p. 72]
- Densité de spécialistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (pour 10 000 habitants) : Nombre de médecins spécialistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 / Population au RP 2010\*10 000 [p. 72]
- Densité de chirurgiens-dentistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (pour 10 000 habitants) : Nombre de chirurgiens-dentistes libéraux et mixtes au 1<sup>er</sup> janvier 2013 / Population au RP 2010\*10 000 [p. 73]
- Densité d'officines pharmaceutiques au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour 10 000 habitants) : Nombre d'officines pharmaceutiques au 1<sup>er</sup> janvier 2011 / Population au RP 2010\*10 000 [p. 73]
- Densité d'auxiliaires médicaux libéraux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour 10 000 habitants) : Nombre d'infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes libéraux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 / Population au RP 2010\*10 000 [p. 74]

- **Densité d'infirmiers libéraux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour 10 000 habitants)** : Nombre d'infirmiers libéraux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 / Population au RP 2010\*10 000 [p. 74]
- **Part de femmes de 50-74 ans dépistées du cancer du sein en 2011-2012 dans le cadre du dépistage organisé** : Nombre de femmes de 50-74 ans dépistées du cancer du sein dans le cadre du dépistage organisé en 2011-2012 / Nombre de femmes de 50-74 ans au RP 2010\*100 [p. 75]
- **Part de femmes de 50-74 ans qui ont effectué une mammographie en 2011-2012 (en dépistage organisé ou individuel)** : Nombre de femmes de 50-74 ans ayant effectué une mammographie en dépistage organisé ou en dépistage individuel en 2011-2012 / Nombre de femmes de 50-74 ans au RP 2010\*100 [p. 75]
- **Part de personnes de 50-74 ans dépistées du cancer colorectal en 2011-2012 dans le cadre du dépistage organisé** : Nombre de personnes de 50-74 ans dépistées du cancer du colorectal dans le cadre du dépistage organisé en 2011-2012 / (Nombre de personnes de 50-74 ans au RP 2010 - Nombre de personnes exclues pour raisons médicales en 2011-2012)\*100 [p. 76]

## G) Autour de la santé

Les indicateurs présentés dans ce chapitre sont issus des données d'ALD en provenance de l'Assurance maladie (régime général, régime agricole, régime social des indépendants) et des données de mortalité en provenance du service des causes épidémiologiques de décès (CépiDc) de l'Inserm. Les taux calculés à partir de ces données ont été standardisés sur l'âge et le sexe. En effet, un taux brut, qui est le rapport entre un nombre de cas et la population d'un territoire donné, ne prend pas en compte certains facteurs comme la structure d'âge et de sexe de la population. Il n'est donc pas pertinent, de façon générale, de comparer des taux bruts de territoires qui ont des structures par âge ou par sexe différentes. Aussi, les indicateurs de mortalité et de nouvelles admissions en ALD présentés dans ce document (et dont le descriptif figure ci-dessous) ont été standardisés sur l'âge et le sexe à partir de la population de la France entière au recensement de 2006. Compte-tenu des données disponibles, les tranches d'âges utilisées pour effectuer la standardisation varient légèrement entre les données de mortalité et celles d'ALD. Pour, les premières les tranches d'âges considérées sont les suivantes : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, etc., jusqu'à 90 ans ou plus, soit un total de 20 classes d'âges. Pour celles d'admission en ALD, les tranches d'âges considérées pour effectuer la standardisation sont les suivantes : 0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, etc., jusqu'à 90 ans ou plus, soit un total de 19 classes d'âges.

La population utilisée pour le calcul des taux par âge et sexe de chaque EPCI est une population qui a été estimée aux 1<sup>ers</sup> juillet de chaque année. Ces estimations ont été réalisées à partir des données de population des recensements de 1990, 1999, 2006, 2007, 2008 et 2009, des données de naissances vivantes, des décès de moins de 1 an survenus une année donnée « a » parmi les personnes qui sont nées cette même année « a » et des quotients de mortalité (France hexagonale). Elles ont ensuite été redressées. Pour ce faire, les données ont été agrégées par département afin de calculer un coefficient de redressement à partir des estimations définitives de l'Insee fournies chaque année par département, âge et sexe.

Remarque : les données de mortalité portant sur les années avant 2000 sont codées à partir de la 9<sup>e</sup> révision de la Classification internationale des maladies (Cim 9) et, depuis 2000, elles le sont à partir de la 10<sup>e</sup> révision. Aussi, pour pouvoir effectuer les graphiques d'évolutions, les données codées en Cim 10 ont été transformées en Cim 9.

Afin d'affirmer l'existence d'une sous-mortalité ou d'une surmortalité significative dans les EPCI, les départements ou la région par rapport à la France hexagonale, des tests de significativité ont été réalisés. Le test, qui consiste à comparer deux taux standardisés, est fondé sur la loi normale. La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique par exemple que certains territoires peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres territoires qui enregistrent pourtant un test significatif.

- **Part de bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2012 (parmi l'ensemble des consommateurs)** : Nombre de bénéficiaires de l'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée en 2012 / Nombre de consommateurs en 2012\*100 [p. 79]
- **Taux standardisé de mortalité générale en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)** : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès et tous âges [p. 80]
- **Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)** : taux standardisé de nouvelles admissions en ALD toutes pathologies et tous âges [p. 81]
- **Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2005-2010 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)** : taux standardisé de mortalité toutes causes de décès chez les personnes de moins de 65 ans [p. 82]
- **Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD chez les moins de 65 ans en 2005-2010 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)** : taux standardisé de nouvelles admissions en ALD toutes pathologies chez les personnes de moins de 65 ans [p. 83]
- **Taux standardisé de mortalité par cancers en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)** : taux standardisé de mortalité par cancers et tous âges. Les décès par cancers correspondent à ceux dont le diagnostic initial est codé ainsi : codes Cim 9 : 140-208 ; codes Cim 10 : C00-C97. [p. 84]
- **Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)** : taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour cancers et tous âges. Les ALD pour cancers correspondent au code ALD n°30 et aux codes Cim 10 C00 à C97. [p. 85]
- **Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)** : taux standardisé de mortalité tous âges. Les décès par maladies cardio-vasculaires correspondent à ceux dont le diagnostic initial est codé ainsi : codes Cim 9 : 390-459 ; codes Cim 10 : I00-I99. [p. 86]
- **Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour maladies cardio-vasculaires en 2005-2010 (pour 100 000 habitants)** : taux standardisé de nouvelles admissions en ALD pour maladies cardio-vasculaires et tous âges. Les ALD pour maladies de l'appareil circulatoire correspondent aux codes ALD n°1, 3, 5, 12 et 13 (voir p. 78). [p. 87]

## H) Autres indicateurs - autres découpages

- **Taux de chômage par zone d'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2013 (pour 100 actifs)** : Nombre de chômeurs estimés en données corrigées des variations saisonnières au 2<sup>e</sup> trimestre 2013 / Population active estimée au lieu de résidence au 2<sup>e</sup> trimestre 2013\*100 [p. 96]
- **Part de réussite au CAP pour la session 2012** : Nombre d'admis au CAP pour la session de 2012 / Nombre de présentés au CAP pour la session de 2012\*100 [p. 98]
- **Part de réussite au BEP pour la session 2012** : Nombre d'admis au BEP pour la session de 2012 / Nombre de présentés au BEP pour la session de 2012\*100 [p. 98]
- **Part de réussite au baccalauréat toutes filières pour la session 2012** : Nombre d'admis au baccalauréat toutes filières pour la session de 2012 / Nombre de présentés au baccalauréat toutes filières pour la session de 2012\*100 [p. 99]
- **Part de réussite au BTS pour la session 2012** : Nombre d'admis au BTS pour la session de 2012 / Nombre de présentés au BTS pour la session de 2012\*100 [p. 99]

- Part de réussite au baccalauréat général pour la session 2012 : Nombre d'admis au baccalauréat général pour la session de 2012 / Nombre de présentés au baccalauréat général pour la session de 2012\*100 [p. 100]
- Part de réussite au baccalauréat technologique pour la session 2012 : Nombre d'admis au baccalauréat technologique pour la session de 2012 / Nombre de présentés au baccalauréat technologique pour la session de 2012\*100 [p. 100]
- Part de réussite au baccalauréat professionnel pour la session 2012 : Nombre d'admis au baccalauréat professionnel pour la session de 2012 / Nombre de présentés au baccalauréat professionnel pour la session de 2012\*100 [p. 101]
- Part des élèves scolarisés en Segpa en premier cycle du second degré à la rentrée 2012 : Nombre d'élèves scolarisés en Segpa en premier cycle du second degré à la rentrée 2012 / Nombre d'élèves scolarisés en premier cycle du second degré à la rentrée 2012\*100 [p. 102]
- Part d'élèves scolarisés en collège dont le chef de famille appartient à l'une des PCS (y compris PCS non précisées) suivantes à la rentrée 2012 : *ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle* : Nombre d'élèves scolarisés en collège à la rentrée 2012 dont le chef de famille appartient à l'une des PCS listées ci-dessus / Nombre d'élèves scolarisés en collège à la rentrée 2012\*100 [p. 102]
- Taux d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré à la rentrée 2012 (pour 1 000 habitants de 3-11 ans) : Nombre d'élèves en situation de handicap ou porteurs de maladies invalidantes scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré à la rentrée 2012 / Nombre d'habitants de 3-11 ans au RP 2010 \* 1 000 [p. 103]
- Part d'enfants en situation de handicap scolarisés en classe collective dans le premier degré (Clis) à la rentrée 2012 : Nombre d'élèves en situation de handicap ou porteurs de maladies invalidantes scolarisés en Clis dans le premier degré à la rentrée 2012 / Nombre d'élèves en situation de handicap ou porteurs de maladies invalidantes scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré à la rentrée 2012\* 100 [p. 103]
- Taux d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans le second degré à la rentrée 2012 (pour 1 000 habitants de 12-20 ans) : Nombre d'élèves en situation de handicap ou porteurs de maladies invalidantes scolarisés en milieu ordinaire dans le second degré à la rentrée 2012 / Nombre de personnes de 12-20 ans au RP 2010 \* 1 000 [p. 104]
- Taux d'élèves en situation de handicap scolarisés en établissement hospitalier ou médico-social à la rentrée 2012 (pour 1 000 habitants de 3-20 ans) : Nombre d'élèves scolarisés en unité d'enseignement dans un établissement hospitalier ou médico-social à la rentrée 2012 / Nombre de personnes de 3-20 ans au RP 2010 \* 1 000 [p. 104]



# Correspondances et cartographies

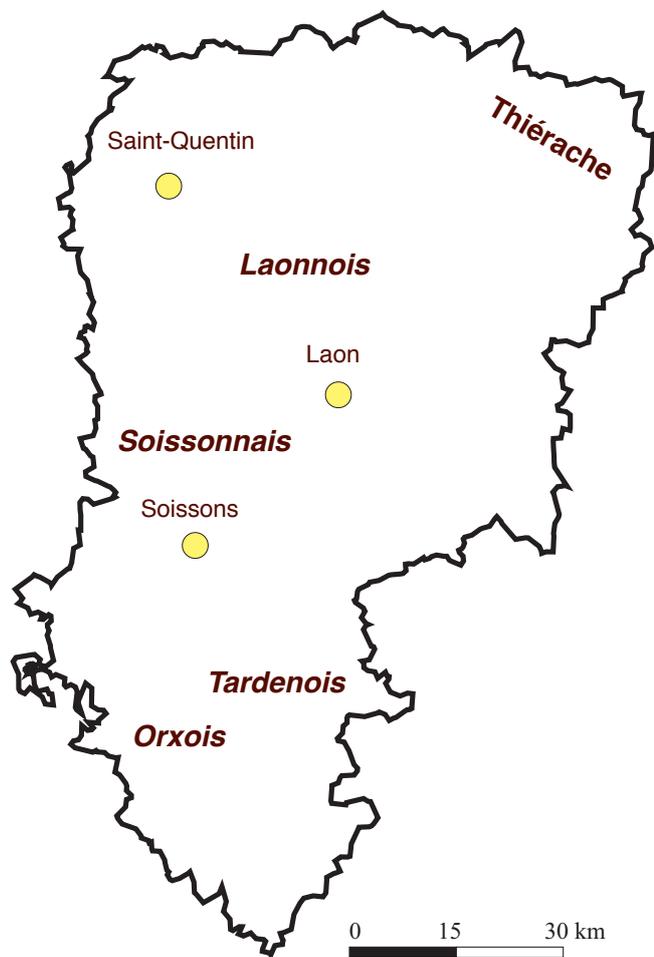
*La* Picardie peut être représentée selon différents découpages faisant intervenir différents territoires. Le plus petit d'entre eux est la commune (sans tenir compte de l'Iris). La Picardie en compte 2 291 au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dont 816 dans le département de l'Aisne, 693 dans l'Oise et 782 dans la Somme. Le parti pris de ce document est d'avoir utilisé le découpage géographique en établissement public de coopération intercommunale (EPCI), groupements de communes décidant de s'unir pour développer un certain nombre de compétences en commun, comme les transports en commun ou l'aménagement du territoire. Ce choix s'explique par une volonté d'analyser les données sociales et de santé sur des territoires ayant un réel impact en matière de décisions politiques.

Les EPCI sont au nombre de 86 dont 28 dans le département de l'Aisne, 28 dans l'Oise, 29 dans la Somme et 1 sur les départements de la Somme et de l'Aisne (CC Pays Hamois). Les tableaux des pages suivantes permettent de lister les EPCI de ces départements. La carte de la p. 117 donne le repérage géographique de ces EPCI permettant de faciliter la lecture des cartes.

Il existe d'autres unités géographiques dans ce document. La partie « Annexes » regroupe également des données présentées sous forme de carte sous les unités géographiques des bassins d'éducation et de formation pour les indicateurs traitant de la réussite aux examens et de la scolarisation des enfants en situation de handicap et des zones d'emploi pour le taux de chômage. Ces deux découpages comprennent moins d'unités géographiques que les EPCI (9 bassins d'éducation et de formation et 13 zones d'emploi).

# Les EPCI de l'Aisne

N°	Nom de l'EPCI
2202001	CC Charly-sur-Marne
2202002	CC Condé-en-Brie
2202003	CC Portes de la Thiérache
2202004	CC Canton de Saint-Simon
2202005	CC Canton d'Oulchy-le-Château
2202006	CC Champagne Picarde
2202007	CC Chemin des Dames



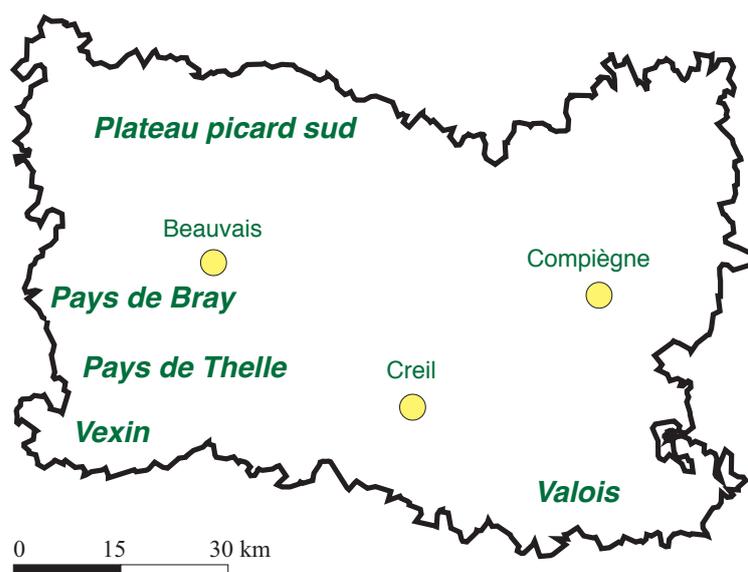
Géo FLA, © IGN Paris 2013, reproduction interdite

## Brie

2202008	CA Saint-Quentin	2202019	CA Soissonnais
2202009	CC Vallée de l'Oise	2202020	CC Tardenois
2202010	CC Laonnois	2202021	CC Thiérache du Centre
2202011	CC Ourcq et Clignon	2202022	CC Thiérache d'Aumale
2202012	CC Pays de la Serre	2202023	Secteur CC Val de l'Ailette
2202013	CC Villes d'Oyse	2202024	CC Val de l'Aisne
2202014	CC Pays de la Vallée de l'Aisne	2202025	CC Val d'Origny
2202015	CC Pays des Trois Rivières	2202026	CC Vallons d'Anizy
2202016	CC Pays du Vermandois	2202027	CC Chauny Tergnier
2202017	CC Région de Guise	2202028	CC Villers-Cotterêts-Forêt-de-Retz
2202018	CC Région de Château-Thierry		

## Les EPCI de l'Oise

N°	Nom de l'EPCI
6	Secteur Sud Senlis
2260001	CC Aire Cantilienne
2260002	CC Basse Automne
2260003	CC des Deux Vallées
2260004	CC Pays d'Oise et d'Halatte
2260005	CA du Beauvaisis
2260006	Secteur CC Pays de Bray

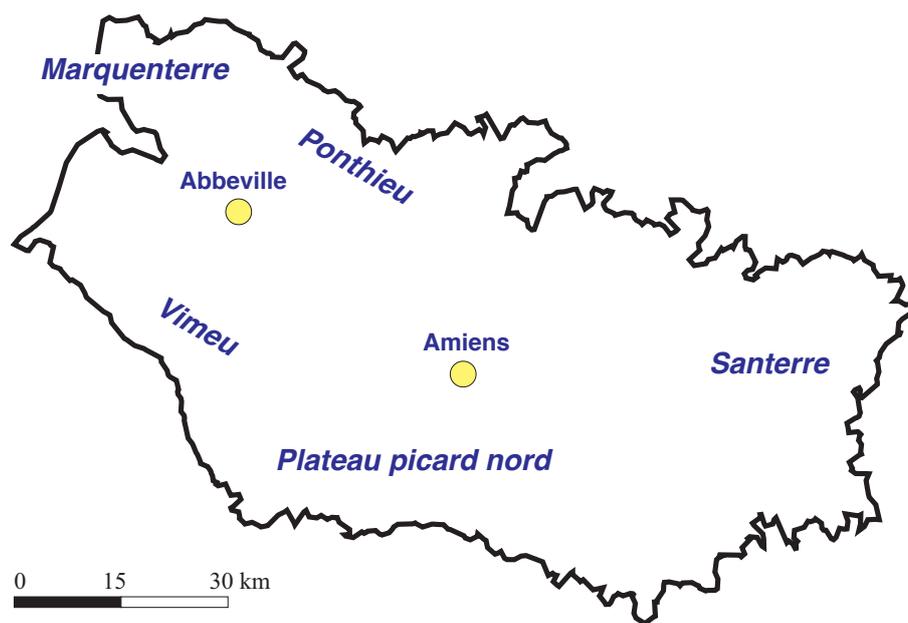


Géo FLA, © IGN Paris 2013, reproduction interdite

2260007	CC du Pays Noyonnais	2260019	CC Clermontois
2260008	CC Pays des Sources	2260020	CC Vexin-Thelle
2260009	CC Pays de Thelle	2260021	CC Plateau Picard
2260010	CC Pays de Valois	2260022	CA Creilloise
2260011	CC Plaine d'Estrées	2260024	CC Liancourtois
2260012	CC Rurales du Beauvaisis	2260025	Secteur CA de Compiègne
2260014	CC Crèvecœur	2260027	CC Pierre-Sud-Oise
2260015	CC Picardie Verte	2260028	CC La Ruraloise
2260016	CC Vallées Brèche et Noye	226002610	CC des Trois Forêts
2260017	CC Canton d'Attichy	226002611	CC Cœur Sud Oise
2260018	CC Sablons		

## Les EPCI de la Somme

N°	Nom de l'EPCI
2280002	CC de Haute-Picardie
2280003	CC Val de Somme
2280004	CC de la Baie de Somme Sud
2280005	CC de la Région d'Hallencourt
2280006	CC de Nouvion-en-Ponthieu
2280007	CC du Canton de Conty
2280008	CC Avre, Luce et Moreuil
2280009	CC Région de Oisemont

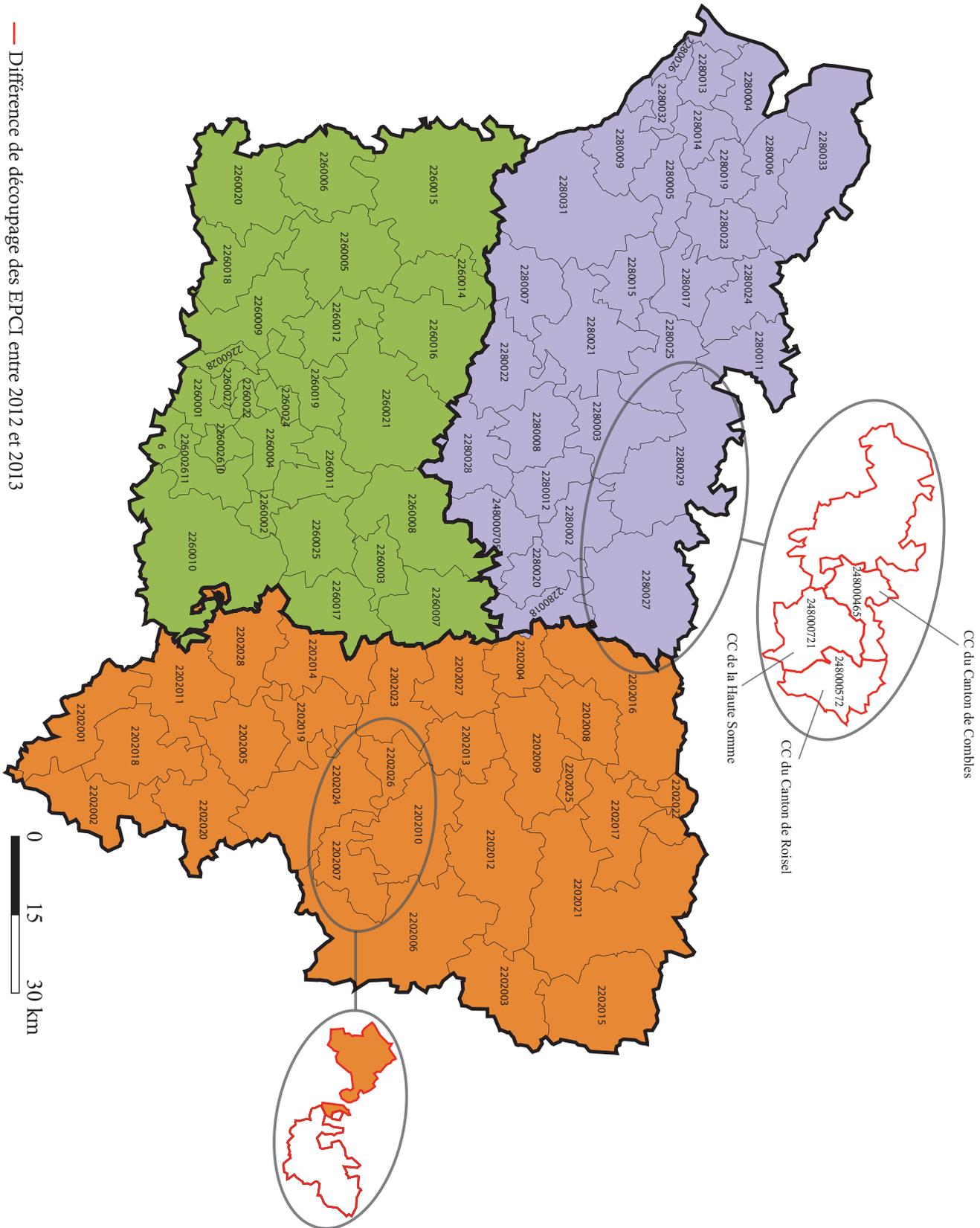


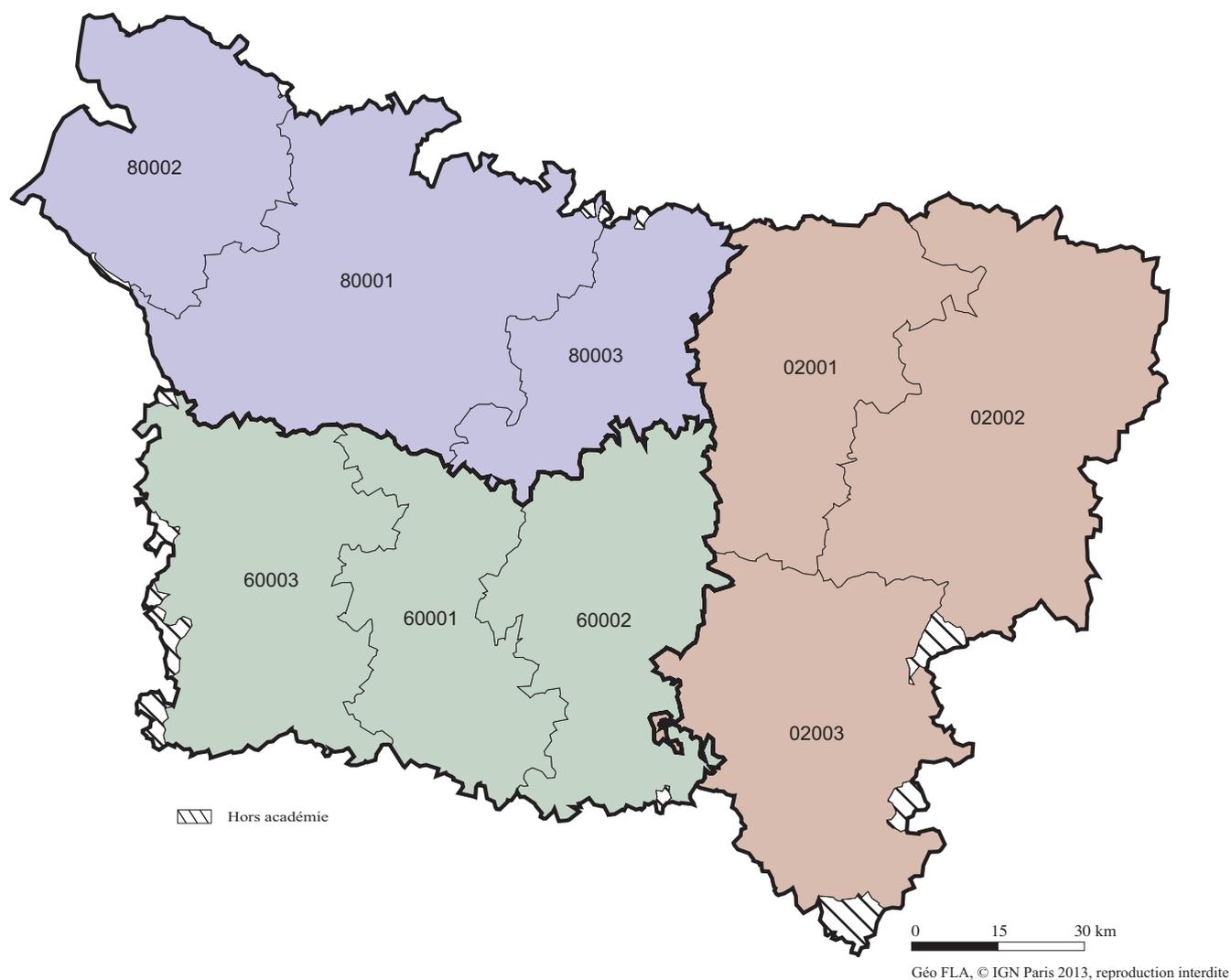
Géo FLA, © IGN Paris 2013, reproduction interdite

2280011	CC du Doullennais
2280012	CC du Santerre
2280013	CC Vimeu Industriel
2280014	CC Vimeu Vert
2280015	CC Ouest Amiens
2280017	CC Val de Nièvre et Environs
2280018	CC Pays Hamois <sup>1</sup>
2280019	CC de l'Abbeillois
2280020	CC Pays Neslois
2280021	CA Amiens Métropole
2280022	CC Val de Noye
2280023	CC du Haut Clocher
2280024	CC du Bernavillois
2280025	CC Bocage Hallue
2280026	Secteur CC Bresle Maritime
2280027	CC de la Haute Somme
2280028	CC du Canton de Montdidier
2280029	CC du Pays du Coquelicot
2280031	CC Sud Ouest Amiénois
2280032	Secteur Vimeu Sud
2280033	Secteur CC Authie Maye
248000705	CC du Grand Roye

<sup>1</sup> certaines des communes de cet EPCI sont axonaises.

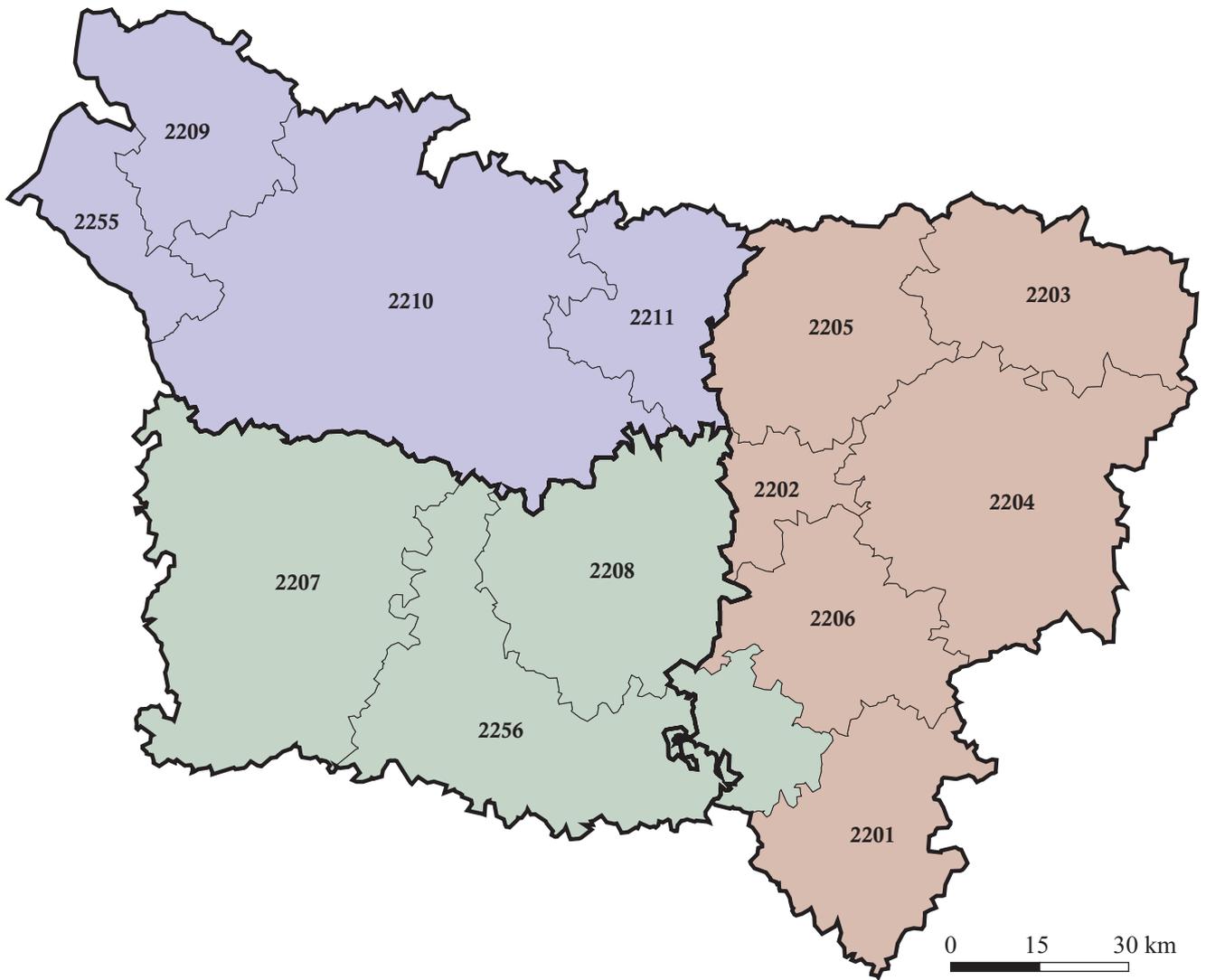
# Cartographie des EPCI





N°	Nom du bassin d'éducation et de formation
----	---

02001	Saint-Quentin - Chauny
02002	Laon - Hirson
02003	Sud-Aisne
60001	Oise Centrale
60002	Oise Orientale
60003	Oise Occidentale
80001	Amiens
80002	Picardie Maritime
80003	Santerre-Somme



Géo FLA, © IGN Paris 2013, reproduction interdite

N°	Nom de la zone d'emploi
2201	Château-Thierry
2202	Tergnier
2203	Thiérache
2204	Laon
2205	Saint-Quentin
2206	Soissons
2207	Beauvais
2208	Compiègne
2209	Abbeville
2210	Amiens
2211	Péronne
2255	Vallée de la Bresle - Vimeu (partie picarde)
2256	Roissy - Sud Picardie (partie picarde)



# Allocations, aides et attribution

*En* France, les principales allocations et prestations sociales concernent l'enfance et la famille, le logement, la solidarité et l'insertion. Certaines d'entre elles sont soumises à des conditions de revenus. Toutes ne font pas l'objet d'un traitement de données dans ce document. Les pages suivantes permettent d'avoir les principales informations, notamment autour des conditions d'attribution et des aides développées dans cet ouvrage. La couverture maladie universelle (CMU) autorise la population à une affiliation au régime général ou fournit une couverture complémentaire. La grille Aggir (Autonomie gérontologique, groupe iso-ressources) permet de constituer des groupes iso-ressources : variables discriminantes, variables illustratives et caractéristiques des groupes sont explicitées p. 58. C'est à partir de la détermination du Gir qu'est fixé le montant de l'aide personnalisée d'autonomie (Apa) tant à domicile qu'en établissement.

## Conditions d'attribution des allocations et des aides

**Allocation aux adultes handicapés (AAH, loi du 30/06/1975) :** elle est attribuée aux personnes âgées de plus de 20 ans (16 ans à condition de ne plus être considéré comme personne à charge) et atteintes d'incapacité d'au moins 80 % ou de 50 % à 79 % en cas d'impossibilité de travailler depuis au moins 1 an. Le versement de l'AAH prend fin à partir de l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. À cet âge, le basculement se fait vers le régime de retraite pour inaptitude. En cas d'incapacité d'au moins 80 %, une AAH différentielle, c'est-à-dire une allocation mensuelle réduite, peut être versée au-delà de l'âge minimum légal de départ à la retraite en complément d'une retraite inférieure au minimum vieillesse.

Les revenus ne doivent pas dépasser un plafond annuel de 9 482,16 € pour une personne seule et il ne faut pas bénéficier d'un avantage vieillesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident de travail supérieure au montant de l'AAH. Le montant maximum de l'AAH en septembre 2013 est de 790,18 € par mois. Depuis janvier 2011, le montant de l'AAH peut aussi varier en fonction des revenus d'activité professionnelle. Le complément de ressources et la majoration pour la vie autonome peuvent également être attribués sous certaines conditions.

**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH, loi du 11/02/2005) :** elle est attribuée aux personnes ayant un enfant handicapé âgé de moins de 20 ans et présentant une incapacité permanente d'au moins 80 % ou entre 50 % et 79 % (si l'enfant fréquente un établissement d'enseignement adapté ou si son état exige le recours à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile). Elle remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES, loi du 30/06/1975) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le montant de l'AEEH est fixé à 129,21 € par mois et par enfant y ouvrant droit (montant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013) avec majoration possible sous certaines conditions.

**Le revenu de solidarité active (RSA, loi du 01/12/2008) :** il a remplacé le RMI, l'API et certaines aides forfaitaires temporaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est versé à des personnes sans emploi ou qui travaillent et dont les revenus sont limités. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le montant du RSA est égal à la différence entre le montant maximal du RSA (montant forfaitaire +62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le montant du RSA a augmenté de 1,75 %. Le RSA socle a de nouveau été augmenté le 1<sup>er</sup> septembre 2013 de 2 %. Pour une personne seule sans enfants à charge, le montant forfaitaire est de 492,90 € ; il est de 739,35 € pour un couple sans enfant.

**Allocation de soutien familial (ASF, loi du 22/12/1984) :** cette allocation est attribuée aux personnes élevant un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (décès, abandon). Elle s'élève à 90,40 € pour un enfant privé d'un de ses parents, et à 120,54 € si l'enfant est privé des deux parents.

**Aide au logement :** l'aide au logement s'adresse aux personnes payant un loyer ou remboursant un prêt pour une résidence principale si leurs ressources sont modestes. Elle est composée de trois prestations non cumulables : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS). L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

**Aide personnalisée au logement (APL, loi du 03/01/1977) :** elle est destinée à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État (fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort), soit accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un prêt d'accession sociale (PAS), un prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP) ou encore un prêt conventionné (PC) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans améliorations, l'agrandissement ou l'aménagement du logement.

**Allocation de logement à caractère familial (ALF, loi du 01/09/1948) :** elle concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ou qui forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

**Allocation de logement à caractère social (ALS, loi du 16/07/1971) :** elle s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF.

La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations. Elles se résument en quatre points :

- a) avoir une charge de logement (loyer, remboursement de prêt) ;
- b) le logement est la résidence principale du demandeur, de son conjoint ou d'une personne à charge ;
- c) les ressources n'excèdent pas certains plafonds ;
- d) les personnes de nationalité étrangère doivent justifier de la régularité de leur séjour.

Les critères sont nombreux, il est donc impossible de donner des montants ; néanmoins, les principaux critères sont le nombre d'enfants et autres personnes à charge, le lieu de résidence (trois zones en France), le montant du loyer ou de la mensualité de remboursement de prêts, les ressources du foyer.

**Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje, loi du 18/12/2003) :** mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2004, cette prestation remplace les prestations liées à la naissance et à la petite enfance. Elle a impacté le 31 décembre 2004 l'APJE, l'APE, l'Aged et l'Afeama. Elle comprend : la prime à la naissance ou l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde.

- La prime à la naissance ou l'adoption : elle est versée au cours du 7<sup>e</sup> mois de grossesse et se monte à 923,08 € ou autant de fois cette somme que d'enfants à naître (jumeaux, triplés ou plus). Pour les enfants adoptés ou accueillis en vue d'adoption, le montant de la prime est de 1 846,15 € (ou autant de fois cette somme que d'enfants adoptés ou accueillis simultanément).

Les revenus ne doivent pas dépasser un plafond qui diffère selon le nombre d'enfants : pour un enfant à charge, le montant est de 34 819 € pour un couple à un revenu et à 46 014 € pour un parent isolé ou un couple avec deux revenus.

- L'allocation de base : le montant de l'allocation de base est de 184,62 € par mois, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014. Elle est versée dès le mois de naissance de l'enfant jusqu'au mois précédant son troisième anniversaire. Elle est soumise aux mêmes conditions de ressources que la prime à la naissance.

- Le complément de libre choix d'activité :

En cas de cessation totale d'activité : 388,19 € sont versés par mois et 572,81 € si l'allocation de base n'est pas perçue.

En cas d'activité à temps partiel : 250,95 € sont versés par mois pour une durée de travail inférieure ou égale à un mi-temps et 435,57 € quand l'allocation de base n'est pas attribuée.

Pour une durée de travail comprise entre 50 % et 80 %, 144,77 € sont versés par mois et 329,38 € lorsque l'allocation de base n'est pas perçue.

- Le complément de libre choix du mode de garde :

Pour les enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, la Caf prend en charge une partie de la rémunération du salarié et les cotisations sociales (100 % pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, 50 % pour l'emploi d'une garde à domicile dans la limite de 458,18 € pour les enfants de moins de 3 ans et 229,09 € pour les enfants de 3 à 6 ans), sous conditions de ressources.

Une aide forfaitaire, variant selon les ressources, l'âge des enfants et le statut de la personne employée est également attribuée aux familles faisant appel à une association ou une entreprise habilitée qui emploie des assistantes maternelles agréées ou des gardes d'enfant à domicile.

**Pension de réversion :** le demandeur doit avoir la qualité de conjoint et, depuis 2009, au moins 55 ans.

Le droit à la pension de réversion est ouvert si, à la date de son décès ou de sa disparition, l'assuré est titulaire d'une pension ou d'une rente de vieillesse. S'il n'a pas demandé l'étude de ses droits, il doit justifier d'un trimestre d'assurance.

Les ressources personnelles du demandeur ne doivent pas dépasser le plafond fixé par référence au Smic pendant une période dite de référence. Les ressources à tenir en compte sont celles des trois mois civils précédant la date de la demande. Si elles dépassent le plafond autorisé, les ressources prise en considération sont celles des douze mois civils précédant la demande :

- 19 614,40 € de ressources annuelles pour personnes seules,
- 31 383,04 € bruts pour personnes en couple.

Le montant de la pension de réversion est en principe égal à 54 % de la pension principale dont aurait bénéficié l'assuré décédé ou disparu. Elle est majorée de 10 % si l'intéressé a eu ou élevé 3 enfants ; elle est majorée forfaitairement si le bénéficiaire a la charge d'un ou plusieurs enfants.

Si le défunt relevait uniquement du régime général, y totalisant au moins 60 trimestres, la retraite de réversion ne peut être inférieure à 283,58 € par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Couverture maladie universelle (CMU, loi du 27/07/1999) :** entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, ce dispositif comporte deux volets, la CMU de base et la CMU complémentaire.

- L'affiliation à l'assurance maladie sur critère de résidence ou CMU de base ; elle permet d'affilier toute personne résidant en France de façon stable et régulière depuis plus de trois mois au régime général de l'Assurance maladie (si elle n'a pas de droits ouverts à un autre titre d'un régime d'Assurance maladie, à titre professionnel, d'allocataire ou d'ayant droit d'un assuré).

Les personnes dont les ressources annuelles sont inférieures à 9 534 € par foyer pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014, les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle et les bénéficiaires de la CMU complémentaire ne paient pas de cotisation annuelle. En revanche, les autres allocataires s'acquittent d'une cotisation annuelle de 8 % sur le montant supérieur au seuil cité.

- La CMU complémentaire : elle permet à toute personne, résidant régulièrement en France et de façon ininterrompue depuis plus de trois mois, de bénéficier d'une protection complémentaire gratuite et renouvelable (sous conditions de ressources fixées par décret).

Le plafond des ressources concerne les douze mois précédant la demande et varie selon la composition du foyer. Le foyer CMU se compose du demandeur, son conjoint, les enfants de moins de 25 ans sous certaines conditions.

**Allocation personnalisée d'autonomie (Apa, lois du 20/07/2001 et du 1/04/2003) :** mise en place pour une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées pour les gestes de la vie quotidienne de la vie courante, elle est ouverte aux personnes âgées de minimum 60 ans, en situation de perte d'autonomie nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie.

L'ouverture des droits n'est pas soumise aux ressources, une participation financière reste toutefois à la charge des bénéficiaires (dès que les ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement).

En juin 2013, le montant mensuel maximal de l'Apa est de 1 304,84 € pour un GIR 1, 1 118,43 € pour un GIR 2, 838,82 € pour un GIR 3 et 559,22 € pour un GIR 4 (cf. grille Aggir p. 58).

**Aide ménagère à domicile :** elle est accordée aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou d'au moins 60 ans si reconnues inaptes au travail), ne bénéficiant pas de l'Apa, ayant besoin d'une aide matérielle en raison de leur état de santé pour accomplir les travaux domestiques de première nécessité pour permettre un maintien au domicile ou dans un foyer logement. L'aide ménagère à domicile est prise en charge par l'Aide sociale (si les ressources mensuelles sont inférieures à 787,26 € pour une personne seule et 1 222,27 € pour un ménage au 1<sup>er</sup> avril 2013) ou partiellement par la caisse de retraite si les montants sont supérieurs.

# Glossaire de A à F

**AAH** : Allocation aux adultes handicapés  
**Acoss** : Agence centrale des organismes de sécurité sociale  
**Adécaso** : Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise  
**Adema 80** : Association pour le dépistage des maladies dans la Somme  
**AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé  
**AES** : Allocation d'éducation spéciale  
**Afeama** : Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée  
**Aged** : Allocation de garde d'enfant à domicile  
**Aggir** : Autonomie gérontologique, groupe iso-ressources  
**Aisne Préventis** : Association de dépistage organisé des cancers dans le département de l'Aisne  
**ALD** : Affection de longue durée  
**ALF** : Allocation de logement à caractère familial  
**ALS** : Allocation de logement à caractère social  
**Apa** : Allocation personnalisée d'autonomie  
**APE** : Allocation parentale d'éducation  
**API** : Allocation parent isolé  
**APJE** : Allocation pour jeune enfant  
**APL** : Aide personnalisée au logement  
**ARS** : Agence régionale de santé  
**ASF** : Allocation de soutien familial  
**Asip** : Agence des systèmes d'information partagés  
**BEF** : Bassin d'éducation et de formation  
**BEP** : Brevet d'études professionnelles  
**BIT** : Bureau international du travail  
**BPE** : Base permanente des équipements  
**BTS** : Brevet de technicien supérieur  
**Caf** : Caisse d'allocations familiales  
**CA** : Communauté d'agglomération  
**CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle  
**Carsat** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail  
**CC** : Communauté de communes  
**CCMSA** : Caisse centrale de mutualité sociale agricole  
**CDI** : Contrat à durée indéterminée  
**CEP** : Certificat d'études primaires  
**CépiDc** : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (Inserm)  
**Cim** : Classification internationale des maladies  
**Cir** : Croisement d'informations régionalisées  
**Clis** : Classe d'intégration scolaire  
**CMU** : Couverture maladie universelle [de base ou complémentaire]  
**Cnaf** : Caisse nationale des allocations familiales  
**Cnamts** : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés  
**Cnavts** : Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés  
**CNRSI** : Caisse nationale du régime social des indépendants  
**Cpam** : Caisse primaire d'assurance maladie  
**Creai** : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées  
**CSBM** : Consommation de soins et de biens médicaux  
**Dares** : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques  
**DCEFS** : Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale  
**DEFM** : Demandeur d'emploi en fin de mois  
**DEPP** : Division évaluation prospective et pilotage (rectorat)  
**DGFIP** : Direction générale des finances publiques  
**DGI** : Direction générale des impôts  
**Directe** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
**Dreal** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
**Drees** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
**DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale  
**Estel** : Estimations d'emploi localisées  
**Eurostat** : Office statistique des communautés européennes  
**ETP** : Équivalent temps plein  
**Filocom** : Fichier des logements par commune  
**Fnors** : Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé

# Glossaire de G à U

**Gir** : Groupe iso-ressources

**HLM** : Habitation à loyer modéré

**IGN** : Institut géographique national

**Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques

**Inserm** : Institut national de la santé et de la recherche médicale

**InVS** : Institut de veille sanitaire

**Irdes** : Institut de recherche et de documentation en économie de la santé

**MEEDDM** : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

**MSA** : Mutualité sociale agricole

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économique

**OR2S** : Observatoire régional de la santé et du social

**Paje** : Prestation d'accueil du jeune enfant

**PAS** : Prêt d'accession sociale

**PAP** : Prêt aidé à l'accession à la propriété

**PAP** : Plan d'actions personnalisé

**PC** : Prêt conventionné

**PCS** : Professions et catégories socio-professionnelles

**PMI** : Protection maternelle infantile

**PIB** : Produit intérieur brut

**PIS** : Professions intellectuelles supérieures

**RMI** : Revenu minimum d'insertion

**RNIAM** : Registre national inter-régimes de l'Assurance maladie

**RP** : Recensement de la population

**RPLS** : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

**RPPS** : Répertoire partagé des professions de santé

**RSA** : Revenu de solidarité active

**RSI** : Régime social des indépendants

**Segpa** : Section d'enseignement général et professionnel adapté

**SLM** : Section locale mutualiste

**Smic** : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

**Sniiram** : Système national d'informations inter régimes de l'Assurance maladie

**Urcam** : Union régionale des caisses d'assurance maladie (a intégré l'ARS le 1<sup>er</sup> avril 2010)

**Urssaf** : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

## Une implication générale

Ce document a été financé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le conseil régional et l'agence régionale de santé de Picardie. Il repose sur une collaboration étroite avec l'ensemble des producteurs d'informations mentionnés ci-dessus mais plus généralement avec les signataires de la charte de la Plateforme sanitaire et sociale de Picardie.

### Des financeurs

*DRJSCS*

20, square Friant Les quatre chênes 80039 AMIENS

*Conseil régional*

11, mail Albert 1<sup>er</sup>, BP 2616, 80026 AMIENS Cedex 1

*ARS*

52, rue Daire, 80037 AMIENS Cedex 1

### Des producteurs de données

*Aisne Preventis*

10-12, rue Jean Martin, CS 50608, 02007 LAON Cedex

*Adécaso*

5ter, rue Clément Ader, ZAC de Mercières 2, BP 80041, 60321 COMPIÈGNE Cedex

*Adema 80*

7, rue Jean Calvin, 80048 AMIENS Cedex 1

*Cpam*

29, bd Roosevelt, BP 606, 02323 SAINT-QUENTIN

3, rue de Savoie, 60013 BEAUVAIS Cedex

8, place Louis Sellier, 80021 AMIENS Cedex

*Carsat Nord-Picardie*

11, allée Vauban, 59662 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

*Creai*

6, rue des Deux Ponts, 80000 Amiens

*MSA*

rue de l'Île mystérieuse, 80440 BOVES

*RSI*

11, allée du Nautilus 80440 GLISY

*Urssaf*

116, rue Léon Nanquette, 02020 LAON Cedex

31, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN Cedex

11, rue Ambroise Paré, 60015 BEAUVAIS Cedex

1, avenue du Danemark, 80029 AMIENS Cedex 1

*Caf*

29, bd Roosevelt, 02321 SAINT-QUENTIN

2, rue Jules Ferry, CS 90729, 60012 BEAUVAIS Cedex

9, bd Maignan Larivière, 80022 AMIENS Cedex 9

*Dreal*

56, rue Jules Barni, 80000 AMIENS

*Rectorat de l'académie d'Amiens*

20, bd Alsace Lorraine, 80000 AMIENS

*Direccte*

40, rue Vallée, 80000 AMIENS

*Insee*

1, rue Vincent Auriol, 80000 AMIENS

*Conseil général de l'Aisne*

rue Paul Doumer, 02000 LAON

*Conseil général de l'Oise*

1, rue Cambry, CS 80941, 60024 BEAUVAIS Cedex

*Conseil général de la Somme*

43, rue de la République, 80000 AMIENS

Il faut aussi adjoindre à ces producteurs de données le *centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc)* de l'Inserm pour toute la partie intégrant la mortalité par cause, mais aussi la *direction générale des impôts (DGI)*, l'*Institut de veille sanitaire (InVS)*, la *direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)*, la *direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)* et le *Pôle emploi*.

### Conception et réalisation

*OR2S*

Faculté de Médecine 3, rue des Louvels, 80036 AMIENS Cedex 1

Les principales informations de ce document et de nombreuses autres peuvent être consultées sur le site Internet de l'observatoire régional de la santé et du social de Picardie à l'adresse : [www.or2s.fr](http://www.or2s.fr). Un site spécifique à la Plateforme sanitaire et sociale de Picardie a été ouvert en février 2013 à l'adresse : [www.pf2s.fr](http://www.pf2s.fr).

Copyrights

Logiciels

Microsoft® Office 2011, Adobe® InDesign CS5®

Géoconcept de Géoconcept SA, Adobe® Illustrator®

Polices de caractères

Comic Sans MS, Helvetica, Times, Trébuchet MS

Réalisation Macintosh Imac core2duo

**ISBN 978-2-909195-62-9**

*Imprimé en décembre 2013 à l'imprimerie **CORLET** BP 86-14110 CONDÉ-SUR-NOIREAU*